

Cent soixante-neuvième session

169 EX/4
Partie I
PARIS, le 31 mars 2004
Original anglais/français

Point 3.1 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL SUR L'EXECUTION DU PROGRAMME
ADOPTÉ PAR LA CONFERENCE GENERALE**

PARTIE I

RESUME

Le présent rapport vise à informer les membres du Conseil exécutif de l'état de l'exécution du programme adopté par la Conférence générale.

La Partie I du rapport contient les principaux résultats obtenus au cours des six derniers mois de l'exercice 2002-2003 correspondant au document 31 C/5.

La Partie II contient le Tableau de bord de l'exécution du programme en 2002-2003 (31 C/5 approuvé).

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
Grand programme I - Education	1
Grand programme II - Sciences exactes et naturelles	22
Grand programme III - Sciences sociales et humaines	42
Grand programme IV - Culture.....	53
Grand programme V - Communication et information	67
Institut de statistique de l'UNESCO.....	80
Projets relatifs aux thèmes transversaux	82
(i) L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté	82
(ii) La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir	93
Coordination de l'action en faveur de l'Afrique	100
Information du public.....	102
Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme	104
Gestion et coordination des unités hors Siège	109
Relations extérieures et coopération	109
Programme de participation.....	119
Programme de bourses	120
Gestion des ressources humaines.....	121
Administration et rénovation des locaux du Siège.....	122

1. Le présent rapport vise à informer les membres du Conseil exécutif de l'avancement de l'exécution du programme adopté par la Conférence générale. La Partie I du rapport contient les principaux résultats obtenus au cours des six derniers mois de l'exercice biennal 2002-2003 correspondant au document 31 C/5. Il est à noter que l'état d'exécution du budget des différents sous-programmes figurera dans un addendum au présent rapport qui sera diffusé après la clôture des comptes le 31 mars 2004.

2. Le rapport donne en outre des informations sur la suite donnée aux résolutions de la Conférence générale et aux décisions du Conseil exécutif énumérées ci-après, informations qui ont déjà été présentées dans des rapports séparés et qui sont maintenant regroupées dans le présent document :

- **124 EX/Déc., 3.1 et 167 EX/Déc., 4.2** - Décisions et activités récentes des organisations du système des Nations Unies intéressant l'action de l'UNESCO - voir les paragraphes 445 à 448 de la section relative aux relations extérieures et à la coopération.
- **164 EX/Déc., 7.1.7** - Programme commun d'assistance à l'Afghanistan des Nations Unies - voir plus précisément le paragraphe 24 du chapitre sur l'éducation et les paragraphes 220 à 227 sur la culture. Des activités sont également menées en Afghanistan au titre d'autres grands programmes ; il en est rendu compte dans les chapitres pertinents, relatifs aux sciences exactes et naturelles, aux sciences sociales et humaines et à la communication et l'information.
- **32 C/Rés., 49** - Application du plan d'action concernant les activités à financer au moyen de la contribution des Etats-Unis d'Amérique pour la période allant du 1er octobre au 31 décembre 2003. Quelques informations sur les mesures prises en vue de l'utilisation de ces fonds sont données dans les sections concernant l'éducation (voir paragraphe 14) et la culture (voir paragraphes 190 et 191) ; toutefois, un rapport complet sur cette question sera présenté au Conseil exécutif à sa 170e session.
- **32 C/Rés., 48** - Application du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement, Maurice 2004 - voir en particulier les paragraphes 114 à 116 du chapitre sur les sciences exactes et naturelles.

3. La Partie II du présent document contient le Tableau de bord de l'exécution du programme en 2002-2003 (31 C/5 approuvé).

GRAND PROGRAMME I - EDUCATION

Evaluation globale

4. Les résultats obtenus au cours de la période considérée ont justifié la politique de collaboration franche et transparente avec les autres parties prenantes qui a sous-tendu la stratégie de l'UNESCO en matière de coordination internationale de l'Education pour tous (EPT) tout au long de l'exercice 2002-2003. Les réunions tenues en 2003 par le Groupe de travail et le Groupe de haut niveau sur l'Education pour tous ont été davantage ciblées et ont suscité un plus large intérêt que les réunions précédentes. Le Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2003-2004 *Le pari de l'égalité*, qui s'est penché, en particulier, sur l'éducation des filles et les questions de parité entre les sexes, a tiré avantage du fait que l'on a consacré davantage de temps à sa préparation que ce n'a été le cas pour le rapport publié en 2002, et a eu un retentissement plus important grâce à son lancement simultané dans différentes régions du monde. Une grande partie des travaux de coordination internationale de

l'EPT se sont déroulés dans la coulisse, notamment dans le cadre d'échanges de vues avec la Banque mondiale, la communauté des bailleurs de fonds et les partenaires du développement sur l'Initiative de mise en oeuvre accélérée (IMOA) relative au financement de la généralisation de l'enseignement primaire. Une réunion de bailleurs de fonds tenue en novembre 2003 au titre de l'IMOA a marqué un tournant dans l'exécution de ce programme, désormais ouvert à tous les pays à faible revenu.

5. La planification de l'EPT au niveau local s'est par ailleurs bien développée. Même les pays qui ont respecté la date de 2002 fixée pour l'élaboration des plans nationaux reconnaissent que la planification est une tâche à caractère permanent, qui doit être intégrée dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et harmonisée avec d'autres stratégies essentielles de réduction de la pauvreté qui sont mises en oeuvre. La planification devient de plus en plus complexe et s'inscrit dans une mesure croissante dans une optique de convergence. Elle présente une difficulté particulière pour les pays - trop nombreux - qui sont en proie à des conflits ou qui sortent d'un conflit. Cette question nécessitera une attention accrue au cours de l'exercice 2004-2005.

6. Les activités du Programme d'éducation visant à aider les pays à progresser dans la réalisation des objectifs spécifiques énoncés lors du Forum de Dakar tenu en 2000 témoignent de la variété des initiatives mises en oeuvre dans le monde à cet égard. Les axes d'action définis dans le document 32 C/5 portent en particulier sur les objectifs de Dakar, ce qui permettra l'établissement de rapports plus cohérents dans ce domaine, centrés davantage sur les résultats et moins sur les manifestations. Dans le même esprit, l'UNESCO regroupera, en vue de leur assurer un impact plus important, ses activités concernant les divers instruments de promotion du droit à l'éducation. Nombreux étant les pays qui progressent sur la voie de la généralisation de l'enseignement primaire, ce sont les problèmes qui se posent au niveau secondaire, à la fois en termes d'accès et de qualité, qui deviennent désormais plus préoccupants. Lors de la Conférence générale, les Etats membres ont prié l'UNESCO d'accorder davantage d'attention à ce domaine.

7. Deux initiatives importantes que l'UNESCO dirige au nom de la communauté internationale ont enregistré des débuts prometteurs. Premièrement, les préparatifs de la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable, qui débutera en 2005, progressent de façon tout à fait satisfaisante. Deuxièmement, grâce à des travaux préparatoires fructueux, le Programme d'éducation a été en mesure de donner rapidement suite à la décision prise par la Conférence générale à sa 32e session tendant à ce qu'une convention internationale contre le dopage dans le sport soit élaborée. Un premier projet de convention a été établi en vue d'être présenté lors d'une réunion intergouvernementale prévue en janvier 2004.

8. L'UNESCO collabore par ailleurs plus étroitement avec l'OCDE. En partenariat avec l'Organisation, l'OCDE étend de plus en plus les activités du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) à des pays autres que ses pays membres. Ayant constaté qu'elles s'intéressent toutes deux au phénomène croissant de l'enseignement transfrontières, les deux organisations collaborent à l'élaboration de principes directeurs dans ce domaine. Cette initiative se rattache à l'étude de la question plus large du commerce des services éducatifs, qui fait également l'objet d'activités communes.

9. Le Programme d'éducation tire de plus en plus profit du programme d'évaluation exécuté par le Service d'évaluation et d'audit. La publication d'un rapport sur l'Initiative des pays de l'E-9, où était critiqué le faible niveau de collaboration entre ces pays en ce qui concerne l'EPT, a conduit les ministres de l'éducation des pays de l'E-9 à définir, lors de leur réunion tenue au Caire en décembre 2003, des plans tendant à la réalisation d'activités communes plus nombreuses à l'avenir. Le rapport d'évaluation sur le programme PEER concernant l'éducation des réfugiés dans la Corne de l'Afrique se révèle utile pour déterminer l'avenir de cette activité. L'évaluation du programme à

long terme sur la mesure des acquis scolaires ainsi que des activités de l'UNESCO relatives au VIH/sida s'inscrit dans la même perspective.

10. Afin de préciser et de faire connaître la position de l'UNESCO en ce qui concerne certaines questions d'actualité essentielles en matière d'éducation, divers rapports d'information sont établis en collaboration. Un document sur l'enseignement supérieur expose les conclusions de la réunion de suivi de la Conférence mondiale de 1998 sur l'enseignement supérieur - WCHE + 5. Par ailleurs, un rapport sur l'alphabétisation constituera une contribution utile dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation qui a désormais débuté. Enfin, l'établissement d'un rapport sur la qualité de l'éducation a été considérablement facilité par la table ronde ministérielle sur ce thème convoquée par le Directeur général lors de la Conférence générale.

11. On observe un niveau croissant d'intégration des activités de programme des six instituts d'éducation de l'UNESCO et du reste du secteur. L'intensification et l'impact accru de l'action de l'Institut de l'UNESCO pour l'application des techniques de l'information à l'éducation sont particulièrement remarquables.

12. Le nouvel élan donné à la formation des enseignants en Afrique à la suite d'une décision du Conseil exécutif s'est notamment traduit par la réalisation d'une enquête sur les principaux établissements de formation pédagogique dans tous les pays au sud du Sahara. Dans ce contexte, des activités seront consacrées, au cours de l'exercice 2004-2005, au renforcement de ces établissements en particulier et à la promotion de la formation pédagogique en Afrique en général.

13. Des activités de planification de grande ampleur, menées à la fois avant et après la Conférence générale, ont caractérisé le dernier semestre de l'exercice 2002-2003. Pour la première fois, le Secteur de l'éducation a organisé une semaine de consultation et de planification réunissant l'ensemble des spécialistes de l'éducation en poste dans le monde. Cette initiative renforcera la coordination entre les bureaux hors Siège, le Siège et les instituts dans la mise en oeuvre du 32 C/5.

14. Le Secteur de l'éducation a mis au point une stratégie détaillée pour l'application de la contribution des Etats-Unis à la reconstruction du système éducatif dans les pays en situation d'après-conflit, qui couvrira les domaines ci-après : (1) élaboration de plans nationaux d'Education pour tous, (2) formation d'enseignants et de personnel de l'éducation ; (3) élaboration des programmes et des manuels et soutien à l'organisation des examens, (4) éducation en matière de VIH/sida, (5) renforcement des capacités des pouvoirs publics et (6) renforcement des réseaux. Des projets de qualité ayant des résultats tangibles seront réalisés en Afghanistan et dans des pays sortant d'un conflit en Afrique. Une attention particulière sera accordée au renforcement des capacités dans les Etats membres, en particulier les ministères de l'éducation. Cette stratégie s'inspirera de partenariats existants et renforcera la participation de l'Organisation aux initiatives du système des Nations Unies et d'autres instances multilatérales, bilatérales, régionales et locales. L'Organisation fera appel au Réseau interinstitutionnel pour l'éducation dans les situations d'urgence (INEE) pour mettre en commun les bonnes pratiques, les informations et les connaissances spécialisées aux niveaux régional et mondial.

Programme I.1 :**L'éducation de base pour tous : tenir les engagements du Forum de Dakar sur l'éducation****I.1.1 : Coordonner le suivi du Cadre d'action de Dakar****01111****Axe d'action 1 :****Recherches, actions de suivi et diffusion de l'information concernant l'éducation pour tous**

15. La formulation de politiques basées sur de meilleures informations et **la prise de décisions fondées sur des données factuelles dans les Etats membres ont été encouragées** grâce à diverses modalités y compris l'élaboration d'une série de documents de synthèse et leur traduction dans les six langues. Deux ont été publiés et traduits et trois autres sont presque achevés. Deux publications ont aussi été préparées et traduites, *Eduquer pour un avenir viable* (anglais et français) et *The Challenge of Indigenous Education* (anglais et espagnol). Les travaux concernant **les statistiques sur l'éducation et leur interprétation** se sont poursuivis : une contribution majeure a été apportée par l'Observatoire de l'EPT installé à l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) pour le *Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2003-2004* lancé par le Groupe de haut niveau sur l'EPT à New Delhi. L'ISU a aussi contribué au Projet du Millénaire en fournissant des avis de spécialistes sur les statistiques et en présentant la conception de l'UNESCO en matière de suivi de l'éducation. De plus, un projet conjoint de mesure de "l'achèvement des études primaires", en partenariat avec la Banque mondiale, a permis la mise en commun des données brutes entre les deux organisations et une collaboration plus étroite pour des activités spécifiques ; des projets pilotes pour la nouvelle méthode LAMP de mesure des progrès des pays en matière d'alphabétisation par rapport à l'objectif 4 de l'EPT ont également été lancés et la mise au point d'indicateurs pour mesurer les progrès des pays en matière de compétences nécessaires dans la vie courante et d'éducation non formelle se sont poursuivis. Le premier Recueil de données mondiales sur l'éducation de l'ISU, qui rassemble des statistiques comparées sur l'éducation dans le monde et contient un Avant-propos sur l'éducation primaire, a été publié et le formulaire d'enquête a été envoyé aux Etats membres pour la collecte de données sur l'éducation de 2004, en avançant encore le calendrier. En ce qui concerne **les législations et les programmes d'enseignement**, le Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE) a contribué au Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2003-2004 grâce à un article sur la parité entre les sexes et les droits de l'homme dans l'éducation, y compris une présentation d'ensemble de la législation sur l'enseignement obligatoire, une analyse des politiques nationales du point de vue de la réceptivité à la question de l'égalité entre les sexes, une étude plus détaillée sur les programmes d'enseignement dans six pays, et sept études de cas sur les politiques et pratiques éducatives tenant compte des besoins des deux sexes. En ce qui concerne les activités de formation au dialogue sur les politiques, le BIE a organisé un séminaire d'information intensive de huit jours (Dakar, novembre 2003), avec la participation de représentants de cinq pays d'Afrique centrale.

16. La Conférence internationale de Bilan à mi-parcours du suivi de CONFINTEA V (Bangkok, Thaïlande, septembre 2003) a été organisée par l'Institut de l'UNESCO pour l'éducation (IUE) en collaboration avec le Bureau régional de l'UNESCO pour l'éducation en Asie et dans le Pacifique et avec l'appui du département de l'éducation non formelle du Ministère de l'éducation de la Thaïlande. Une analyse **du statut et des perspectives futures de l'éducation des adultes** a été préparée pour cette réunion, sur la base des contributions de 65 Etats membres. Tout en reconnaissant les progrès accomplis, en particulier en ce qui concerne la participation générale des femmes, on y souligne la nécessité de mettre en oeuvre de manière plus efficace les moyens, stratégies et infrastructures de suivi de la situation de l'éducation et de l'apprentissage des adultes au niveau national, tant dans les pays industrialisés que dans les pays en développement. La réunion a débouché sur un "Appel à l'action et à la responsabilité", dans lequel il est demandé aux partenaires de renouveler leur

engagement afin que l'éducation et l'apprentissage des adultes jouent leur rôle dans la réduction de la pauvreté et de l'analphabétisme, et dans l'Education pour tous.

17. Les travaux de recherche de l'IPE ont contribué au **renforcement des capacités humaines et institutionnelles pour la formulation des politiques**, par le biais d'études impliquant des professionnels de l'éducation des Etats membres. Ces études ont concerné tant le pilotage de la qualité de l'éducation (création et amélioration de logiciels d'aide à la recherche sur la qualité de l'éducation, exploitation des données de SACMEQ sur la qualité de l'éducation en Afrique australe) que des thèmes plus larges liés à l'Education de base pour tous : l'impact de la nutrition sur l'accès au primaire et le maintien des élèves à l'école ; la gestion scolaire dans des systèmes éducatifs en voie de décentralisation ; les bonnes gestions scolaires en coopération avec ANTRIEP ; les réglementations gouvernementales concernant l'éducation privée en Asie du Sud et du Sud-Est, en Europe de l'Est ; les écoles communautaires au Bangladesh. L'IPE a en outre finalisé quatre études sur le développement des compétences pour satisfaire les besoins en apprentissage des exclus qui apportent une réflexion sur les compétences pour la vie ("life skills") et sur la façon de mettre en oeuvre les objectifs de Dakar.

18. Les décideurs, **les chercheurs en éducation et les établissements d'enseignement ont été mieux informés** grâce à quelque 125.000 documents, dont **500 CD-ROM multimédia**. L'essentiel de la distribution s'est fait en réponse à la demande, d'abord par l'Internet, mais beaucoup de documents ont aussi été distribués lors d'événements internationaux tels que la Conférence des ministres européens de l'éducation (10-11 novembre, Athènes, Grèce), le lancement en Afrique de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (2-6 décembre, Maurice) et le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI, 9-12 décembre, Genève, Suisse). Les efforts ont porté principalement sur l'appui au suivi de Dakar. Un soutien sous la forme d'informations pertinentes en matière d'éducation a été fourni à des réseaux éducatifs, des universités, des OIG et des ONG travaillant dans ce domaine. La coopération interactive entre ministères de l'éducation, commissions nationales et établissements d'enseignement dans les pays en développement a été renforcée grâce aux TIC. La diffusion des informations par des moyens électroniques a augmenté de près de 50 % entre juin et décembre 2003. Le site Web de l'Education a enregistré une hausse de fréquentation de 50 % (441.838 pages consultées en décembre 2003 contre 290.000 en juin 2003). En 2003, le BIE a redoublé d'efforts pour mettre à la disposition de l'audience la plus large possible les informations sur les programmes, les structures, les méthodes et les contenus éducatifs. La cinquième édition des *Données mondiales de l'éducation*, qui présente le profil de 160 systèmes nationaux d'enseignement, a été publiée en novembre 2003. La nouvelle édition s'attache en particulier aux processus et produits d'élaboration des programmes et contient l'éventail le plus large de données jamais publié sur l'organisation des matières d'enseignement et des grilles horaires.

01112 **Axe d'action 2 :** **Stratégies nationales et régionales en matière d'éducation et plans d'action pour l'EPT**

19. L'UNESCO a renforcé son **assistance technique** dans le domaine des évaluations de besoins par le biais d'enquêtes pour satisfaire les Etats membres qui avaient demandé une aide pour **préparer et rendre opérationnels les plans nationaux d'EPT**. Le soutien technique a porté sur des domaines jugés prioritaires pour établir des plans d'EPT crédibles tels que : formulation d'options de réforme et d'action durables, estimation réaliste des ressources projetées et établissement de liaisons avec des programmes de développement plus vastes. Les modalités d'action retenues ont notamment été des ateliers de formation pour des groupes de pays dans des domaines techniques essentiels à la planification de l'EPT, des séminaires pour promouvoir les échanges de données d'expérience et de meilleures pratiques en matière de préparation et de mise en oeuvre des politiques et stratégies d'EPT et une aide technique directe aux pays dans des secteurs de planification spécifiques. Dans la mesure du possible, on a cherché à susciter une synergie avec les

autres partenaires du développement pour organiser des missions communes et des activités conjointes de renforcement des capacités au niveau des pays. L'accent a été placé sur la coopération Sud-Sud avec mise en commun des meilleures pratiques et échanges de compétences nationales.

20. Des ateliers de formation ont été organisés pour **renforcer les capacités institutionnelles des ministères de l'éducation** dans le domaine de l'approche sectorielle, de la formulation de politiques et des projections de ressources pour l'EPT et l'Initiative accélérée. C'est ainsi qu'une formation a été mise en place pour des fonctionnaires des pays bénéficiaires de l'Initiative accélérée (par exemple le Mozambique) et des pays bénéficiaires de la phase dite "analytique" de l'Initiative accélérée (par exemple le Nigéria). Un soutien au renforcement des capacités a été apporté pour des objectifs tels que la qualité de l'EPT, la bonne gouvernance et la gestion sectorielle transparente dans des pays où le développement de l'éducation a d'ores et déjà atteint un niveau élevé tels que certains pays arabes, pays en transition et pays d'Amérique latine. Pour répondre aux préoccupations le plus souvent abordées dans les programmes nationaux de développement et plans d'action d'EPT, plusieurs séminaires thématiques ont été organisés, qui ont permis de procéder à des échanges de données d'expériences nationales et de meilleures pratiques dans ces domaines (Séminaire international sur les politiques en matière de personnel enseignant de Sofia (Bulgarie) en juin 2003, Séminaire international sur les politiques et stratégies de décentralisation de l'éducation de Buenos Aires (Argentine) en juin-juillet 2003 et Séminaire international sur le financement et la mise en oeuvre des plans nationaux d'éducation d'Asan-si (République de Corée) en septembre 2003).

21. L'UNESCO a continué de confirmer son avantage comparatif s'agissant des réponses sectorielles globales aux demandes d'Etats membres en **crise ou en situation de postconflit et de reconstruction**. Elle a participé activement aux activités organisées dans le cadre du groupe des Nations Unies pour le développement, faisant ainsi ressortir l'importance du mandat qui est le sien, et qui recouvre tous les niveaux de l'éducation. Elle a associé son approche sectorielle à un effort de mobilisation des ressources pour appuyer les programmes entrepris au niveau des pays. Ces différentes initiatives ont visé essentiellement à renforcer les capacités nationales en vue d'assurer, outre la durabilité, la continuité des services éducatifs et une éducation de qualité dans une perspective à moyen terme. L'élaboration de programmes d'enseignement dans les pays touchés par des conflits a été au centre d'un projet de recherche et d'action du BIE, qui encourage à modifier les programmes pour rétablir la paix et renforcer la cohésion sociale. Le BIE a continué d'appuyer le projet de l'UNESCO sur la reconstruction du système éducatif en Afghanistan en coopération avec le Siège et le Bureau de l'UNESCO à Kaboul. Il s'agit essentiellement de renforcer les capacités des décideurs et des concepteurs de programmes et de méthodes d'enseignement, de mettre au point un nouvel ensemble de programmes d'enseignement et de créer un centre d'information sur l'élaboration des programmes et matériels didactiques où l'accent est placé sur la qualité du processus d'apprentissage.

22. Dans le souci de promouvoir une réponse globale et efficace aux demandes d'aide en Afrique, le Secteur de l'éducation a entrepris **une évaluation indépendante du Programme d'éducation d'urgence et de reconstruction (PEER)**, en étroite consultation avec IOS, BFS et AFR, ainsi qu'avec les bureaux hors Siège concernés. Cette évaluation a porté sur les projets éducatifs, avec l'appui de missions envoyées dans les pays concernés. Les recommandations des missions serviront à préparer la stratégie globale de l'Organisation pour les pays d'Afrique en crise et en situation de postconflit. Le Réseau interinstitutionnel pour l'éducation dans les situations d'urgence (INEE), dont l'UNESCO abrite le secrétariat, a continué de renforcer ses capacités de travail en réseau et ses activités au service de groupes mal desservis et a poursuivi l'actualisation de son site Web. Il a lancé des processus de consultation régionaux, qui permettront de publier des normes minimales à la fin novembre 2004. Le projet de l'IPE sur l'éducation en situation d'urgence s'est largement développé, avec la publication de trois ouvrages sur l'éducation pendant et après les situations d'urgence. L'IPE

collabore activement avec l'INEE. L'IIPE a également soutenu les activités de reconstruction de l'Afghanistan et y a organisé trois cours intensifs. L'IIPE a contribué au renforcement des capacités de gestion et d'administration des systèmes éducatifs des pays membres par ses programmes de formation et ses activités d'étude et de recherche. Un effort particulier a été mené pour offrir ces formations à des professionnels venant de pays en crise ou en reconstruction, tel l'Afghanistan. En outre, l'IIPE a continué d'apporter une assistance technique à plusieurs Etats membres (Afghanistan, Algérie, Argentine, Bénin, Côte d'Ivoire, Laos, Mauritanie, Népal, Niger, Timor-Leste, Tonga, Tunisie) par le biais d'activités opérationnelles dans leur projet de mise en oeuvre de l'EPT.

23. Les principales activités du Secteur de l'éducation en relation avec le **Programme "Pétrole contre nourriture"** au second trimestre 2003 ont consisté à mettre graduellement un terme au programme en s'assurant que le système éducatif ne serait pas perturbé une fois le programme terminé, en particulier sous l'angle des objectifs d'EPT. Malgré des difficultés opérationnelles dues aux graves problèmes de sécurité qui se posent, l'Organisation a plus que doublé sa participation par rapport à l'année précédente puisque ce sont quelque 40 millions de dollars de services et matériels éducatifs qui ont été affectés aux gouvernorats du Nord, selon une priorité établie par les autorités locales et l'Autorité provisoire de la Coalition (CPA). Au Centre et au Sud, l'UNESCO a prêté son concours à l'organisation des examens de fin d'année et aux préparatifs de la nouvelle année scolaire en fournissant des matériels d'examen et des manuels. Elle a facilité la réalisation de 76 projets d'un montant de 195 millions de dollars. L'UNESCO coopère avec le Bureau chargé du Programme Iraq de New York pour que le programme soit achevé au 31 mars 2004, et IOS a entrepris un audit final le 2 février 2003.

24. Dans le cadre de l'assistance de l'UNESCO à la reconstruction du système éducatif afghan, qui a abouti à la Stratégie de soutien pour la période de transition 2002-2004 et à un Plan d'action stratégique pour l'enseignement supérieur, l'Organisation s'est attachée en particulier à renforcer la capacité de planification et de gestion du Ministère de l'éducation et du Ministère de l'enseignement supérieur aux niveaux central et provincial. L'IIPE a en particulier aidé les autorités afghanes à former 149 cadres de la fonction publique, et l'ouvrage de référence *Utilizing Education and Human Resources Sector Analyses* a été traduit en dari et pachto avec l'aide du Bureau de l'UNESCO à Islamabad. Du matériel indispensable a été fourni au Ministère de l'enseignement supérieur, notamment une imprimerie et des ordinateurs.

25. Des stratégies régionales d'éducation pour tous ont été conçues, qui préconisent une conception intégratrice de **l'éducation tout au long de la vie** et associent les objectifs de Dakar aux engagements et recommandations de la CONFINTEA, et ce par le biais du Bilan à mi-parcours, effectué par l'IUE, du suivi de la CONFINTEA pour l'Afrique, les Etats arabes, l'Asie, l'Europe et l'Amérique latine. Un inventaire global au niveau des gouvernements et ONG a été entrepris, et des rapports régionaux évaluant les changements d'orientation, innovations, résultats et financements ont été effectués à cette fin dans le cadre des préparatifs du Bilan à mi-parcours.

01113 **Axe d'action 3 :** **Activités d'EPT dans les pays de l'E-9**

26. La **cinquième Réunion ministérielle des pays de l'E-9** s'est tenue au Caire (Egypte), du 19 au 21 décembre 2003, soit 10 ans après le lancement de cette importante initiative en faveur de l'EPT. Cette réunion a marqué un tournant dans les efforts de mise en oeuvre de l'Initiative. Elle avait pour principal thème l'éducation et la protection de la petite enfance. Réagissant aux critiques d'une évaluation externe de l'Initiative, les neuf Etats membres ont adopté, à l'issue de leurs travaux, une Déclaration vigoureuse et clairvoyante qui promet d'imprimer un souffle nouveau à l'Initiative et de la doter d'une structure efficace pour la poursuite de son action. Dans cette déclaration, l'UNESCO et les pays de l'E-9 ont été invités à établir un secrétariat tournant dans le pays hôte de

l'E-9 (l'Égypte en 2004 et le Mexique, qui accueillera la sixième Réunion ministérielle en 2005-2006). Une mission préparatoire a été effectuée en Inde pour organiser en novembre 2004 un séminaire technique sur les questions de mise en oeuvre de l'EPT dans les pays de l'E-9, en l'occurrence la gestion des ressources humaines et financières dans un contexte décentralisé. Il s'agira en particulier de promouvoir une interaction entre planificateurs et administrateurs.

27. De nombreuses actions sont menées en faveur des pays de l'E-9 par l'UNESCO. L'IIPE a en particulier mis en place une stratégie de renforcement des capacités institutionnelles dans huit pays de l'E-9 : en Inde (soutien et coopération avec le NIEPA), au Mexique (collaboration avec le Colegio de Puebla, coopération avec le Secrétariat d'éducation publique, collaboration avec FLASCO sur le développement d'une formation de 3e cycle en politique et gestion éducative), au Nigéria (aide à la création d'un Institut de formation en planification de l'éducation - NIEPA). Plusieurs études de l'IIPE ont porté sur les pays de l'E-9, notamment deux études sur le Bangladesh (budget de l'éducation et écoles communautaires), en Inde, au Mexique et au Brésil (sur les stratégies de développement de l'enseignement secondaire). L'IIPE travaille avec l'INRULED, institut chinois de recherche et de formation pour l'éducation rurale, sur le programme phare de l'UNESCO sur **l'éducation et le développement rural**.

01114 Axe d'action 4 :

Constitution de partenariats pour l'EPT

et coordination de l'Initiative mondiale en faveur de l'EPT

28. Le rôle central de chef de file que l'UNESCO assume dans **la coordination des partenaires de l'EPT et le maintien de la dynamique de leur collaboration** est de plus en plus accepté et reconnu par les partenaires internationaux et dans les Etats membres. La préparation des réunions du Groupe de travail et du Groupe de haut niveau sur l'EPT, qui sont les deux mécanismes établis pour la coordination de l'EPT, portait la marque d'un professionnalisme accru et leurs travaux ont suscité un intérêt plus grand et gagné en visibilité. A sa **troisième réunion, le Groupe de haut niveau** (New Delhi, Inde, 10-12 novembre 2003) a notamment recommandé la définition d'un cadre clair pour améliorer l'efficacité de l'Initiative accélérée (FTI) et mobiliser des ressources en faveur des pays agréés. Cette recommandation a été entendue par la **Réunion du Groupe des donateurs pour la FTI** (Oslo, Norvège, 20-22 novembre 2003), qui a marqué un tournant dans la mise en oeuvre de l'Initiative. A signaler parmi les faits nouveaux l'extension de la FTI à tous les pays à faible revenu, la création d'un fonds catalytique multidonateurs, la mise en place d'un groupe directeur pour le secrétariat de la FTI incluant l'UNESCO, et la décision d'une réunion face à face du Groupe des donateurs pour la FTI avec le Groupe de haut niveau sur l'EPT en 2004. En ce qui concerne les partenariats dans les Etats africains, l'IIRCA a travaillé avec l'Union africaine (UA) et d'autres institutions des Nations Unies aux volets éducatifs du **Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)** ainsi qu'à la réalisation des objectifs d'EPT. On trouvera dans le document 169 EX/10 (Rapport du Directeur général sur les progrès accomplis dans la mise en oeuvre et le suivi du Cadre d'action de Dakar) des informations détaillées sur le rôle de coordination joué par l'UNESCO ainsi qu'une description exhaustive des progrès réalisés en direction des objectifs d'EPT.

I.1.2 : Renforcer les approches intégratrices et diversifier les modalités éducatives

01121 Axe d'action 1 :

Renforcer l'éducation formelle par des approches intégratrices et novatrices

29. Les efforts fournis par les Etats membres pour **réformer l'éducation de la petite enfance et l'enseignement primaire** ont été appuyés par des services consultatifs, une assistance technique, des échanges de données d'expérience et une amélioration de la coordination à l'échelon national.

Le renforcement des capacités des Etats membres a été favorisé par des ateliers, des services d'aide technique et des échanges d'observations pratiques. Environ 200 responsables d'Asie, d'Afrique, d'Europe centrale et d'Amérique latine ont bénéficié des programmes de renforcement des capacités de protection et d'éducation de la petite enfance (PEPE) mis au point par l'UNESCO. Treize pays d'Europe centrale et orientale, cinq pays de l'Afrique subsaharienne et sept pays d'Amérique latine ont reçu une assistance pour revoir leur politique de soutien familial. Un centre régional de formation de responsables de ludothèques a été créé en Equateur, et le premier stage régional de formation de ludothécaires d'Argentine, de Bolivie, de Colombie, d'Equateur, du Pérou et du Venezuela a été organisé. Une aide a été fournie pour former des spécialistes de la petite enfance en Afrique dans le cadre de l'Université virtuelle pour le développement de la petite enfance (ECDVU) et du "Collectif des formateurs du Sud" (établi à Maurice). Une assistance a été fournie au Bénin, au Mali et au Niger pour développer le projet "Clos d'enfants" dans les zones rurales. Dans le domaine de l'éducation intégratrice, les activités se sont concentrées sur l'amélioration de la situation des enfants handicapés, défi à relever dans le cadre de l'EPT, et sur l'inclusion de cette question dans les plans nationaux d'EPT. Une assistance technique a été fournie à la Mongolie et un séminaire régional, tenu en Ouganda les 12 et 13 novembre, a réuni des représentants du Burundi, du Kenya, du Rwanda, de l'Ouganda et de la République-Unie de Tanzanie pour étudier des approches intégratrices de l'éducation et passer en revue des expériences menées dans la région et ailleurs. De plus, des documents importants en faveur de l'éducation intégratrice ont été traduits dans les six langues officielles et des publications ont été diffusées aux bureaux hors Siège de l'UNESCO.

30. On a amélioré les compétences techniques et professionnelles et développé plus particulièrement l'échange d'informations en Afrique en formant des formateurs et en organisant des séminaires internationaux (50 pays participants) et des ateliers (Tchad, Gambie, Ghana, Liban, Mozambique, Sénégal, Ouganda et République-Unie de Tanzanie) sur l'amélioration de l'enseignement primaire, la lecture pour tous les enfants, l'orientation et le conseil, et le développement durable du livre. Une formation de qualité a été assurée à l'aide de manuels et de CD-ROM (sur la lecture et la consultation mutuelle concernant le VIH), et la coopération instituée avec des associations spécialisées a contribué à améliorer les compétences des formateurs d'instituteurs et des conseillers. Un réseau pour les directeurs d'écoles primaires et un cadre d'action pour l'orientation et le conseil ont ainsi été créés. Le Programme conjoint de promotion de l'éducation de base pour tous les enfants malgaches, financé par le système des Nations Unies, le Gouvernement malgache et d'autres partenaires, a permis d'améliorer la coordination de l'EPT à l'échelon national, de renforcer les capacités, de formuler de nouvelles politiques en faveur des groupes défavorisés, de développer des partenariats, d'élaborer des matériels pédagogiques et d'atteindre les communautés pauvres et défavorisées en leur assurant une éducation de base de qualité. L'IIRCA a aidé les Etats membres africains à améliorer leurs capacités humaines pour atteindre les objectifs de l'EPT en créant des écoles à plusieurs classes pour les populations difficiles à atteindre et des écoles à maître unique, appropriées et rentables pour les régions rurales reculées, en formant les professeurs à l'enseignement à distance en collaboration avec des universités du monde entier, et en aidant les pays africains à mettre au point une stratégie de prévention du VIH/sida à l'aide de matériels de formation et de recherche.

31. Des matériels de référence ont permis d'améliorer les compétences du personnel enseignant. La publication en cinq langues de neuf numéros de la Série des dossiers de l'UNESCO sur la petite enfance a contribué au développement et à l'amélioration des politiques en la matière. Des études sur la situation des tout jeunes enfants ont été réalisées dans des pays de l'E-9 et des rapports ont été établis. D'autres études sur l'ensemble des résultats des enfants de troisième année du primaire au Bangladesh, à Cuba et en République-Unie de Tanzanie ont montré qu'il restait encore beaucoup à faire pour améliorer la qualité et le cadre de l'apprentissage. Cuba est de loin en tête pour ce qui est de la gestion des écoles, de l'utilisation de la technologie au service de la qualité de l'éducation, et des résultats des enfants. Les conclusions de ces études ont souligné la nécessité

d'insister davantage sur l'amélioration de la qualité de l'enseignement primaire dans le cadre de l'EPT.

32. En consolidant les réseaux régionaux et nationaux et en créant et renforçant des partenariats, on a mieux fait connaître les **initiatives en faveur des groupes défavorisés**. En coopération avec les autres partenaires du programme phare de l'EPT intitulé "L'éducation pour tous et les droits des handicapés : vers l'intégration", des réseaux locaux et régionaux axés sur les approches intégratrices de l'éducation ont été créés et fonctionnent déjà. L'UNESCO a aidé l'Ouganda à constituer une banque de données concernant plus de 13.000 enfants en situation d'extrême pauvreté, qui fait partie d'un dispositif de surveillance permettant d'assurer que ces enfants reçoivent bien l'aide et l'enseignement fournis dans le cadre du programme national d'élimination de la pauvreté. En Indonésie, le programme conjoint UNESCO/UNICEF sur les centres d'éducation communautaires a continué à se développer. L'analyse sous-sectorielle sur l'éducation de base au Soudan a été achevée et un programme d'éducation de base adapté aux besoins de la société multiculturelle, multiethnique, multilingue et multireligieuse du Soudan a été proposé ; ce programme considère l'éducation comme le moyen d'assurer un cadre propice à l'unité entre le Nord et le Sud, et associe des ONG et la société civile. L'étude sur l'enseignement bilingue au Tchad et au Niger a été achevée et un dispositif d'éducation bilingue intégrant les écoles coraniques au système éducatif classique a été proposé à ces deux pays. Ce dispositif permettra d'étendre les programmes d'étude au système éducatif non formel, ce qui devrait faciliter les relations et assurer une éducation de qualité avec des enseignants compétents. Pour aider les Etats membres à améliorer l'éducation des personnes ayant des besoins particuliers, l'Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE) a mis au point un projet international intitulé *ICTs in Special Education (Les TIC et l'éducation spéciale)* et a notamment conçu le stage de formation spécialisé qui porte le même nom et dont la version définitive a été approuvée à la réunion d'experts de l'ITIE tenue à Milan, Italie, en octobre 2003.

01122**Axe d'action 2 :****Promouvoir l'alphabétisation et l'éducation non formelle par la diversification des modalités éducatives**

33. L'engagement politique pris aux niveaux national et international en faveur de l'alphabétisation a été affermi dans le cadre de la **Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation** (pour un rapport complet, voir le document 169 EX/9), les programmes d'éducation des femmes organisés au titre de l'initiative UNGEI ont été encouragés et les capacités nationales en matière de politiques et stratégies d'éducation des enfants en difficulté ont été renforcées. Un document exposant la position de l'UNESCO sur l'alphabétisation a été élaboré en coopération avec l'IUE.

34. **Les capacités nationales d'élaboration des politiques et de planification des programmes eu égard à la société civile ont été renforcées** avec la participation active de partenaires du secteur public et de la société civile au Cambodge, en Inde et en République-Unie de Tanzanie, grâce à la mise en place, selon une méthodologie expérimentale, d'un système d'information sur la gestion de l'éducation non formelle (NFE-MIS). Un examen à mi-parcours de cette méthodologie a été effectué à Mumbai (Inde) en décembre 2003, dont les résultats permettront d'ajuster plus précisément le système et d'y apporter des améliorations. En coopération avec le Fonds-en-dépôt UNESCO/Japon (JFIT), l'UNESCO travaille sur un projet spécial concernant le développement de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle en Afghanistan (LAND AFGHAN). Une enquête nationale sur les besoins des apprenants a été réalisée dans 400 centres d'alphabétisation répartis dans les 32 provinces du pays et une étude des manuels scolaires ainsi qu'un examen des programmes d'études ont été réalisés afin de définir les besoins futurs. Un certain nombre de

manuels et d'outils élaborés par l'UNESCO ont été traduits dans les deux langues nationales de l'Afghanistan.

35. Les besoins et les actions à mener en priorité ont été définis et des stratégies pour des **interventions adaptées aux besoins des enfants en difficulté** ont été formulées dans le cadre d'un séminaire international de coopération Sud-Sud sur la protection des droits des enfants des rues et la lutte contre le VIH/sida et la discrimination, organisé avec le soutien financier de l'ONUSIDA, à Bamako (Mali), en décembre 2003. Plus de 50 parties prenantes du Burkina Faso, du Cambodge, du Cameroun, de Côte d'Ivoire, du Mali, du Niger, de Thaïlande et du Viet Nam ont échangé des informations et exposé les meilleures pratiques. La soirée annuelle de gala du programme pour "l'éducation des enfants en détresse" (Düsseldorf, Allemagne, 8 novembre 2003) a permis de recueillir 2,1 millions d'euros au profit des programmes d'éducation des enfants défavorisés du monde entier, incluant des projets nouvellement identifiés en Ethiopie, dans la Fédération de Russie et en Mongolie. Dans le cadre de sa coopération avec le Programme alimentaire mondial, l'UNESCO a aidé à mettre au point une "Alliance pour l'alimentation scolaire et l'éducation de base" pour neuf pays sahéliens, qui a été lancée lors d'une conférence ministérielle à Dakar (Sénégal), les 9 et 10 septembre 2003.

36. La Conférence internationale de Bilan à mi-parcours du suivi de CONFINTEA V, organisée par l'IUE, qui a réuni 90 pays à Bangkok (Thaïlande), du 8 au 11 septembre 2003 (voir paragraphe 16 plus haut) s'est ouverte le jour de la **Journée internationale de l'alphabétisation**, immédiatement après le lancement de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation dans la région Asie-Pacifique. Les prix internationaux d'alphabétisation de l'UNESCO ont été présentés dans le cadre des cérémonies organisées à Bangkok. L'IUE s'est attaché à mettre au point le Programme d'évaluation et de suivi de l'alphabétisation (LAMP) en étroite collaboration avec le Siège de l'UNESCO et l'ISU. Des projets pilotes ont démarré dans certains pays, dont la Mongolie et le Kenya. L'IUE a également contribué au lancement de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation en Afrique, le 4 décembre 2003 à Maurice, parallèlement à la biennale de l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA), instance de dialogue sur les politiques entre les ministères de l'éducation et les organismes de développement, qui s'intéresse aux questions de qualité du point de vue africain. La tenue d'une table ronde sur le genre et l'alphabétisation, organisée conjointement par l'IUE et le Groupe de travail de l'ADEA sur l'éducation non formelle a été l'un des temps forts de cette réunion. La "**Semaine des Nations Unies pour l'éducation des adultes**" est devenue un moyen important de promouvoir l'habitude d'apprendre tout au long de la vie grâce à l'organisation de fêtes nationales de l'apprentissage. Une quarantaine de pays ont rendu compte des activités qu'ils ont mené à cet égard. La contribution des fêtes de l'apprentissage au développement de la participation et au renforcement de la démocratie en général a été au centre de la semaine internationale pour l'éducation des adultes en Europe (IntALWinE).

Programme I.2 :

Edifier des sociétés du savoir par une éducation de qualité et la rénovation des systèmes éducatifs

I.2.1 : Vers une nouvelle approche de l'éducation de qualité

01211 Axe d'action 1 :

Education pour une culture de la paix et des droits de l'homme

37. La **Table ronde ministérielle sur l'éducation de qualité**, organisée les 3 et 4 octobre 2003 au Siège de l'UNESCO à Paris pendant la 32e session de la Conférence générale, a marqué l'apogée des efforts déployés pendant tout l'exercice afin de trouver de nouvelles approches pour élaborer un

consensus sur l'éducation de qualité. La réunion, qui a été ouverte par M. Koïchiro Matsuura, directeur général de l'UNESCO, et M. Rod Paige, secrétaire à l'éducation des Etats-Unis, traitait trois grandes questions : Défis et dilemmes pour la qualité de l'éducation ; Nécessité d'une définition élargie de la qualité de l'éducation ; Instruments de réforme et d'amélioration. Plus de 100 ministres de l'éducation y ont participé. Ils ont souligné dans leur communiqué que la qualité de l'éducation était indispensable à l'équité, à l'égalité et à la qualité de la vie. Ils se sont également engagés à trouver des moyens pratiques d'aller de l'avant dans leur mission afin d'apporter à tous une éducation de qualité, et ont reconnu l'importance d'allouer à cette mission les moyens appropriés. Des entretiens avec huit participants peuvent être consultés sur le site Web de l'Education.

38. **L'éducation pour les droits de l'homme** a marqué un point avec la première phase du projet sur "Les droits de l'homme et l'éducation interculturelle en Albanie" (financé par le Ministère italien des affaires étrangères), qui comprenait la mise en place d'un réseau national de 60 formateurs d'enseignants de l'éducation aux droits de l'homme et de quelque 1.500 enseignants et inspecteurs des directions de l'éducation formés lors de séminaires locaux. Le rapport final d'évaluation de ce projet est disponible. Un projet visant à mettre en place des systèmes d'assurance qualité pour l'éducation à la citoyenneté démocratique en Europe du Sud-Est a été lancé (avec le soutien financier de la Norvège) afin d'intégrer l'assurance qualité au sein des ministères de l'éducation de sept pays de l'Europe du Sud-Est. Des principes directeurs pour aborder l'EPT sous l'angle des droits de l'homme sont en cours d'élaboration par la chaire UNESCO sur l'éducation pour le pluralisme, les droits de l'homme et la démocratie de l'Université de l'Ulster afin d'aider les responsables nationaux de l'enseignement des ministères de l'éducation en définissant et décrivant les étapes concrètes qui permettent d'introduire les concepts, pratiques et méthodes de l'éducation aux droits de l'homme dans l'élaboration et la mise en oeuvre de plans nationaux d'enseignement mettant les droits de l'homme au coeur de l'éducation de qualité. Des matériels pédagogiques ont été mis au point et diffusés afin d'améliorer **l'éducation pour la paix et la non-violence**, ce qui inclut notamment la réalisation du livret pédagogique d'éducation à la paix par l'art *Communiquer : Art* (disponible en version électronique, bientôt sur le site Web de l'UNESCO et traduit et imprimé par les pays partenaires, Italie, Grèce et France). *Bonnes pratiques de résolution de conflits en milieu scolaire* a été réédité en anglais et français et diffusé par le biais du Réseau du système des écoles associées de l'UNESCO et distribué aux commissions nationales.

39. Les Etats membres ont pris davantage conscience de l'importance qu'ils devraient accorder au **multilinguisme et à l'éducation interculturelle** grâce à un large éventail d'activités et à la préparation et à la diffusion de lignes directrices et de matériels relatifs aux programmes. La Note d'orientation sur *L'éducation dans un monde multilingue* a servi de document de base à diverses conférences internationales sur le sujet. La page d'accueil sur la diversité culturelle et linguistique dans l'éducation, qui décrit les travaux de l'UNESCO en matière de cultures, de langues et d'éducation a été inaugurée. Le projet sur les bonnes pratiques dans le domaine de l'éducation de qualité pour les peuples autochtones est achevé. Les résultats en seront publiés en anglais et en espagnol. D'autres matériels ont été produits, notamment la première version d'un document de référence et d'un projet de lignes directrices sur l'éducation interculturelle et un guide intitulé *Comment écrire des langues non écrites*. "Petites histoires d'arbres en Afrique" est traduit dans sept langues d'Afrique de l'Ouest afin d'informer les femmes et les jeunes des milieux ruraux de l'importance de la culture des arbres et plantes et de son impact sur l'environnement et pour l'amélioration de la vie quotidienne des populations rurales dans le domaine alimentaire, ce qui contribue à susciter des activités génératrices de revenus et à sensibiliser davantage les populations rurales africaines aux questions du développement durable. Afin de promouvoir les langues locales et des politiques linguistiques appropriées dans les milieux multilingues, l'IUE a organisé du 16 au 19 décembre 2003 à Niamey un séminaire de recherche réunissant des représentants de cinq pays africains, du Canada et de la France à l'issue duquel a été élaboré un plan sur les axes de recherche essentiels à la formulation de leurs politiques linguistiques respectives.

40. Pour célébrer le 50e anniversaire du **Réseau du système des écoles associées de l'UNESCO (RéSEAU)**, un Congrès international intitulé "Navigateurs pour la paix" - "Une éducation de qualité pour le XXIe siècle" a été organisé à Auckland, Nouvelle-Zélande, du 3 au 8 août 2003. Le Congrès a réuni 287 participants venus d'environ 97 pays et a donné lieu à la rédaction d'une nouvelle stratégie et d'un plan d'action (2004-2009) du RéSEAU, basés sur les résultats du Bilan d'ensemble du RéSEAU réalisé par une équipe d'évaluateurs indépendants de l'Université de Birmingham (Royaume-Uni). Une exposition des photos primées lors du concours de photographies du 50e anniversaire sur "Le RéSEAU en action" et "Les quatre piliers de l'apprentissage pour le XXIe siècle" a également été inaugurée lors du Congrès. Dans le cadre du Projet éducatif sur la traite négrière transatlantique "Briser le silence" (qui bénéficie du soutien du Ministère des affaires étrangères norvégien), trois forums régionaux de la jeunesse sur le thème "Célébrer la diaspora africaine" ont eu lieu à Copenhague, du 3 au 8 novembre 2003, Cotonou, du 25 au 28 novembre 2003, et Bridgetown, du 2 au 4 décembre 2003. Chacun d'entre eux a adopté une "Déclaration de la jeunesse" en hommage à la diaspora africaine et en faveur de l'unité dans la diversité. Au 31 décembre 2003, le RéSEAU s'était encore développé dans le monde et comptait au total 7.530 écoles dans 172 pays. Il contribue également à la mise en oeuvre et à la gestion du concours scolaire organisé dans le cadre de l'Initiative Mondialogo, lancée en partenariat par l'UNESCO et Daimler-Chrysler, auquel participent environ 1.500 équipes scolaires du monde entier.

41. La compréhension et la tolérance internationales ont été facilitées par des activités visant à encourager la **révision de manuels**. Les travaux de l'UNESCO relatifs aux manuels ont fait l'objet d'un examen systématique, tenant compte de toutes les activités récentes, dont s'est inspirée la stratégie pour l'exercice 2004-2005, en particulier pour les pays émergents d'un conflit. Le BIE a entamé la rédaction d'un tour d'horizon des principaux résultats de recherche sur les rapports entre les manuels et la promotion de l'accès à l'EPT, de son équité et de sa qualité.

01212**Axe d'action 2 :****Éducation pour un avenir viable**

42. Lorsque l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé la **Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (2005-2014)**, elle a aussi désigné l'UNESCO comme chef de file chargée de coordonner les préparatifs du Programme d'application international. Le cadre de référence de ce projet de programme a été élaboré et partagé avec 505 partenaires. La réunion interinstitutions des Nations Unies sur la Décennie, organisée le 5 septembre 2003 au Siège de l'UNESCO, a passé en revue le cadre de référence, examiné les modalités d'une coopération et d'une coordination accrues au service du développement et de la promotion d'ESD et défini des actions de suivi destinées à étoffer le projet de programme d'application international. Le cadre de référence a été communiqué à la Conférence générale, à sa 32e session, à titre de document d'information. La sensibilisation à l'importance de l'éducation pour un développement durable est favorisée par le site Web d'ESD (www.unesco.org/education/desd), qui permet d'accéder au projet de programme d'application, ce qui accroît la diffusion et l'ampleur de consultation de ce document. Le dossier d'information d'ESD, établi en anglais et en français, contribue aussi à cette sensibilisation grâce à ses treize directives d'orientation sur *l'égalité des sexes, la réduction de la pauvreté, les ressources en eau, l'énergie, la promotion de la santé, l'agriculture, la biodiversité, le VIH/sida, la conservation et la protection de l'environnement, la transformation du milieu rural, la production et la consommation durables, les droits de l'homme y compris ceux de l'enfant, la compréhension interculturelle, la paix, la diversité culturelle - y compris les savoirs locaux et autochtones, les médias, les TIC et les petits Etats insulaires en développement*.

43. Le rôle de l'éducation - garant du développement durable - a été conforté par le programme phare interinstitutions intitulé **Concentrer les ressources sur une santé scolaire efficace (FRESH)**. L'UNESCO a lancé la mise sur pied d'une mallette de CD-ROM interinstitutions

destinée à pallier la difficulté d'accès aux outils fondamentaux d'application, laquelle s'adresse notamment aux personnes chargées de la santé en milieu scolaire dans les pays en développement. Grâce à cette mallette, les partenaires de FRESH visent à remettre aux enseignants et aux administrateurs des matériels simples à utiliser à l'échelon national, local et de district, en vue de faciliter et d'améliorer la mise en oeuvre des activités relatives à la santé scolaire pour chacune des quatre composantes du cadre FRESH : politiques scolaires relatives à la santé ; eau, assainissement et environnement scolaire ; éducation sanitaire reposant sur les compétences ; et services sanitaires implantés dans les établissements scolaires (ou reliés à eux). Cette mallette sera publiée conjointement par les organismes participants (qui sont à ce jour : l'UNESCO, l'UNICEF, l'OMS, la Banque mondiale, l'IE, l'EDC, la PCD, la FAO, le PAM, l'ONU DC et Child-to Child Trust) avec l'appui de la Fondation Stavros Niarchos.

44. En ce qui concerne **l'éducation physique et le sport**, les activités réalisées au cours du trimestre s'inscrivent dans le cadre de l'application de la Déclaration de Punta del Este (MINEPS III). Un groupe d'experts convoqué par le Directeur général a rédigé la version préliminaire du projet de convention internationale de lutte contre le dopage dans le sport (voir paragraphe 64 pour plus de détails). Plusieurs séminaires régionaux organisés visant à proposer des dispositions concrètes pour améliorer le processus de formation des enseignants d'Éducation physique et sportive (EPS), pour renforcer les structures de formation des enseignants d'EPS, et pour améliorer le statut, le rôle et la place de l'EPS dans le cadre des systèmes éducatifs. Avec le soutien et la mobilisation du CIGEPS, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé à sa cinquante-huitième session **"l'Année internationale de l'EPS en 2005"**, faisant suite aux décisions respectives de la 166e session du Conseil exécutif et la 32e session de la Conférence générale. Deux réunions du CIGEPS ont permis de préparer et d'explorer la configuration de l'organisation de MINEPS IV, prévue à Athènes du 10 au 12 août 2004.

45. L'appui à l'élargissement des capacités nationales dans le domaine de la surveillance des indicateurs de qualité de l'éducation s'est poursuivi. Les activités et les réalisations du **Projet relatif au contrôle des acquis de l'apprentissage** ont été présentées à l'occasion de la biennale de l'ADEA, tenue à Maurice en décembre, dans le cadre d'un débat nourri sur le processus d'évaluation de la qualité de l'éducation. Le Projet relatif au contrôle des acquis de l'apprentissage concerne toujours un pays donné et se caractérise par une demande croissante, de la part des Etats membres, d'activités de nature à renforcer les capacités. En outre, l'évaluation du programme a été lancée.

01213**Axe d'action 3 :****Promotion de l'enseignement scientifique et technologique**

46. Les capacités qu'ont les Etats membres d'élaborer **des plans nationaux applicables à l'enseignement scientifique et technologique** ont été renforcées grâce à l'octroi d'un appui technique et à la consolidation des réseaux entre ministères, spécialistes et institutions spécialisées. Les décideurs de 16 Etats membres ont assisté à l'Atelier régional sur l'enseignement scientifique et technologique pour l'Asie et le Pacifique, qui s'est déroulé à Tokyo (Japon) du 20 au 28 octobre. Un soutien technique a été accordé au troisième Congrès international sur l'enseignement scientifique, tenu à La Havane (Cuba), du 9 au 14 février 2004. Les planificateurs de programme et les responsables concernés par l'enseignement scientifique et technologique ont été épaulés et mieux informés et les capacités dont ils disposent ont été confortées, en particulier via la constitution de réseaux et la distribution de guides. Les *Guidelines for Policy making in Secondary School Science and Technology Education* [Principes directeurs applicables à la politique à suivre pour l'enseignement scientifique et technologique dans le secondaire] et le *Technology Education Guide* [Guide de technologie éducative] ont été distribués aux Etats membres par le biais du Réseau international des responsables de l'enseignement scientifique et technologique (INGOSTE) ; la revue *Connexion*, vol. XXVIII, n° 3-4, 2003, a été publiée et diffusée en anglais, arabe, espagnol,

français, hindi et russe. Le site Web consacré à l'enseignement scientifique et technologique a bénéficié d'une mise à jour incorporant les principaux documents de l'UNESCO, ainsi que les liens, informations et manifestations portant sur l'enseignement scientifique et technologique et un CD-ROM interactif sur l'éducation pour l'environnement. Les capacités et connaissances nécessaires à la fois pour réduire la disparité entre les sexes dans l'enseignement scientifique, technologique et professionnel et pour accroître l'accès des jeunes filles aux programmes de formation technique appropriés ont été promues, notamment par le lancement d'un projet EPT relatif au renforcement des capacités dans le domaine de l'initiation scientifique et technologique sur une base paritaire en vue de consolider les aptitudes utiles pour la vie dans quatre Etats membres (Burkina Faso, Egypte, Népal et Nicaragua). L'UNESCO a été chargée de faire rapport sur les différentes façons dont les sciences, les techniques et l'éducation peuvent contribuer au NEPAD. En collaboration avec le Secteur des sciences exactes et naturelles, l'IIRCA a organisé un atelier scientifique et technologique à Nairobi (Kenya), en octobre 2003, à titre de réunion préparatoire à la première Conférence du NEPAD réunissant les ministres africains et le conseiller présidentiel en sciences et technologies (Pretoria, Afrique du Sud, novembre 2003).

01214 Axe d'action 4 :

Education préventive face à la pandémie de VIH/sida

47. **Les politiques d'éducation préventive face au VIH/sida** ont été encouragées, ainsi que **l'intégration de la prévention du VIH/sida dans les plans nationaux d'EPT**. L'IIPE a oeuvré à la prise en compte du VIH/sida dans les plans et programmes éducatifs en fournissant un soutien technique sur le terrain aux ministres de l'éducation ou aux organes régionaux pour conceptualiser l'épidémie et, ainsi, l'aborder en tant que problème de gestion : organisation d'un cours sous-régional au Kazakhstan en collaboration avec le Bureau de Bangkok ; préparation de six projets de rapports nationaux sur la réponse à la pandémie dans les pays membres du SADC - Afrique du Sud, Botswana, Lesotho, Maurice, Seychelles, Zimbabwe. En ce qui concerne le VIH/sida et l'éducation, des progrès ont été rendus possibles par le resserrement des liens avec les Bureaux hors Siège - par exemple ceux de Windhoek, Abuja, Beyrouth, Hanoi, Bangkok, Harare et Maputo. Le BIE a participé à davantage d'activités de refonte des programmes d'enseignement et de formation des enseignants. La collaboration avec le Réseau du système des écoles associées de l'UNESCO (RéSEAU) a permis d'associer des élèves (de Gambie, d'Ouganda et d'Afrique du Sud) à la création d'un jeu de documents intitulé "**Vivre et apprendre dans un monde touché par le VIH/sida : le VIH/sida à l'école**", qui contient notamment des messages à l'intention des jeunes, des parents et des enseignants. L'IIRCA a enrichi ses matériels pédagogiques sur le VIH/sida dans les activités en classe, qui visent en particulier les établissements de formation des enseignants.

48. En Asie, les ateliers nationaux pour l'élaboration de **matériels sexospécifiques de prévention du VIH/sida** ont continué à sensibiliser les esprits à la nécessité de prendre en compte les sexospécificités dans la prévention du VIH/sida ainsi qu'à la situation en matière de VIH/sida dans différents groupes sociaux ; ils ont également abouti à des modules de formation en matière de spécificités de chaque sexe et de VIH/sida. A la suite d'un atelier régional qui s'est tenu en 2001, les matériels de prévention du VIH/sida ont été modifiés pour être ensuite diffusés plus largement en fonction des besoins des différents groupes et institutions. Des activités de suivi distinctes selon les personnes, institutions et réseaux ont été préparées.

49. L'IIPE a publié une étude sur l'impact du VIH/sida sur l'éducation dans les Caraïbes en collaboration avec le Bureau de Kingston et l'University of the West Indies. Les travaux de l'IIPE ont également permis d'analyser les besoins de formation et de développer des matériels de formation sur la gestion de l'éducation dans les régions affectées par le VIH/sida (analyse des besoins en formation dans quatre pays : Ethiopie, Ghana, Kenya, Rwanda). Le programme de recherche-action de l'IIPE sur l'impact du VIH/sida sur l'éducation et sur l'évaluation des différentes

mesures permettant de faire face à la pandémie a été développé dans trois pays : Ouganda, Malawi et République-Unie de Tanzanie. L'IPE a lancé son **Service d'échange d'informations** qui permet de collecter les documents et les recherches les plus récents sur le VIH/sida et de les mettre à la disposition des acteurs de l'éducation. Il est adaptable aux technologies auxquelles les pays les plus touchés par le VIH/sida ont accès et il représente un outil pratique pour les consultants, les établissements scolaires, les ministères et les organisations qui souhaitent diffuser leurs études, leurs engagements politiques et les résultats de leurs recherches. Dans le cadre du programme phare interinstitutions de lutte contre le VIH/sida, le BIE a diffusé des informations pertinentes sur les programmes d'enseignement, contenus et méthodes pédagogiques aux niveaux de l'enseignement primaire et secondaire. Les critères d'évaluation des matériels pédagogiques de prévention du VIH/sida ont été mis au point après une réunion d'experts qui s'est tenue en juin 2003 ; les quelque 300 exemples de bonnes pratiques recensés au cours de cette réunion sont désormais disponibles sur CD-ROM. Le bureau de centralisation des informations du BIE sur les programmes de prévention du VIH/sida participe à l'organisation de conférences/séminaires sous-régionaux, régionaux et internationaux, essentiellement en diffusant les informations collectées et traitées pour aider à renforcer les capacités et encourager la concertation sur l'action à mener en matière de prévention du VIH/sida. Le BIE a participé à l'organisation d'un séminaire sur le renforcement des capacités en matière d'élaboration de programmes d'enseignement au Swaziland (novembre 2003) et a joué un rôle actif dans l'initiative "Accélérer la réponse du secteur de l'éducation face au VIH/sida en Afrique subsaharienne".

01215**Axe d'action 5 :****Promotion de l'application des technologies de l'information et de la communication dans l'éducation**

50. L'UNESCO a poursuivi ses activités de **renforcement des capacités nationales des Etats membres en ce qui concerne l'application des TIC dans l'éducation**. L'ITIE a contribué à ces activités par le biais d'un projet sous-régional pour l'Europe du Sud-Est sur l'utilisation des TIC dans le développement de l'éducation et l'édification d'une société du savoir (projet financé par le Fonds-en-dépôt japonais), qui contribue à renforcer les capacités éducatives nationales en exploitant les TIC dans l'éducation et en diversifiant leurs applications à des fins de formation. Ce projet recourt systématiquement aux TIC à des fins de planification de l'éducation et d'élaboration de politiques éducatives par le biais de projets multipays en matière de TIC et d'éducation et par la mise en commun des informations. A partir des matériels de formation élaborés, l'ITIE a organisé plusieurs séminaires de formation pour les enseignants et formateurs d'enseignants ainsi que pour les administrateurs et professeurs du supérieur et du secondaire. C'est l'ITIE qui, lors du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), s'est chargé de la Table ronde de l'UNESCO sur l'éducation et les sociétés du savoir (Genève, Suisse, 11 décembre 2003). Cet événement a attiré 200 participants dans le cadre du Sommet mondial, auxquels il faut ajouter les 300 participants de 19 pays réunis pour la Conférence internationale sur l'apprentissage ouvert et en ligne (ICOOL) qui se tenait à Maurice et qui se sont joints au débat par vidéoconférence RNIS. Cette table ronde et son document final ont appelé l'attention d'un vaste public sur des questions essentielles pour le développement durable, et cette manifestation a donné lieu à des échanges de données d'expérience internationales.

51. L'Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA) a également donné à des Etats membres d'Afrique la possibilité d'appliquer à l'éducation les technologies de l'information et de la communication de façon rentable et abordable. Parmi les modalités d'action retenues on citera : des enregistrements vidéo en amharique sur le VIH/sida largement diffusés dans les écoles d'Ethiopie, des ateliers sur le moyen de créer des CD-ROM et des sites Web (Ethiopie et Niger), des cours de perfectionnement sur les technologies de l'information au service de l'éducation (Ouganda et Zimbabwe), la traduction en français et portugais de la

Bibliothèque électronique sur le VIH/sida, et le soutien au programme conjoint de l'université de sciences et de technologie du Soudan et de l'Université de Pretoria pour le diplôme de maîtrise de pédagogie sur l'utilisation des TIC au service de l'éducation. L'étude de l'IPE sur l'université virtuelle a permis de dégager les implications en matière de politique générale et de planification (nouvelles méthodes d'enseignement et d'apprentissage, nouvelles approches du développement institutionnel). Les expériences de 12 institutions ont été analysées dans une étude publiée sur l'Internet. Une recherche a également été menée par l'IPE pour analyser comment les technologies pouvaient être adaptées pour améliorer l'enseignement primaire et secondaire.

I.2.2 : Rénovation des systèmes éducatifs

01221

Axe d'action 1 :

Réorientation de l'enseignement secondaire général

52. On s'est attaché à promouvoir la réforme de l'enseignement secondaire **en favorisant le dialogue sur les politiques d'innovation et de recherche en matière de réforme de l'enseignement secondaire en Amérique latine** grâce à l'organisation d'un séminaire régional sur ces questions (Saint-Domingue, juillet 2003). La décision de créer un observatoire de la réforme de l'enseignement secondaire dans la région a été prise et les modalités de mise en place en ont été discutées à Cuba en février 2004. Pour promouvoir et soutenir le nouveau programme phare sur les droits des handicapés, la Section de l'UNESCO pour l'enseignement secondaire général et le Groupe de travail international sur les handicaps et le développement se sont concertés pour produire et traduire en français une publication intitulée *Towards Inclusive Practices in Secondary Education (Vers des pratiques intégratrices dans l'enseignement secondaire)*. La promotion de l'utilisation des TIC dans le secondaire a été assurée par l'élaboration et la diffusion d'un document de l'ITIE sur les *technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement secondaire* qui contient une étude approfondie des nouvelles stratégies et tactiques visant à améliorer l'apprentissage afin de permettre aux jeunes générations de participer efficacement à la société de l'information.

53. Des efforts ont été faits pour **sensibiliser les parties prenantes et la communauté internationale** à l'importance de la réforme et de l'expansion de l'enseignement secondaire dans le cadre de l'EPT, et plus précisément à son impact sur l'expansion de l'enseignement primaire et le développement chez les jeunes des compétences nécessaires dans la vie courante. Les principales activités exécutées à cet effet ont consisté à organiser un forum régional en vue de la mise en place de l'observatoire des politiques et réformes de l'enseignement secondaire en Amérique latine et dans les Caraïbes (La Havane, Cuba, 9-13 février 2004) ainsi que le Séminaire sous-régional sur la mise en oeuvre des recommandations de l'UNESCO concernant l'enseignement technique et professionnel et les conclusions de l'OIT relatives à la formation et à la mise en valeur des ressources humaines (Kaduna, Nigéria, 8-11 décembre 2003). L'IPE a aidé à développer la base de connaissances des décideurs grâce à la réalisation d'études sur plusieurs aspects généraux de l'enseignement secondaire.

01222

Axe d'action 2 :

Enseignement et formation techniques et professionnels comme préparation à la citoyenneté et au monde du travail

54. L'accès à **un enseignement et à une formation techniques et professionnels (EFTP) de qualité** a été amélioré notamment grâce à des séminaires de promotion organisés à l'intention des responsables des politiques d'éducation à Santiago du Chili (pour la sous-région de l'Amérique latine) et à Kaduna au Nigéria (pour la sous-région de l'Afrique de l'Ouest) afin de promouvoir l'application dans les systèmes nationaux d'EFTP de la version mise à jour de l'instrument normatif de l'UNESCO, à savoir la Recommandation révisée concernant l'enseignement technique et

professionnel (2001). Les deux séminaires ont permis de dispenser à 45 responsables des politiques de l'éducation une formation aux meilleures normes et pratiques en matière d'EFTP. Seize responsables de la formulation des politiques d'éducation et concepteurs de programmes d'études, originaires de cinq pays africains anglophones, ont pris part à un exercice de renforcement des capacités axé sur l'importance de l'entrepreneuriat dans l'EFTP (Lusaka, Zambie, août 2003). L'atelier a également fourni l'occasion de recueillir des matériels de formation à l'éducation entrepreneuriale pour les pays anglophones d'Afrique de l'Est.

55. Les conclusions préliminaires des études nationales menées dans cinq pays asiatiques sur l'intégration des questions d'environnement dans l'enseignement technique et professionnel ont été exposées et discutées dans un atelier organisé à Chandigarh (Inde) en septembre 2003. Il a été suggéré lors de cet atelier de produire une mallette comprenant des guides et des matériels à l'usage des décideurs, des concepteurs de programmes d'études et des formateurs d'enseignants. On s'attachera pendant l'exercice biennal 2004-2005 à donner suite à cette idée en collaboration avec les gouvernements et d'autres organisations compétentes de la région. Dans le cadre de son projet international sur l'utilisation des TIC dans l'enseignement et la formation techniques et professionnels et en partenariat avec UNEVOC-Canada, l'ITIE a publié et diffusé une étude analytique qui dresse un tableau complet de l'utilisation des TIC dans l'EFTP. Elle est axée sur l'utilisation des TIC à des fins administratives ainsi que dans les domaines de la communication, de l'enseignement et de l'apprentissage, de l'élaboration et de l'évaluation des programmes d'études, de l'orientation professionnelle, de l'information sur le marché du travail, du placement et du contrôle des systèmes.

56. La capacité technique des responsables gouvernementaux d'améliorer les systèmes d'EFTP a été renforcée grâce à l'organisation de deux ateliers de formation sous-régionaux sur la gestion et l'évaluation de l'EFTP, l'un à Vientiane (République démocratique populaire lao) et l'autre à Hua Hin (Thaïlande). Ces ateliers ont été dirigés par l'IIPE, en collaboration avec le Siège, le Bureau de l'UNESCO à Bangkok et le Centre international UNESCO-UNEVOC de Bonn. L'IIPE a également développé des programmes de recherche sur les institutions d'enseignement technique et professionnel, au niveau de leur gouvernance et au niveau de leur budget.

01223**Axe d'action 3 :****Réforme, innovation et internationalisation dans l'enseignement supérieur**

57. Des activités ont été menées en vue de doter les pays des capacités nécessaires pour formuler des politiques de l'enseignement supérieur qui puissent contribuer au renouveau des systèmes et des institutions, de façon à relever les défis du XXI^e siècle, notamment grâce à l'établissement d'un **inventaire des centres d'excellence en Afrique** et à la fourniture d'une **assistance aux Etats membres/institutions**. Une assistance technique a été fournie à l'Ouganda, au Kenya (chaire UNITWIN/UNESCO sur les femmes, l'éducation de base, la santé et le développement durable), la République-Unie de Tanzanie, l'Association des universités africaines (pour l'aider à revitaliser la chaire UNESCO-AUA sur les femmes dans les sciences et la technologie en Afrique de l'Ouest) et au Togo (chaire UNESCO de formation à distance, Université de Lomé). En Amérique latine, l'Observatoire de l'enseignement supérieur, mis en place en 2001 par l'Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC), s'est attaché à promouvoir les échanges dans le domaine de la recherche. L'IESALC a aidé à mieux connaître les principales caractéristiques de l'enseignement supérieur au Costa Rica, à El Salvador, au Guatemala, au Honduras, au Nicaragua et au Panama et à repenser les problèmes en tenant compte des travaux de recherche menés qui ont été discutés dans plusieurs séminaires. L'ITIE a finalisé le projet d'utilisation des TIC dans l'enseignement supérieur à distance en Afrique subsaharienne, y compris en adaptant aux besoins de pays africains le cours de formation spécialisé sur les TIC dans l'enseignement à distance. L'ITIE a organisé (octobre-décembre 2003) un stage de

formation sur l'utilisation des TIC dans l'enseignement supérieur à distance en Afrique subsaharienne à l'intention de spécialistes de l'enseignement à distance de 11 pays. Les participants ont reçu une formation qui leur permet de former à leur tour des spécialistes nationaux et les capacités des institutions nationales en matière de planification et de mise en oeuvre de l'EPT dans des domaines tels que la formation des enseignants et l'utilisation appropriée des TIC dans l'enseignement à distance en Afrique subsaharienne, ont été renforcées. Le programme de recherche de l'IIPE continue d'analyser les évolutions de l'enseignement supérieur pour aider les pays à élaborer leur politique institutionnelle. Plusieurs équipes de recherche ont été constituées localement et ont réalisé des études sur la restructuration institutionnelle des universités (région Asie). Une recherche sur le renforcement des capacités d'enseignement supérieur dans les pays en développement (Kenya, Nigéria, Zimbabwe) a été finalisée.

58. La **coopération internationale en matière de mobilité et de reconnaissance académiques** a été resserrée et les capacités nationales en matière d'assurance qualité et d'homologation ont été renforcées. Un document présentant la position de l'UNESCO sur l'enseignement supérieur dans une société mondialisée a été élaboré et traduit. Un partenariat a été établi avec l'OCDE pour définir des principes directeurs communs sur la garantie de la qualité dans l'enseignement supérieur transfrontières. La 32^e édition d'*Etudes à l'étranger* est parue ; elle contient une nouvelle rubrique, qui fournit aux étudiants des informations au sujet des conventions de l'UNESCO sur la reconnaissance des titres de l'enseignement supérieur ainsi que l'adresse des services responsables de la reconnaissance des études et des diplômes dans la plupart des pays. L'IESALC s'est attaché à promouvoir la mise en place de mécanismes et d'un cadre international de garantie de la qualité et d'homologation des titres grâce notamment à une étude sur les processus d'internationalisation de l'enseignement supérieur en Amérique latine, dans le cadre des traités d'intégration de la région (ALENA, ZLEA, OMC), à une étude sur les nouveaux prestataires de services d'enseignement supérieur en Colombie et à la conception d'un système institutionnel d'auto-évaluation assorti d'un logiciel. L'IIPE a développé des recherches sur la régulation et l'assurance qualité des offres transnationales d'enseignement supérieur et a mené une analyse comparative du financement de l'enseignement supérieur en Europe ainsi qu'une grande étude sur les systèmes d'aide aux étudiants.

59. La réflexion sur **l'internationalisation de l'enseignement supérieur et de la recherche** a progressé grâce à l'organisation, par le Forum de l'UNESCO sur la recherche et les savoirs relatifs à l'enseignement supérieur, du premier Séminaire mondial de recherche sur "société du savoir et économie du savoir : savoir, pouvoir et politique" (Paris, 8-9 décembre 2003). Les séminaires mondiaux organisés tous les deux ans rassemblent des spécialistes de divers horizons et disciplines venus du monde entier qui soumettent à un examen critique un thème ou un domaine de préoccupation particulier. Le Séminaire international sur la féminisation des effectifs de l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (Mexico, novembre 2003) s'est penché sur 12 études réalisées dans la région. Le **Programme UNITWIN/chaïres UNESCO élargi et renforcé** a également contribué à l'obtention de ce résultat. La gestion et la coordination internes du programme ont été améliorées, les procédures rationalisées, les priorités de création de nouvelles chaires définies et le suivi et l'évaluation de leurs activités développés. Certaines commissions nationales (française et espagnole) ont déjà organisé des réunions d'évaluation des chaires UNESCO établies dans les universités de leur pays. Le *Répertoire UNITWIN 2003* est paru en novembre. On dénombrait au 31 décembre 2003 quelque 553 chaires UNESCO et réseaux UNITWIN établis dans 116 Etats membres, impliquant la participation de plus de 1.000 établissements d'enseignement supérieur hôtes et partenaires (17 nouvelles chaires UNESCO et un nouveau réseau établi entre juillet et décembre 2003).

01224**Axe d'action 4 :****Amélioration de la formation et de la condition des enseignants**

60. Un certain nombre de processus clés ont été progressivement introduits pour que la formation des enseignants soit plus durable au niveau national, sur le plan tant quantitatif que qualitatif, dans le contexte préoccupant d'une pénurie mondiale d'enseignants qui atteint un niveau de crise marquée par des démissions massives et, dans les régions d'Afrique, par un nombre très élevé de décès imputables au VIH/sida. Parmi ces processus clés on notera, pour la première fois, **la mise en réseau systématique** des travaux du groupe consultatif des organisations non gouvernementales (EPT) et du groupe consultatif des ONG de l'enseignement supérieur ; **la mobilisation explicite, par les bureaux sous-régionaux de l'UNESCO en Afrique** - Nairobi, Harare, Windhoek - **des associations d'enseignants et des hauts responsables**, pour affronter les questions difficiles d'élaboration des politiques face aux effets du VIH/sida sur les effectifs des enseignants ; le lancement, par le Bureau de Bangkok (avec l'appui du Siège et du groupe des donateurs des pays nordiques), du même type de dialogue gouvernement/enseignants dans sept pays d'Asie du Sud-Est sur le thème de la réforme liée à l'EPT ; et le soutien à ce dialogue social par un mémorandum d'accord entre l'UNESCO, l'OIT, l'Internationale de l'éducation et la Confédération syndicale mondiale de l'enseignement, les deux dernières organisations étant unies pour la première fois dans cet effort sans précédent pour l'EPT.

61. Quarante des quarante-six Etats membres de la région Afrique ont participé à **l'initiative de l'UNESCO pour le renforcement des capacités** en vue d'évaluer, puis d'affronter, la question longtemps négligée **des écoles normales et des instituts universitaires dépourvus de moyens et chargés de la formation des maîtres**, comme cibles nationales les plus adaptées si l'on veut renforcer de manière durable les capacités dans le domaine de la formation de qualité des enseignants. Cette initiative a permis de dégager, au cours d'une réunion de travail panafricaine organisée par l'UNESCO fin 2003, des stratégies concrètes à court et à moyen terme, adoptées par consensus, pour réorganiser les ressources existantes et prévues afin de renforcer ces institutions ; cette réunion a également permis d'élaborer des justifications bien étayées en vue de propositions extrabudgétaires, qui sont déjà au nombre de sept, financées par des fonds de dépôt japonais. L'IIRCA a contribué à cette initiative en examinant les rapports d'évaluation des 39 instituts principaux de formation des enseignants sur ce continent en septembre 2003, à Dakar (Sénégal), afin de promouvoir l'application effective de normes internationales dans les plans nationaux de réforme de la formation des enseignants, d'améliorer la qualité de la formation et d'encourager le dialogue et les échanges d'information sur les pratiques novatrices. Cet atelier a mis au point des indicateurs fiables des tendances concernant les aspects essentiels de la profession enseignante. L'IIRCA a contribué à l'amélioration des instituts de formation des enseignants dans un certain nombre d'Etats membres, en particulier par des cycles d'études universitaires, qui associent l'enseignement à distance et de brèves sessions d'enseignement classique. Ces activités comprennent le diplôme supérieur d'enseignement à distance de l'Université ouverte nationale Indira Gandhi (plus de 140 étudiants ont obtenu le diplôme en Ethiopie), la poursuite des travaux avec l'Université d'Afrique du Sud (UNISA) sur l'utilisation de la maîtrise d'enseignement des mathématiques, afin d'améliorer cet enseignement dans les établissements de formation des enseignants, la présentation de modules et l'élaboration de cours pour une maîtrise de planification de l'enseignement et de développement économique (Addis-Abeba, Ethiopie et Dakar, Sénégal). Les activités concernant le microprogramme de qualification sur l'intégration des TIC dans l'enseignement pour les pays francophones, mis en place en collaboration avec l'Université de Montréal, progressent de manière satisfaisante. L'ITIE a préparé des ensembles de matériels didactiques et les a utilisés lors de séminaires de formation destinés à des enseignants et des formateurs d'enseignants, *le recyclage des éducateurs scolaires aux fins de l'application des TIC à l'éducation* (Bakou, Azerbaïdjan, octobre 2003) et à l'occasion de séminaires de formation sur *les TIC dans l'éducation, le passeport de*

compétence informatique européen (ECDL) pour les administrateurs et les enseignants des établissements d'enseignement secondaire et supérieur de la République de Moldova et de la Fédération de Russie (fin 2003). Dans les Etats arabes, une conférence régionale ministérielle sur l'EPT (Beyrouth, 20-23 janvier 2004) a retenu la question des programmes de formation des enseignants comme élément fondamental des plans nationaux d'EPT. Dans le Pacifique, des activités ont été lancées pour définir les qualifications minimales d'accès à la profession enseignante. Le Comité conjoint OIT-UNESCO d'experts sur l'application des recommandations concernant le personnel enseignant, lors de sa session de travail triennale (Paris, 15-19 septembre 2003), a de manière pragmatique traduit les dispositions spécifiques des Recommandations de 1966 et de 1997 en propositions d'orientations qui pourraient aider les Etats membres à mieux aborder les questions difficiles de la formation d'enseignants en grand nombre et d'exode des enseignants qui, selon les participants, sont manifestement aggravées par des atteintes à la liberté d'enseignement. Enfin, en ce qui concerne le nombre concret de formateurs d'enseignants ayant reçu une formation, le Bureau de Bangkok, par exemple, a formé 140.000 enseignants à l'emploi des TIC, et 400 décideurs à l'application de la Recommandation de 1966.

01225**Axe d'action 5 :****Elaboration de règles et de normes nouvelles**

62. L'UNESCO participe activement aux travaux du Comité des droits économiques, sociaux et culturels (CESCR) de l'ONU et du Haut Commissariat aux droits de l'homme. A la 30e session du CESCR, le rapport de la première réunion du Groupe conjoint d'experts UNESCO (CR)/ECOSOC (CESCR) sur le contrôle du droit à l'éducation, qui avait été organisée au Siège de l'UNESCO à Paris le 19 mai 2003, et la décision prise par le Conseil exécutif à sa 167e session en octobre 2003 (167 EX/Déc., 5.8) ont été présentés. Les activités de l'UNESCO et le rapport ont été bien accueillis car ils établissent **une complémentarité entre le CESCR et l'UNESCO dans le suivi du droit à l'éducation**, ce qui revêt une importance historique car, pour la première fois, des organes de suivi des traités collaborent activement pour que le droit à l'éducation devienne une réalité.

63. **Une assistance technique pour moderniser/élaborer la législation nationale sur l'éducation et appliquer le droit à l'éducation** a été fournie à l'Indonésie et au Kenya. Ce processus, qui a permis d'intensifier la coopération avec les commissions nationales, est très apprécié par les Etats membres. Il constitue une contribution importante au suivi des réunions du Groupe de haut niveau sur l'Education pour tous de 2002 et 2003. Il s'agit d'une innovation majeure en ce qui concerne l'EPT et les fondations du droit à l'éducation dans les systèmes juridiques nationaux. Cette innovation renforce aussi l'action normative de l'UNESCO auprès des Etats membres, notamment en ce qui concerne les obligations des Etats en vertu des instruments de l'UNESCO relatifs au droit à l'éducation, et cela contribue à mettre en relief les activités de l'UNESCO dans ce domaine. L'IIRCA a lancé une proposition de projet, qui serait financée par des fonds extrabudgétaires de l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI), visant à renforcer les capacités d'évaluation de l'enseignement des mathématiques et des sciences et à mettre en place un programme régional d'enseignement à distance en cours d'emploi pour les enseignants. Des activités de promotion du droit à l'éducation ont été mises au point en coopération avec des organismes professionnels et la communauté intellectuelle afin de susciter un débat public sur des questions d'importance décisive, en particulier avec l'Association européenne sur les législations et les politiques en matière d'éducation (ELA). La coopération s'est développée avec l'ADEA dans le domaine du droit à l'éducation, dans le contexte du suivi de la Table ronde de décembre 2002 sur les fondements constitutionnels/juridiques du droit à l'éducation en tant que droit de l'homme fondamental. Le Bulletin de l'ADEA (avril-septembre 2003) a insisté sur l'importance de l'action normative et de la législation nationale pour la réalisation du droit à l'éducation.

64. Suite aux recommandations de la Table ronde des ministres et hauts responsables chargés de l'éducation physique et du sport qui a eu lieu les 9 et 10 janvier 2003, une réunion spéciale d'experts a été organisée du 24 au 26 juin 2003 pour donner des avis au Directeur général dans le cadre des préparatifs de la 32e session de la Conférence générale. Cette dernière a ensuite décidé que la question de **la lutte contre le dopage dans le sport** devait être régie par la voie d'une convention internationale et a invité le Directeur général à convoquer une ou plusieurs réunions intergouvernementales de catégorie II pour l'élaboration de cette convention. Ce texte devrait être présenté à la Conférence générale à sa 33e session en 2005. Le Directeur général a organisé deux autres réunions d'experts, du 12 au 14 novembre et du 8 au 10 décembre 2003, au cours desquelles les experts ont examiné et précisé le projet de texte de la Convention élaboré précédemment par un groupe de travail créé par le Comité intergouvernemental de l'UNESCO pour l'éducation physique et le sport (CIGEPS) et le Conseil de l'Europe. Les réunions ont permis d'aboutir à un "Projet préliminaire" de la Convention, qui a été examiné lors d'une réunion intergouvernementale de catégorie II du 19 au 23 janvier 2004.

GRAND PROGRAMME II - SCIENCES EXACTES ET NATURELLES

Evaluation globale

65. Les activités de programme du Secteur des sciences exactes et naturelles ont, pendant toute la durée de l'exercice, et le dernier semestre n'a pas fait exception à cet égard, été inspirées par des grands événements internationaux (passés et à venir) et par des objectifs de développement, notamment la Conférence mondiale sur la science, les Objectifs de développement du Millénaire, le Plan d'application du Sommet de Johannesburg, l'Année internationale de l'eau douce, le troisième Forum mondial de l'eau, la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information et la Réunion d'examen après 10 ans du Plan d'action de la Barbade pour les petits Etats insulaires en développement (Maurice, 2004). De plus, la mise en oeuvre du programme a continué de respecter les objectifs primordiaux de la Stratégie à moyen terme et ses trois axes stratégiques ainsi que les objectifs stratégiques des programmes scientifiques.

66. Pour donner suite aux décisions 164 EX/8.6 et 166 EX/4.1, le secteur, en coopération avec le Département Afrique, a considérablement accru son engagement sur ce continent dans le contexte du processus du NEPAD. Parallèlement au soutien fourni en vue du développement de la composante Science et technologie du processus du NEPAD, le secteur est en train de définir un cadre stratégique afin de s'assurer que tous les efforts qu'il mène en Afrique, du Nord ou subsaharienne, soient, comme l'a demandé l'Assemblée générale des Nations Unies, axés sur les objectifs et priorités du NEPAD, qu'il s'agisse d'environnement, de sciences et de technologies, de développement humain ou de ressources en eau (infrastructure).

67. Dans l'ensemble, l'exercice 2002-2003 a été une période remarquable au cours de laquelle l'importance du rôle de l'UNESCO pour les questions relatives à l'eau douce s'est nettement accrue, ce à quoi ont contribué sa grande visibilité lors du troisième Forum mondial de l'eau, avec les activités menées sous l'égide du PHI, l'achèvement du Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau (WWDR) par le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP), la création de l'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau et le rôle de chef de file joué par l'UNESCO dans la célébration de l'Année internationale de l'eau douce 2003. Tout cela témoigne de la détermination avec laquelle la principale priorité "l'eau et les écosystèmes associés" a été mise en oeuvre. La sixième phase du Programme hydrologique international (2002-2007), d'une durée de six ans, est parvenue au terme de son premier exercice. Le PHI-VI a déjà intégré dans ses activités des contributions aux Objectifs de développement du Millénaire et au Plan d'application du SMDD. Le Groupe Eau des Nations Unies a été officiellement reconnu comme le

mécanisme de coordination du système sur les questions relatives à l'eau douce et a adopté le WWAP comme programme phare. Ce dernier a déjà amorcé la planification et la coordination du deuxième WWDR qui devrait être publié en 2006.

68. L'Assemblée générale des Nations Unies a décidé de proclamer une Décennie internationale d'action, "L'eau source de vie", qui commencera en 2005 ; l'UNESCO est en train d'examiner avec d'autres partenaires du système des Nations Unies le rôle qu'elle y jouera. Le Conseil exécutif a créé le "Fonds de solidarité pour l'accès de tous à une eau salubre" qui commencera de fonctionner grâce à une importante donation de l'Envoyé spécial de l'UNESCO pour l'eau, S.A.R le Prince Talal. La décision de la Conférence générale de faire du projet SIMDAS sur la Gestion et le développement intégrés durables des zones arides et semi-arides d'Afrique un projet phare de l'UNESCO a été immédiatement intégrée au programme 2004-2005 en tant qu'effort intersectoriel faisant notamment appel aux composantes hydrologiques, écologiques, à des facteurs liés à l'énergie et au renforcement des capacités. Les partenariats avec d'autres organisations, comme le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) seront renforcés ou créés. Le Gouvernement italien a passé un important accord avec l'UNESCO en vue d'un projet extrabudgétaire intitulé "Water Programme for Africa" (De l'eau pour l'Afrique).

69. L'un des moments forts du semestre a été une importante réunion organisée en juillet 2003 à Delft par le nouvel Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau en présence du Directeur général, à laquelle toute la famille UNESCO des responsables de l'eau (PHI, titulaires de chaires UNESCO relatives à l'eau, coordonnateurs de réseaux, directeurs de centres, directeurs de cours) a assisté pour étudier une stratégie de coopération future et la coordination des activités. D'autres parties intéressées ont participé à une deuxième partie de la réunion afin d'examiner les futures orientations de l'éducation relative à l'eau et de la recherche et du renforcement des capacités dans ce domaine.

70. Les célébrations de la Journée mondiale 2003 de la science au service de la paix et du développement (10 novembre) ont été nombreuses dans le monde, ont fait l'objet d'une bonne couverture médiatique et témoignent de l'intérêt et de l'engagement croissants des Etats membres et en particulier de leurs commissions nationales. L'idée d'organiser les manifestations internationales à Budapest (Hongrie) et de les lier au suivi de la Conférence mondiale sur la science et à l'attribution de six prix scientifiques était intéressante et sera probablement reprise. A cette occasion, on a également vu des scientifiques palestiniens et israéliens venir ensemble à la présentation d'une série d'activités actuelles en coopération. Le projet SESAME reste un autre grand effort visant à contribuer au renforcement de la paix au Moyen-Orient. Tandis que l'on s'occupe des formalités techniques qui vont de pair avec le processus de démarrage officiel, on observe des signes manifestes d'intérêt et d'engagement croissants des Etats membres de la région et au-delà.

71. La contribution du Secteur des sciences exactes et naturelles à la stratégie globale contre le VIH/sida a été considérablement favorisée par l'annonce du Gouvernement italien de verser une contribution financière de deux millions de dollars des Etats-Unis en vue de mettre au point en Afrique un vaccin pédiatrique qui protège les jeunes enfants contre la transmission du VIH au cours de l'allaitement maternel. Le projet, intitulé "Families First Africa" (Les familles d'abord en Afrique), est une entreprise en coopération de la Fondation mondiale recherche et prévention sida et de laboratoires de Rome et Baltimore. La Conférence générale a adopté une résolution à cet égard appelant d'autres Etats membres à verser une contribution volontaire en faveur de cet important volet de la lutte contre le fléau du sida. L'apport de l'UNESCO concerne essentiellement les phases scientifiques initiales du projet et l'Organisation devrait en confier la responsabilité à l'OMS une fois qu'il sera passé à la phase des tests cliniques.

72. Quinze sites ont été désignés comme de nouvelles réserves de biosphère par le Conseil international de coordination du MAB qui a, au cours de sa session de juillet 2003, également approuvé l'extension de trois réserves existantes, portant à 440 le nombre de réserves réparties dans 97 pays. La coopération transfrontière entre Etats membres et la création de réserves de biosphère transfrontières suscite un intérêt croissant. En novembre, l'ADG/SC a inauguré la première réserve de biosphère transfrontière en Afrique, la réserve du "W" créée par le Bénin, le Burkina Faso et le Niger. Le programme MAB de l'UNESCO soutient également l'initiative tendant à faire du Mont Elgon un candidat potentiel à l'inscription comme réserve de biosphère transfrontière entre le Kenya et l'Ouganda. Il est prévu de développer les interactions entre les volets culturel et naturel des activités relatives au patrimoine - l'une des particularités fondamentales du MAB depuis sa création - pour répondre à l'approche holistique préconisée par le Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg. La présentation conjointe par le Secteur des sciences exactes et naturelles et le Centre du patrimoine mondial du Congrès mondial sur les parcs (septembre 2003, Durban, Afrique du Sud), en est un exemple. Il s'agit d'un important événement qui a lieu tous les dix ans et offre à environ 3.000 participants la possibilité d'évaluer l'efficacité des politiques de conservation et d'échanger des données d'expérience sur des questions concernant la conservation. Les réserves de biosphère et le patrimoine mondial ont, à cette occasion, fait l'objet de débats approfondis.

73. Une approche interdisciplinaire et interinstitutions est de même nécessaire à la préservation des espèces en péril. Une réunion préparatoire d'experts s'est tenue au Siège de l'UNESCO en novembre 2003 dans le cadre du projet "Great Apes Survival" (GRASP - projet pour la survie des grands singes). Les experts ont étudié une stratégie mondiale de conservation des grands singes et travaillaient à la préparation d'une réunion intergouvernementale qui devrait avoir lieu en 2005. La réunion de novembre, qui a rassemblé pour la première fois tous les partenaires du GRASP (UNESCO, PNUD, ONG) et les Etats où se trouvent les aires d'extension des grands singes a été remarquablement couverte par la presse et les médias à l'échelon international, comme en témoigne un éditorial de la revue *Nature*.

74. Les possibilités de surveillance permanente de la Terre depuis l'espace dans des projets comme le GRASP et, de manière plus générale, dans le cadre de l'effort d'ensemble pour comprendre les changements climatiques et ses répercussions font partie des principales raisons ayant incité l'UNESCO à participer davantage aux activités spatiales. L'Initiative internationale concertée pour coordonner l'observation et la surveillance de la Terre depuis l'espace découle du Sommet de Johannesburg de 2002 et a notamment été suivie du premier Sommet sur l'observation de la Terre qui s'est tenu à Washington D.C., en juillet dernier. L'UNESCO participe activement à ce processus et contribue actuellement à la rédaction d'une déclaration ministérielle et d'un document-cadre sur le développement d'un système coordonné opérationnel et exhaustif d'observation continue de la Terre *in situ* et depuis l'espace. La déclaration et le cadre d'action devraient être adoptés par les ministres participant au deuxième Sommet qui se tiendra à Tokyo en avril 2004.

75. L'UNESCO a également aidé l'Afghanistan à préparer une étude de base sur l'utilisation de la télédétection et du SIG aux fins de la reconstruction. Ces résultats ont été présentés à la communauté scientifique, aux agences spatiales, aux fournisseurs de données ainsi qu'aux entreprises à valeur ajoutée SIG lors du Congrès international d'astronautique qui s'est tenu en septembre 2003 à Brême, Allemagne.

76. En décembre, le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) a offert une excellente occasion de faire mieux connaître le rôle de la science et de la technologie dans les technologies de l'information et l'avènement des sociétés du savoir. Le secteur a organisé en coopération avec le CERN une conférence soulignant ce rôle qui s'est avérée, pour les délégués

venus assister au SMSI, une occasion unique de mieux comprendre ce que la science peut faire pour opérer le transfert recherché de la notion de société de l'information à celle de sociétés du savoir. Au lendemain de la phase I du Sommet, il est maintenant important que le secteur commence avec CI à préparer soigneusement la phase II, qui se tiendra à Tunis en 2005 et où la contribution de la science et de la technologie sera primordiale pour trouver des solutions réalistes eu égard au renforcement des capacités et des infrastructures des pays en développement.

77. A la fin de l'année et de l'exercice, le secteur s'est également mobilisé en réponse au séisme de Bam, Iran, afin d'examiner la contribution capitale du savoir-faire scientifique et technologique aux objectifs de reconstruction de Bam selon des principes de résilience sismique et d'atténuation future des risques sismiques en Iran.

Evaluation globale de la Commission océanographique intergouvernementale

78. Pour donner suite au Sommet mondial pour le développement durable (SMDD) en Afrique, la COI a signé un mémorandum d'accord avec le Ministère de l'environnement du Kenya qui est chargé d'accueillir l'Unité côtière et marine de l'Initiative environnementale du NEPAD (COSMAR/NEPAD) en décembre 2003. La Commission fournira un soutien technique et financier à l'Unité côtière et marine en vue d'élaborer une stratégie de communication opérationnelle et des outils de partage de l'information qui permettent à la COSMAR de servir de mécanisme d'échange d'information pour les pays africains nécessitant une assistance technique pour préparer et mettre en oeuvre des projets côtiers et marins. De plus, après l'approbation du "Processus africain pour le développement et la protection du milieu marin et côtier en Afrique subsaharienne" lors du SMDD, et son intégration ultérieure à l'Initiative environnementale du NEPAD, la COI a poursuivi l'élaboration de la proposition de projet relative au Système régional d'observation et de prévisions océaniques pour l'Afrique (ROOFS-AFRICA), qui est la mise en oeuvre au niveau de la région Afrique, du Système mondial d'observation de l'océan et le développement du projet de protection et de gestion du littoral dont l'objectif est de formuler sur des bases scientifiques des stratégies et politiques visant à protéger les habitats côtiers de l'impact de l'érosion côtière et des changements climatiques en Afrique du Nord-Est (Cap-Vert, Sénégal, Gambie, Mauritanie et Guinée-Bissau).

79. Le Sommet sur l'observation de la Terre (EOS), qui s'est tenu à Washington, D.C., du 30 juillet au 2 août 2003, était organisé par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique afin de favoriser la création, par des gouvernements et la communauté internationale, d'un système ou de systèmes très complets, coordonnés et permanents d'observation de la Terre pour comprendre et pouvoir relever les défis environnementaux et économiques mondiaux. La réunion inaugurale d'un Groupe ad hoc sur l'observation de la Terre (GEO) a suivi le Sommet. Le mécanisme de suivi nécessaire a été mis en place à cette occasion afin de préparer un document-cadre en temps voulu pour la Conférence ministérielle sur l'observation de la Terre qui se tiendra le 25 avril 2004 à Tokyo et un plan complet, à temps pour une nouvelle Conférence ministérielle dont l'Union européenne serait l'hôte au quatrième trimestre 2004. La COI a pleinement participé au processus, coprésidant avec des représentants de l'Australie et des Etats-Unis le Sous-Groupe de coopération internationale du GEO. L'initiative du GEO doit être considérée comme une instance internationale prometteuse prête à aider les pays en développement à renforcer leurs capacités pour qu'ils puissent utiliser des systèmes d'observation en vue de la gestion intégrée de leur environnement, sous réserve que le nombre de ceux qui y participent augmente à mesure que le processus se développe.

Programme II.1 :**Science et technologie : renforcement des capacités et gestion**

**II.1.1 : Suivi de la Conférence mondiale sur la science :
formulation de politiques et enseignement scientifique**

80. Une aide financière et un soutien technique ont été fournis pour l'organisation à Nairobi, du 13 au 15 octobre 2003, d'une réunion préparatoire au cours de laquelle ont été établis les documents de travail de la première **Conférence ministérielle du NEPAD sur les sciences et la technologie**, qui s'est tenue à Johannesburg du 3 au 7 novembre 2003 et à laquelle a assisté l'ADG/SC. Cette conférence, qui a été organisée en coopération avec le secrétariat du NEPAD et le Ministère de la science et de la technologie de l'Afrique du Sud, a débouché sur l'adoption de l'esquisse du Plan d'action sur les sciences et la technologie pour l'Afrique et la création d'un Conseil ministériel. Le secteur a continué à élaborer une stratégie-cadre qui constitue sa contribution au NEPAD et il a également étroitement participé à d'autres réunions importantes du NEPAD consacrées à l'eau et à l'environnement tenues, respectivement, à Addis-Abeba et Alger.

81. Cette année, c'est à Budapest (Hongrie) qu'ont été organisées les manifestations internationales marquant la **Journée mondiale de la science au service de la paix et du développement** 2003 (10 novembre), à savoir : (i) le Forum mondial sur la science, organisé par l'Académie hongroise des sciences, l'UNESCO et le CIUS, dont la principale finalité est de faciliter les discussions sur les questions liées aux nouveaux rôles et défis des sciences et des connaissances dans la société mondialisée du XXI^e siècle ; (ii) une rencontre entre scientifiques israéliens et palestiniens destinée à présenter plusieurs exemples de coopération entre les deux communautés scientifiques et (iii) la cérémonie de remise des six **prix scientifiques de l'UNESCO**. Les six prix ci-après ont été décernés à cette occasion : le Prix Kalinga de vulgarisation scientifique au professeur Pervez Amirali Hoodbhoy du Pakistan ; le Prix Carlos J. Finlay de microbiologie au professeur Antonio Peña Diaz du Mexique ; le Prix Javed Husain des jeunes scientifiques au professeur Ravi Silva du Sri Lanka ; le Prix du Sultan Qabus pour la préservation de l'environnement au Centre vénézuélien d'écologie et à M. Peter Johan Schei (Norvège) ; la Médaille de l'Institut Pasteur/UNESCO au professeur Fadila Boulahbal d'Algérie ; et le Prix scientifique UNESCO au professeur Somchart Soponronnarit de Thaïlande.

82. L'UNESCO et l'Académie bulgare des sciences ont organisé à Sofia, du 16 au 18 novembre 2003, un atelier consacré aux "**indicateurs et statistiques de science et de technologie devant servir à la formulation des politiques scientifiques en Europe du Sud-Est**". Les participants, qui venaient d'institutions s'occupant de science et de technologie en Albanie, Bulgarie, Croatie, Grèce, Macédoine, Roumanie, Serbie-et-Monténégro et Turquie, ont recommandé que soit créé en Europe du Sud-Est un réseau régional portant sur les statistiques et les indicateurs présentant un intérêt pour la formulation des politiques de science et de technologie, qui favoriserait l'élaboration et la mise en oeuvre de projets en collaboration, le renforcement des capacités, la formation, l'échange d'informations et le renforcement des relations avec les organes nationaux chargés d'élaborer les politiques de science et de technologie et d'autres autorités, ainsi que la sensibilisation des sociétés en général à ces questions.

II.1.2 : Renforcement des capacités dans le domaine de la science et de la technologie

02121 Axe d'action 1 :

Renforcement des capacités en mathématiques, physique et chimie

83. Les capacités de recherche en mathématiques, physique et chimie ont augmenté grâce à la formation d'environ 2.500 scientifiques et spécialistes des pays en développement, notamment des femmes et des jeunes chercheurs, par le biais de 40 cours, ateliers et stages organisés en collaboration avec le Centre international Abdus Salam de physique théorique (CIPT), le Centre international de mathématiques pures et appliquées (ICPAM/CIMPA), l'Institut "Trace-Eléments" pour l'UNESCO et l'Union internationale de chimie pure et appliquée (UICPA).

84. Grâce à l'introduction de la méthode d'apprentissage actif, qui est une technique individuelle basée sur la pratique et l'activité, les capacités des enseignants ont été améliorées dans le cadre de la formation interactive dispensée au niveau régional aux formateurs des professeurs de physique des universités du Ghana, en collaboration avec le Réseau asien d'enseignement de la physique (ASPEN) et la Société africaine de physiciens et de mathématiciens (SAPAM). Un projet ayant pour but d'encourager l'apprentissage actif dans le domaine de l'optique et de la photonique a été lancé en coopération avec le CITP, l'ASPEN, des organisations professionnelles d'optique et diverses universités. Dans le cadre d'accords conclus avec la Gaddafi International Foundation for Charity Associations (GIFCA) et l'Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO) et dans celui de la coopération entre l'UNESCO et le Département d'Etat des Etats-Unis, et aussi en collaboration avec la commission de l'enseignement de la chimie de l'UIPPA, des ateliers internationaux sur des expériences et matériels didactiques en microscience ont été organisés dans dix pays d'Afrique.

85. Proposée principalement pour faire mieux connaître et comprendre la physique au public, l'Année mondiale de la physique 2005 est en cours de préparation, en partenariat avec l'Union internationale de physique pure et appliquée (UIPPA), la Société européenne de physique et d'autres sociétés régionales et nationales de physique. La première conférence préparatoire de Graz (Autriche), tenue en juillet, a débouché sur des propositions de projets devant être menés en collaboration aux niveaux international et régional. Des discussions préliminaires ont été organisées avec le CITP, l'UIPPA et l'Institut sud-africain de physique, en vue de l'organisation conjointe de la Conférence mondiale sur la physique et le développement durable, qui doit se tenir parallèlement à l'Assemblée générale 2005 de l'UIPPA en Afrique du Sud à l'automne 2005. A sa 32e session, la Conférence générale a adopté la résolution 16 par laquelle elle appuie une initiative faisant de 2005 **l'Année internationale de la physique**. La collaboration avec l'UIPPA a également pris la forme d'un soutien à la publication du bulletin de l'International Commission for Physics Education (ICPE) et au fonds de bourses du groupe de travail de l'UIPPA sur les femmes et la physique.

86. On espère améliorer la compréhension des mathématiques par le public grâce à l'exposition internationale itinérante intitulée "Expérimenter les mathématiques" dont les préparatifs progressent de manière satisfaisante avec la collaboration d'un centre scientifique français (le CCSTI de la Région Centre à Orléans), de l'Université Tokay du Japon, du Ministère de l'éducation du Japon, du Comité international du Japon, du Comité international pour l'enseignement des mathématiques de l'Union mathématique internationale, des Universités Paris V et Paris VI et de l'Ateneo de l'Université de Manille (Philippines).

87. La deuxième réunion des utilisateurs du **Centre international de rayonnement synchrotron pour les sciences expérimentales et appliquées au Moyen-Orient - Projet SESAME** s'est tenue à l'Université de technologie d'Ispahan (Ispahan, Iran, 29 novembre - 1er décembre 2003). Le plan

pour la mise en oeuvre des premières lignes de faisceaux SESAME dont il a été question à la réunion répond aux besoins de multiples activités scientifiques allant de l'archéométrie à la biologie, en passant par la chimie. Les participants ont également examiné la marche à suivre pour renforcer les capacités du projet SESAME dans la région du Moyen-Orient pour la période 2004-2007. Le groupe d'experts représentant les pays participant au projet SESAME s'est réuni à Marrakech (Maroc), les 18 et 19 décembre 2003, afin d'identifier les actions prioritaires à mener dans le cadre du programme scientifique SESAME, de finaliser les propositions en vue de l'amélioration des principales installations de recherche du Centre SESAME et de mettre en place un mécanisme de suivi optimal.

88. Pendant la période considérée, l'Organisation, par l'intermédiaire de son Bureau à Venise - Bureau régional pour la science en Europe (ROSTE) a significativement contribué au **processus de renforcement des capacités en sciences fondamentales et en sciences de l'ingénieur dans la région Europe**, une attention particulière étant accordée aux besoins des pays d'Europe centrale et orientale (PECO), notamment dans la sous-région du Sud-Est. Quelque 4.000 scientifiques ont ainsi participé aux activités financées par l'UNESCO-ROSTE dans les domaines des mathématiques, de la physique, de la chimie et des sciences de la vie organisées par des ONG et des institutions scientifiques à vocation éducative reconnues au niveau international. Le soutien financier accordé aux réunions, cours et stages de formation de niveau avancé a suscité une participation accrue de jeunes scientifiques et d'étudiants en doctorat à ces activités. Plus de 300 jeunes ont pris part à ces manifestations. Les travaux préparatoires en vue de la mise en place du Réseau européen sur l'éducation et la formation en matière de sources d'énergie renouvelables (EURONETRES), qui fait partie intégrante du programme GREET de l'UNESCO, ont été menés à bonne fin. Une vingtaine d'études nationales ont été réalisées sur l'éducation et la formation dans le domaine des sources d'énergie renouvelables et trois réunions ont été organisées sur ce sujet au niveau sous-régional. Le Réseau sera officiellement lancé pendant la première moitié de 2004.

02122**Axe d'action 2 :****Renforcement des capacités dans le domaine des sciences biologiques et des biotechnologies**

89. Un certain nombre de jeunes scientifiques ont bénéficié de l'aide de l'UNESCO pour développer leur savoir-faire et ont participé à des réunions et ateliers sur les sciences biologiques et les biotechnologies. Ainsi, les tendances actuelles et futures de l'utilisation des biopesticides ont fait l'objet d'un atelier de formation régional organisé au Sri Lanka par l'intermédiaire du Bureau de New Delhi et des subventions pour des études postuniversitaires et l'organisation de conférences ainsi que des bourses pour l'échange de personnel ont été accordées par les soins du Bureau de Nairobi. En outre, on a eu recours aux TIC pour améliorer l'enseignement et l'apprentissage des sciences dans des universités d'Afrique et de la région Asie-Pacifique. Les capacités nationales en matière de recherche et d'application des nouvelles technologies ont été renforcées grâce à des ateliers mis sur pied en collaboration avec des établissements et organisations scientifiques. Il y a eu de nombreux participants à un atelier régional sur la sécurité et la microbiologie de l'eau, organisé dans le cadre du programme des Centres de ressources microbiennes (MIRCEN) et mis sur pied en collaboration avec les sciences hydrologiques et les Bureaux de New Delhi et de Beijing. Les participants ont apprécié cette initiative qui leur a paru utile pour élaborer leurs propres procédures au niveau local.

02123**Action d'action 3 :****Renforcement des capacités de recherche en sciences de l'ingénieur et en technologie et application de celles-ci aux questions de développement**

90. Le programme sur les sciences de l'ingénieur et la technologie a été poursuivi et il a contribué aux priorités de l'exercice biennal en matière de renforcement des capacités dans la formation des

ingénieurs sur les plans suivants : information, sensibilisation, matériels et méthodes pédagogiques, perfectionnement, modalités d'habilitation, égalité entre les sexes, indicateurs, application des sciences de l'ingénieur et de la technologie au développement durable et l'élimination de la pauvreté, ainsi qu'échange de données et d'expérience et meilleures pratiques dans ces domaines. Cette démarche est conforme aux recommandations de la première Convention mondiale des ingénieurs réunie en 2000 et de la Conférence mondiale sur la science tenue en 1999.

91. Des activités spécifiques ont été menées à bien, notamment la mise au point d'une série de matériels d'enseignement et d'apprentissage en sciences de l'ingénieur ; parmi les matériels publiés dans cette série, on peut citer "Pour que ça marche, faisons petit : la technologie au service de la réduction de la pauvreté" - qui comprend une cassette vidéo et la brochure correspondante, "Rays of Hope: Renewable Energy in the Pacific" - comprenant également une cassette vidéo et la brochure correspondante, "Solar Photovoltaic Systems: Technical Training Manual" avec son manuel de l'enseignant : "Solar Photovoltaic Project Development: Text for Teachers". L'enquête internationale sur la formation des ingénieurs, l'habilitation et l'assurance qualité a été poursuivie, de même que les activités dans le domaine de l'habilitation et des sciences de l'ingénieur et de la technologie au service de l'élimination de la pauvreté. Le programme sur les sciences de l'ingénieur et la technologie participe à l'organisation de la deuxième Convention mondiale des ingénieurs qui se tiendra à Shanghai en 2004, à l'Equipe spéciale du projet du Millénaire sur la science, la technique et l'innovation, ainsi qu'à des activités sur les sciences de l'ingénieur et les mégapoles de l'avenir. Un soutien particulier est fourni en vue de la mise en place d'un nouveau programme de l'UNESCO intitulé "Engineering for A Better World" (Les sciences de l'ingénieur au service d'un monde meilleur) ayant pour but de promouvoir le renforcement des capacités dans le domaine des sciences de l'ingénieur et de la technologie pour favoriser l'élimination de la pauvreté et le développement économique et social durable.

92. ***Promouvoir les énergies durables et renouvelables par le biais du Programme solaire mondial (1996-2005).*** Au cours des six derniers mois de l'exercice biennal, les activités mises en oeuvre ont visé principalement à renforcer les capacités nationales et à donner le coup d'envoi pour la mise en place de réseaux régionaux dans le cadre du Programme mondial d'éducation et de formation en matière d'énergies renouvelables (GREET). Afin d'améliorer l'exploitation, la maintenance et la gestion des systèmes de production d'énergies renouvelables en Afrique francophone, un stage de formation spécialisée s'adressant à une équipe d'experts a été organisé au niveau régional dans le cadre du programme UNESCO/ISESCO de coopération pour 2004-2005 à Ouagadougou (Burkina Faso) et il a été suivi par des représentants des pays suivants : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Togo.

93. Des activités préparatoires ont été entreprises en vue de la mise en place du Réseau européen sur l'éducation et la formation en matière de sources d'énergie renouvelables, une attention particulière étant accordée aux pays d'Europe centrale et orientale. De la même manière, les activités préparatoires en vue du lancement du Réseau africain sur le renforcement des capacités dans le domaine des énergies renouvelables ont été menées à bonne fin. Une équipe composée de représentants du Sénégal, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, de l'IEPF et de l'ISESCO a été mise sur pied pour élaborer un plan de travail et préparer les activités devant être entreprises pendant la phase initiale de lancement du réseau. Des activités préparatoires spécifiques ont également été menées à bien pour préparer la consultation sur les énergies renouvelables dans la région des Caraïbes à laquelle participent tous les pays et les Etats insulaires de la région afin d'identifier des projets et programmes prioritaires aux niveaux national et régional et de définir un programme relatif aux énergies renouvelables dans la région des Caraïbes (Caribbean Renewable Energy Programme, CARE). Cette consultation débouchera sur l'organisation d'un forum des Caraïbes à La Havane, pendant la première moitié de 2004.

94. La collaboration a été renforcée avec des partenaires et des initiatives internationaux, comme le NEPAD, la Commission européenne, le PNUD, l'UNOPS, l'INSULA, l'ISESCO, l'IEPF, etc., grâce au soutien et aux contributions fournis à diverses activités lancées aux niveaux régional et international dans le domaine des énergies renouvelables et du développement durable.

Programme II.2 :**Sciences, environnement et développement durable**

II.2.1 : L'eau - phénomènes d'interaction : systèmes menacés et défis sociaux

02211**Axe d'action 1 :****Ressources en eau et écosystèmes : évaluation et gestion durable à différentes échelles**

95. Le Comité des Nations Unies sur les ressources en eau est parvenu à un accord sur le plan de travail afférent à la préparation, dans le cadre du Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP), de la deuxième livraison du Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau (WWDR), à paraître en 2006, ainsi que sur les problèmes à résoudre en coopération. Vingt-quatre nouvelles études de cas ont été apportées par des Etats membres au WWAP pour inclusion dans le deuxième WWDR. Un ensemble d'indicateurs mondiaux permettant de mesurer les pressions exercées sur les ressources en eaux souterraines a été élaboré et l'Espagne s'est offerte à réaliser une étude de cas pour le tester. Le deuxième projet de la Carte hydrogéologique mondiale (Programme mondial d'évaluation et de cartographie hydrogéologiques - WHYMAP), ainsi que des cartes régionales, ont été établis et l'on a arrêté une méthodologie en vue de la mise en oeuvre d'une base de données géoréférencées mondiales. Plusieurs activités ont été exécutées, en particulier en Afrique, dans le cadre du partenariat de type 2 conclu avec l'Agence spatiale européenne (ESA), en vue de l'application des techniques d'observation de la terre à l'évaluation des ressources en eau. Un atelier régional a été organisé pour les pays africains en octobre 2003 à Rabat, afin de préparer des propositions à soumettre à des organismes donateurs, en réponse à un appel de l'ESA. La première phase de l'inventaire des aquifères internationaux entrepris dans le cadre du Projet de l'UNESCO sur la gestion des ressources des aquifères transnationaux (ISARM) a été finalisée.

96. L'inventaire des aquifères transnationaux des Amériques dans le cadre de l'ISARM a commencé, en partenariat avec l'Organisation des Etats américains. Un appel à l'échelle mondiale a été lancé en octobre 2003 pour obtenir les candidatures de bassins à l'inclusion dans le Programme HELP. Soixante candidatures ont été reçues et 15 autres sont attendues (dont 20 concernent des bassins transfrontaliers), de sorte que, vers le milieu de 2004, 63 Etats membres participeront officiellement à HELP. La formulation de principes directeurs sur la préparation aux situations d'urgence résultant de phénomènes hydrologiques extrêmes (ou de conflits) et l'identification et la gestion des nappes phréatiques d'importance stratégique a été mise en chantier. Un guide méthodologique relatif à la réalimentation des nappes phréatiques dans les pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) a été publié. L'ouvrage "Integrated Water Resources Management on a Basin Level - A Training Manual" est paru. Le Gouvernement japonais a présenté une proposition en vue de la création d'un Centre international sur les risques liés à l'eau et leur gestion à Tsukuba (Japon). Ce centre serait utile au regard du nouveau Programme international UNESCO-OMS sur les crues. Les centres régionaux sur l'eau dans les régions arides et semi-arides, à savoir le RCTWS au Caire et le CAZALAC à La Serena (Chili), ont continué à développer leurs activités. L'UNESCO a joué un rôle majeur dans l'organisation de la Conférence panafricaine sur les ressources en eau (Addis-Abeba, décembre 2003) qui a élaboré un premier ensemble coordonné d'initiatives prioritaires relatives à l'eau en Afrique et a appuyé le Forum des Amériques sur la gestion des ressources en eau douce (La Paz, décembre 2003). Des

réunions régionales des comités nationaux du PHI pour les Etats arabes, l'Amérique latine et les Caraïbes et l'Asie du Sud-Est et le Pacifique ont été organisées pour examiner des problèmes régionaux en matière d'étude scientifique et de gestion de l'eau et se pencher sur des questions intéressant la gouvernance du PHI.

02212**Axe d'action 2 :****Interactions relatives à l'eau et sécurité**

97. Un certain nombre d'activités ont été menées à bien afin de faire mieux connaître les différents aspects des problèmes de sécurité et des conflits liés à l'eau et d'y sensibiliser davantage l'opinion : plus de 30 ouvrages de recherche et matériels éducatifs portant exclusivement sur les conflits et la coopération relatifs aux ressources en eau partagées ont été publiés, un site Web servant d'organe de référence sur les problèmes liés à ces ressources communes a été créé et des jeux en rapport avec la gestion des eaux transfrontalières ont été conçus. Les matériels de recherche constituent la base d'un programme d'études supérieures avancées d'une durée d'un an sur la prévention et la résolution des conflits, qui est destiné à être intégré aux programmes universitaires. Le PHI a appuyé la création des "Universities Partnerships for Transboundary Waters", groupement international d'experts de l'eau, incluant 10 universités, qui vise à promouvoir une culture mondiale de la bonne gestion de l'eau, intégrant les soucis de paix, de protection de l'environnement et de sécurité humaine, dans le cadre de la création de nouveaux réseaux d'éducation relative à l'eau.

98. Le PHI, en coopération avec ses partenaires, a élaboré une publication dont l'objet est de faire mieux connaître et appliquer les principes de l'éthique dans la gestion de l'eau. Afin de renforcer les capacités d'administration des ressources en eau, le Portail de l'eau de l'UNESCO est actuellement axé sur les problèmes de gestion de cette ressource. Le PHI pilote de même la création d'un Portail de l'eau pour les Amériques. En tant qu'organisation co-chef de file de la célébration de l'**Année internationale de l'eau douce (IYFW)** avec le Département des affaires économiques et sociales (DAES) de l'ONU, l'UNESCO a créé et géré un site Web multilingue qui comportait de nombreuses fonctions, y compris "un coin éducation" et a connu un grand succès, attirant 2 millions de visites. Le PHI a contribué à l'organisation de deux réunions sur les aspects historiques et socioculturels de l'eau - le Colloque international intitulé "Les sciences de l'eau, fondement de la civilisation ?" (Rome, décembre 2003) et la troisième Conférence de l'Association internationale sur l'histoire de l'eau (Alexandrie, décembre 2003) - qui ont été les événements marquants de la clôture de l'Année internationale de l'eau douce. La Conférence générale a approuvé la création du Centre international sur les *qanats* et les structures hydrauliques historiques à Yazd (République islamique d'Iran), sous l'égide de l'UNESCO. Le réseau GOUTTE (Organisation mondiale des universités pour l'éducation, la formation et l'éthique relatives à l'eau) du PHI a été lancé. L'initiative du PHI "Education et formation relative à l'eau" a apporté une contribution notable au 30e Congrès de l'Association internationale de recherches hydrauliques (AIRH), tenu à Thessalonique. L'UNESCO a continué d'appuyer l'organisation de cours internationaux d'études supérieures avancées, tel celui organisé à l'Institut indien de technologie à Roorkee, qui ont connu un vif succès.

02213**Axe d'action 3 (Commun PHI/MAB) :****Pour une gestion durable des interactions terre-eau**

99. Cet axe d'action représente un effort sans précédent de coopération soutenue entre le PHI et le MAB. L'**approche écohydrologique** a été encore développée et renforcée par des manifestations scientifiques, la création de sites de démonstration comme le réservoir de Pilica-Sulejow (Pologne) en vue d'observer des processus couplés d'eutrophisation, des activités régionales de formation, par exemple un cours sur l'écohydrologie et la phytotechnologie organisé à l'Université de Khartoum, et le parachèvement d'un ouvrage de référence majeur intitulé "Ecohydrology". La mise en place du Centre régional d'écohydrologie prévu à Lodz (Pologne) a bien progressé. L'atelier "Des pentes des

bassins versants aux zones côtières : processus de sédimentation à différentes échelles" (Venise, décembre 2003) a permis de rassembler des éléments importants en vue de l'Initiative internationale relative à la sédimentation que le PHI doit lancer prochainement. Les activités en matière de gestion de l'eau dans les zones urbaines, qui connaissent un regain d'actualité en raison des objectifs internationaux adoptés récemment, ont été axées sur la consolidation du réseau international. Le Centre régional sur la gestion de l'eau dans les zones urbaines, à Téhéran, a entrepris de mettre en oeuvre un vigoureux programme consistant à tenir des ateliers régionaux, à susciter des accords de coopération internationale, à organiser un stage de formation pour les décideurs sur la gestion de la demande d'eau et à réaliser des études régionales sur des sujets particuliers. La proposition d'établissement d'un centre régional sur la gestion de l'eau dans les zones urbaines pour l'Amérique latine et les Caraïbes est à l'étude avec les autorités colombiennes. La première phase de la mise au point d'un modèle novateur de gestion des eaux souterraines en milieu urbain a été achevée, une nouvelle approche des conflits relatifs à l'eau en zone urbaine est actuellement élaborée et plusieurs activités relatives à l'eau dans les villes ont été expressément conçues dans le cadre de la sixième phase du PHI afin de répondre aux besoins des pays en développement, notamment l'élaboration de la publication "Water, sanitation and sustainable development - the challenges in the cities of developing countries". Une étude des effets de l'urbanisation sur la rivière Tonle Sap dans la ville de Phnom Penh et aux alentours a été lancée qui doit aboutir à des recommandations sur le développement de la ville.

100. L'accent mis sur le développement durable du bassin de la Volga et de la mer Caspienne a été maintenu et en octobre 2003, le projet de la "Vision de la Volga" avait été élaboré. Au titre du suivi de l'Année internationale de la montagne (2002), un atelier international conjoint MAB/PHI sur la recherche concernant "Le changement mondial dans les réserves de biosphère de montagne", qui a été organisé dans la réserve de biosphère d'Entlebuch en novembre 2003 en collaboration avec "l'Initiative de recherche sur la montagne", a posé les fondements de la surveillance et de l'étude des effets du changement planétaire par un réseau mondial de scientifiques et de gestionnaires des réserves de biosphère. La gestion durable des terres arides marginales aux fins de la lutte contre la désertification dans huit pays d'Afrique du Nord et d'Asie a été le thème d'un atelier international MAB/PHI qui a été organisé à Shiraz (Iran) à la fin de novembre 2003, en collaboration avec l'Université des Nations Unies (UNU) et le Centre international de recherches agricoles dans les régions sèches (ICARDA), en vue de renforcer la collaboration scientifique entre les pays touchés par la désertification. Le MAB et le PHI ont co-organisé en 2002 et 2003, à Belem (Brésil), deux ateliers internationaux sur "L'utilisation de l'eau de l'Amazonie aux échelons mondial et local", en coopération avec l'UNU et l'Université de Para. Il en est résulté un ouvrage sur les principes d'une politique d'utilisation durable des ressources en eau des écosystèmes où ces ressources sont abondantes, qui a déjà été publié en espagnol et en portugais et le sera bientôt en anglais. De même, deux ateliers, co-organisés avec l'UNU et le Centre international d'agriculture biosaline, se sont déroulés à Dubaï (Emirats Arabes Unis) en 2002 et à Mascate (Oman) en 2003 sur le thème "Etablissement des principes d'une politique d'utilisation durable des ressources en eau des écosystèmes où ces ressources sont rares : le cas des pays membres du Conseil de coopération du golfe arabe (CCG)".

101. Dans le cadre du thème "Action en matière d'écohydrologie" de la sixième phase du PHI et en particulier des activités appuyées par le Bureau régional de l'UNESCO pour la science en Europe (ROSTE) qui visent la diffusion et l'application du concept d'écohydrologie en Europe, trois spécialistes du Bélarus, de l'Ukraine et de la Russie se sont vu offrir la possibilité de passer trois semaines dans les laboratoires et unités de terrain de l'Université de Lodz (Département d'écologie appliquée) et au Centre international d'écologie de l'Académie polonaise des sciences. En outre, l'UNESCO a soutenu les activités de recherche menées en Pologne par deux jeunes scientifiques dans le domaine de l'écohydrologie.

II.2.2 : Les sciences de l'environnement

02221 Axe d'action 1 :

Réserves de biosphère : l'approche écosytémique en pratique

102. Les réseaux régionaux sont restés actifs et ont continué à se développer avec, en particulier, la réunion d'un nouveau réseau sous-régional dans les Caraïbes. La réunion a eu lieu à la Dominique en décembre et a rassemblé une cinquantaine de participants de sept pays des Caraïbes. Des réserves possibles de biosphère dans la sous-région ont été identifiées et il a été recommandé de renforcer la coopération entre les îles de la région. La huitième réunion du réseau de réserves de biosphère d'Asie de l'Est a été organisée en Mongolie et a rassemblé des participants de six pays du réseau. Un atelier sous-régional s'est déroulé au Congo et a rassemblé des participants du Congo, de la République démocratique du Congo, du Cameroun et du Gabon, pour procéder à l'examen périodique des réserves de biosphère des pays concernés, suivre les recommandations du Bureau du MAB et étudier les possibilités d'établir des réserves de biosphère transfrontières dans la région. Dans le cadre des efforts qu'elle déploie pour promouvoir l'écotourisme et d'autres activités d'exploitation durable des ressources, l'Organisation a lancé, avec le soutien de l'Allemagne et du FEM, un projet visant à appliquer des politiques de développement touristique rationnel dans certaines réserves de biosphère situées dans quatre pays d'Europe centrale.

02222 Axe d'action 2 :

Renforcement des capacités en matière de science et de gestion des écosystèmes

103. Pour améliorer la compréhension du rôle de l'écologie urbaine dans le développement durable, une conférence a été organisée par le programme conjoint UNESCO/Université Columbia sur la problématique biosphère et société (CUBES), coparrainée par l'Académie des sciences de New York, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (HABITAT) et le Groupe urbain du MAB, les 29 et 30 octobre 2003. Cette conférence a permis d'examiner les problèmes urbains, et la contribution possible du MAB et du concept de réserve de biosphère à la réflexion sur les systèmes urbains. Dans le domaine de **l'éducation à la biodiversité**, l'UNESCO a continué à mettre en oeuvre, en collaboration avec la Convention sur la diversité biologique (CDB), une initiative mondiale consistant dans la mise en place de réseaux de connaissances et la réalisation de projets pilotes. Un groupe de travail consultatif d'experts, organisé conjointement par l'UNESCO et la CDB, avec le soutien des autorités françaises, s'est réuni à l'UNESCO à Paris en octobre afin de définir les priorités et les activités essentielles du programme de travail déjà adopté, et délimiter les rôles des différents partenaires. Les conclusions de cette réunion devaient être présentées à la Conférence des Parties à la Convention en février 2004.

104. Dans le domaine de la formation, les **bourses du MAB pour jeunes scientifiques** continuent à avoir beaucoup de succès. En juillet 2003, 99 candidatures avaient été reçues ; le Bureau en a retenu 11, les lauréats étant pour la plupart originaires de pays en développement. La mise en place de chaires conjointes GBIF-UNESCO en informatique de la biodiversité et taxonomie (quatre dans les pays en développement, deux dans des pays développés) a été approuvée par le Conseil d'administration du Centre mondial d'information sur la biodiversité (GBIF) en octobre 2003, à Tsukuba (Japon), pour donner suite aux débats de la Conférence générale de l'UNESCO à sa 31e session. Deux cours de formation de quatre jours ont été organisés en octobre sur le thème "*Réserves de biosphère - instrument pour l'application de l'approche écosytémique*", le premier cours, en Zambie, pour le Botswana, le Malawi, le Mozambique, la Zambie et le Zimbabwe, et le deuxième en Ouganda pour le Burundi, le Kenya, le Rwanda et l'Ouganda. Au total, 17 jeunes spécialistes y ont pris part et leurs réactions ont été positives, en particulier pour la démarche des études de cas nationales. Un soutien technique et du matériel informatique ont été fournis à l'*Ecole régionale supérieure d'aménagement intégré des forêts tropicales* (ERAIFT) de Kinshasa. Dans le

cadre du réseau EuroMAB, un deuxième atelier sur la prévention des conflits dans les réserves de biosphère a été organisé en novembre dans la réserve de biosphère des Cévennes, en coopération avec le MAB. Il a rassemblé 16 participants de 11 pays d'Europe du Sud-Est et d'Europe centrale.

105. Dans le cadre de sa collaboration avec la **Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD)**, l'UNESCO a organisé un forum international sur la désertification, les arts et la culture qui a eu lieu lors de la sixième Conférence des Parties à la Convention (La Havane, Cuba, août-septembre 2003) ; en raison de son succès et grâce au financement fourni par les Gouvernements de la Suisse et de Monaco, le kit pédagogique sur la lutte contre la désertification, édité conjointement par l'UNESCO et l'UNCCD, a été réédité en anglais, espagnol et français et des traductions dans d'autres versions linguistiques (arabe, russe, chinois) ont été lancées et seront ultérieurement distribuées par l'intermédiaire du Réseau du système des écoles associées de l'UNESCO.

II.2.3 : Coopération en sciences de la terre et atténuation des risques naturels

02231**Axe d'action 1 :****Coopération en sciences de la terre**

106. Le **Programme international de géosciences (PICG)**, sous son nouveau nom et sa nouvelle structure, a fourni un cadre géoscientifique et politique mondial pour l'amélioration de la coopération dans les domaines de la géologie et de l'environnement et a continué de mettre les résultats des recherches à la disposition de plus de 3.000 scientifiques grâce à 42 projets interdisciplinaires. L'accent est mis davantage sur des projets qui visent clairement à répondre aux besoins scientifiques de la société. Les projets servent à promouvoir la coopération et la communication, à améliorer la sécurité humaine et à gérer de façon plus rationnelle l'environnement abiotique, grâce à l'échange des résultats des recherches scientifiques lors d'une série ciblée de réunions, de séminaires et de visites de terrain. Plus de 20 projets du PICG ont tenu leur réunion annuelle au cours du deuxième semestre 2003, et ont abordé une très grande variété de sujets concernant les changements climatiques, le développement des océans et le cycle du carbone, la gestion et l'exploration des ressources minérales, l'évolution de la biodiversité dans l'histoire de la terre et dans les différents contextes, et la géologie médicale. L'objet de ces réunions était de rassembler autant de participants que possible venant des différents projets, en particulier de pays en développement, et de diffuser l'information à un auditoire aussi large que possible. Enfin, de août à décembre 2003, une évaluation externe du PICG a été effectuée afin de donner un point de vue indépendant sur les résultats du programme pour la période 1997-2002.

107. L'UNESCO et l'Agence spatiale européenne, en tant que coprésidentes de la **Stratégie d'observation mondiale intégrée (IGOS)**, ont souligné le rôle que l'observation de la terre joue dans la planification du développement durable. Ce message a été repris lors du premier Sommet sur l'observation de la terre (GEO) à Washington D.C. (juillet 2003). Pendant la coprésidence de l'IGOS par l'UNESCO et la NOAA, des rapports normatifs mondiaux ont été préparés sur l'amélioration de l'observation mondiale du cycle de l'eau, du cycle du carbone et des géorisques.

108. L'UNESCO a aidé l'Afghanistan à préparer une étude de référence sur l'utilisation de la télédétection et du SIG pour la reconstruction de pays déchirés par la guerre. Les résultats de cette étude ont été présentés lors du Congrès international d'astronautique en septembre 2003 à Brême (Allemagne). L'Organisation a en outre renforcé la coopération avec les agences spatiales grâce à sa participation à des projets de suivi du SMDD exécutés par le CEOS (Comité sur les satellites d'observation de la terre), en particulier en ce qui concerne l'étude des eaux souterraines en Afrique. Pendant la 32e session de la Conférence générale, une séance d'information a été organisée pour les délégués sur le nouveau **Projet d'éducation spatiale (SEP)**. Dans le cadre de ce projet, des

concours concernant l'espace ont été lancés pour l'année scolaire 2003-2004, en coopération avec l'Association EURISY et le Centre spatial norvégien.

02232 Axe d'action 2 :

Prévention des catastrophes naturelles et capacité d'y faire face

109. L'UNESCO a poursuivi sa contribution à la **Stratégie internationale de prévention des catastrophes (SIPC)** lancée par les Nations Unies. D'autres entreprises régionales liées au risque de tremblements de terre dans la région de la Méditerranée orientale et en Asie ont également progressé. Des ateliers de synthèse ont été organisés à Chypre (septembre 2003), en Jordanie (janvier 2004) et à Sri Lanka (octobre 2003) pour examiner le Programme de réduction des pertes causées par les tremblements de terre en Méditerranée orientale (RELEMR), le Programme d'évaluation et d'atténuation des risques sismiques dans la région arabe (PAMERAR) et le Programme sur la réduction des pertes causées par les tremblements de terre dans la région de l'Asie du Sud (RELSAR). L'UNESCO a encouragé une démarche globale en soutenant le Colloque international sur la gestion d'ensemble des risques de catastrophe qui a été organisé par le Centre asiatique de prévention des catastrophes à Kobe (Japon) en décembre 2003. Le Programme de renforcement des capacités pour la prévention des catastrophes naturelles (CBNDR) en Amérique centrale, qui mobilise le Costa Rica, le Guatemala, El Salvador, le Honduras et la République dominicaine, a été définitivement mis au point, ses résultats examinés, et une série de documents publiés. En tant que membre de l'Equipe spéciale interinstitutions des Nations Unies sur la prévention des catastrophes, l'UNESCO participe à la préparation de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes prévue à Kobe (Japon) en janvier 2005.

II.2.4 : Vers des conditions d'existence viables dans les régions côtières et les petites îles

02241 Axe d'action 1 :

Promouvoir des conditions d'existence viables dans les régions côtières et les petites îles : associer approches intégrées et coopération intersectorielle

110. Comme les activités décrites plus loin le montrent, la gestion équitable et durable des ressources des régions côtières et des petites îles a progressé grâce à une série de manifestations de première importance et aux activités de projets actuellement menés sur le terrain. Les projets sur le terrain en Afrique et dans les régions des Caraïbes, de la Méditerranée et de l'Asie-Pacifique, ainsi qu'en Jordanie, au Kazakhstan, au Qatar et en Fédération de Russie ont été poursuivis en collaboration avec les unités hors Siège correspondantes. On a procédé à l'évaluation formelle du projet relatif aux petites villes côtières historiques en Méditerranée à l'occasion d'un atelier tenu à Essaouira (Maroc, novembre), qui a rassemblé des partenaires de Croatie, du Liban, du Monténégro, du Maroc, de la Syrie et de la Tunisie, des experts internationaux et des ONG régionales. En s'appuyant sur les enseignements tirés, on optimisera au cours de la prochaine phase la coopération entre les municipalités et les universités voisines et les partenaires italiens, français et espagnols qui fournissent une assistance technique. L'évaluation de l'impact de l'extension du port de Kandalaksha (Fédération de Russie) et du projet de prévention des inondations des zones côtières à Lagos (Nigéria) a débouché sur la conclusion d'accords de pratiques éclairées. Les évaluations externes des projets exécutés sur le terrain en Haïti, en Jordanie, en Papouasie-Nouvelle-Guinée et aux Philippines et de la chaire UNESCO de Lettonie ont été menées à leur terme et les activités de suivi ont été modulées en conséquence. La promotion de pratiques, directives et principes éclairés a aussi été renforcée par l'affichage sur le Forum Internet trilingue sur "les pratiques éclairées pour un développement humain durable des régions côtières" (www.csiwisepractices.org) de six nouveaux messages aux contenus divers allant d'avis contradictoires sur l'aide fournie à la région Pacifique à l'efficacité des campagnes de sensibilisation à la gestion côtière.

111. On a amélioré **l'échange d'informations et de connaissances** grâce au forum mentionné plus haut, qui relie actuellement quelque 18.000 personnes ayant des compétences très diverses et appartenant à des organisations très différentes dans plus de 115 pays. En outre, 21 messages relatifs à des projets sur le terrain, des résumés et des évaluations de chaires universitaires, ainsi que deux publications ont été ajoutés sur le site de CSI, qui reçoit désormais en moyenne 100.000 visites par mois. Les réactions des utilisateurs confirment que le forum et le site Web sont devenus des composantes dynamiques de la société du savoir dans les régions côtières et les petites îles. "Vers une gestion intégrée du patrimoine côtier d'Alexandrie" a été publié en tant que Dossier CSI n° 14 (www.unesco.org/csi/pub/papers2/alex.htm). Trois affiches présentant différentes dimensions du programme ont été réalisées et distribuées. Le Bureau d'Almaty a publié les résultats d'une étude portant sur le développement durable de la ville d'Atyraou et de sa région (mer Caspienne).

02242**Axe d'action 2 :**

Promouvoir l'action dans les domaines prioritaires des petits Etats insulaires en développement et contribuer efficacement à la mise en oeuvre de Barbade + 5 et d'autres accords et plans d'action multilatéraux

112. Les capacités de développement durable des petites îles ont été renforcées par la poursuite des activités menées dans le cadre des projets intersectoriels réalisés sur le terrain dans une douzaine d'îles des Caraïbes orientales ainsi qu'à Cuba, en Haïti, à la Jamaïque, en Papouasie-Nouvelle-Guinée et au Samoa. Il faut ajouter à ces résultats le développement des activités de portée locale, régionale et interrégionale du projet Voix des petites îles et le vif intérêt qu'elles suscitent, dont il est fait état dans les résultats des projets transversaux et sur lesquels on trouve des informations complètes à l'adresse www.smallislandsvoice.org. Un atelier sur la surveillance des plages a été organisé aux Seychelles (juillet). Des équipements pour les projets de veille du sable ont été fournis à 10 Etats insulaires des régions des Caraïbes, de l'océan Indien et du Pacifique. L'échange de connaissances et d'informations a été amélioré grâce à l'organisation, à la Dominique (juillet), d'un atelier sur la veille du sable dans les Caraïbes, auquel ont également assisté plusieurs participants d'Etats insulaires de l'océan Indien et du Pacifique, et aussi grâce au développement du site Web des petites îles (www.unesco.org/csi/smis/smallislands.htm) et de leur forum de discussion virtuel (www.sivglobal.org) ainsi qu'à la publication de divers articles sur le sujet, notamment celui traitant de l'érosion et de la gestion des plages paru dans le *nouveau Courrier* (www.unesco.org/csi/sands.htm).

113. Les activités préparatoires et les contributions en vue de l'examen à l'échelle du système des Nations Unies et de la planification du Programme d'action pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement (Barbade + 10), dont l'aboutissement sera l'organisation d'une réunion internationale à Maurice fin août - début septembre 2004 et la mise en oeuvre du suivi, ont bénéficié d'une attention croissante au cours de la période considérée comme le montrent les informations exhaustives fournies sur le site <http://portal.unesco.org/islandsBplus10>.

Résolution 32/48 - Mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement, Maurice 2004

114. Comme elle y est instamment invitée dans la résolution 32 C/48, l'UNESCO a continué à participer à **l'examen du Programme Barbade + 10** et à la préparation de la réunion de **Maurice en 2004**, la dernière en date de ses contributions étant celle qu'elle a fournie au rapport d'ensemble que le Secrétaire général de l'ONU soumettra à la Commission du développement durable à sa session d'avril 2004. Au sein du Secrétariat, les efforts ont été poursuivis pour renforcer les contacts et la coopération entre différents secteurs, programmes et unités qui s'intéressent aux problèmes des petites îles. Depuis mai 2003, des réunions mensuelles de préparation ouvertes à tous sont

régulièrement organisées, la participation du personnel des unités hors Siège concernées étant assurée par audioconférence. En outre, le Directeur général a décidé en février 2004 de créer un Groupe de travail intersectoriel et interrégional de haut niveau (WG-SIDS), qui encouragera et coordonnera à l'échelle de l'Organisation tout entière les contributions à l'examen de Barbade + 10 et à la préparation Maurice 2004, notamment en créant des passerelles et des réseaux de toutes sortes et en encourageant une collaboration effective entre secteurs de la société/des organisations, entre régions et entre générations. L'Organisation a aussi pour mission spécifique de souligner l'importance de la culture, de l'éducation et de la jeunesse et de s'efforcer de faire émerger une nouvelle vision et un nouvel engagement en faveur des petites îles.

115. La reconnaissance de l'importance de ces questions transparaît dans le programme établi par le Département des Nations Unies pour les affaires économiques et sociales (DAES) pour la réunion préparatoire interrégionale (Bahamas, janvier 2004) au cours de laquelle ont été organisées six tables rondes dont les débats étaient étroitement liés à des questions intersectorielles plus générales, à savoir la diversité culturelle, les industries culturelles, l'autonomisation des jeunes, les sociétés du savoir, la réduction de la pauvreté, les questions sociales et les problèmes de société. La réunion préparatoire des Bahamas a adopté deux documents importants : la Déclaration de Nassau et le document stratégique de l'Alliance des petits Etats insulaires (AOSIS) pour la poursuite de la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade (<http://www.un.org/ohrlls>). Le document stratégique aborde toute une gamme de questions intéressant les petits Etats insulaires en développement, dont beaucoup sont reflétées dans les programmes de l'Organisation, du changement climatique aux ressources touristiques, en passant par la création d'environnements nationaux favorables et la gestion des connaissances en vue de la prise de décisions.

116. L'UNESCO a toujours une mission particulière à remplir en ce qui concerne bon nombre des questions liées au développement durable des petits Etats insulaires en développement - dans la préparation de la réunion de Maurice et son suivi. Entre autres actions spécifiques, l'Organisation participe étroitement aux manifestations organisées en direction des jeunes dans le cadre de Barbade + 10 et de Maurice 2004 (notamment la réunion du "Youth Focus Bahamas" fin janvier (<http://www.iisd.ca/sids/bpoa10/bahamasprep>), qui s'inscrivent dans une démarche d'anticipation à travers laquelle les jeunes peuvent exprimer comment ils veulent voir leurs îles se développer à l'avenir. Les forums de discussion virtuels de la Voix des petites îles (SIV) et sur les Pratiques côtières éclairées (WiCoP) sont des instruments neufs permettant de mobiliser le grand public, les jeunes et les spécialistes des questions techniques pour l'examen de Barbade + 10 et la préparation Maurice 2004. En conclusion, l'UNESCO entend contribuer de manière spécifique et effective à la réunion internationale de Maurice et à la mise en oeuvre de son suivi. Les enjeux sont d'une importance stratégique pour une quarantaine d'Etats membres et de Membres associés de l'UNESCO, ainsi que pour la communauté internationale dans son ensemble, car les défis que posent et le potentiel que représentent les petites îles sont considérables.

II.2.5 : Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO

02251 **Axe d'action 1 :** **Réduire les incertitudes scientifiques ayant trait aux processus océaniques** **dans les zones côtières et à l'échelle mondiale, dans le contexte des écosystèmes marins**

117. Dans le cadre du Partenariat pour la Stratégie d'observation mondiale intégrée (IGOS), le texte sur le **thème des Observations intégrées du carbone dans le monde** est dans sa phase de révision finale et devrait être publié début 2004. Une note d'observation sur le piégeage du carbone océanique élaborée par la COI est consultable sur le site Web du Groupe consultatif sur le CO₂. Un colloque international sur le piégeage du carbone océanique se tiendra en 2004 sous les auspices de la COI et du SCOR. Le deuxième rapport sur l'adéquation des systèmes mondiaux d'observation du

climat est achevé. Il a permis de cerner des lacunes et des faiblesses dans le système actuel d'observation du cycle du carbone et l'on est en train de mettre au point des solutions scientifiques pour combler ces lacunes au profit du GOOS et du corps scientifique mondial. Le Projet mondial sur le carbone et le Groupe consultatif sur le CO₂ ont élaboré un projet pilote conjoint intitulé "Projet international de coordination des données sur le carbone océanique" afin de coordonner les observations sur ce sujet. Un atelier et une expérience sur les systèmes de mesure de pCO₂ ont eu lieu en 2003.

118. Dans l'ensemble, la recherche, la surveillance et l'évaluation en vue d'une meilleure compréhension des réactions de l'écosystème marin aux changements planétaires, ont été facilitées. Des progrès ont été faits dans l'examen approfondi de la COI/GLOBEC et l'élaboration d'un cadre scientifique en vue de l'emploi d'indices environnementaux pour faciliter les simulations rétrospectives, les analyses immédiates et les prévisions relatives aux variations de volume et de répartition des stocks de poissons pélagiques dans certaines zones. La COI et l'Université du Queensland, Australie, ont approuvé la réalisation conjointe du projet du FEM de recherche et de renforcement des capacités axés sur les récifs coralliens en 2004-2009. Un projet de plan de recherche a été élaboré par le Groupe de travail de la COI sur les indicateurs du blanchissement du corail. Un site Web comportant une base de données sur le benthos marin et les conditions écologiques dans certaines régions côtières du monde est en cours de préparation. GEOHAB établira en 2003-2004 son plan de recherche de base. Le Groupe de travail sur les apports en nutriments dans les écosystèmes marins côtiers a tenu sa première réunion et publiera ses conclusions en 2004. Une nouvelle série axée surtout sur les différents aspects de la gestion des zones côtières est en cours de création sous le titre les Dossiers de l'ICAM. La première livraison, qui traite du rôle des indicateurs pour l'ICAM, a été publiée en juin 2003.

02252**Axe d'action 2 :**

Poursuivre, dans le cadre des systèmes mondiaux d'observation des océans et du climat (GOOS et SMOC), le développement des capacités de surveillance continue et de prévision nécessaires à la gestion et à la mise en valeur durable de la haute mer et des mers bordières

119. Dans le cadre de l'expérience mondiale d'assimilation des données océaniques (GODAE), le principal projet pilote est Argo, qui vise à parsemer l'océan de 3.000 flotteurs profileurs qui deviendront tous opérationnels entre 2003 et 2005. Ce sera la première tentative **de mesure à l'échelle planétaire de la température et de la salinité de la couche supérieure de l'océan**, donnée déterminante pour améliorer les modèles numériques et les prévisions du comportement des systèmes océaniques, météorologiques et climatiques. Fin décembre 2003, 1.000 flotteurs Argo étaient à l'eau. L'équipe de gestion des données Argo s'est réunie à Monterey, Californie, en novembre, et le premier atelier scientifique Argo a eu lieu à Tokyo. Le système Argo est désormais suffisamment important pour nécessiter la mise en place d'une infrastructure financée en bonne et due forme au lieu de se contenter, comme auparavant, des meilleurs efforts déployés à titre bénévole. Il est possible d'accéder à tous les produits GODAE par le biais du serveur GODAE US géré par la marine des Etats-Unis à Monterey, Californie (<http://usgodae.fnmoc.navy.mil/>) et du projet français MERCATOR (<http://www.mercator.com.fr/en/>). Le Groupe directeur international de GODAE a tenu sa huitième session à Miami en novembre.

120. Pour que les observations à l'échelle planétaire soient faites de manière cohérente et intégrée et que les plans d'observation de la terre des agences spatiales soient en harmonie avec ceux du GOOS, la COI est membre associée du Comité sur les satellites d'observation de la terre (CEOS) et du Partenariat pour une stratégie d'observation mondiale intégrée (IGOS-P) (<http://igospartners.org/>). La COI a aidé l'IGOS-P à élaborer trois documents thématiques définissant les défis à relever pour obtenir depuis l'espace des observations du système terrestre. Il

s'agit de l'"Ocean Theme" (Thème Océan), publié en janvier 2001 ; de l'"Integrated Global Carbon Theme" (Thème des observations intégrées du carbone dans le monde), publié fin 2003 ; et du "Coastal Theme" (Thème relatif aux côtes) qui est en préparation et pour lequel une réunion s'est tenue à Hamilton, Nouvelle-Zélande, en novembre. Le document sur le carbone définit les plans d'un **système d'observation du carbone terrestre et océanique**, dont la mise en place est amorcée.

121. Les conseils relatifs au GOOS fournis par le Groupe des observations relatives aux océans et aux zones côtières (COOP) et le Groupe sur les observations océaniques pour l'étude du climat (OOPC) aident les Etats membres à mettre en oeuvre le GOOS dans leurs propres eaux. L'accent a été mis sur les plans de l'OOPC et du COOP lors d'une séance spéciale organisée dans le cadre de la Conférence UGGI/AISPO de Sapporo en juillet. Le **Plan conceptuel du sous-ensemble intégré relatif aux zones côtières du GOOS** a été publié en juin 2003. Des plans de projets pilotes de démonstration du GOOS ont été définis dans leurs grandes lignes dans ce cadre et seront précisés dans le plan de mise en oeuvre qui devrait être publié à l'été 2004. Le GOOS s'est développé en intégrant les éléments appropriés des systèmes nationaux d'observation. A cet égard, un consultant en poste à l'Université du Delaware (Etats-Unis d'Amérique) a continué de recenser les contributions nationales au GOOS.

122. Renforcer les capacités pour donner aux pays en développement les moyens de participer et de contribuer au GOOS et d'en tirer profit est un élément essentiel du plan stratégique du GOOS. L'effort de renforcement des capacités a en grande partie été axé sur le développement constant des Alliances régionales pour le GOOS et sur **la mise en oeuvre du Plan d'action élaboré par le Groupe sur le renforcement des capacités de GOOS** (<http://ioc.unesco.org/goos>) dont les principaux objectifs sont : de développer l'accès et la formation à l'utilisation des données obtenues par télédétection satellitaire ; de développer l'accès et la formation à l'utilisation de modèles numériques ; et (de concert avec l'IODE et la JCOMM) d'améliorer la gestion des données et de l'information à l'appui du GOOS. Les volets télédétection et modélisation sont des facteurs clés de la proposition concernant ROOFS-AFRICA adoptée récemment par le NEPAD. De plus, le projet transversal de l'UNESCO sur les ressources en eau et les écosystèmes en Afrique pour 2002-2003, qui est géré par le Bureau des projets du GOOS s'articule autour de l'application de la télédétection. Onze pays d'Afrique y participent. Au cours de l'année, ils ont poursuivi l'élaboration de stratégies nationales de télédétection avec le concours de consultants venus d'organisations spécialisées dans ce domaine.

123. Afin de faciliter l'élaboration d'une **stratégie cohérente de formation et d'éducation à l'utilisation des données obtenues par télédétection spatiale**, la COI a adhéré au Groupe de travail de l'éducation et de la formation professionnelle du CEOS (WGEdU). Il en est découlé la mise au point d'une stratégie de la COI pour le renforcement des capacités en matière de télédétection, qui a été approuvée par l'Assemblée de la COI à sa session de juin 2003. Le WGEdU a participé à un atelier du CEOS sur le renforcement des capacités à l'appui du développement durable, qui s'est tenu à Stellenbosch en octobre afin de solliciter l'avis de scientifiques africains sur la définition d'un ensemble de principes applicables au renforcement des capacités dans le secteur spatial. La réunion plénière du CEOS, à Colorado Springs, en novembre, a entériné ces principes. La COI a également travaillé de concert avec le programme Bilko de l'UNESCO afin de formuler un programme de formation, surtout en Afrique, qui doit commencer en 2004.

124. Les Etats membres mettent en place le GOOS conformément à son plan conceptuel et en coordonnant leurs actions par le biais de la Commission technique mixte OMM/COI d'océanographie et météorologie maritime (JCOMM) qui est responsable de la gestion quotidienne de nombreux éléments du système d'observation. Le Centre des opérations de la JCOMM, à Toulouse, a continué d'améliorer les services relatifs aux données provenant de navires, de bouées et de flotteurs fournis à un large public. Les réunions ci-après des sous-groupes de la JCOMM qui

se sont tenues au cours des six derniers mois, ont **contribué au fonctionnement efficace de la Commission technique mixte** à l'appui du GOOS : VOSCLIM-IV, Londres, juillet ; PMO-II, Londres, juillet ; Groupe d'observations des navires, Londres, juillet ; Atelier sur la prévision des cyclones tropicaux, Kuantan, Malaisie, septembre ; Planification en vue de la deuxième session de la JCOMM, Genève, septembre ; GLOSS-VIII, Paris, octobre ; Réunions du Groupe de coopération pour les programmes de bouées de mesure et de l'Accord tarifaire collectif, Angra dos Reis, Brésil, octobre ; CLIMAR-II et célébration du 150^e anniversaire de la Conférence de Bruxelles, à Bruxelles, novembre.

125. Pour faciliter la mise en oeuvre du GOOS, des groupes d'Etats membres ayant des centres d'intérêts communs, en particulier dans le domaine maritime, ont été encouragés à créer des **alliances régionales pour le GOOS (ARG)** dont le fonctionnement a été renforcé par un certain nombre d'activités : l'équipe directrice du GOOS-IOCARIBE (pour la région élargie des Caraïbes) s'est réunie en association avec Oceanology International à la Nouvelle-Orléans en juin et a tenu un colloque. Le GOOS-océan Indien s'est réuni à Colombo, Sri Lanka en décembre pour organiser un atelier sur le renforcement des capacités de gestion des données. L'EuroGOOS a continué de faire fonctionner son Système océanographique opérationnel pour la Baltique (BOOS) et son Système océanographique opérationnel pour le nord-ouest du Plateau continental (NOOS). Le GOOS-AFRIQUE a peaufiné une proposition de système global et intégré d'observation et de prévisions océaniques au niveau régional pour l'Afrique (ROOFS-AFRICA), qui a été soumise au NEPAD et adoptée par celui-ci lors de la réunion des donateurs qui a eu lieu à Alger en novembre. Le financement initial d'une partie de la proposition ROOFS-AFRICA a été sollicité dans le cadre de la proposition ODINAFRICA-III pour examen par le Gouvernement des Flandres (Bruxelles, septembre). Le GOOS-Iles du Pacifique a organisé un atelier de formation à la télédétection à Fidji du 30 septembre au 3 octobre et un atelier de formation des enseignants s'est tenu à Apia pour le Programme SEREAD (initiative des élèves du Pacifique au système Argo) du 19 septembre au 6 octobre. La huitième session du Comité de coordination du NEAR-GOOS (pour la région de l'Asie du Nord-Est) a été convoquée à Beijing du 8 au 10 décembre afin de réviser, modifier et approuver un nouveau projet de plan stratégique.

126. La **première conférence du GOOS-océan Indien** a eu lieu à Maurice (4-9 novembre 2002). La planification et la mise en oeuvre des activités du GOOS dans le Pacifique et l'océan Indien ont continué de bénéficier du soutien efficace du Bureau des programmes régionaux de la COI pour le GOOS, à Perth, Australie occidentale. Le GOOS-océan Indien s'est réuni à Colombo, Sri Lanka en décembre pour organiser un atelier de renforcement des capacités de gestion des données. Une conférence sur le climat de l'océan Indien dont le but sera d'élaborer un système d'observations du climat dans cette région est actuellement en préparation.

02253 **Axe d'action 3 :**
Continuer à développer et à renforcer le système de l'IODE
(Echange international des données et de l'information océanographiques),
mécanisme mondial permettant à tous d'accéder librement à des données océanographiques
et de gérer l'information correspondante

127. La troisième session du Groupe directeur de l'IODE pour le Projet pilote sur les données relatives à la surface de l'océan mondial recueillies en cours de route (SG-GOSUD) a eu lieu à Monterey, Etats-Unis d'Amérique, en novembre 2003. Le Groupe a fait à cette occasion le point des activités menées pendant l'intersession et des résultats obtenus à ce jour. L'IODE s'efforce de mettre en place des systèmes efficaces et **facilement accessibles d'accès à l'information océanographique**. Le Centre mondial de données du GOSUD (GOSUD GDAC), qui mettra en place la structure nécessaire pour avoir accès aux données recueillies en cours de route, a été créé en

France dans le cadre du projet CORIOLIS. Le GOSUD s'efforcera de se faire mieux connaître de la communauté scientifique au cours de l'année à venir.

128. Pour ce qui est de la mise en oeuvre de projets nationaux et régionaux relevant du Projet international d'archéologie et de sauvegarde des données océanographiques (GODAR), qui visent à sauvegarder des ensembles de données océanographiques menacés de disparition, une grande quantité de **données océanographiques historiques ont été numérisées** dans le cadre des projets ODIN (Réseau d'échange de données et d'information océanographiques) de l'IODE pour l'Afrique (ODINAFRICA) et pour les régions des Caraïbes et de l'Amérique du Sud (ODINCARSA), précédemment décrits. Pour aider les pays de ces régions à rapatrier les données collectées par d'autres Etats membres dans un passé plus ou moins lointain, celles-ci ont été numérisées et distribuées dans les régions sur CD-ROM.

129. L'IODE a poursuivi son travail de **renforcement des capacités en matière de données océanographiques** afin de garantir à tous l'accès à ce type d'information. Des cours de formation ont été organisés dans les villes suivantes dans le cadre du programme de gestion des données océanographiques d'ODINAFRICA-II : Toleara, Madagascar, du 30 juin au 11 juillet 2003 (afin de faciliter l'établissement d'un nouvel atlas marin national de Madagascar); Maputo, Mozambique, du 11 au 22 août 2003 ; Bruxelles, Belgique, du 1er au 5 septembre 2003. Les aspects de l'exécution de la deuxième phase du projet ODINAFRICA relatifs à la gestion des données ont été examinés afin de faire le point de ses réussites et de ses échecs et d'étudier les mesures à prendre pour améliorer la mise en oeuvre de sa troisième phase.

130. **L'Inventaire MEDI d'information sur des ensembles de données marines a profité** de la diffusion de logiciels et du renforcement des capacités : au cours de l'année, une formation à l'utilisation et à l'installation du système auteur des métadonnées du MEDI a été fournie aux centres de données participant aux projets ODINAFRICA et ODINCARSA ainsi qu'aux pays riverains de la mer Noire et de la mer Caspienne. Le logiciel MEDI a été installé dans des centres de données d'Afrique, d'Amérique du Sud et centrale et dans la région de la mer Caspienne. Pendant l'année, 177 descriptions d'ensembles de données au total ont été soumises par les Etats membres au référentiel de métadonnées de MEDI qui est hébergé par la COI/IODE à l'adresse suivante : <http://ioc.unesco.org/medi/>. Dans le cadre des efforts pour créer **des portails communautaires océanographiques régionaux**, le Réseau d'information et de données océanographiques pour les régions des Caraïbes et d'Amérique du Sud (ODINCARSA) a poursuivi cette année ses activités en organisant le deuxième cours de formation ODINCARSA à la gestion des données marines qui s'est tenu à Cartagena, Colombie, en octobre 2003. Des étudiants venus d'Argentine, du Brésil, du Chili, de Colombie, de Cuba, d'Equateur et du Pérou y ont assisté afin de constituer un groupe de base d'instructeurs formés à la gestion des données et capables d'enseigner comment utiliser le système Ocean Teacher. Pour de plus amples informations sur ODINCARSA, consulter le site Web <http://www.odincarsa.net>.

131. En ce qui concerne **l'état d'avancement des cartes bathymétriques régionales**, la deuxième session du Comité de rédaction de la carte bathymétrique internationale du Pacifique du Sud-Est a eu lieu à Lima en octobre 2003. Le diagramme de la carte susmentionnée présenté à l'Assemblée a été approuvé par les membres du Comité. Le Pérou et l'Equateur ont beaucoup progressé dans la compilation de données. **L'atlas géologique/géophysique de l'océan Pacifique (GAPA) a été publié** par le chef du Département de la navigation et de l'océanographie de la marine russe.

132. Le Programme ITSU a continué d'apporter son **soutien au Centre international d'information sur les tsunamis (CIIT)**, situé à Honolulu, Hawaii. Le centre publie l'ITSU Newsletter (bulletin de l'ITSU), met en oeuvre le programme de formation de l'ITSU et coordonne son programme de diffusion de l'information. Le programme 2003 de formation s'est déroulé en

août en présence de participants venus d'Indonésie et du Chili et portait sur la façon de se préparer à la menace de tsunamis locaux ou régionaux.

133. La 19^e session du **Groupe international de coordination pour le Système d'alerte aux tsunamis dans le Pacifique** (ITSU-XIX) s'est tenue à Wellington, Nouvelle-Zélande, du 29 septembre au 2 octobre 2003. Trente-quatre participants, appartenant à 15 Etats membres du GIC/ITSU, deux organisations et deux observateurs d'autres pays ont fait le bilan des progrès réalisés pendant la période intersessions 2001-2003 et ont défini le plan de travail du Groupe pour la période 2004-2005. Ce dernier insiste principalement sur le maintien de l'aide apportée (i) au Centre international d'information sur les tsunamis (CIIT) ; (ii) à la constitution de la base mondiale de données sur les tsunamis (GTDB) et à la nouvelle base de données intégrée sur les tsunamis (ITDB) ; (iii) à la mise au point finale du dossier d'information sur les tsunamis ; (iv) au Groupe de travail nouvellement créé sur un programme détaillé d'atténuation des catastrophes dues aux tsunamis (TROIKA) ; (v) au Groupe de travail sur le système d'alerte aux tsunamis de la côte Pacifique de l'Amérique centrale (CAPC-TWS) ; et (vi) au Groupe de travail sur le système d'alerte aux tsunamis dans le Pacifique du Sud-Ouest et l'océan Indien (SWP-TWS). L'ITSU a en outre décidé (i) d'étudier les possibilités de coopération avec la JCOMM ; (ii) de prolonger la durée de son programme de formation à Hawaii (ITP-Hawaii) et de mettre en place une composante internationale (ITP-International) pour aider les Etats membres à l'échelle nationale ; (iii) de créer un "Réservoir d'experts" chargé d'aider les Etats membres ; (iv) d'accepter les panneaux de signalisation intitulés "zone menacée par les tsunamis" et "voie d'évacuation en cas de tsunami" et de les soumettre à l'ISO ; (v) de recommander l'établissement de liens officiels de coopération avec le Circum-Pacific Council. Le Groupe a en outre revu les conclusions du plan directeur de l'ITSU, en insistant davantage sur l'acquisition de données en temps réel et en optimisant le réseau pour garantir l'exactitude des alertes lancées et réduire le plus possible le nombre de fausses alertes.

GRAND PROGRAMME III - SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES

Evaluation globale

134. Au cours de la période considérée, le Secteur des sciences sociales et humaines a centré l'essentiel de ses activités sur la réforme de sa structure opérationnelle. Des consultations au sein du secteur, et notamment un séminaire des membres du personnel, des échanges avec d'autres secteurs et des partenaires et un examen des programmes de toutes les sections du secteur ont permis de procéder à une évaluation rigoureuse des performances de celui-ci. Le secteur a fait un effort tout particulier pour diffuser les enseignements tirés de la mise en oeuvre du programme de 2002-2003 (31 C/5) et s'est entendu sur la manière d'en tirer parti lors de l'exécution du programme pour 2004-2005 (32 C/5). Des points forts et des faiblesses ont été mis au jour dans plusieurs domaines du programme du secteur et des conclusions générales ont été tirées sur les mesures à prendre pour y remédier. Elles sont exposées ci-après.

135. Le programme du Secteur SHS inscrit dans le 31 C/5 reconduisait les engagements antérieurs, ce qui avait parfois entraîné un large étalement des actions et des activités. La conclusion à en tirer pour le 32 C/5 est qu'il n'y a pas lieu de reconduire aucun des engagements pris pour l'exercice biennal précédent, le programme du secteur étant **centré sur les domaines prioritaires identifiés**. D'où la nécessité de redoubler d'efforts pour intégrer les plans de travail du secteur dans son ensemble - en se fondant sur une étude des documents pertinents pour démontrer que telle action ou activité prévue apporterait bel et bien une contribution largement supérieure à celle des précédentes (autrement dit une "valeur ajoutée") à la réalisation des activités voulues.

136. Il a été admis d'entrée de jeu qu'un redoublement des efforts de SHS et de l'Organisation tout entière en vue de consolider et de renforcer l'esprit d'équipe aboutirait immédiatement à **une meilleure prise en main partagée des projets et activités**. Tous les membres du personnel du cadre organique devraient également mieux démontrer comment ils mettent en oeuvre dans les faits la politique de l'Organisation visant à développer la coopération et les partenariats dans l'exécution du programme. Les actions et activités doivent être conçues et mises en oeuvre avec les partenaires, c'est-à-dire les autres secteurs de programme, les autres organismes des Nations Unies, les commissions nationales pour l'UNESCO et les autres principaux collaborateurs traditionnels de l'UNESCO.

137. SHS doit renforcer ses capacités en matière de suivi du programme et de présentation des rapports. A cet effet, le secteur a mis en place un système obligatoire de présentation de rapports périodiques faisant appel à un **mécanisme d'examen du programme** par l'ADG/SHS tous les six mois. La diffusion des résultats des actions et des activités reste un sujet de préoccupation à SHS comme dans d'autres parties de l'Organisation, vu l'accent qui est mis désormais sur la programmation axée sur les résultats. Au cours de la période considérée, de grands efforts ont été faits pour rassembler des données sur l'exécution du programme, notamment sur les taux d'exécution dans les délais. La nécessité de renforcer et de systématiser davantage les procédures de suivi et de présentation des rapports concernant les activités qui relèvent du Programme ordinaire est l'objet d'une grande attention. La plupart des projets financés par des fonds extrabudgétaires supposent la remise de rapports de fin de projet. Quand il s'agit du Programme ordinaire de l'UNESCO, ces rapports pourraient être améliorés à SHS en les concentrant sur les données de base de l'activité ou du projet mené à terme : détails concernant sa justification (antécédents, stratégie, résultats escomptés), évaluation de son exécution et exposé de ses résultats ou avantages effectifs (c'est-à-dire obtenus). Plus important encore, des conclusions, sous la forme d'un bilan des enseignements tirés des activités et de recommandations, sont formulées dans ces rapports de fin de projet. La remise de ce genre de rapport est l'un des critères sur lesquels on se fondera pour évaluer les performances du personnel du cadre organique à SHS à l'avenir.

138. L'analyse qui vient d'être faite des résultats obtenus jusqu'à présent par le secteur dans l'exécution du 31 C/5 et les enseignements qui en ont été tirés ont été pris en compte pour la mise en oeuvre du programme durant les six derniers mois de l'exercice biennal dans la mesure du possible. Il en est rendu compte ci-après en suivant l'ordre des différents programmes et axes d'action du secteur. Cela dit, il est bien évident que l'on ne pourra apprécier l'effet réel de l'application des enseignements tirés du 31 C/5 qu'au cours de l'exécution du 32 C/5.

Programme III.1 :**Ethique des sciences et des technologies**

03101 **Axe d'action 1 :****Ethique des sciences et des technologies et bioéthique**

139. Au cours de la période considérée, les activités de l'UNESCO en matière de bioéthique ont surtout été axées sur la définition **de principes et normes éthiques pour guider les progrès dans les sciences de la vie et de la santé**. Sur la base des travaux que l'Organisation a mené, notamment dans le cadre du Comité international de bioéthique (CIB), la Conférence générale a adopté à l'unanimité et par acclamation la Déclaration internationale sur les données génétiques humaines et a confié au Directeur général le mandat de poursuivre la préparation d'une déclaration relative à des normes universelles en matière de bioéthique (32 C/24). Ainsi, l'Organisation a su confirmer aussi son rôle d'institution phare en matière normative dans le domaine de la bioéthique.

140. Le rôle de catalyseur de la coopération internationale que l'Organisation est amenée à jouer dans ses domaines de compétence a été confirmé en matière de **bioéthique** lors de la deuxième réunion du Comité interinstitutions des Nations Unies sur la bioéthique (OMS, Genève, novembre 2003), qui a confié à l'UNESCO la tâche d'assurer le secrétariat permanent du Comité.

141. Enfin, au cours des derniers mois de l'année 2003, l'Organisation s'est attachée à définir son programme de travail pour 2004-2005 et à jeter les bases voulues pour sa mise en oeuvre. En matière normative, à l'invitation de l'Italie, les Bureaux du CIB et du Comité intergouvernemental de bioéthique (CIGB) se sont réunis à Rome les 18 et 19 décembre 2003, afin de mettre au point un calendrier pour l'élaboration d'une déclaration relative à des normes universelles en matière de bioéthique (voir à cet égard le document 169 EX/16 et Add.). En outre, en vue du **renforcement des capacités nationales en matière de bioéthique et de la promotion du débat bioéthique**, un nouveau projet, intitulé "Ethics around the world" a été lancé, visant à organiser des conférences itinérantes en coopération avec les commissions nationales, dont l'objectif est de faire connaître le programme d'éthique des sciences et des technologies de l'UNESCO et de constituer une plate-forme pour établir des contacts avec des experts et toute personne intéressée dans les Etats membres.

142. Les activités de l'UNESCO dans le domaine de l'éthique des sciences et des technologies ont essentiellement été consacrées à l'organisation de la troisième session ordinaire de la **Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies** (COMEST). La session tenue à Rio de Janeiro (Brésil) en décembre 2003, s'est caractérisée par un grand nombre de débats scientifiques et une présence politique de haut niveau et a donné l'occasion d'examiner les travaux accomplis par la COMEST au cours du dernier exercice biennal. En plus des domaines d'activité précédents de la Commission - l'éthique de l'espace extra-atmosphérique, l'éthique de l'eau douce, l'éthique de l'énergie, l'éthique de l'environnement et l'éthique de la société de l'information - de nouveaux thèmes ont été analysés tels que l'éthique de la nanotechnologie, l'éthique de l'enseignement scientifique, le code de conduite éthique pour les scientifiques, les implications éthiques des recherches effectuées avec le concours d'êtres humains dans les pays en développement et les relations entre développement de la science et de la technologie et durabilité. Cette session a aussi constitué une importante plate-forme internationale qui permettra d'organiser deux autres événements politiques d'envergure : la première Réunion ministérielle régionale des ministres et hauts fonctionnaires sud-américains chargés de la science et de la technologie ; et la deuxième Réunion ministérielle de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP). La Réunion régionale a donné lieu à l'adoption d'une importante Déclaration ministérielle sur l'éthique des sciences et des technologies. Enfin, cette troisième session a permis à la COMEST d'examiner ses nouvelles méthodes de travail et ses activités consultatives concernant le programme de l'UNESCO relatif à l'éthique des sciences et des technologies pour l'exercice 2004-2005. Une session extraordinaire de la Commission doit se tenir au Siège de l'UNESCO à Paris en mai 2004.

143. En ce qui concerne le rôle de l'UNESCO en matière de **renforcement des capacités et d'éducation dans le domaine de l'éthique des sciences et des technologies**, la COMEST a approuvé le rapport sur l'enseignement de l'éthique afin de répondre à la demande croissante de renforcement de cet enseignement. Par ailleurs, un nouveau manuscrit sur l'eau douce, qui est sur le point d'être publié sous forme de livre (*L'eau douce et l'éthique*), a été rédigé avec le concours de la Sous-Commission de la COMEST sur l'éthique de l'eau douce et le Secteur des sciences exactes et naturelles. Cet ouvrage diffusera les recommandations de la COMEST et sera également incorporé dans les prochaines activités relatives à l'éthique de l'environnement.

144. De plus, ces derniers mois, l'UNESCO a précisé les travaux à entreprendre au cours du prochain exercice biennal (2004-2005). Grâce à la participation active de la COMEST, l'Organisation élaborera des principes éthiques, consolidera ceux qui existent et mettra au point des instruments juridiques, soulignant ainsi son rôle normatif. L'UNESCO pourra aussi, à la demande

des Etats membres, les aider à développer des capacités nationales dans le domaine de l'éthique des sciences et des technologies, en particulier dans le domaine de l'enseignement de l'éthique. Enfin, l'UNESCO rehaussera la notoriété et l'efficacité de la COMEST en sensibilisant davantage l'opinion aux conséquences éthiques des connaissances scientifiques et des technologies et à la responsabilité des spécialistes des sciences et des technologies.

03102 **Axe d'action 2 :**
Sciences humaines et philosophie

145. Après les deux Rencontres philosophiques organisées en 1995 et 1996, "*Qu'est-ce qu'on ne sait pas ?*" et "*Qui sommes-nous ?*", un troisième cycle des *Rencontres philosophiques* a été inauguré au Siège, le 13 septembre 2003, avec une vingtaine de philosophes, scientifiques, chercheurs en sciences humaines et personnalités de la vie publique de premier plan, autour de la question du savoir, de sa production, de sa transmission et de son appropriation. Ces Rencontres étaient centrées sur la question : "*Qui sait ?*". La haute qualité des débats a d'ores et déjà contribué à nourrir la dernière phase d'élaboration du Rapport mondial de l'UNESCO sur la construction de sociétés du savoir. A l'occasion de ces *Rencontres*, qui ont été saluées par de nombreux articles dans les médias, un article intitulé "0 et 1, les briques du futur" a été diffusé par une quinzaine de médias de référence dans les différentes régions du monde.

146. Dans le cadre du Comité sur les "Chemins de la pensée", un colloque international de philosophie et sciences humaines a été organisé sur le thème "Les humanismes émergents" à Alexandrie, Egypte, en décembre 2003, en collaboration avec l'ORDECC (Organisation pour le développement des sciences et de la culture, Brésil) et la Bibliothèque d'Alexandrie en vue de réfléchir aux possibilités de pratiques humanistes dans un monde en voie de mondialisation. La quasi-totalité des régions du monde était représentée. Le colloque a permis d'engager une réflexion sur l'évolution rapide des modes de pensée, ainsi que les nouvelles manières de voir, mentalités, attitudes et conduites entraînées par l'avènement de sociétés du savoir.

147. Le XXI^e Congrès mondial de la philosophie, qui s'est tenu à Istanbul (Turquie) en août 2003, sous l'égide de la FISP (Fédération internationale des sociétés de philosophie) a réuni plus de 4.000 participants venus de toutes les régions du monde et a été, de la sorte, le plus grand rassemblement mondial de philosophes. L'UNESCO était l'un des principaux organisateurs de ce congrès et en cette qualité, y a assuré une forte présence par différentes activités : allocution à la séance d'ouverture en présence du Président de la République de Turquie et du maire d'Istanbul ; présentation de la stratégie de l'UNESCO sur la philosophie à l'Assemblée générale de la FISP ; tenue d'un séminaire sur la pauvreté et les droits de l'homme auquel ont assisté 15 philosophes et organisation de la séance plénière de clôture, dont le thème était "la justice sociale à l'échelle mondiale", à laquelle ont participé quelques-uns des grands noms de la philosophie.

148. La deuxième Journée de la philosophie a eu lieu le 20 novembre 2003. Au Siège, à Paris, un public nombreux est venu entendre quelque 130 philosophes de 36 pays. Ces personnalités ont dialogué avec le public sur des sujets tels que : la justice mondiale, le savoir et ses rapports à la politique, la philosophie et les problèmes du monde contemporain, la guerre et la réconciliation, la philosophie dans la cité, la transculturalité, la question de la philosophie populaire, l'art et l'esthétique, le dialogue entre le monde arabe et l'occident. Parmi les activités de la Journée, on peut citer la tenue d'un "café philosophique", une foire internationale du livre philosophique, un spectacle vivant, une projection cinématographique et un certain nombre d'expositions. Plus de 70 pays dans le monde ont célébré cette Journée de la philosophie, dont 25 pays africains au moins. L'UNESCO a travaillé en liaison étroite avec les commissions nationales, les bureaux hors Siège, les ONG et divers instituts et universités afin de mobiliser la communauté des philosophes et de montrer au grand public l'importance de la philosophie et ce que cette discipline peut apporter.

149. Pour donner suite aux travaux du Panel international sur la démocratie et le développement, la Section philosophie et sciences humaines, conjointement avec le Centre international des sciences de l'homme de Byblos et le Bureau de l'UNESCO à Beyrouth, a organisé une conférence internationale sur le thème Démocratie et paix qui s'est tenue les 2 et 3 juin 2003 à Beyrouth (Liban). Les thèmes des discussions de groupe ont été les suivants : "Démocratie et prévention des conflits", "Démocratie à travers un conflit", et "Démocratie après un conflit". Un large écho a été donné à cette conférence, qui bénéficiait de la participation des milieux intellectuels et diplomatiques locaux, par les médias locaux, régionaux et internationaux. Cette conférence a donné lieu à une publication intitulée "Peace and Democracy". Elle entraine dans le cadre de la stratégie visant à mettre sur pied des partenariats avec les milieux internationaux des philosophes et des spécialistes des sciences humaines.

Programme III.2 :

Promotion des droits de l'homme, de la paix et des principes démocratiques

03201 Axe d'action 1 :

Promotion des droits de l'homme et lutte contre la discrimination

150. Pour sensibiliser l'opinion et diffuser des **informations sur les normes et procédures en matière de droits de l'homme**, cinq ouvrages importants ont été publiés : troisième volume du Manuel sur les droits de l'homme à l'usage des universités intitulé *Human Rights: International protection, Monitoring, Enforcement* ; un *Guide des droits de l'homme* contenant des informations sur les normes en matière de droits de l'homme, les mécanismes à mettre en oeuvre pour les promouvoir et les protéger, les organisations et institutions oeuvrant en faveur des droits de l'homme et les faits et défis nouveaux ; la publication *Les principaux instruments internationaux, état au 31 mai 2003* qui a été établie pour le dixième anniversaire de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme (Vienne, Autriche, juin 1993) et publiée en trois langues (anglais/espagnol/français) pour distribution gratuite ; *Le Répertoire mondial des institutions de recherche et de formation sur les droits de l'homme* (sixième édition), version mise à jour et révisée pour distribution gratuite ; un *calendrier-affiche (2004-2005)* reproduisant le texte de la Déclaration universelle des droits de l'homme en trois langues (anglais/espagnol/français) pour distribution gratuite.

151. A sa 32e session, la Conférence générale a approuvé **la Stratégie de l'UNESCO en matière de droits de l'homme** (document 32 C/57). L'adoption de cette Stratégie a marqué le couronnement d'un processus de consultations des Etats membres, des partenaires du système des Nations Unies, des organisations non gouvernementales s'occupant des droits de l'homme et des établissements de recherche et de formation en matière de droits de l'homme. Cette Stratégie vise à renforcer la contribution de l'Organisation à la promotion et à la protection des droits de l'homme. Elle se propose en particulier d'intégrer une approche fondée sur les droits de l'homme dans toutes les activités et tous les programmes de l'UNESCO et privilégie les activités de recherche et de diffusion de la connaissance de ces droits auxquels l'UNESCO attache une importance toute particulière.

152. L'UNESCO a sensiblement renforcé sa **coopération avec le système des Nations Unies** en faisant fond sur l'étroite coopération qui s'était établie lors de l'élaboration de la Stratégie de l'UNESCO en matière de droits de l'homme. Des consultations avec les organes, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies ont visé à coordonner l'action dans les domaines de la recherche sur les droits de l'homme et de l'intégration des droits de l'homme dans tous les programmes. L'Organisation a participé à la 55e session de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme ainsi qu'à la 31e session du Comité des droits économiques, sociaux et culturels (CESCR).

153. Dans le droit fil de la **Stratégie intégrée de l'UNESCO de lutte contre le racisme, la discrimination, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée** (32 C/13), adoptée par la Conférence générale à sa 32e session, la section "Lutte contre le racisme et la discrimination" a apporté sa participation au mécanisme de **suivi de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée**, qui s'est tenue à Durban en 2001. La nouvelle Stratégie a été présentée dans les réunions énumérées ci-après, réunions au cours desquelles un appel a été lancé à la coopération avec les organisations régionales et internationales et les possibilités de coopération envisagées et précisées : conférence de l'OSCE sur le racisme, la discrimination à la xénophobie, Vienne (4-5 septembre 2003), séminaire international d'experts pour les Etats occidentaux intitulé "Mise en oeuvre du programme d'action adopté à la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée : échange d'idées sur les moyens d'aller de l'avant" (Bruxelles, 10-12 décembre 2003) ; troisième session internationale sur "les droits de l'homme, la culture de la paix, la tolérance et les méthodes d'éducation", Moscou, Fédération de Russie (15-19 décembre 2003) organisée par la Commission des droits de l'homme de la Présidence de la Fédération de Russie, l'Ecole des droits de l'homme de Moscou, la Fédération de la paix et de la conciliation avec l'appui du Département de l'éducation de Moscou et de la Maison des nationalités de Moscou. Dans le cadre des activités de relations publiques, un site Web de la Section contenant des informations sur les activités en cours, les études et les documents qui s'y rattachent a été mis en ligne ; de plus, la publication "Rôle des femmes dans la promotion dans la valeur de tolérance" est en cours d'établissement.

154. La **Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale** (21 mars) a été célébrée au Siège de l'UNESCO le 20 mars 2004 avec le concours de la Commission nationale française pour l'UNESCO et de la Fédération française des clubs UNESCO. Dans le cadre de l'Année internationale de commémoration de la lutte contre l'esclavage et de son abolition - 2004 une série d'activités à l'intention de la jeunesse sera organisée, dont le thème principal sera l'impact de l'esclavage sur les formes contemporaines du racisme et des préjugés.

155. Pour ce qui concerne **la sensibilisation à l'importance de l'égalité entre les sexes**, des efforts concertés ont été faits pour inclure les "relations entre les hommes et les femmes" dans la Stratégie en matière de droits de l'homme (32 C/57), de même que les effets cumulatifs du racisme et de la discrimination à l'égard des femmes et la nécessité d'une action prioritaire en la matière dans la Stratégie intégrée de lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée (32 C/13) approuvée par la Conférence générale en 2003. En outre, le site Web sur l'égalité entre les sexes et le développement a été mis en ligne et on s'emploie actuellement à l'étoffer.

156. Dans le cadre du projet **Soutien à la femme palestinienne**, on a obtenu, entre octobre et décembre 2003, les résultats suivants dans le domaine de la recherche et de l'acquisition de connaissances : un rapport contenant un relevé des diverses institutions et ONG fournissant des services aux Palestiniennes a été publié ; les lacunes ont été identifiées ainsi que les mécanismes qui pourraient permettre au Secteur des sciences sociales et humaines d'y remédier. Ce rapport a été traduit en français et en arabe et largement diffusé. Des réunions de groupe ont été organisées (décembre 2003 - janvier 2004) avec des organisations féminines locales de Gaza et de Cisjordanie pour recenser les besoins stratégiques des femmes dans le domaine des sciences sociales et humaines. Une étude des publications récentes sur les besoins stratégiques des femmes palestiniennes a par ailleurs été commandée au Programme d'études du développement de l'Université de Bir-Zeit (Palestine). On a commencé à préparer une réunion des représentantes des principales institutions et ONG féminines avec le CAWTAR (Centre de recherche et de formation pour les femmes arabes). La date de la consultation, qui devait se tenir à l'origine les 14 et 15 décembre 2003, a été repoussée à février 2004.

03202**Axe d'action 2 :****Promotion de la paix et des principes démocratiques**

157. Dans le cadre du suivi du plan d'action de la première Réunion internationale des directeurs d'institutions de recherche et de formation sur la paix (novembre 2000 - www.unesco.org/securipax/whataagenda.pdf), l'élaboration et la validation de **cadres éthiques, normatifs et éducatifs pour la promotion de la sécurité humaine** et de la prévention des conflits à la source a été entamée en collaboration avec des experts régionaux de haut niveau, des centres de formation et de recherche et des universités. Après la validation de ces cadres à Séoul (République de Corée) pour l'Asie de l'Est (juin 2003) à l'occasion de la Conférence internationale sur la sécurité humaine en Asie de l'Est, la validation des cadres pour l'Amérique latine et les Caraïbes s'est faite en août 2003 à Santiago (Chili) lors d'une réunion conjointe UNESCO-FLACSO sur "Contemporary International Security: Consequences for Human Security in Latin America". Les cadres et les actes des réunions feront l'objet d'une série de publications qui seront largement diffusées auprès de tous les Etats membres ainsi qu'auprès des réseaux et institutions oeuvrant dans le domaine. Ces ouvrages, avec les publications déjà produites, seront aussi disponibles électroniquement sur le site <http://www.unesco.org/securipax/>.

158. Organisé par l'UNESCO, en collaboration avec les Presses de sciences politiques et l'Institut du développement durable et des relations internationales (IDDRI), le lancement de la version française du rapport de la Commission sur la sécurité humaine "*La sécurité humaine maintenant*" a eu lieu le lundi 24 novembre 2003 au Siège de l'UNESCO. Ce rapport est le fruit des travaux de la Commission sur la sécurité humaine, créée à l'initiative du Gouvernement japonais, en réponse à l'appel lancé lors du Sommet pour le Millénaire par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, qui traitent notamment de deux grands thèmes : l'insécurité humaine résultant des conflits et de la violence d'une part, les liens entre la sécurité et le développement d'autre part. <http://www.humansecurity-chs.org/>.

159. Une réflexion renouvelée sur les **formes contemporaines de la violence** (y compris le terrorisme) et sur leur impact a été lancée en vue de sensibiliser le public sur les facteurs historiques, socio-économiques et culturels dans lesquels s'inscrit ce phénomène et sur ses conséquences. Un Colloque international intitulé "La violence et ses causes : où en sommes-nous ?", organisé conjointement par l'UNESCO et l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN, France), s'est tenu le lundi 3 novembre 2003 au Siège de l'Organisation. Cette rencontre, qui s'insère dans le cadre de la **Décennie internationale de promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde**, proclamée par les Nations Unies, a réuni des experts de très haut niveau et d'horizons géographiques et disciplinaires variés. Ont été abordés des thèmes tels que : "les nouvelles formes de violence et les tentatives de réponse aux nouveaux défis", "violences extrêmes, terrorisme, crise du politique", "violence, fanatisme, sacrifice" et "violence et corruption". Les actes du Colloque feront l'objet d'une publication, actuellement en cours de préparation, qui paraîtra en français et en anglais. Une version électronique sera également disponible en espagnol et en arabe.

160. Le **Prix UNESCO de l'éducation pour la paix 2003** a été décerné par le Directeur général au Père Emile Shoufani (Israël) en reconnaissance de son attitude personnelle et son action toujours imprégnées de dialogue, de paix et de tolérance, ainsi que de son constant effort pour rapprocher les Arabes et les Juifs. Une mention d'honneur du prix a été attribuée à Mme Yolande Mukagasana (Rwanda/Belgique) en reconnaissance de ses combats courageux et lucides pour contribuer à une culture de paix en tant que victime et témoin du génocide au Rwanda en 1994. La cérémonie de remise du prix, qui a eu lieu au Siège de l'UNESCO, à Paris, le lundi 8 septembre 2003, a été précédée par une table ronde sur "La culture de la paix et les fondements de la réconciliation", organisée conjointement par le Bureau de la planification stratégique de l'UNESCO et le Comité de

liaison ONG-UNESCO, dans le cadre de la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde - 2001-2010. Une publication est prévue, en français et en anglais, qui recueillera les allocutions prononcées lors de la cérémonie de remise du prix 2003, de même que les discours présentés au cours de la table ronde.

Programme III.3 :

Amélioration des politiques relatives aux transformations sociales et promotion de l'anticipation et des études prospectives

03301 Axe d'action 1 :

Transformations sociales et développement

161. Les conclusions de l'évaluation externe de MOST ont conduit à réorienter le programme. Compte tenu de la nécessité de plus en plus grande d'améliorer la formulation des politiques et conformément aux recommandations de la sixième session du Conseil intergouvernemental du programme MOST (février 2003), approuvées par le Conseil exécutif à sa 166e session et par la Conférence générale à sa 32e session, le programme s'attache désormais à inculquer l'idée qu'il faut **fonder les politiques sur des données factuelles**. Pour cela, on encourage à forger de nouvelles alliances avec les acteurs établis ou émergents de l'action publique auprès desquels le programme sert de passeur de connaissances intéressant l'élaboration des politiques.

162. Pour **renforcer les organes directeurs et les structures fonctionnelles de MOST**, des mesures ont été prises qui introduisent une nouveauté, à savoir la tenue de deux réunions du Bureau du CIG en juin-juillet et octobre 2003 en vue de renforcer le dialogue entre les représentants des Etats membres, les scientifiques et le Secrétariat. Les membres du nouveau Comité consultatif scientifique de MOST ont été désignés par le Directeur général en octobre 2003. Le Groupe directeur des présidents des cinq programmes intergouvernementaux, réuni les 30 septembre et 1er octobre 2003, a tenu compte de la nouvelle orientation de MOST dans la déclaration conjointe présentée à la Commission III de la Conférence générale à sa 32e session et il a salué la coopération interdisciplinaire ainsi que l'approche axée sur le changement que consacre la "Vision de la Volga" élaborée conjointement par les cinq programmes scientifiques. L'université d'été de MOST, organisée à Punta del Este (Uruguay) du 21 au 26 octobre 2003 sur le thème "Développement et gouvernance au niveau local : approches transdisciplinaires", est un autre exemple du renforcement de l'**interdisciplinarité** et de la **coopération scientifique internationale**.

163. Une **vision stratégique de l'UNESCO concernant les migrations** en tant que phénomène mondial est en train d'être élaborée pour servir de cadre à la conception de politiques dans ce domaine. Elle souligne la nécessité d'une action de l'UNESCO dans le domaine des migrations internationales ainsi que la valeur ajoutée qu'elle apporte. Des consultations seront organisées en 2004-2005 avec les Etats membres, les secteurs du programme et les OIG et ONG compétentes. A la suite de quoi le cadre qui orientera les activités relatives aux migrations pour les années à venir, sera finalisé.

164. Depuis 2002, l'UNESCO est membre de la Campagne mondiale pour la ratification de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, à laquelle sont associés les principaux organismes des Nations Unies et organisations internationales qui s'occupent des problèmes de migration. Dans ce cadre, les **réseaux existants de recherche sur les migrations**, tels que le Réseau de recherche sur les migrations en Asie et dans le Pacifique (APMRN) et le Réseau d'Europe centrale et orientale pour la recherche sur les migrations (CEENOM), ont été renforcés et de nouveaux réseaux de recherche sur les migrations en Afrique et dans la région du Maghreb ont été créés. Les réseaux ont été invités à

produire des études nationales et régionales sur les droits des migrants ainsi que les perspectives de ratification et de mise en oeuvre de la Convention dans une vingtaine de pays.

165. Afin d'attirer l'attention sur la situation des migrants dans les sociétés multiculturelles, l'UNESCO a invité plusieurs experts à analyser des questions concernant les droits des migrants ainsi que **l'intégration pacifique des migrants dans la société d'accueil**. Des publications ont ainsi été élaborées sur des thèmes tels que "Migrations sans frontière", "Multiculturalisme et intégration politique dans les Etats-nations modernes" (Revue internationale sur les sociétés multiculturelles, vol. 5, n° 1) et "Protection des minorités linguistiques en danger : Perspectives sociolinguistiques" (Revue internationale sur les sociétés multiculturelles, vol. 4, n° 2).

166. Pour contribuer à améliorer l'élaboration de politiques sur les migrations et les problèmes culturels, l'UNESCO a en outre conçu un projet visant à **rassembler les meilleures pratiques en matière de lutte contre les migrations impliquant une exploitation**. Ce projet vise à mettre à la disposition des décideurs des exemples réussis de politiques et de projets dont ils peuvent s'inspirer dans leur lutte contre le trafic et l'exploitation des migrants. Les conclusions de ce projet iront alimenter le projet intersectoriel "Lutter contre les migrations impliquant l'exploitation des femmes et des enfants en Afrique", dans le cadre du thème intersectoriel de l'élimination de la pauvreté.

167. Le programme MOST a poursuivi des projets de **recherche et de recherche-action sur le thème des villes**. Au sein des réseaux MOST, l'initiative intersectorielle "Développement urbain : Petites villes côtières historiques" (PVCH) a été lancée en 1996 avec le Programme intergouvernemental d'hydrologie (PHI), dans le cadre de la plate-forme Régions côtières et petites îles (CSI - Coasts & Small Islands). Fondée sur la Déclaration d'Istanbul (Habitat II en 1996) et sur la Charte de l'ICOMOS sur les villes historiques (1987), cette initiative a pour objectif principal de promouvoir auprès des décideurs de politiques publiques les principes socio-économiques, environnementaux et culturels d'une approche interdisciplinaire et durable pour le développement urbain de certaines petites villes côtières historiques de la Méditerranée et de l'Adriatique. Cinq cas pilotes d'études sont en cours ou ont été réalisés de 1997 à 2003 : à Essaouira lancée en 1997 (Maroc) ; à Madhia en 1999 (Tunisie) ; à Omisalj en 1998 (Croatie) ; à Saïda en 2001 (Liban) ; à Jableh en 2003 (Syrie).

168. L'évaluation du projet **Développement urbain : Petites villes côtières historiques** (PVCH), lancée à l'initiative du programme MOST pour renforcer sa réorientation pour sa phase II (2004-2009) a été effectuée en deux temps : en premier lieu, un consultant a réalisé un rapport provisoire d'évaluation sur la base de l'étude des dossiers du projet et d'entretiens avec tous les partenaires tant au niveau de l'UNESCO que des villes visitées par l'évaluateur (Essaouira, Mahdia et Omisalj).

169. Dans un deuxième temps, une réunion de tous les partenaires, maires, experts nationaux et internationaux, représentants des ONG, a été organisée du 30 novembre au 2 décembre 2003 par l'UNESCO dans la première ville pilote du réseau, Essaouira au Maroc, pour soumettre à tous le document provisoire d'évaluation et recueillir des recommandations globales sur les orientations futures à donner au projet. Au cours de cette réunion, un Accord de coopération officiel a été signé entre la ville de La Rochelle (France) et l'UNESCO pour soutenir, entre autres, les efforts de développement de la ville de Saïda (Liban). La prise de conscience progressive relative à la mise en valeur des ressources naturelles et patrimoniales en concomitance avec un développement socio-économique durable dans les politiques et les stratégies des projets urbains est clairement un des acquis majeurs du projet au bout de six ans d'expérience. La participation massive et l'expertise de haut niveau des intervenants internationaux a permis l'ouverture d'un débat public au sein des municipalités permettant la re-formulation voire l'amélioration de certains projets urbains.

170. L'initiative PVCH de l'UNESCO a donc stimulé une prise de conscience auprès des différents intervenants dans la prise de décisions sur les politiques urbaines publiques, de l'interdépendance entre les problèmes physiques affectant les ressources naturelles et culturelles et les transformations socio-économiques des activités humaines en liaison avec l'expansion urbaine, et par conséquent, une prise de **conscience de la nécessité d'appliquer les principes d'une approche interdisciplinaire participative** et de faire réaliser des études d'impact avant de mettre en oeuvre des projets urbains de réhabilitation ou de développement.

171. Les conclusions de l'évaluation ont été que l'initiative PVCH devrait mettre l'accent sur la capitalisation des acquis et des expériences des cas existants en valorisant leur caractère pilote dans le cadre d'une mise en réseau interactive entre les différentes villes et universités concernées : les enseignements novateurs qui en ressortent doivent être consolidés et validés avant d'être transmis à d'autres villes ayant à faire face à des problématiques similaires de développement et de gestion d'une petite ville côtière dans le cadre d'un projet relatif aux thèmes transversaux. La répliquabilité potentielle de l'initiative PVCH est réelle, d'une part (i) quant à l'ouverture de débat public sur les choix de politique urbaine par les municipalités concernées grâce au forum ouvert par les séminaires UNESCO et, d'autre part (ii) quant à la revitalisation des quartiers historiques (maisons-laboratoires) ou la mise en valeur de l'environnement côtier.

172. Le premier Forum de la **chaire UNESCO "Paysage et environnement"** s'est tenu en octobre 2003 à Paris. Créée officiellement le 4 juillet 2003 au sein de l'Université de Montréal, cette chaire a pour objectif majeur de promouvoir l'enseignement de l'architecture du paysage dans le pays où aucun cursus n'existe et de promouvoir auprès des municipalités qui le souhaitent des débats sur l'intégration environnementale et socioculturelle des projets urbains. Le premier Forum inauguré le 30 octobre par le délégué permanent du Canada a réuni les représentants des universités et écoles d'architecture et d'urbanisme du Liban, du Maroc, de l'Italie, de l'Espagne, de l'Autriche et du Canada. Les activités multilatérales retenues pour le 32 C/5 à savoir des ateliers de terrain pour aider les municipalités à reformuler des projets de revitalisation urbaine concernent les villes de Marrakech (Maroc) et de Tripoli (Liban).

03302**Axe d'action 2 :****Recherche, formation et partage des connaissances en sciences sociales**

173. Les activités répondent à la nécessité de définir des modes de présentation et de transmission des connaissances qui soient adaptés à différents partenaires et clientèles. La **Revue internationale des sciences sociales** (RISS) a contribué à enrichir les connaissances en sciences sociales en publiant deux nouveaux numéros, consacrés l'un aux **devenirs des sciences sociales** (n° 177, septembre 2003) et l'autre au rôle des ONG dans la gouvernance de la biodiversité (n° 178, décembre 2003).

174. Les actions de renforcement des capacités vont des grandes initiatives d'UNITWIN, telles que le lancement de nouveaux réseaux et **programmes de formation interdisciplinaires**, à la mise en ligne d'informations d'un abord facile sur les questions de la complexité, en passant par l'organisation d'ateliers internationaux. Le site Web du programme sectoriel UNITWIN/chaïres UNESCO a été entièrement restructuré et la base de données des chaïres UNESCO SHS a été actualisée avec la collaboration de plus de 100 titulaires de chaïres associés au remaniement de la page d'accueil et des multimédias y relatifs.

175. Le Conseil international des sciences sociales (CISS) a continué d'être un partenaire privilégié en application de l'accord-cadre entre l'UNESCO et le CISS et il a contribué à développer la base mondiale de connaissances, les infrastructures professionnelles et l'intérêt pratique des sciences sociales.

176. Le lien français de la chaire UNESCO interdisciplinaire qui travaille sur "Les approches transdisciplinaires de la violence" (à l'Université du Chili, à Santiago du Chili) a lancé le site Web www.victimo.fr ainsi que la publication de "*Les droits des victimes*" (en collaboration avec Dalloz, 2003). D'août à novembre 2003, un cycle de sept activités de sensibilisation et conférences sur ce thème ont été organisées à Santiago du Chili.

177. L'idée de la chaire UNESCO établie récemment sur "Le travail et la solidarité sociale" à UNISINOS (Sao Leopoldo, Brésil) a été lancée lors d'un congrès international qui a réuni, en juillet 2003, les universitaires de divers pays qui collaborent à la mise au point de ce programme d'études interdisciplinaires extrêmement prometteur. La chaire REGGEN-UNESCO (Développement économique mondial durable, Niteroi, Brésil) a lancé une importante initiative visant à établir un "Institut virtuel des relations internationales", en organisant un séminaire international sur "Hégémonie et contre-hégémonie, les contraintes de la mondialisation dans les processus de régionalisation" à Rio de Janeiro, du 18 au 22 août 2003. La chaire UNESCO de développement durable, établie à l'Université fédérale de Rio de Janeiro, a célébré son 10e anniversaire fin octobre 2003 par (i) l'organisation de diverses manifestations durant trois jours, (ii) un bilan de l'ensemble des activités menées pendant la période considérée et (iii) un film sur des exemples frappants d'activités de recherche-action. La chaire UNESCO de développement durable de l'Université fédérale du Paraná, à Curitiba (Brésil), a décidé de coéditer sa série de documents de travail ("Cuadernos") avec la revue française "*Natures, sciences, sociétés*" et a publié le numéro 5 sur les "risques collectifs pour la santé et l'environnement" (en portugais). La chaire UNESCO consacrée à la formation spécialisée de professionnels qui se destinent aux carrières du développement durable (Université de Bordeaux 3) a publié "*L'agent de développement et le Sud*", étude approfondie du profil professionnel en question ainsi que "*Les entreprises face aux enjeux du développement durable*". La chaire UNESCO-Bordeaux 3 publie le "*Référentiel des métiers*", qui donne un aperçu sommaire sur les moyens de professionnaliser les ONG s'occupant de développement.

178. Le réseau international UNITWIN-PRELUDE a établi un nouveau programme d'études universitaires supérieures sur l'hydrologie sociale (Diplôme d'études supérieures spécialisées - DESS - à l'issue d'un séminaire international tenu en novembre 2001) à l'Université d'Abomey-Calavi (Bénin), à titre de suivi aux recommandations du SMDD.

03303

Axe d'action 3 :

Promotion de la fonction de forum d'anticipation et de débat prospectif

179. Au cours du deuxième semestre de l'année 2003, l'UNESCO a continué de promouvoir le dialogue et le débat prospectifs dans ses domaines de compétence, grâce notamment au cycle des *Entretiens du XXIe siècle*. Etats membres, communautés scientifique et intellectuelle, médias et institutions de la société civile ont ainsi pu être sensibilisés à l'importance de la réflexion prospective et à la nécessité de renforcer les capacités internationales, régionales et nationales en la matière.

180. Dans le cadre des réflexions de l'UNESCO dans le champ de la bioéthique, une séance d'**Entretiens du XXIe siècle** a ainsi été organisée le 10 septembre 2003, au Siècle. Présidé par le Directeur général, cet Entretien a réuni autour de la question "Faut-il interdire le clonage humain ?" plusieurs personnalités de renom : Jean-François Mattei, ministre français de la santé, de la famille et des personnes handicapées et membre de l'Académie nationale de médecine, José-Maria Cantu, professeur à l'Université de Guadalajara (Mexique) et président du Projet latino-américain sur le génome humain (PLAGH) et membre du Comité d'éthique de HUGO (Human Genome Organization), Mireille Delmas-Marty, professeur au Collège de France, titulaire de la chaire d'études juridiques comparatives et internationalisation du droit et membre du Comité consultatif

national français d'éthique, et William B. Hurlbut, médecin et professeur associé à l'Université de Stanford, membre du Comité de bioéthique du Président des Etats-Unis. Cette rencontre a bénéficié d'une couverture médiatique exceptionnelle, et donné lieu à de nombreuses publications dans les médias de référence des différentes régions du monde.

181. La deuxième anthologie des *Entretiens et Dialogues du XXIe siècle*, intitulée *Où vont les valeurs*, sera publiée en français en avril 2004 (co-édition Albin Michel/éditions de l'UNESCO) et en anglais en septembre-octobre 2004, sous le titre *The Future of Values* (co-édition Berghahn Books/éditions de l'UNESCO). Enfin, afin de renforcer les capacités de veille intellectuelle, stratégique et éthique de l'Organisation, s'est également poursuivie l'élaboration du premier Rapport mondial de l'UNESCO sur le thème : "Construire des sociétés du savoir".

GRAND PROGRAMME IV - CULTURE

Evaluation globale

182. Conformément à la priorité principale du grand programme IV, qui est de sauvegarder la diversité culturelle, et dans le souci de réaliser les trois objectifs stratégiques définis pour la culture dans la Stratégie à moyen terme (31 C/4), les initiatives et activités se sont orientées dans deux grandes directions au cours de la période considérée : protection de la diversité culturelle et restauration du patrimoine culturel dans les situations de postconflit.

183. La protection de la diversité culturelle sous toutes ses formes s'est poursuivie (patrimoine culturel matériel, naturel ou intangible) ; elle a aussi pris la forme d'une action normative, avec l'encouragement apporté à la promotion et à la ratification des instruments juridiques internationaux de l'UNESCO dans le domaine culturel, et d'initiatives bien ciblées. Par exemple, le programme s'est efforcé d'accroître la représentativité des sites du patrimoine mondial - notamment en augmentant les ressources financières, ainsi que la Conférence générale en avait décidé à sa 32e session en octobre 2003, pour que soit accordée plus de place aux sites sous-représentés de la Liste du patrimoine mondial, en particulier en Afrique et dans le Pacifique, en même temps que pour renforcer l'assistance technique dans les Etats membres (inscription de 24 nouveaux sites en juillet 2003). La deuxième proclamation de 28 nouveaux chefs-d'oeuvre du patrimoine culturel oral et immatériel en novembre 2003 a complété les efforts en cours pour protéger et encourager la diversité culturelle.

184. En ce qui concerne la protection de la diversité culturelle par l'élaboration et la mise en oeuvre d'instruments normatifs, l'adoption par la Conférence générale à sa 32e session (octobre 2003) de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel a comblé une brèche dans le dispositif de protection s'agissant de l'un des aspects les plus vulnérables du patrimoine culturel mondial ; c'est désormais la troisième convention de l'UNESCO pour la protection du patrimoine culturel universel. Autre fait important : le mandat que les Etats membres ont confié au Directeur général pour préparer un rapport préliminaire sur la situation devant faire l'objet d'une réglementation internationale relative à la diversité culturelle, ainsi que sur l'étendue possible de cette réglementation, accompagné d'un avant-projet de convention sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques, en consultation avec l'OMC, la CNUCED et l'OMPI. L'adhésion de deux nouveaux Etats parties (Gabon et Suisse) à la Convention de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels constitue aussi une avancée indéniable pour la coopération internationale en matière de sauvegarde du patrimoine culturel. La Convention de l'UNESCO sur la protection du patrimoine culturel subaquatique a reçu une deuxième ratification avec l'adhésion de la Bulgarie, suivie par Panama. Des mesures ont également été prises dans le

cadre de la coopération entre l'UNESCO et l'Organisation mondiale des douanes pour faire avancer la question de l'élaboration d'un certificat d'exportation spécial pour les biens culturels dans le souci d'harmoniser les critères exigés pour ce certificat et donc d'améliorer la Convention de 1970 et la Convention d'UNIDROIT de 1995.

185. De surcroît, 14 nouveaux partenariats ont été créés au sein de l'Alliance mondiale pour la diversité culturelle en vue d'appuyer des industries culturelles locales. Entre juillet et décembre 2003, 14 projets pilotes ont été lancés à ce titre et deux projets ont été achevés dans le domaine de la publication (Amérique centrale) et du droit d'auteur (Lituanie). Ces réalisations ont été présentées lors d'une réunion d'évaluation et d'information spécialisée avec des délégations permanentes le 2 décembre 2003 au Siège de l'UNESCO, qui a fait apparaître que ce projet suscitait un intérêt accru. Une base de données a été créée sur le Web au début du mois d'octobre pour permettre aux membres de l'Alliance de coopérer en ligne. De plus, la première série des *Outils de l'Alliance mondiale* - conçus pour aider les partenaires à mettre en place dans de bonnes conditions leurs entreprises et leurs projets culturels - a été publiée ; on y trouve trois enquêtes sur les tendances mondiales et régionales de l'industrie musicale, ainsi qu'un article sur les entreprises muséales et les produits dérivés.

186. En vue de constituer de nouveaux partenariats, le Directeur général de l'UNESCO et Lord Andrew McIntosh of Haringey, ministre chargé des médias et du patrimoine du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, ont signé le 15 octobre 2003 un Mémorandum d'accord dans le domaine de la conservation du patrimoine. Cet accord permettra aux pays en développement de bénéficier du savoir-faire britannique en matière de patrimoine et de conservation sous forme d'une aide pour recenser les sites potentiels du patrimoine mondial et pour préparer des plans de gestion et stratégies de conservation des sites du patrimoine mondial culturel et naturel. Le plan de mise en oeuvre décidé pour la première année du Mémorandum d'accord se concentre surtout sur les régions sous-représentées, telles que les îles des Caraïbes.

187. En ce qui concerne la remise en état du patrimoine culturel après les conflits, l'UNESCO a poursuivi son action dans ce domaine, notamment en Afghanistan, en Bosnie-Herzégovine et en Iraq. A la suite de la destruction et du pillage du patrimoine culturel iraquien, l'UNESCO a constitué des partenariats nouveaux associant gouvernements des pays membres de l'ONU, organisations privées et spécialistes du patrimoine culturel. Grâce à la contribution du Gouvernement japonais, une troisième Réunion d'experts de l'UNESCO sur le patrimoine culturel iraquien a été organisée du 31 juillet au 2 août à Tokyo, l'objectif étant de faire un bilan de l'état de conservation après conflit du patrimoine culturel et d'améliorer la coordination des efforts des institutions et des pays donateurs. Les projets visant spécifiquement à remettre en état des institutions culturelles iraqiennes se poursuivent, notamment avec la constitution de la base de données UNESCO/INTERPOL sur les biens culturels iraqiens volés. Enfin, le Conseil exécutif à sa 167^e session a adopté les statuts d'un Comité international de coordination pour la sauvegarde du patrimoine culturel de l'Iraq placé sous les auspices de l'UNESCO et du Ministère iraquien de la culture.

188. Dans le même esprit, et en application de la résolution 31 C/26, la Conférence générale a adopté la Déclaration de l'UNESCO concernant la destruction intentionnelle du patrimoine culturel, soulignant ainsi la nécessité de protéger le patrimoine culturel non seulement dans les situations de conflit mais aussi en temps de paix.

189. Conformément à l'objectif stratégique 9 du 31 C/4 (Renforcer les liens entre culture et développement), l'UNESCO a continué d'aider les Etats membres à concevoir leur politique culturelle nationale. Le projet "Stratégie pour un développement durable du tourisme au Sahara dans le contexte de la lutte contre la pauvreté", qui s'inscrit dans le prolongement du Sommet

mondial pour le développement durable de Johannesburg (2002), a considérablement avancé, et ses efforts pour concevoir une stratégie de gestion intégrée du tourisme pour certains sites culturels et naturels ont bénéficié d'un soutien vigoureux, notamment d'un financement extrabudgétaire important, preuve supplémentaire que le patrimoine culturel est un facteur authentique de développement. Après que l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé 2004 Année internationale de commémoration de la lutte contre l'esclavage et de son abolition (résolution 57/195 de l'Assemblée générale ; résolution 31 C/28), un programme d'activités intersectoriel associant divers partenaires a été mis en place en même temps qu'un calendrier global de programmes et d'activités dans ce sens au niveau mondial associant au service d'une cause commune institutions, ministères, universités, commissions nationales, OIG, ONG et ambassadeurs de bonne volonté. Le Directeur général a lancé l'*Année internationale* le 10 janvier 2004 à Cape Coast (Ghana).

190. Enfin, le grand programme IV a bénéficié de fonds supplémentaires considérables grâce au Compte spécial des Etats-Unis d'Amérique, qui appuiera les activités du secteur en matière de remise en état de monuments et sites culturels, spécialement en matière de préservation et de conservation d'objets culturels de certains pays en développement et par la mise en place de projets pilotes visant à multiplier les efforts dans ce domaine dans les années qui viennent. L'élaboration de propositions de projet de préservation de biens culturels meubles en péril est en cours, en collaboration avec les bureaux hors Siège de l'UNESCO ainsi qu'avec le Conseil international des musées (ICOM), entre autres organisations non gouvernementales spécialisées. L'accent est mis sur la conservation, la documentation et la présentation d'objets qui favorisent/renforcent la diversité culturelle de pays comptant parmi les moins avancés (PMA) et de pays à faible revenu, en particulier au stade de la reconstruction nationale après-conflit.

191. Les activités bénéficiant de ce fonds spécial permettront à l'UNESCO d'aider les gouvernements nationaux et locaux des Etats membres à prendre des mesures pour préserver des collections d'objets anciens, de pièces ethnographiques, de documents d'archives et de livres qui risquent d'être détruits, détériorés, volés et sous-utilisés, complétant ainsi les activités de l'Organisation en matière de protection des sites culturels, du patrimoine immatériel et de la créativité culturelle. Ces projets seront réalisés en étroite consultation avec les partenaires intéressés dans ce domaine, notamment l'ICOM, l'ICCROM et la Fondation Getty.

Programme IV.1 :

Renforcer l'action normative dans le domaine de la culture

IV.1.1 : Promotion de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel

04110 192. A sa 27^e session, le **Comité du patrimoine mondial** (Paris, 30 juin - 5 juillet 2003) s'est principalement consacré à l'examen de l'état de conservation des biens du patrimoine mondial ; aux nominations sur la Liste du patrimoine mondial et sur la Liste du patrimoine mondial en péril - notamment celles de la vallée de Bamiyan en Afghanistan et d'Assur en Iraq inscrits sur les deux listes ; à l'examen du Fonds du patrimoine mondial et à l'approbation de son budget pour 2004-2005. En outre, le Comité a décidé que les *Orientations devant guider la mise en oeuvre du patrimoine mondial* révisées, prendront effet le 1^{er} mars 2004.

193. La 14^e Assemblée générale des Etats parties à la **Convention du patrimoine mondial** (Paris, 14-15 octobre 2003) a élu M. Ahmad Jalali, délégué permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'UNESCO, comme président et Mme A. Cummins (Barbade) comme rapporteur. L'Assemblée générale a consacré l'essentiel de ses travaux à la révision de son *Règlement intérieur* ; à l'adoption d'un nouveau mécanisme de vote et à la révision des procédures d'élection des membres

du Comité du patrimoine mondial ; à l'examen de l'état des comptes du Fonds du patrimoine mondial et à la détermination du montant des contributions au Fonds du patrimoine mondial. L'Assemblée générale a élu huit nouveaux membres pour siéger au Comité du patrimoine mondial. En outre, elle a adopté deux résolutions importantes préconisant : une augmentation des ressources financières - provenant du budget ordinaire et de sources extrabudgétaires - destinées à la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial, ainsi que l'octroi de ressources financières supplémentaires au Centre du patrimoine mondial pour des programmes de renforcement des capacités dans les Etats parties et régions sous-représentés sur la Liste du patrimoine mondial.

194. La Convention du patrimoine mondial compte à présent un total de 177 Etats parties. Le nombre total de biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en décembre 2003 s'élève à 754 (582 biens culturels, 149 biens naturels et 23 biens mixtes) dans 128 Etats parties (autrement dit, 48 Etats parties n'ont pas encore de biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial). Ces biens se répartissent entre les différentes régions comme suit : Afrique - 60 biens, Etats arabes - 56, Asie-Pacifique - 149, Europe et Amérique du Nord - 383 et Amérique latine et Caraïbes - 107. En ce qui concerne la **Liste du patrimoine mondial en péril**, le nombre total de biens inscrits en décembre 2003 s'élève à 35 (18 culturels et 17 naturels). Il faut y ajouter les listes indicatives, présentées par 133 Etats parties, de biens qu'ils pourraient décider de proposer pour inscription dans les années à venir.

195. S'agissant de la conservation et de la préservation des biens du patrimoine mondial, des missions de suivi réactif ont été entreprises afin d'évaluer l'état de conservation des biens du patrimoine mondial en Géorgie, Fédération de Russie, Lituanie, Bulgarie, Ukraine, Pérou, Inde et Viet Nam. Des activités visant à améliorer l'état de conservation des sites du patrimoine mondial en péril sont actuellement lancées en Azerbaïdjan, en Albanie et notamment en République démocratique du Congo, où une conférence de haut niveau sera organisée en septembre 2004 pour définir les stratégies et les mesures prioritaires à mettre en oeuvre pour préserver la valeur universelle exceptionnelle des cinq sites du pays inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril.

196. A la suite de l'inscription du Minaret et des vestiges archéologiques de Djam (Afghanistan) sur la Liste du patrimoine mondial et sur la Liste du patrimoine mondial en péril en 2002, un projet en vue de l'établissement d'un plan de gestion du site a été financé grâce à l'accord de fonds-en-dépôt conclu avec l'Italie. Le projet a également pour objectif de renforcer les dispositions législatives visant à protéger le site et à conseiller les communautés locales sur la sauvegarde de leur patrimoine culturel. Une assistance internationale a été fournie pour diverses activités, entre autres l'organisation d'ateliers sur la planification de la gestion, l'harmonisation des listes indicatives, l'assistance technique d'urgence et la préparation des dossiers de nomination.

197. Des réunions d'information et des ateliers de formation sur les rapports périodiques ont eu lieu dans différentes régions d'Europe et d'Amérique du Nord, ainsi qu'en Amérique latine, dans les Caraïbes et en Afrique. Des ateliers de formation à la mise en oeuvre de la Convention ont été organisés, notamment en Afghanistan par le Bureau de l'UNESCO à Téhéran et à l'intention de spécialistes palestiniens par le Centre du patrimoine mondial. En outre, des efforts concertés ont été déployés par deux missions d'évaluation technique dépêchées par le Bureau de l'UNESCO à Téhéran, en coopération avec le Centre du patrimoine mondial, pour aider la République islamique d'Iran à sauvegarder le patrimoine culturel de Bam après le séisme qui a frappé la ville.

198. Dans le cadre des partenariats, une équipe restreinte a été constituée en septembre 2003 pour mettre en place le PaCte (Partenaires pour la Conservation) du patrimoine mondial. A travers cette initiative, l'UNESCO s'efforce d'encourager, de renforcer et de développer la collaboration avec le secteur privé afin de générer durablement de nouvelles ressources et alliances en vue de la sauvegarde et de la conservation à long terme du patrimoine mondial. Les objectifs poursuivis sont

de mieux faire connaître le patrimoine mondial et de mobiliser durablement des ressources en vue de sa conservation à long terme.

199. Dans le cadre de la collaboration avec les agences spatiales internationales, les projets actuellement menés en association avec les agences spatiales canadienne et argentine ont été renforcés. Parmi ces activités, on peut citer : suivi, images satellite des sites du patrimoine mondial en République démocratique du Congo, au Rwanda et en Ouganda (projet mené en collaboration avec l'Agence spatiale européenne) ; acquisition aux fins de conservation de cartes établies à partir d'images satellite pour l'Afrique centrale (projet mené en collaboration avec l'Agence spatiale européenne) ; organisation en octobre 2003 d'un atelier conjointement avec l'International Space University à l'intention de jeunes étudiants en conservation du patrimoine et, en décembre 2003 pour les Etats arabes, d'une réunion sur le thème "*Utilisation des technologies spatiales au service de la conservation du patrimoine naturel et culturel*".

200. En ce qui concerne la **coopération avec l'industrie du tourisme**, un accord-cadre a été signé avec la Maison de la Chine et de l'Orient et Multiples Voyages (France), opérateur touristique spécialiste de l'Asie et des Amériques. La préparation d'un accord-cadre avec Edénismes (France), opérateur touristique spécialiste de l'écotourisme dans toutes les régions du monde, a aussi été mis en chantier.

201. Le patrimoine mondial a été un thème récurrent qui a beaucoup retenu l'attention lors du Congrès mondial sur les parcs. L'édition 2003 de ce congrès décennal (Durban, septembre) a attiré 3.000 délégués venus du monde entier, notamment des représentants de gouvernements, d'organismes multilatéraux et d'ONG et des responsables de zones protégées. Les recommandations relatives au patrimoine mondial avaient trait à la nécessité de mener à bien l'évaluation partout dans le monde des sites naturels faisant potentiellement partie du patrimoine mondial et au renforcement des engagements pris aux niveaux national et international en vue de la conservation et du suivi.

202. Les publications suivantes ont été produites : la Carte du patrimoine mondial 2003 ; brèves descriptions des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial 2003 ; trois numéros de la *Lettre du patrimoine mondial* ; trois numéros de la *Revue du patrimoine mondial*, l'*Agenda du patrimoine mondial 2004* et trois publications de la série "Documents du patrimoine mondial" : *Identification et attestation du patrimoine moderne* ; *Paysages culturels : les défis de la conservation* ; et *Mobilisation des jeunes en faveur du patrimoine mondial*.

203. Dans le cadre du **Projet "Le patrimoine mondial entre les mains des jeunes"**, une nouvelle version en arabe du kit pédagogique a été publiée ; de nouveaux matériels éducatifs multimédia ont été mis en chantier et le 14e Forum de la jeunesse pour le patrimoine mondial a été organisé parallèlement au 7e Colloque de l'Organisation des villes du patrimoine mondial à Rhodes (Grèce).

204. Dans le cadre du réseau universitaire, Forum UNESCO-Université et patrimoine, l'élaboration d'un programme d'études en matière de patrimoine mondial à l'Université Tsukuba (Japon) a été entreprise en octobre 2003 lors du colloque international organisé sur le thème "Patrimoine mondial, agir pour l'avenir : protection du patrimoine mondial et enseignement universitaire" ; le 8e séminaire international de Forum UNESCO-Université et patrimoine s'est tenu en novembre 2003 à l'Université de La Laguna (Espagne) et il a porté sur le thème "Patrimoine mondial naturel : développement, durabilité et éthique". A cette occasion, l'élaboration d'un programme d'enseignement sur le patrimoine mondial vernaculaire et rural a été entreprise à l'Université de Milan (Italie) au sein de l'Institut des sciences agronomiques.

IV.1.2 : Réponses aux exigences nouvelles dans le domaine normatif

04121 Axe d'action 1 :

Projet de convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique

205. Le 7 octobre 2003, la Bulgarie a ratifié la Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique, devenant après le Panama (qui l'a ratifiée le 20 mai 2003) le deuxième Etat partie à cet instrument. Dans le cadre de la stratégie de promotion des conventions de l'UNESCO se rapportant à la protection du patrimoine culturel, un atelier régional a été organisé à Hong Kong du 18 au 20 novembre 2003 pour la région de l'Asie du Sud-Est, avec la participation du Comité international de l'ICOMOS pour la protection du patrimoine culturel subaquatique. Le dossier d'information pour la promotion de la Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique, publié en trois langues (anglais, espagnol, français), a été largement diffusé.

04122 Axe d'action 2 :

Travaux préparatoires pour l'application du deuxième Protocole de la Convention de La Haye et suivi de l'application des conventions UNESCO et UNIDROIT

206. Le nombre des Etats parties à la **Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé** s'élève à 108 et celui des Etats parties au (premier) Protocole de 1954 et au (deuxième) Protocole de 1999 à 87 et à 20, respectivement, si bien que ce dernier a pu entrer en vigueur le 9 mars 2004.

207. Conformément à la résolution 31 C/26, la Conférence générale a adopté, à sa 32e session, la **Déclaration de l'UNESCO concernant la destruction intentionnelle du patrimoine culturel**, nouvel instrument normatif non contraignant visant à prévenir la destruction intentionnelle du patrimoine culturel, à la fois en temps de paix et en cas de conflit armé.

208. Le Gabon et la Suisse ont adhéré à la **Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels (Paris, 1970)**, ce qui porte à 102 le nombre total des Etats parties à cet instrument. La réunion des Etats parties à la Convention de l'UNESCO de 1970 a eu lieu le 15 octobre 2003, et des recommandations concernant la Convention ont été adoptées.

209. La promotion de la Convention de l'UNESCO de 1970 et de la Convention d'UNIDROIT de 1995 a été assurée, en même temps que des mesures juridiques et pratiques pour combattre le trafic illicite des biens culturels étaient formulées dans le cadre de réunions internationales, comme la réunion annuelle de l'Association internationale du barreau, la réunion du Comité technique de l'Organisation mondiale des douanes et les réunions régionales tenues au Nigéria, au Maroc et en Mongolie.

210. Le Bureau de l'UNESCO à La Havane a préparé un dossier pédagogique comprenant une publication et un CD interactif afin de contribuer à la mise en oeuvre d'une étude approfondie de la Convention de 1970. Du 10 au 15 septembre 2003, les Bureaux de l'UNESCO à Dakar et à Bamako ont organisé une réunion en coopération avec INTERPOL sur le renforcement des capacités d'application des normes concernant le trafic illicite des biens culturels. Une assistance juridique a été fournie à des législateurs en Colombie et en Palestine pour renforcer ou améliorer la législation nationale dans le domaine de la protection des biens culturels.

211. Conformément à la Recommandation 1 que le Comité intergouvernemental pour la promotion du retour de biens culturels à leur pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale a adoptée à sa 12e session, une réunion a eu lieu entre des responsables grecs et britanniques pour

faire avancer les négociations sur les marbres du Parthénon. Conformément à la Recommandation 5 adoptée à la même session, le Directeur général a publié en décembre 2003 la lettre circulaire 3694 demandant aux Etats membres de porter à son attention leur législation nationale concernant la protection des biens culturels, aux fins d'inclusion dans la "Base de données de l'UNESCO sur la législation concernant le patrimoine culturel".

04123 **Axe d'action 3 :**
Etablissement d'un cadre conceptuel et juridique en vue d'un instrument normatif pour le patrimoine immatériel

212. Après avoir examiné le document 32 C/26 et son additif à sa 32e session, la Conférence générale a adopté la Convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Une réunion d'experts a été organisée du 8 au 10 décembre 2003 au Siège de l'UNESCO afin d'examiner les questions liées à la distinction hommes-femmes que posent divers articles de ce nouvel instrument.

04124 **Axe d'action 4 :**
Conventions et recommandations de l'UNESCO dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins ; suivi de l'application de l'Accord de Florence et adaptation de la notion "d'usage loyal" à l'environnement numérique

213. Une nouvelle collection de lois nationales relatives au droit d'auteur a été préparée et mise en ligne sur le site Web concernant le droit d'auteur. Constamment mise à jour, elle permet au grand public et aux spécialistes d'avoir accès instantanément à la législation nationale de plus de 100 Etats, ainsi qu'à des informations supplémentaires concernant les administrations et procédures nationales en matière de droit d'auteur. Dans le cadre de l'analyse du développement du droit d'auteur dans l'environnement numérique, ainsi que de la recherche d'un juste équilibre entre les intérêts des titulaires de droits d'auteur et ceux des utilisateurs, la question a été examinée au niveau régional sur la base d'études établies par des spécialistes renommés du droit d'auteur en Afrique, en Amérique latine, en Europe centrale et orientale et en Asie du Sud-Est.

Programme IV.2 :
Protéger la diversité culturelle et promouvoir le pluralisme culturel et le dialogue interculturel

IV.2.1 : Sauvegarde et revitalisation du patrimoine culturel matériel et immatériel

04211 **Axe d'action 1 :**
Sauvegarde du patrimoine culturel matériel

214. La voûte du vieux Pont de **Mostar** a été achevée en août, tandis qu'une réunion internationale d'experts, organisée au Bureau de Venise en septembre, a établi une stratégie d'intervention postconflit pour le patrimoine culturel dans l'ensemble des Balkans.

215. Le Département des antiquités de **Palestine** a été renforcé et les activités de sauvegarde pour Hébron, Bethléem et Naplouse reprises à l'aide de fonds extrabudgétaires. Comme suite aux décisions de la Conférence générale, l'établissement d'un laboratoire de restauration des manuscrits est en cours à **Jérusalem**.

216. En **Iraq**, la troisième Réunion internationale d'experts, tenue à Tokyo du 31 juillet au 2 août, a permis d'organiser les priorités et de coordonner les premières actions d'urgence pour lesquelles des financements du Japon, de l'Italie, de la Suisse, de la Belgique (Flandres), de la Norvège, de la

Suède, de la Lettonie et de la Turquie entre autres, ont déjà été obtenus, tandis que le Conseil exécutif, à sa 167^e session, établissait un Comité international de coordination pour la sauvegarde du patrimoine culturel iraquien, qui se réunira pour la première fois vers la fin du mois de mai 2004.

217. Pour le **Cambodge**, le Gouvernement français a organisé en novembre la seconde Conférence internationale pour la sauvegarde du site d'Angkor qui a permis, notamment, d'établir un plan d'action pour les années à venir. Le Japon a renouvelé sa contribution pour le site pour une nouvelle période de 5 ans.

218. Trois nouvelles initiatives régionales ont également été lancées. Après trois ans d'activités sur le terrain menées sur le site pétroglyphe de Tamgaly, Kazakhstan, le Secteur de la culture a organisé sur place, en septembre 2003, un atelier régional de formation intensive à la conservation et la gestion des sites pétroglyphes. Tamgaly est devenu un modèle de bonne gestion et de participation de la collectivité locale pour tous les pays d'Asie centrale et, à la suite de l'atelier, un réseau des sites pétroglyphes d'Asie centrale est en cours de mise en place dans le cadre du 32 C/5. En octobre 2003, un nouveau programme de sauvegarde du patrimoine monastique bouddhiste vivant dans la région himalayenne a été lancé en étroite collaboration avec des spécialistes nationaux du patrimoine, des lamas et des érudits bouddhistes, ainsi que des dirigeants communautaires locaux d'Inde, du Népal et du Bhoutan. En novembre 2003, un programme de gestion moderne des musées a été lancé à Tbilissi pour la région du **Sud Caucase**, en partenariat avec les organisations non gouvernementales régionales, les instituts Soros pour une société ouverte et la Fondation Stichting pour le Caucase.

219. Dans le cadre de la contribution de l'UNESCO à la célébration du 300^e anniversaire de Saint-Pétersbourg, un numéro spécial de la revue *Museum international* consacré au Musée d'Etat de l'Ermitage a été publié.

220. Une réunion avec des représentants du Gouvernement **pakistanaï**s a été organisée au Siège de l'UNESCO en juillet 2003 sur les moyens d'assurer une conservation durable du site archéologique de Moenjodaro. Elle a été suivie par la première réunion du Comité exécutif, en novembre 2003, à Islamabad. Les experts ont discuté de l'élaboration d'une stratégie de préservation et de conservation sur le site en identifiant les priorités et les mesures à adopter d'urgence.

221. Enfin, en **Afghanistan**, comme suite à la réunion du mois de juin du Comité international de coordination, des progrès considérables ont été achevés pour la sauvegarde du site de Bamiyan : la niche du petit Bouddha a été consolidée, le cinquième Minaret de Herat, en voie d'écroulement, a été stabilisé et sauvegardé, et les études pour la consolidation du Minaret de Djam, sont en cours d'achèvement. L'Italie a récemment approuvé un fonds-en-dépôt pour la réhabilitation des musées de Ghazni.

(Décision 164 EX/7.1.7) Programme commun des Nations Unies d'assistance à l'Afghanistan

222. Le Secteur de la culture a mis en oeuvre les recommandations formulées par le Comité international de coordination pour la sauvegarde du patrimoine culturel de l'Afghanistan à sa première session plénière, tenue à Paris en juin 2003, et des progrès sensibles ont été réalisés pour les sites ci-après :

223. A **Bamiyan**, site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, dans le cadre du projet financé par le Gouvernement japonais à hauteur de 1.815.967 dollars, la partie supérieure de la paroi est de la niche du petit Bouddha a été consolidée au moyen de 18 ancras qui ont permis d'en éviter l'effondrement. Tous les vestiges des fresques murales des grottes ont été sauvegardés. Le travail effectué a également permis de préparer un modèle 3D, de faire des explorations archéologiques et

de mettre au point un plan directeur préliminaire. Dans le but d'assurer la coordination de toutes les activités de sauvegarde à Bamiyan, un deuxième Groupe de travail d'experts UNESCO/ICOMOS s'est réuni du 18 au 21 décembre 2003 à Munich (Allemagne). Un plan de travail pour 2004 a été adopté en vue de la consolidation du site à long terme. La Suisse a octroyé en décembre 2003 un montant de 246.340 dollars pour la remise en état d'une maison traditionnelle à Bamiyan et sa transformation en un musée du site.

224. Le paysage culturel et les vestiges archéologiques de la vallée de Bamiyan ont été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril à la 27^e session du Comité du patrimoine mondial, en même temps que sur la Liste du patrimoine mondial.

225. A Herat, le Gouvernement allemand a financé en octobre 2003 un nouveau projet (119.780 dollars) de formation à la fabrication traditionnelle de carreaux de céramique en vue de la réfection du mausolée de Gawharshad. Les travaux de stabilisation d'urgence du cinquième Minaret proche du Mausolée, qui risquait de s'effondrer d'un moment à l'autre, ont été menés à bien en octobre 2003 dans des conditions logistiques très difficiles. Sur le site de Djam, inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, un travail documentaire sur le Minaret et des recherches sur les risques sismiques ont été effectués à l'été 2003, de même que des recherches archéologiques. Des experts de l'UNESCO ont préparé les études géologiques du sous-sol qui commenceront en 2004. Ces activités sont financées conjointement par les Gouvernements de l'Italie (800.000 dollars) et de la Suisse (138.000 dollars).

226. A la suite de l'inscription du Minaret et des vestiges archéologiques de **Djam** sur la Liste du patrimoine mondial en 2002, le Centre du patrimoine mondial a obtenu un financement de 50.000 dollars afin d'élaborer un plan de gestion du site, au titre du Fonds-en-dépôt italien. Il s'emploie aussi à renforcer la réglementation juridique pour assurer la protection du site et à conseiller les collectivités locales dans le domaine de la sauvegarde du patrimoine culturel.

227. En octobre 2003, le Bureau de l'UNESCO à Téhéran a organisé un atelier de formation de deux semaines à l'intention de 25 experts afghans en vue de la mise en oeuvre de la Convention sur la protection du patrimoine mondial, lequel a permis l'élaboration d'un projet de liste indicative pour le patrimoine culturel et naturel et celle d'un plan d'action pour la mise en oeuvre de la Convention. Cet atelier, le premier visant à créer des capacités nationales dans le domaine de la culture organisé par l'UNESCO depuis la reprise de ses activités en Afghanistan, a été l'occasion d'un renforcement de la coopération entre le gouvernement et la communauté internationale, et il a également permis d'élaborer un plan d'action à moyen et long terme en vue de mettre en oeuvre la Convention en Afghanistan. En décembre 2003, l'Italie a approuvé le financement de deux nouveaux projets au titre de son fonds-en-dépôt, l'un concernant la remise en état des musées de **Ghazni** (705.000 dollars) et l'autre l'organisation d'un séminaire sur le patrimoine culturel à **Kaboul**, en mai 2004 (67.460 dollars).

04212 Axe d'action 2 :

Sauvegarde et revitalisation du patrimoine culturel immatériel

228. Le Jury international pour la proclamation des **chefs-d'oeuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité** s'est réuni du 2 au 6 novembre 2003 au Siège de l'UNESCO afin d'examiner 56 dossiers de candidature. A l'issue de la sélection, le Directeur général a proclamé 28 chefs-d'oeuvre le 7 novembre 2003. Dans le prolongement de cette deuxième proclamation, le Secteur de la culture a commencé à préparer plusieurs plans d'action connexes. La mise en oeuvre des plans d'action relatifs à la première Proclamation, en 2001, a commencé pendant la période considérée, par exemple la promotion de l'opéra chinois Kunqu. La compagnie d'opéra Kunqu de Beifang a rassemblé des artistes expérimentés pour qu'ils étudient différents extraits, s'en servent

pour ressusciter des opéras dans leur intégralité et apprennent à de jeunes artistes à donner vie à certains chants traditionnels, qui n'existaient auparavant que par écrit. Pendant la même cérémonie, le 7 novembre 2003, le Directeur général a approuvé les recommandations du Jury international des prix Sheikh Zayed Bin Sultan Al Nayhan, Arirang et Samarkand Taronasi.

229. Dans le cadre du programme de **musique traditionnelle**, une réunion d'experts sur la Collection UNESCO de musiques traditionnelles du monde a eu lieu en septembre 2003 et une autre, en décembre 2003, a porté sur les moyens de sauvegarder la musique, la danse et le théâtre traditionnels ainsi que des formes connexes d'expression culturelle, au titre de la Convention. Depuis décembre 2003, les disques de la Collection UNESCO de musiques traditionnelles du monde sont numérisés.

230. La deuxième session ordinaire du Jury du Prix Sharjah pour la culture arabe a eu lieu les 8 et 9 septembre 2003, au Siège de l'UNESCO. Le Prix Sharjah 2003 a été attribué le 23 septembre au professeur Bensallem Himmich (Maroc) et au professeur Essad Durakovic (Bosnie).

231. L'élaboration d'un inventaire du patrimoine immatériel d'Haïti a été entreprise en octobre-novembre 2003 en vue d'identifier des formes d'expression culturelle spécifiques et de constituer une base de données du patrimoine artistique, cognitif et religieux de Haïti. Cette base de données fait maintenant partie d'un réseau concernant les inventaires du patrimoine immatériel de la région Amérique latine et Caraïbes.

IV.2.2 : Promotion du pluralisme culturel et du dialogue interculturel

04221

Axe d'action 1 :

Construction du pluralisme culturel et renforcement de l'action en faveur des populations autochtones

232. La promotion et la diffusion de la **Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle** et de son Plan d'action ont été poursuivies (publication en 6 langues, appui à la traduction en langues locales). De même, la sensibilisation des décideurs sur l'importance d'intégrer ces principes dans les politiques nationales et régionales et de concevoir des stratégies appropriées a été encouragée. A ce titre, l'organisation de forums et la publication d'analyses du Plan d'action ont été propices à l'identification des mesures visant à relever les défis que la diversité culturelle pose aux niveaux national et régional.

233. Durant la période de juillet à décembre 2003, la version pour les jeunes de la Déclaration dont la publication est prévue en mars 2004 a été finalisée ; une publication "ONG - témoins de la diversité culturelle, du concept à la mise en oeuvre", a été réalisée en coopération avec la Commission programmatique mixte - Dialogue des cultures pour la paix. En Afghanistan, l'UNESCO a aidé à la production et à la diffusion d'un film réalisé en coopération avec le Bureau de Kaboul et AINA, une ONG afghane. Deux forums régionaux (Asie centrale et pays du MERCOSUR) ont également contribué à l'identification de la stratégie régionale de la mise en oeuvre des principes de la Déclaration. En outre, la préparation de la convention sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques a été initiée par une première réunion d'experts de catégorie VI du 17 au 21 décembre 2003.

234. Dans le cadre du **Programme relatif aux populations autochtones**, plusieurs activités ont été réalisées afin de favoriser l'échange des connaissances et des meilleures pratiques. L'UNESCO a continué à soutenir des projets pilotes en cours sur le terrain, en particulier avec les communautés san et pygmées ainsi qu'avec des populations autochtones du Mexique et de Bolivie. Des activités de formation et de consultation ainsi que l'élaboration d'outils méthodologiques ont été menées dans

le contexte de l'atelier sur les populations autochtones africaines "Ressource culturelle, identité et modes de vie", désert du Kalahari (Afrique du Sud) en octobre 2003, et à l'occasion du Forum international sur l'expression et la communication culturelles locales, Saint-Domingue (République dominicaine) en octobre-novembre 2003, organisé en coopération avec le Secteur de la communication et de l'information. Les recommandations qui en ont résulté servent notamment à élaborer le nouveau programme transversal sur les "TIC au service de la diversité culturelle et du dialogue interculturel : développer les capacités de communication des populations autochtones" approuvé par la Conférence générale à sa 32e session. Un atelier sur le rôle des chefs traditionnels et spirituels dans la prévention et le règlement des conflits a également été organisé pendant la Conférence internationale sur la culture de la paix en Afrique centrale en novembre 2003.

04222

Axe d'action 2 :

Encourager le dialogue interculturel pour promouvoir les valeurs universelles

235. La publication des volumes restants des Histoires générales et régionales s'est poursuivie : Le volume VI *The XIXth Century* et le volume VII *The XXth Century* de *l'Histoire de l'Humanité* sont prêts pour impression. Le volume V *Culture and Learning in Islam* de *l'Ouvrage sur les différents aspects de la culture islamique* a été publié en anglais et lancé officiellement pendant la 32e session de la Conférence générale. Le volume I *Autochthonous Societies* de *l'Histoire générale des Caraïbes* a été publié en anglais en octobre 2003 et le volume VI *La construcción de las naciones latinoamericanas* de *l'Histoire générale de l'Amérique latine*, en espagnol, en décembre 2003.

236. Le **Prix international José Martí** 2003 a été décerné le 20 octobre 2003 au sociologue mexicain Pablo González Casanova, ancien responsable principal de l'éducation de *l'Université nationale autonome du Mexique* (UNAM) pour sa lutte contre la discrimination et l'exclusion sociale, en particulier des minorités et des populations autochtones.

237. Initiée par l'UNESCO et le Gouvernement de la République gabonaise, en partenariat avec l'Agence intergouvernementale de la francophonie et la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale, **la Conférence internationale sur le dialogue interculturel et la culture de la paix en Afrique centrale et dans les régions des Grands Lacs** a été organisée à Libreville, Gabon, du 18 au 20 novembre 2003. Parmi les recommandations de cette Conférence figure notamment l'organisation, par l'UNESCO, d'**une conférence nationale sur le dialogue interculturel et la culture de la paix** dans les pays en situation de postconflit : Angola, Burundi, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République du Congo et Rwanda.

238. Dans le cadre du **Programme sur le dialogue interreligieux**, un cours intitulé "Les religions et les médias", auquel ont participé des journalistes et des fonctionnaires internationaux, notamment des Nations Unies et du Comité international de la Croix-Rouge, et des diplomates, a été inauguré à l'Université de Genève (Département de l'histoire des religions). Organisé par cette Université et l'Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS, Paris), ce cours vise à améliorer la qualité de l'information sur les questions religieuses à l'intention des journalistes. La Déclaration d'Abuja et ses recommandations ont été le résultat du Congrès international sur le thème du dialogue entre les civilisations, les religions et les cultures en Afrique de l'Ouest (Abuja, Nigéria, 15-17 décembre 2003), rassemblant des spécialistes de nombreuses sphères universitaires, politiques et religieuses, qui ont échangé leurs points de vue sur des questions cruciales telles que les situations de conflit résultant de tensions religieuses et culturelles.

239. Dans le cadre du **Plan Arabia**, une exposition sur les grands sites historiques et archéologiques du monde arabe a été organisée au Siège et un documentaire en français, anglais et arabe sur le patrimoine culturel du monde arabe a été produit. En décembre 2003, des spécialistes

du monde arabe se sont réunis au Siège de l'UNESCO afin d'étudier les grandes orientations futures du Plan Arabia.

240. Dans le cadre de la dixième année du projet **La Route de l'esclave** et en application de la résolution 32 C/35, plusieurs réunions préparatoires à *l'Année internationale de commémoration de la lutte contre l'esclavage et de son abolition* (2004) ont été organisées. Un programme préliminaire a été établi réunissant l'ensemble des activités prévues par les différents secteurs de programme de l'UNESCO et les bureaux hors Siège telles que le forum régional destiné aux jeunes sur "la traite négrière transatlantique", organisé à la Barbade, par le Bureau de Kingston. De nombreuses activités de communication et de promotion (logo de l'Année, vidéo-clip, brochure, site Web, exposition itinérante, festival sur Haïti) ont été initiées. La présentation de l'inventaire des sites et lieux de mémoire en Afrique a eu lieu lors de la 39e réunion de la Commission de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) pour l'Afrique en vue de définir des itinéraires et circuits culturels et d'élaborer une carte des sites et lieux de mémoire en Afrique.

241. Suite à la Conférence internationale intitulée "Le rôle des femmes dans le dialogue interculturel en Asie centrale", qui a eu lieu à Douchanbé (Tadjikistan) en juin 2003, dans le cadre du **Projet sur le dialogue interculturel en Asie centrale**, plusieurs activités ont été menées : publication des actes de la Conférence, avec une contribution de la Commission européenne pour les versions anglaise et russe ; organisation de plusieurs cours de formation en informatique pour des femmes travaillant dans le domaine de la culture, de l'éducation culturelle et des arts au Centre informatique de l'Université de technologie du Tadjikistan, de septembre à novembre 2003 ; préparatifs pour la création, à l'Université de Douchanbé, d'une chaire UNESCO qui fera partie du réseau des chaires UNESCO en Asie centrale sur le dialogue interculturel et interreligieux.

242. Dans le cadre du **projet Caucase**, plusieurs rencontres intersectorielles ont eu lieu afin de définir le programme d'activités pour 2004-2005 instituant un cadre de coopération intersectorielle entre les pays du Caucase (Arménie, Géorgie et Azerbaïdjan) et les pays Baltes. Des colloques ont été organisés avec les pays du GUUAM (Géorgie, Ukraine, Ouzbékistan, Azerbaïdjan, République de Moldova) en vue de la création d'un observatoire interrégional "Europe-Caucase-Asie", décidée au cours de la Conférence "Dialogue interculturel Est-Ouest : la création d'un couloir Europe-Caucase-Asie" (Bakou, Azerbaïdjan, juillet 2003).

04223**Axe d'action 3 :****Promotion de la diversité culturelle dans les biens et services culturels**

243. En décembre 2003, la première phase de **l'Alliance mondiale pour la diversité culturelle** a été menée à bonne fin. Cette initiative de six ans visant à développer des industries de création locales a fait la preuve de sa démarche de partenariat et a permis de recruter plus de 200 membres et de lancer des projets pilotes de partenariats dans 21 pays. Parmi les membres éminents, l'Alliance compte SONY Corporation, Japan Pamberi Trust, le Zimbabwe, le MNMF USA et le Gouvernement péruvien. Des projets de partenariat mobilisent progressivement des bureaux hors Siège de l'UNESCO. Les opérations ont été renforcées en octobre dernier avec le lancement d'une base de données Internet permettant aux membres d'intervenir en ligne. De plus, la première série des *Global Alliance tools* a également été publiée. Pour marquer la fin de cette première phase, une réunion a été organisée le 2 décembre pour les délégués permanents et les partenaires de l'Alliance mondiale, afin de présenter les résultats opérationnels et d'envisager l'avenir. Le Directeur général a ouvert la réunion qui rassemblait plus de 150 participants ; ceux-ci ont estimé que les résultats étaient encourageants et ils se sont félicités des efforts de l'UNESCO visant à préserver la diversité culturelle grâce au renforcement des capacités dans le domaine des industries culturelles.

244. Le **Centre d'échange d'information sur la traduction littéraire** a consolidé son audience : la moyenne est passée de 1.000 à 5.000 visiteurs par mois et élargi son réseau de partenaires et de liens d'information. Parmi les projets de publications littéraires financés grâce à des fonds privés, le Centre a achevé la publication d'un ouvrage traduit du kazakh en français et lancé un projet de traduction du portugais en chinois, ainsi qu'un programme de traduction d'ouvrages représentatifs de la langue arabe vers l'anglais. Le Centre a également co-organisé une conférence-débat internationale sur les ressources au service de la traduction dans le cadre de la Foire du livre de Frankfort (9 octobre 2003).

Programme IV.3 :
Renforcer les liens entre culture et développement

04301 **Axe d'action 1 :**
Assistance aux Etats membres dans l'élaboration de leurs politiques culturelles

245. L'UNESCO a poursuivi ses activités d'assistance technique dans le domaine des **politiques culturelles**. Elle a notamment participé à l'organisation d'un séminaire sur le "Projet culturel palestinien et sa future stratégie" (Le Caire, Egypte, 24-26 juillet 2003), à l'atelier sur la "La définition de la politique culturelle du Malawi" (19-20 août 2003) et à l'atelier sur "La culture et le développement dans le programme du NEPAD" (Abidjan, Côte d'Ivoire, 1er-5 septembre 2003), en préparation d'une consultation régionale en 2004. Le programme destiné à former une trentaine de femmes et jeunes filles à la fabrication d'instruments de musique traditionnels et à l'enseignement de la musique traditionnelle en Afghanistan s'est achevé en décembre 2003. En coopération avec l'organisation non gouvernementale *CultureLink*, une édition spéciale sur la diversité culturelle et le développement durable ("Cultural Diversity and Sustainable Development") a été publiée en octobre 2003 et largement distribuée dans les Etats membres.

246. Plus de 50 responsables de programmes d'études postuniversitaires ou universitaires supérieures en gestion d'activités culturelles d'Argentine, de Bolivie, du Brésil, du Chili, d'Equateur, d'Espagne, du Paraguay, du Pérou et d'Uruguay ont bénéficié du Séminaire latino-américain sur la formation et la gestion en matière de politiques culturelles, organisé à Santiago du Chili, du 10 au 14 novembre 2003, conjointement par l'Organisation des Etats ibéro-américains pour l'éducation, la science et la culture (OEI), le Réseau ibéro-américain pour la formation dans le domaine culturel (IBEROFORMAT), le Conseil national chilien pour la culture et les arts et l'UNESCO. Le Séminaire international sur les indicateurs culturels des services publics du domaine de la culture du MERCOSUR, s'est déroulé à Montevideo (Uruguay) du 4 au 6 août 2003. Plus de 60 personnes y ont participé, dont plusieurs ministres de la culture de pays d'Amérique latine. Il a été suivi de la publication du rapport "Les études internationales sur les politiques culturelles urbaines".

247. Une assistance technique et financière a continué d'être accordée aux Etats membres pour élaborer des politiques et stratégies pour le développement d'**un tourisme culturel** : séminaire de formation "éducateur du tourisme durable" (Angkor, Cambodge, 2-11 septembre 2003) ; séminaire sur la "diversité culturelle et le tourisme" (La Havane, Cuba, 4-6 novembre 2003) et table ronde sur une politique culturelle du tourisme pour la Palestine (Ramallah, 4-5 décembre 2003).

04302 **Axe d'action 2 :**
Promotion des arts et de l'artisanat

248. Les activités menées ont contribué à la formation de formateurs par le biais de deux ateliers sous-régionaux, organisés respectivement à Douala (Cameroun, 23 juin - 4 juillet 2003), à l'intention de 11 artisanes d'Afrique centrale, et à Sibiu (Roumanie, 20-30 octobre 2003), pour 11 artisanes d'Europe orientale. Un atelier régional qui a également été organisé en Bolivie, du

22 au 27 août 2003, sur les colorants naturels des textiles en Amérique latine a rassemblé 33 participants de 13 pays. Outre qu'ils ont permis de recueillir des idées et expériences, ces ateliers ont débouché sur la mise en place de mécanismes de création de réseaux professionnels entre les participants.

249. L'UNESCO a continué d'oeuvrer à la promotion des jeunes designers en installant à cet effet un stand intitulé "UNESCO-DeFacto" à la Foire internationale de l'artisanat de La Havane (Cuba) (FIART, 14-21 décembre 2003) et en prêtant son concours à l'organisation du Festival de la mode africaine (FIMA) à Niamey (Niger, 1er-7 décembre 2003). Deux nouvelles initiatives visant à améliorer l'accès des artisans créateurs au marché international méritent d'être soulignées : la participation des lauréats du Prix UNESCO de l'artisanat pour l'Afrique, les Etats arabes, l'Asie et le Pacifique et l'Amérique latine et les Caraïbes au Salon international "Maison et Objet" à Paris (5-9 septembre 2003), et la diffusion à l'échelle mondiale du "Calendrier 2004" présentant les oeuvres des 12 lauréats du biennium 2002-2003.

250. L'UNESCO a complété la série de réunions régionales qu'elle a organisées sur les arts dans l'éducation à travers le monde par deux ultimes réunions, tenues respectivement à Helsinki pour l'Europe et l'Amérique du Nord et à Hong Kong pour l'Asie. Les conclusions d'ordre technique et théorique de ces réunions d'experts ont été téléchargées sur le site Web consacré à ce programme sous le titre LEA International (Liens pour l'éducation et l'art). En outre, des méthodes d'enseignement des arts et d'éducation par les techniques artistiques sont publiées sur papier pour diffusion dans les Etats membres. Les conclusions de ces six réunions régionales seront portées à l'attention des Etats membres à l'occasion du Congrès mondial sur l'éducation culturelle/artistique qui aura lieu à l'automne 2005. En ce qui concerne la promotion d'une éducation artistique de qualité, plusieurs professeurs de musique cubains ont participé, en juillet-août 2003, au camp d'été de Jacmel (Haïti) visant à renforcer la formation artistique d'étudiants haïtiens. Un Observatoire mondial de la condition sociale de l'artiste a été mis en place et présenté lors de plusieurs rencontres professionnelles ; il est censé devenir un outil de référence majeur aux fins de la mise en oeuvre de la *Recommandation relative à la condition de l'artiste*.

251. Au titre des accords-cadres conclus entre trois grandes ONG dans le domaine de la création artistique, le Conseil international de la musique (CIM) a constitué un guide international du marché culturel panafricain (*International Guide to PanAfrican cultural market*), contenant plus de 2.000 références. Cette ressource documentaire doublée de moyens de recherche sur réseau pour les professionnels sera accessible en ligne gratuitement au printemps de 2004. Le numéro de l'automne 2003 de *Résonance*, le magazine édité par le CIM, a présenté des recherches menées sur la musique en Amérique latine à la suite du dernier Congrès mondial tenu en Uruguay. Le jury du concours "Nouveaux talents" a élu les cinq finalistes de ce concours, dont les oeuvres ont été diffusées dans le cadre de 50 émissions nationales par le réseau Euro Radio. Dans le même temps, deux stages de formation à l'art dramatique destinés aux jeunes professionnels ont été organisés par le réseau de l'Institut international du théâtre. Plusieurs séminaires et conférences ont été organisés par l'intermédiaire du réseau de la Fédération internationale PEN afin de promouvoir la diversité dans le domaine de la littérature et de la poésie. Il y a été débattu de sujets tels que la littérature autochtone, la poésie et la traduction, les jeunes écrivains et leur environnement créatif. Les conclusions de ces débats paraîtront dans le **Magazine Pen International**. Des versions chinoises du Bulletin du droit d'auteur de l'UNESCO ont été publiées en vue de la promotion de la Convention universelle sur le droit d'auteur.

04303 **Axe d'action 3 :**

**Contribution de la culture à la mise en oeuvre du Plan d'action de Dakar :
promotion de la lecture et de l'éducation artistique**

252. Dans le cadre du suivi du programme "Livre pour tous" des programmes de dons partiellement alimentés par des acquisitions auprès d'éditeurs africains ont été mis en place avec les organisations non gouvernementales "Culture et développement" (France) et "Books for Africa" (Minnesota, Etats-Unis). Ces projets ont abouti au don de 1.221 ouvrages publiés en Afrique aux bibliothèques du Mali, du Rwanda, du Sénégal et du Togo et à la livraison de plusieurs milliers de livres en langue anglaise aux réseaux de bibliothèques des 11 pays suivants : Cameroun, Erythrée, Ghana, Kenya, Libéria, Namibie, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Sierra Leone, Somalie et Zambie.

GRAND PROGRAMME V - COMMUNICATION ET INFORMATION

Evaluation globale

253. Au cours des six derniers mois de l'exercice 2002-2003, le Secteur de la communication et de l'information s'est concentré principalement sur la préparation du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), dans le cadre des efforts très actifs de l'UNESCO pour faire en sorte que ses préoccupations figurent en bonne place à l'ordre du jour du Sommet. Que cet objectif ait été largement atteint est attesté par le soutien manifesté en faveur des quatre principes clés de l'édification de la société du savoir définis par l'Organisation et par leur inclusion dans les documents finaux du SMSI, ces principes étant les suivants : liberté d'expression, accès universel à l'information et au savoir, en particulier dans le domaine public ; diversité culturelle et linguistique ; et accès à une éducation de qualité. Les textes résultant d'autres initiatives de l'UNESCO, tels que le Communiqué de la Table ronde ministérielle sur les sociétés du savoir tenue au cours de la 32e session de la Conférence générale et la Recommandation sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace, se sont révélés avoir une très grande influence sur l'orientation des débats du Sommet.

254. "Vers des sociétés du savoir" a été le leitmotiv des manifestations organisées par l'UNESCO lors du SMSI, lesquelles ont compris un colloque de haut niveau, huit débats thématiques dans le cadre de tables rondes et la mise en place d'un stand de l'UNESCO au Forum ICT4D ("les TIC appliquées au développement"). Ce thème fédérateur a permis de mettre en relief tout l'éventail des enjeux considérés comme des préalables à l'édification de sociétés du savoir. Les débats du Sommet ont confirmé l'importance de "la démocratisation de l'accès" et de la capacité d'utiliser la technologie. Autrement dit, exploiter les possibilités offertes par les TIC implique de s'attacher davantage à renforcer les capacités. Si les TIC peuvent jouer un rôle crucial dans la réalisation des Objectifs de développement du Millénaire en facilitant la création, l'acquisition, l'utilisation et la diffusion de l'information nécessaire au développement, le défi primordial pour l'UNESCO sera de mettre en place un environnement favorable par le renforcement des capacités, de créer des contenus qui soient accessibles et utiles sur le plan local et de mettre en réseau les différents acteurs concernés.

255. A l'issue de plusieurs révisions, tant la Recommandation sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace que la Charte de l'UNESCO sur la conservation du patrimoine numérique ont été adoptées par la Conférence générale à sa 32e session, préparant la voie à l'instauration d'un accès plus équitable à l'information, ainsi qu'à la mise en place de sociétés du savoir multiculturelles. Ces deux instruments, centrés sur la sensibilisation de l'opinion et divers aspects des politiques publiques, sont destinés à être des catalyseurs incitant les Etats membres à

adopter des stratégies qui réduiront la fracture numérique et contribueront à édifier des sociétés du savoir. La Charte jouera aussi un rôle crucial dans la préservation du patrimoine mondial. La sensibilisation à cette question s'accroît régulièrement comme en témoigne l'augmentation du nombre des propositions d'inscription au Registre de la Mémoire du monde, qui a atteint 91, émanant de toutes les régions. Au cours de l'exercice 2003-2004, le Secteur de la communication et de l'information s'appuiera sur des instruments tels que la Charte et le Registre pour sensibiliser les décideurs à l'importance de la sauvegarde du patrimoine documentaire de l'humanité sous toutes ses formes.

256. Le Sommet mondial sur la société de l'information a également mis l'accent sur la problématique de la liberté d'expression. Il apparaît clairement que ce droit fondamental de l'être humain n'est pas automatiquement garanti et qu'il faut déployer des efforts constants et persistants pour que le critère énoncé à l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme soit effectivement respecté. L'UNESCO, avec le concours de nombreux Etats membres, d'organismes de la société civile et des médias, a obtenu que la Déclaration de principes et le Plan d'action du SMSI fassent expressément mention de l'article 19. Dans la mise en oeuvre pratique du Plan d'action du SMSI, il lui incombe à titre principal de s'assurer que le principe de la liberté d'expression soit respecté et traduit en politique concrète.

257. Les activités de sensibilisation et de suivi, y compris la Journée mondiale de la liberté de la presse et le soutien au Réseau d'échange international de la liberté d'expression (IFEX), ont été poursuivies et même renforcées. S'il existe une conscience générale des problèmes de liberté d'expression dans la presse écrite et audiovisuelle, beaucoup reste à faire en ce qui concerne la liberté d'expression dans le cyberspace. Cette question est étroitement liée aux efforts du secteur pour appuyer la mise en oeuvre, concernant les médias, d'une législation et de cadres réglementaires, qui soient propres à instaurer la liberté d'expression. Le secteur continuera d'élargir son réseau de consultants pour lui permettre de traiter des problèmes que soulève le développement de la communication et de l'information numériques.

258. Dans le prolongement des actions de plus en plus nombreuses lancées au niveau international au sujet des médias dans les zones de conflit et de postconflit, le Secteur de la communication et de l'information a entrepris, au cours de la période examinée, un certain nombre d'activités d'ordre conceptuel et pratique et visant la mise au point d'outils. Il a pris l'initiative de mettre en place un réseau d'acteurs assistant les médias dans les situations de conflit ouvert et de postconflit, réseau composé d'organisations nationales, d'ONG internationales, d'organisations professionnelles et de membres du système des Nations Unies. Ce réseau a été créé pour instaurer les conditions nécessaires à la mise en oeuvre d'une approche véritablement holistique des situations de postconflit, depuis la période de l'urgence immédiate jusqu'au moment où les programmes d'aide changent de nature et se transforment en programmes de développement de la communication. L'UNESCO travaille également à nouer des liens étroits avec un certain nombre de pays donateurs d'importance majeure afin de dégager avec eux une communauté de vues sur l'importance d'une réaction rapide pour aider les médias dans les situations de postconflit, ainsi que sur l'approche concrète mise en oeuvre.

259. La transformation des organisations de radiotélédiffusion d'Etat en institutions jouissant de l'indépendance éditoriale retient toujours très largement l'attention internationale dans un contexte de commercialisation et de mondialisation accrues des médias audiovisuels. C'est de ce point de vue que la question reste un axe important du programme relatif à la communication et l'information. Au cours de la période examinée, l'UNESCO a lancé une stratégie pour encourager les Etats membres à élaborer des directives opérationnelles en vue de l'indépendance éditoriale des journalistes de radio et télévision, ceci étant l'une des conditions de son soutien aux projets relatifs aux médias audiovisuels. Cette stratégie est actuellement expérimentée par la radio de service

public FM96, au Cambodge, et par la Société de radiotélédiffusion du Sri Lanka, lesquelles ont adopté des principes directeurs concernant l'indépendance éditoriale. Si l'action de l'UNESCO en matière de radiotélédiffusion de service public est guidée par le souci primordial de mettre en place des cadres juridiques favorisant l'indépendance éditoriale, les initiatives pilotes en cours au Cambodge et au Sri Lanka donnent une idée des possibilités de promouvoir l'indépendance journalistique par des principes directeurs concertés. L'UNESCO continuera d'étudier la possibilité de conclure des arrangements analogues avec d'autres organismes bénéficiaires au cours du prochain exercice biennal.

260. La Stratégie à moyen terme pour 2002-2007 (31 C/4) définit trois objectifs stratégiques principaux pour le programme relatif à la communication et l'information, à savoir : (i) encourager la libre circulation des idées et l'accès universel à l'information ; (ii) promouvoir l'expression du pluralisme et de la diversité culturelle dans les médias et les réseaux d'information mondiaux ; et (iii) assurer pour tous l'accès aux technologies de l'information et de la communication, en particulier dans le domaine public. Pris ensemble, les résultats des différentes actions menées à bien au cours des six derniers mois de 2003 au titre des axes d'action correspondants contribuent dans une mesure notable à la réalisation de ces objectifs stratégiques ainsi que des buts essentiels de la priorité principale du programme dans le 31 C/5. L'établissement de partenariats avec des organisations intergouvernementales - telles que l'UIT, le PNUD, la FAO et la Commission européenne -, des ONG internationales, régionales et nationales, des organismes professionnels, des institutions de formation et de recherche et des organismes de la société civile dans les domaines de la communication et de l'information a aussi constitué un apport essentiel à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Programme V.1 :

Promouvoir un accès équitable à l'information et au savoir, en particulier dans le domaine public

V.1.1 : Formuler des principes, des politiques et des stratégies propres à élargir l'accès à l'information et au savoir

05111 **Axe d'action 1 :**

Etablissement d'un cadre international propre à réduire la fracture numérique par le biais du programme "Information pour tous"

261. La quatrième session du Bureau du programme Information pour tous (IFAP) s'est tenue en octobre 2003 afin de préparer les documents de travail destinés à la quatrième session du Conseil prévue pour mai 2004. Le Conseil est désormais pleinement opérationnel et s'est attelé à la conception d'une base de données sur les meilleures pratiques et à l'allocation de crédits à des propositions de projet. Des activités sont également en cours afin d'établir une corrélation entre l'objectif et le rôle de l'IFAP et le Programme international pour le développement de la communication (PIDC), instaurant ainsi des mesures concertées pour réduire la fracture numérique.

05112 **Axe d'action 2 :**

Relever les défis éthiques et sociétaux de la société de l'information

262. La participation très active de l'UNESCO depuis le début de l'exercice à l'organisation et au déroulement de réunions aux niveaux gouvernemental et non gouvernemental pendant les préparatifs de la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), qui s'est tenue à Genève, Suisse, en décembre 2003, a été largement récompensée par l'inclusion de sa vision de la société de l'information et des principes la concernant dans la Déclaration de principes et dans le Plan d'action du SMSI adoptés lors du Sommet. "Vers des sociétés du savoir" était le

message délivré par les divers événements organisés par l'UNESCO à l'occasion du Sommet, dont un colloque de haut niveau, huit débats thématiques dans le cadre de tables rondes portant sur des domaines de compétence de l'Organisation et la mesure de la société de l'information, ainsi que le stand UNESCO au Forum sur les TIC appliquées au développement (ICT4D). Ces manifestations ont été complétées par une série de publications (disponibles en anglais et en français, sous forme imprimée et en ligne), qui fournissent une analyse générale des questions intéressant l'Organisation (le document 169 EX/5 donne de plus amples informations sur la participation de l'UNESCO au SMSI).

263. L'accès équitable à l'information et l'édification de sociétés du savoir multiculturelles ont marqué des progrès avec l'adoption par la 32^e session de la Conférence générale de la Recommandation sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace et la Charte sur la conservation du patrimoine numérique. Ces déclarations de principes portant sur des activités de sensibilisation et de politique générale doivent servir à définir des politiques nationales, ainsi qu'à favoriser l'adoption de mesures tenant compte de la nécessité de préserver le patrimoine numérique et d'en assurer l'accès. Ces deux instruments peuvent efficacement contribuer à réduire le fossé en matière de connaissances et à édifier une société de l'information pour tous. Au cours de l'exercice, l'Observatoire de la société de l'information a élargi la portée de ses services à toutes les régions du monde. Cet outil de référence fournit des informations actualisées sur l'évolution de la société de l'information aux niveaux national et international. Un observatoire régional pour l'Asie et le Pacifique (ROISAP (<http://www.roisap.org>)), basé sur les observatoires nationaux créés par des membres du Réseau UNESCO d'information pour l'Asie et le Pacifique (APIN), a été inauguré par le Ministre de la recherche et de la technologie d'Indonésie et l'Université Widyatama à Bandung. Des portails régionaux analogues existent pour les pays d'Afrique et les Etats arabes tandis que des versions linguistiques spéciales en russe, espagnol et portugais étaient également créées. L'Observatório da Sociedade da Informação (<http://osi.unesco.org.br>), qui est en passe de devenir un important intermédiaire pour la coopération et le partage Sud-Sud des connaissances entre pays lusophones a été inauguré en septembre 2003 au Brésil. Par ces activités, l'UNESCO contribue à mieux faire connaître dans le monde les questions éthiques, juridiques et socioculturelles liées à la société de l'information ainsi qu'à permettre aux sociétés d'exploiter, de partager et d'utiliser les informations et les connaissances existantes.

05113 Axe d'action 3 :

Portails mondiaux et outils méthodologiques

264. L'élaboration de logiciels gratuits en code source libre est un secteur d'activités que l'UNESCO privilégie afin de garantir la disponibilité d'outils de traitement de l'information et d'élargir l'accès interactif à l'information et le partage des connaissances. L'objectif est de développer les capacités des usagers, en particulier dans les universités, les bibliothèques et autres institutions de service public et de leur donner les moyens de constituer et de gérer leurs propres bibliothèques numériques et de se familiariser avec la mise au point de logiciels. L'UNESCO a travaillé en étroite collaboration avec l'Université Waikato, en Nouvelle-Zélande, en vue d'améliorer le logiciel en code source libre Greenstone destiné à la mise en place de bibliothèques numériques afin que les bibliothécaires puissent l'utiliser facilement et l'adapter pour mettre leurs collections à disposition sous forme numérique. L'utilisation de ces logiciels continue à se développer dans le monde entier et l'allongement des listes de diffusion de Greenstone témoigne de sa popularité croissante. Plusieurs autres sortes de collections numériques ont été élaborées dans différentes langues à l'aide de ce logiciel satisfaisant ainsi l'objectif de l'UNESCO d'élargir l'accès à l'information du domaine public. Des ateliers régionaux de formation au logiciel Greenstone ont été organisés en Asie (Bangalore, Inde, août 2003) ; en Afrique (Dakar, Sénégal, septembre 2003) ; et dans le Pacifique (Suva, Fidji, novembre 2003). L'ensemble a été traduit en français, russe et espagnol sur un CD-ROM multilingue de l'UNESCO qui sera distribué gratuitement en 2004. En ce

qui concerne le renforcement de CDS/ISIS et IDAMS en tant que logiciels en code source ouverte et l'amélioration de leur distribution, l'UNESCO a organisé (i) un séminaire sur "ISIS en transition : vers le code source ouverte" à Buenos Aires, Argentine (août 2003) pour 63 participants venus d'Argentine, du Brésil, du Chili, du Paraguay et d'Uruguay ; (ii) une conférence en Amérique latine et dans les Caraïbes sur l'élaboration de logiciels gratuits et leurs utilisateurs, qui s'est tenue à Cusco, Pérou (août 2003) et (iii) un cours national de formation sur ISISMARC qui a eu lieu à Quilmes, Argentine (novembre 2003) à l'intention de 27 bibliothécaires et spécialistes de l'information des principales universités argentines.

V.1.2 : Développement de l'infrastructure et renforcement des capacités en vue d'une participation accrue à la société du savoir

05121 **Axe d'action 1 :** **Élargir l'accès à l'information du domaine public et Mémoire du monde**

265. Conformément aux recommandations de la sixième réunion du Comité consultatif international du Programme "Mémoire du monde" tenue à Gdansk, Pologne en août 2003, le Directeur général a approuvé l'inscription de 23 nouvelles collections du patrimoine au Registre de la "Mémoire du monde", ce qui porte à 91 le nombre d'éléments inscrits. Douze nouveaux pays possèdent désormais des articles du patrimoine inscrits au Registre dont l'objet est de sauvegarder, préserver et promouvoir le patrimoine documentaire de valeur universelle. Ces nouvelles inscriptions reflètent la prise de conscience accrue, dans les Etats membres, de l'importance de la préservation du patrimoine documentaire, et témoignent de la réussite des efforts fournis par l'UNESCO dans ce domaine. Au cours des six derniers mois de l'exercice biennal, ces efforts se sont concrétisés par les activités suivantes : (i) l'atelier pour hauts responsables de services d'archives sur supports papier et/ou audiovisuel de la région Asie-Pacifique, dont l'objet était de permettre aux archivistes de pays en développement d'acquérir les compétences nécessaires pour déterminer, élaborer et préparer les propositions d'inscription au Registre ; (ii) le séminaire international sur la conception de projets et les critères requis pour le Programme "Mémoire du monde", organisé à Santiago du Chili (septembre 2003) pour les membres du Comité régional du programme, des directeurs d'archives et de centres de documentation de pays du MERCOSUR et des représentants de commissions des droits de l'homme ; et (iii) la production, en coopération avec la Collection d'Etat de la radio-télévision russe, d'un catalogue de manuscrits médiévaux de l'Europe occidentale qui présente 90 manuscrits rares de la Bibliothèque d'Etat de la Russie et d'autres collections.

266. Le projet de directives pour la formulation d'une politique visant à développer et élargir l'accès à l'information du domaine public a été achevé après des consultations approfondies et une réponse favorable des commissions nationales et des experts de l'UNESCO. Ces directives, qui insistent sur la nécessité de mettre un plus grand nombre d'informations gouvernementales à la disposition du public, seront diffusées en 2004. Un accord a été conclu avec la FAO pour l'élaboration en commun d'un module d'apprentissage sur CD-ROM adapté au rythme de chacun sur la numérisation et les bibliothèques numériques. L'UNESCO a passé un contrat avec une équipe de six auteurs chargés de mettre au point le contenu de ce module, la FAO prenant en charge la conception pédagogique et la technologie d'apprentissage. Ce CD-ROM, qui doit être achevé en 2004, sera diffusé gratuitement dans le monde par les deux organisations.

05122 **Axe d'action 2 :** **Renforcement de la radiotélévision de service public**

267. L'UNESCO a intensifié ses activités visant à promouvoir une radiotélévision de service public éditorialement indépendante, notamment dans ses aspects sociétaux, éducatifs et culturels, afin

d'élargir l'accès à l'information et au savoir. Compte tenu de la tendance croissante à la privatisation des contenus et de l'apparition de nouveaux médias électroniques, l'Organisation prêche son concours aux Etats membres pour qu'ils trouvent les moyens de mettre la radiotélévision de service public au service de l'intérêt général. En coopération avec des organisations professionnelles telles que l'Union de radiodiffusion des Etats arabes (ASBU), la Fédération internationale des journalistes (FIJ), Article 19 et le Conseil mondial pour la radio et la télévision (CMRTV), l'UNESCO a organisé un séminaire de trois jours sur la radiotélévision de service public et la société civile dans les Etats arabes, à Amman, Jordanie (juillet 2003). Les principaux objectifs de ce séminaire étaient les suivants : procéder à des échanges de données d'expérience et de compétences ; promouvoir le concept de radiotélévision de service public ; étudier le cadre législatif dans lequel instituer et exploiter la radiotélévision de service public ; mettre en lumière les fonctions culturelles et éducatives de la radiotélévision de service public ; et favoriser la constitution d'alliances et de partenariats stratégiques. Les participants d'Algérie, d'Egypte, de Jordanie, du Liban, de Mauritanie, du Maroc, des territoires palestiniens, du Soudan, de Syrie et du Yémen ont adopté la Déclaration d'Amman qui souligne que la radiotélévision de service public devrait être encouragée et développée davantage car elle constitue un élément important de la société et de la participation des citoyens à la vie publique et au développement démocratique durable. De plus, une aide a été fournie pour l'organisation (i) de la Conférence générale de l'Institut de l'Asie et du Pacifique pour le développement de la radiodiffusion (AIBD) à New Delhi, Inde (juillet 2003) ; (ii) d'un atelier sur "La radiotélévision au service du public" organisé par l'AIBD à la Société de radiodiffusion de la République islamique d'Iran (IRIB) à Téhéran, en octobre 2003, avec 120 participants de cet organisme ; (iii) d'un atelier également organisé par l'AIBD au Pakistan sur le thème "Gérer le changement : la gestion responsable de la radiotélévision" (décembre 2003) pour 20 directeurs de stations de radio et chaînes de télévision.

268. L'UNESCO a organisé un atelier sur la radiotélévision de service public dans le cadre du Forum mondial sur les médias électroniques, événement majeur qui s'est tenu en marge du Sommet mondial sur la société de l'information (Genève, décembre 2003) ; cet atelier a réuni 150 décideurs, opérateurs de radiotélévision et professionnels des médias ainsi que des représentants de la société civile qui ont adopté une série de recommandations et une Déclaration sur "La radiotélévision de service public d'aujourd'hui et de demain", textes qui font référence dans ce domaine pour la communauté internationale. De même, à l'initiative de l'UNESCO, l'Association de radiodiffusion du Commonwealth (CBA) a rédigé des directives types à l'intention des opérateurs de radiotélévision de service public (décembre 2003). Ces directives portent notamment sur les grands principes en matière éditoriale, la crédibilité et l'équilibre, l'impartialité dans l'information, l'exactitude, la couverture des élections et les conflits d'intérêt. Ces directives seront définitivement mises au point, publiées et diffusées en 2004. L'Organisation a également réalisé une étude sur 17 stations de radio publiques de plusieurs pays (Mexique, Panama, Costa Rica, Nicaragua, Honduras, El Salvador et Guatemala) qui ont adhéré au Plan Puebla-Panama, afin de développer la radiotélévision de service public dans la région (novembre 2003). Toutes ces activités ont contribué à mieux sensibiliser à la finalité, aux fonctions et à la nécessité d'une radiotélévision de service public ainsi qu'à l'importance de l'amélioration de son indépendance éditoriale.

269. Afin d'améliorer la créativité et la visibilité des productions audiovisuelles, l'UNESCO a fourni une aide à des représentants du Bangladesh, du Bhoutan, du Cambodge, de l'Iran, du Kazakhstan, de la Mongolie, du Pakistan, du Sri Lanka, de la Thaïlande et du Viet Nam pour qu'ils assistent à un atelier d'échange de programmes de télévision pour enfants organisé par l'Institut de l'Asie et du Pacifique pour le développement de la radiodiffusion (AIBD) à Kuala Lumpur, Malaisie, en juillet 2003. Cet atelier avait pour objectifs d'améliorer la qualité des programmes pour enfants proposés sur les chaînes de la télévision publique et d'encourager les échanges interculturels et la compréhension entre producteurs de programmes pour enfants dans la région Asie-Pacifique. En coopération avec l'AIBD, l'UNESCO a parrainé deux prix de télévision : l'un qui récompense le

meilleur spot télévisé dans le cadre d'une campagne contre le VIH/sida et l'autre qui couronne le meilleur programme de télévision éducative. Afin de promouvoir et refléter la diversité des productions audiovisuelles et le potentiel que représente la télévision de service public, l'UNESCO, en coopération avec la Public Service Broadcasting Trust (société indienne de radiotélédiffusion de service public) (PSBT) et la société de radiodiffusion Prasar Bharti, a organisé à New Delhi un Forum international sur la radiotélévision de service public et la diversité culturelle (août 2003). Au cours de cette manifestation ont été présentées 50 remarquables productions télévisuelles publiques d'Afrique, d'Amérique latine, du Moyen-Orient et d'Asie qui reflètent la diversité des productions audiovisuelles dans le monde. Des professionnels de la télévision de 15 pays ont participé aux débats sur des questions telles que les relations entre la télévision et l'histoire, l'éducation, le développement, les femmes, les conflits et la justice.

05123

Axe d'action 3 :

Renforcer le rôle des bibliothèques, des archives, des services et des réseaux d'information et des centres multimédias communautaires

270. Conformément aux efforts tendant à renforcer le rôle des bibliothèques et des archives conçues comme points d'accès au savoir et à l'information, le Réseau UNESCO de bibliothèques associées (UNAL), de concert avec le Réseau d'information pour l'Asie et le Pacifique (APIN) et la Bibliothèque nationale de Malaisie, est en train d'élaborer un progiciel éducatif à l'intention des usagers des bibliothèques qui sera proposé au public par voie électronique. Cette initiative répondra aux besoins de formation pour une utilisation efficace des bibliothèques et des sources de référence. L'impact de ce progiciel expérimental sera évalué au cours du premier semestre 2004 et ses résultats seront extrapolés au reste de la région. L'UNESCO a pris part à la sixième Réunion des Amis de la Bibliothèque d'Alexandrie, qui s'est tenue en octobre 2003. Un nouvel "Accord-cadre", signé en décembre 2003 entre l'UNESCO et la Bibliothèque, contribuera à resserrer la coopération entre les deux organismes dans des domaines tels que le patrimoine culturel ; la paix et la liberté d'expression ; l'éthique des sciences et des technologies ; le dialogue entre les civilisations ; et la numérisation des archives. L'Organisation a aussi organisé un cours de formation ayant pour objet de diffuser les données d'expérience et les meilleures pratiques en matière d'exploitation des TIC afin d'accroître l'accès de la collectivité à l'information via les bibliothèques ; ce cours était destiné aux représentants des bibliothèques nationales d'Arménie, d'Azerbaïdjan, de Bélarus, de Géorgie, de la République de Moldova et de la Fédération de Russie.

271. La mise en place et le renforcement des centres d'information publics sont indispensables si l'on veut s'atteler au problème de l'exclusion numérique, en particulier dans les zones rurales et les zones urbaines marginalisées. Grâce au réseau Somos@Telecentros, plusieurs télécentres, y compris des cabines d'accès public à l'Internet, implantés en Amérique latine et dans les Caraïbes, ont été connectés. L'UNESCO oeuvre aussi étroitement avec la Fondation ChasquiNet pour étudier la durabilité des télécentres d'un point de vue culturel, social, technologique, politique et financier et en vue de préconiser des solutions pour financer les télécentres. En Afrique, un atelier consacré à la mise en place d'un télécentre africain HelpNet a été organisé à l'Université Eduardo Mondlane à Maputo (Mozambique) dans le but d'examiner les principaux problèmes que pose l'installation d'un service d'assistance comme l'organigramme, les langues, l'emplacement ou les emplacements, les ressources humaines, la gouvernance et le financement. Cet atelier a permis de regrouper les connaissances relatives à l'état actuel de développement des télécentres en Afrique et de vérifier la validité ainsi que la faisabilité de l'approche HelpNet. En accord avec la WorldSpace Corporation, l'UNESCO a organisé en Afrique un cours expérimental d'apprentissage à distance en utilisant la technologie radiophonique numérique multimédia. Ce cours, qui est axé sur l'implantation de télécentres ruraux, a été dispensé en février 2004 par trois intervenants en poste en Equateur, au Mozambique et en Ouganda ; le rapport d'évaluation pertinent sera distribué par l'Organisation.

272. L'UNESCO a appuyé la première Conférence des Caraïbes sur l'information audiovisuelle, tenue à la Jamaïque (novembre 2003), sur le thème de "L'archivage audiovisuel : notre patrimoine national et notre histoire". Cette réunion a donné des perspectives tant régionales qu'internationales et a permis de décider la mise en place d'un Réseau d'information audiovisuelle dans les Caraïbes (CAVIN), chargé de superviser l'élaboration des politiques d'archivage audiovisuel et la mise au point d'une stratégie pour la sous-région. Grâce aux fonds octroyés par le Gouvernement espagnol, l'UNESCO a poursuivi son projet portant sur la Bibliothèque numérique d'Amérique latine et des Caraïbes, qui est une bibliothèque régionale virtuelle basée sur les bibliothèques nationales d'Amérique latine et des Caraïbes, qui propose aux bibliothèques un savoir-faire gratuit et un logiciel d'application (en espagnol, en anglais et en portugais) permettant de créer des bibliothèques numériques et virtuelles. Ce projet comprend aussi la formation du personnel. La chaire UNESCO en technologies de l'information, implantée à l'Université de Colima (Mexique) propose des services consultatifs techniques.

273. Pendant la période considérée, l'action s'est également poursuivie en vue de renforcer les centres communautaires multimédias existants, d'élaborer de nouvelles politiques et de nouvelles pratiques (par exemple "la navigation radio") de façon à intégrer les progrès technologiques en portant une attention particulière aux pays les moins avancés. L'Organisation a lancé une initiative spéciale en faveur du développement à grande échelle de centres communautaires multimédias au Mali, au Mozambique et au Sénégal dans le cadre de la plate-forme ICT4D lors du Sommet mondial sur la société de l'information, tenu à Genève (décembre 2003). L'Agence suisse pour le développement et la coopération a annoncé un appui financier de trois millions de francs suisses pour cette initiative d'élargissement. Les présidents du Mali, du Mozambique et du Sénégal se sont fermement engagés en faveur de cette initiative, la présentant comme une occasion exceptionnelle de veiller à ce que les communautés marginalisées puissent participer activement à la société de l'information.

05124**Axe d'action 4 :****Valoriser les ressources humaines et les capacités**

274. Dans le cadre des efforts tendant à promouvoir une utilisation novatrice des TIC pour valoriser les ressources humaines et les capacités, l'UNESCO est en train de mettre en place un campus virtuel axé sur la formation des fonctionnaires, en partenariat avec le Ministère français des affaires étrangères, le Ministère de l'éducation, le Fonds francophone des inforoutes, le CNED et l'AFNIC, ainsi qu'avec des organismes mexicains dont le Laboratoire national d'informatique avancée (LANIA), l'Institut latino-américain de communication éducative (ILCE) et le secrétariat de l'éducation publique. Dans ce contexte, un atelier réunissant 20 participants originaires de 13 pays a été organisé et LANIA a publié des spécifications fonctionnelles et techniques, de même que des recommandations concernant une plate-forme de formation à distance pour le campus électronique. Grâce au financement du Japon, l'UNESCO a installé un cybercafé à l'Université de Kaboul, offrant ainsi une formation spécialisée à 300 étudiants, universitaires, administrateurs de l'éducation et enseignants afin de leur permettre d'accéder aux nouvelles technologies. Dans le cadre du programme INFOJEUNESSE, un module de formation à distance ciblant plus de 300 étudiants du district d'Hébron, dans les territoires palestiniens, a été réalisé ; il dote les étudiants des compétences nécessaires pour créer une base de données regroupant les possibilités de bourses à l'étranger et autres ressources fondamentales. Des animateurs de groupes de jeunes originaires du Caucase ont également été initiés aux technologies de l'information à Tbilissi (Géorgie, octobre 2003) et une attention spéciale a été portée à l'utilisation des multimédias et des TIC dans la gestion de l'information et l'appui aux activités de développement socio-économique. En collaboration avec le Centre de télétravail et de téléformation de l'Université de Buenos Aires, l'UNESCO a conçu et expérimenté des modules de télétravail à l'intention des jeunes entrepreneurs et des petites et moyennes entreprises. Cette initiative répond à la nécessité de pallier le manque

d'emplois - l'un des problèmes majeurs que rencontrent les jeunes Latino-Américains. Fin 2003, 250 jeunes entrepreneurs de la région avaient bénéficié de cette formation.

Programme V.2 :

Promouvoir la liberté d'expression et renforcer les capacités de communication

V.2.1 : Liberté d'expression, démocratie et paix

05211 Axe d'action 1 :

Liberté d'expression, médias et démocratie

275. La liberté d'expression figure parmi les quatre principes propres à la société de l'information que l'UNESCO a recommandés au cours du processus du SMSI. De sa propre initiative ou conjointement avec plusieurs organisations de professionnels et ONG internationales de médias, l'UNESCO a insisté pour que, dans les documents du SMSI, il soit fait explicitement référence à l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme. L'Organisation ayant montré beaucoup d'esprit de suite dans ce domaine, au point que le Directeur général est intervenu directement, l'objectif a été pleinement atteint. La liberté d'expression occupe une place éminente dans la Déclaration de principes du SMSI et servira de point de repère pour la mise en oeuvre concrète du Plan d'action adopté au Sommet en décembre 2003. Lors du SMSI, l'UNESCO a également organisé une table ronde sur la liberté d'expression. Ainsi, des experts, professionnels, représentants d'organisations non gouvernementales ou gouvernementales et d'organes investis de pouvoirs réglementaires de toutes les régions ont-ils pu recenser les problèmes de liberté d'expression tels que les possibilités, difficultés et obstacles nouveaux qui se présentent sur le plan planétaire en matière d'exercice de la liberté d'expression dans le cyberspace, soit directement (censure) soit indirectement (accès insuffisant aux TIC ou à l'information), et la réglementation des contenus.

276. Afin d'assurer une meilleure coordination des efforts de promotion et de protection de la liberté d'expression au niveau mondial, l'UNESCO a maintenu des liens étroits avec des organisations régionales et internationales de médias et des groupes de défense de la liberté de la presse, notamment dans le cadre du Réseau d'échange international pour la liberté d'expression (IFEX). Avec l'aide de l'Organisation, le Gouvernement norvégien a donné à la Bibliotheca Alexandrina une base de données dite "Phare de la liberté d'expression", qui contient des informations bibliographiques sur la censure des livres et journaux et les ouvrages sur la liberté d'expression dans le passé et actuellement. Des ateliers ont aussi été organisés à Buenos Aires (Argentine), dans l'objectif spécifique d'élaborer des méthodes d'enseignement de la liberté d'expression en relation avec les autres droits dans les lycées des pays du MERCOSUR. Ces activités ont contribué à atteindre le résultat escompté, c'est-à-dire sensibiliser davantage l'opinion à la liberté d'expression en tant que droit fondamental et renforcer son lien avec la démocratie. Une chaire UNESCO de liberté d'expression a été créée à l'Université de Chulalongkorn (Thaïlande) en décembre 2003 pour encourager l'enseignement sur la liberté d'expression ainsi que la recherche et les programmes d'échange dans ce domaine en Thaïlande et en Asie du Sud-Est.

05212 Axe d'action 2 :

Médias pour la paix et la tolérance

277. Un soutien suivi a été apporté aux médias pour les aider à promouvoir la paix et à inculper les valeurs de non-violence, de tolérance et de compréhension dans les zones de conflit et les pays en transition. L'Organisation a participé à la mission d'évaluation des besoins en Iraq organisée par le Groupe des Nations Unies pour le développement (UNDG) et la Banque mondiale en août 2003. Avec le Département de l'information de l'ONU, elle a établi un rapport sur la situation des médias

dans le pays, qui a été inclus dans le rapport de synthèse de l'UNDG pour la Conférence sur la reconstruction de l'Iraq organisée à Madrid en octobre 2003. L'UNESCO a également participé à une réunion consultative des principaux partenaires qui s'est tenue à Accra (Ghana) en juillet 2003 qui avait pour objectif de constituer un partenariat stratégique pour répondre aux besoins des médias en Afrique de l'Ouest. Un "Partenariat pour les médias et la prévention des conflits en Afrique de l'Ouest" a été constitué lors de cette réunion pour permettre d'apporter plus facilement et rapidement un soutien conjoint aux médias pour qu'ils contribuent à prévenir les conflits et à en atténuer les conséquences humanitaires. Le Partenariat rassemble des membres d'institutions du système des Nations Unies, d'associations régionales de médias et des acteurs sociaux locaux. Le Libéria a été retenu comme l'un des pays de la région qui avait un besoin urgent d'interventions et l'UNESCO s'est jointe à une équipe de représentants d'ONG internationales et régionales, d'organisations professionnelles et de fonctionnaires du système des Nations Unies qui s'est rendue dans le pays en décembre 2003. Après cette mission, l'Organisation a préparé sa contribution sur les médias pour le rapport de la mission d'évaluation de l'UNDG au Libéria et sur le budget d'ensemble à prévoir pour la reconstruction et le développement du pays.

278. En collaboration avec l'Association mondiale des journaux (AMJ), l'UNESCO a continué le projet sur les médias et l'éducation en Europe du Sud-Est, qui a pour objet de promouvoir les valeurs universelles de liberté d'expression, de citoyenneté démocratique et de culture de la paix en améliorant les contenus éducatifs et en renforçant les réseaux scolaires. Des ateliers pour enseignants et éditeurs ont été organisés à Skopje (Macédoine). L'UNESCO a également inauguré la première imprimerie indépendante de Serbie en septembre 2003, qui bénéficie d'un financement de la Commission européenne, du Danemark, de la France et de l'Allemagne et qui offre aux membres de l'Association des médias privés des services typographiques de grande qualité à des tarifs abordables. Afin de promouvoir la coopération, la compréhension mutuelle et la tolérance parmi les professionnels des médias dans les zones de conflit et de postconflit, l'UNESCO a poursuivi au Moyen-Orient son projet d'encouragement au dialogue entre professionnels des médias israéliens et palestiniens en organisant un séminaire de dialogue à Paris (décembre 2003), auquel ont participé 16 rédacteurs en chef et journalistes éminents d'Israël et des territoires palestiniens. Plusieurs des journalistes ont invité des confrères "d'en face" à des entretiens radiophoniques ; des articles sur le séminaire de dialogue ont été publiés dans la presse d'Israël comme dans celle des territoires palestiniens. Pendant la période examinée, un supplément bilingue (hébreu et arabe) contenant des articles culturels, artistiques et sociaux d'intérêt commun a également été produit et distribué gratuitement à tous les grands journaux de la région. Avec l'aide du Gouvernement finlandais, un expert associé a été nommé conseiller en matière de médias au Bureau de l'UNESCO de Ramallah ; il est chargé des projets de développement des médias dans les territoires palestiniens.

279. L'Organisation a continué d'apporter son soutien aux maisons de la presse du Burundi et du Rwanda. Avec un financement de la Commission européenne, l'Organisation a mis en train un projet de création d'une station radiophonique sur le campus de l'Université nationale du Rwanda à Butare, les principaux objectifs étant de former des journalistes de radio/télévision rwandais, de diversifier les programmes de radio et de renforcer la démocratie au Rwanda. En Afghanistan, l'UNESCO a appuyé la formation de huit femmes journalistes afghanes dans le domaine du tournage de documentaires, en collaboration avec l'ONG de médias française AINA, ainsi que la production d'un documentaire intitulé "Shadows", en décembre 2003. Des ateliers de formation de jeunes Afghans réfugiés en Iran ont également été organisés pour renforcer les notions de tolérance et de coexistence pacifique.

V.2.2 : Renforcer les capacités de communication

05221 Axe d'action 1 : **Stratégies et projets de développement de la communication et de l'information et promotion d'une production endogène**

280. Les activités dans ce domaine ont essentiellement visé à combler l'écart en matière de communication et d'information en soutenant le développement des médias et en aidant les pays en développement à mettre en place des médias communautaires ; en promouvant des technologies de communication peu coûteuses ; en encourageant la production de contenus locaux et l'expression de la diversité culturelle afin d'intensifier la participation des citoyens à la vie démocratique nationale et de stimuler divers efforts pour atténuer la pauvreté. A cet égard, l'UNESCO a, pendant la période considérée, organisé une Réunion internationale d'experts sur la communication pour le développement à New Delhi, Inde, en septembre 2003, afin de définir de nouvelles orientations, de lancer de nouvelles initiatives et de créer dans le domaine de la communication pour le développement des partenariats novateurs tirant parti des possibilités offertes par les TIC. Les 29 experts venus de 14 pays qui participaient à la réunion ont adopté un ensemble de recommandations traitant de questions comme la communication au service du développement en vue d'atténuer la pauvreté ; la participation sociale par le biais des médias ; la bonne gouvernance, la transparence, la responsabilité et la communication pour le développement ; le rôle de la communication dans la prévention du VIH/sida ; le pluralisme des médias, les marchés et la démocratie, la création et la diffusion de contenus locaux.

281. Avec le soutien de l'UNESCO, deux nouvelles stations de radio communautaires ont été installées au Cameroun (Ebolowa et Nanga Eboko), portant à six le nombre total de celles implantées dans le pays au cours de l'exercice. L'Organisation a également apporté une formation et du matériel afin de renforcer les capacités de quatre stations de radio communautaires des Caraïbes (Roots FM, Jamaïque ; Radio Paiwomak, Guyana ; Radio em ba Mango, Dominique ; et Radio Muye, Suriname). Afin de faciliter aux agences de presse sud-africaines l'utilisation des techniques de collecte et de diffusion des nouvelles et de les aider à surmonter les difficultés de fonctionnement auxquelles elles se heurtent en raison de la faiblesse des subventions gouvernementales, l'UNESCO a organisé en août 2003, à Lusaka, Zambie, un atelier sur les stratégies de diversification des agences de presse. Cet atelier, auquel ont assisté des membres d'agences de presse d'Angola, du Botswana, du Lesotho, du Malawi, de Namibie, d'Afrique du Sud, de Zambie et du Zimbabwe s'est efforcé de faire mieux connaître le rôle des agences de presse dans le paysage médiatique national et de faire mieux comprendre celui des techniques de gestion et de marketing dans leur fonctionnement.

282. Dans le cadre du Programme pour un contenu créatif, l'UNESCO a organisé un certain nombre d'activités de formation, de production et de diffusion afin de promouvoir l'expression culturelle locale par le biais des médias et d'améliorer la qualité des productions endogènes ainsi que la radiodiffusion dans les pays en développement. L'Organisation a contribué à la tenue à Gaborone, Botswana, en octobre 2003, de la Réunion africaine d'échange de matériels télévisuels pour les enfants, en coopération avec Prix Jeunesse, l'Union des radiodiffusions et télévisions nationales d'Afrique (URTNA), la Southern African Broadcasting Association (SABA) et l'UNICEF. La manifestation a rassemblé des producteurs de programmes de télévision destinés aux enfants de plusieurs pays d'Afrique afin qu'ils se lancent dans la production de programmes de ce type authentiques et de haute qualité dans la région. L'UNESCO a également soutenu un programme d'échange de jeunes producteurs entre l'Afrique du Sud et le Malawi, ainsi qu'entre l'Angola et le Mozambique, afin de renforcer les capacités de production des jeunes participants et de promouvoir la production de programmes culturellement divers.

283. De même, un cours de formation sur la programmation pour enfants en Europe de l'Est a été organisé en Albanie en octobre 2003 en collaboration avec la Fondation Prix Jeunesse international. D'importants producteurs de programmes télévisuels pour enfants de la région, y compris des professionnels travaillant pour le service public et des producteurs indépendants, ont participé à ce cours qui visait à améliorer les compétences professionnelles des producteurs de programmes pour enfants. L'UNESCO a contribué à une séance en ligne d'écriture de scénario et à la sélection de productions des Caraïbes pour la télévision en collaboration avec l'Association jamaïcaine de producteurs de films et de vidéos dans le cadre du Sommet de l'Association Women in Film and Television International qui s'est tenu à Montego Bay, Jamaïque pour répondre à la nécessité, exprimée dans la région, d'accroître le nombre de programmes et de matériels ayant un contenu local.

284. Une Conférence internationale sur la communication et l'expression culturelle consacrée aux besoins de communication des communautés autochtones pour exprimer leur culture s'est tenue en République dominicaine en novembre 2003. Les questions suivantes ont notamment été examinées à cette occasion : les moyens de sauvegarder et de promouvoir par le biais de la communication des cultures autochtones marginalisées ; la production de contenus locaux en tant qu'expression de la diversité culturelle ; les tendances actuelles de la production de contenus locaux et de leur diffusion en Asie, Afrique, Europe et Amérique latine ; et la promotion de politiques de la communication mettant l'accent sur la diversité culturelle et les contenus locaux. La Conférence a été organisée conjointement par le Secteur de la communication et de l'information et le Secteur de la culture dans le cadre du Forum international sur l'expression des cultures locales. Ils assureront de concert le suivi de ses résultats, y compris un plan d'action, dans le contexte de la Stratégie d'ensemble pour la diversité culturelle et la liberté d'expression ainsi que de la mise en oeuvre du projet relatif aux thèmes transversaux intitulé "Les TIC au service de la diversité culturelle".

285. Pendant la période considérée, l'UNESCO a en outre mis en place une plate-forme électronique audiovisuelle qui constitue pour les producteurs et organismes de radio et télédiffusion indépendants un catalogue multiculturel en ligne qui devrait recevoir chaque année une centaine de productions. Cette plate-forme, qui est orientée vers le service public et les productions novatrices venues d'Afrique, d'Asie et du Pacifique, d'Amérique latine et des Caraïbes a été créée afin de promouvoir et de diffuser plus efficacement et plus largement les contenus locaux en utilisant l'Internet comme moyen de communication et de distribution. Elle sera mise en ligne au printemps 2004. Afin que la jeunesse participe davantage à la société, l'UNESCO a publié et diffusé sur CD-ROM deux annuaires des structures pour la jeunesse en Europe et en Amérique latine qui recensent les organisations nationales et régionales, gouvernementales ou non, relatives à la jeunesse et incluent des informations pratiques sur le travail des jeunes, la législation les concernant et leur mobilité dans une trentaine de pays européens et une vingtaine de pays d'Amérique latine. Les annuaires sont conçus pour permettre aux jeunes professionnels du monde entier de mieux comprendre et connaître les politiques et pratiques en vigueur applicables à la jeunesse.

05222**Axe d'action 2 :****Améliorer la formation professionnelle dans le domaine des technologies de la communication et de l'information**

286. Afin d'améliorer la formation professionnelle et de renforcer les capacités des formateurs en communication et information, l'UNESCO a organisé et soutenu un certain nombre d'activités de formation dans différentes régions et notamment : (i) deux ateliers nationaux sur l'éthique du journalisme et sur la communication et la société, en collaboration avec la Fundación Taller Nuevo Periodismo Iberoamericano et l'Universidad Especializada de las Americas (UDELAS), dans la ville de Panama (août 2003 et novembre 2003) à l'intention de 25 journalistes et 45 spécialistes des médias d'institutions gouvernementales et d'universités ; (ii) des cours de formation pour

100 correspondants de l'Agence macédonienne d'information (MIA), axés sur les méthodes de base du journalisme ; la couverture impartiale de l'information ; l'objectivité, l'éthique et la déontologie, notamment en cas de crise sociale, de conflit ou de guerre ; (iii) un système d'information et de formation visant à accroître la prise de conscience et la prévention du VIH/sida chez les jeunes défavorisés de plusieurs pays d'Afrique francophone ; (iv) deux séminaires nationaux sur les études d'audience à l'intention de 100 producteurs de programme de radio en Indonésie, au titre d'un projet financé par l'Ambassade britannique à Jakarta ; (v) 20 ateliers de formation sur l'utilisation des TIC, la communication communautaire, le droit à la santé, le sida et la jeunesse s'adressant à des élèves de 12 écoles publiques de Buenos Aires, Argentine ; (vi) un atelier de formation à la planification de services d'information efficaces basés sur le Web et à l'utilisation d'outils de communication en ligne afin de favoriser la mise en place de réseaux et le travail de sensibilisation en Inde (novembre 2003) pour 19 femmes appartenant à 12 organisations ; (vii) un atelier de formation pour des journalistes appartenant à des médias régionaux d'Arménie et d'Azerbaïdjan (août 2003) ; (viii) trois ateliers en Amérique latine à l'intention de 50 professionnelles des médias afin d'améliorer la communication et l'établissement de réseaux entre elles ; et (ix) un atelier de formation sur le journalisme d'investigation organisé par la Mongolian Zorig Foundation pour des formateurs de journalistes venus des instituts mongols de formation au journalisme (novembre 2003).

287. De même, une aide a été apportée à un atelier de formation sur l'utilisation des TIC organisé à Chennai, Inde (en novembre 2003) pour présenter des questions concernant le VIH/sida à 19 femmes journalistes venues du Bangladesh, d'Inde, de Mongolie, du Népal, de Papouasie-Nouvelle-Guinée, du Pakistan et du Sri Lanka. Cet atelier visait à ce que les médias jouent un plus grand rôle dans la lutte contre le VIH/sida en faisant prendre davantage conscience de la pandémie, en éliminant la réprobation et la discrimination sociales qui l'accompagnent et en faisant mieux comprendre les questions sur la recherche, la prévention et les soins en matière de VIH/sida. En Afrique, l'UNESCO a lancé en novembre 2003 le "HIV/AIDS Red Ribbon Media Award for Excellence in Journalism" (Prix d'excellence en journalisme "Ruban rouge VIH/sida" pour les médias), créé afin de récompenser des journalistes de la presse écrite et des médias électroniques pour les reportages et productions ayant contribué de manière exceptionnelle à accroître la sensibilisation aux questions concernant le VIH/sida en Afrique orientale et australe.

288. Le Secteur de l'éducation et le Secteur de la communication et de l'information ont organisé de concert un cours de formation destiné à 70 professionnels travaillant dans les agences nationales de presse libanaises/au Ministère de l'information pour les initier à l'utilisation de l'ordinateur et de ses applications et ont entrepris des études d'évaluation sur "L'utilisation des TIC dans l'éducation" en Jordanie, au Liban, dans les territoires relevant de l'Autorité palestinienne et en Syrie. Afin de renforcer la coopération pour développer l'éducation et la recherche relatives aux médias et la communication, l'UNESCO a apporté son soutien à une réunion des doyens des facultés de journalisme d'Arménie, d'Azerbaïdjan, de Bélarus, de Géorgie, de la République de Moldova et de la Fédération de Russie (septembre 2003).

289. En outre, durant la période considérée, le kit de formation multimédia produit par un ensemble de partenaires à la tête desquels se trouve l'UNESCO a été complété grâce à l'élaboration et à la diffusion de modules sur la formation à l'utilisation de logiciels à accès ouvert, les reportages sur le VIH/sida et la production de programmes de "radio surf". L'Organisation est devenue l'un des piliers de l'initiative ItrainOnline (auto-formation en ligne) qui met au service du développement tout un éventail de ressources et de compétences en informatique et une formation à l'Internet. Le kit de formation produit sous la direction de l'UNESCO sert désormais de modèle à tous les matériels de formation des partenaires de l'initiative ItrainOnline. Un programme de formation à distance a été créé en collaboration avec le Dokter Soetomo Press Institute à l'intention de journalistes travaillant dans des zones provinciales d'Indonésie à l'aide de huit stations de radio

appartenant au réseau local de radios. L'UNESCO a lancé, en collaboration avec l'Université nationale ouverte Indira Ghandi (IGNOU) à New Delhi, une initiative afin de concevoir, mettre au point et diffuser des modules de formation aux sexospécificités portant sur l'autonomisation et la formation aux questions de genre ; les politiques, interventions et institutions tenant compte des sexospécificités ; les médias, méthodes et approches de la formation aux sexospécificités ; l'éducation et la recherche, le sens de l'autorité ; la gouvernance et l'esprit d'entreprise. Les modules d'autoapprentissage seront disponibles en avril 2004 et distribués sur CD-ROM et en ligne à des formateurs spécialisés dans les questions de genre, à des organisations féminines, à des décideurs, à des élèves et étudiants ainsi qu'à des agents de développement de niveau intermédiaire. Enfin, pour aider des journalistes et professionnels des médias à mieux comprendre et rendre compte des objectifs de l'Education pour tous, l'UNESCO a conçu et mis au point, en partenariat avec l'Institut de l'Asie et du Pacifique pour le développement de la radiodiffusion (AIBD), un dossier de formation et de référence pour les médias concernant l'Education pour tous, disponible sur CD-ROM et sous forme imprimée, qui sera distribué dans le monde entier en 2004.

INSTITUT DE STATISTIQUE DE L'UNESCO

06004 Axe d'action 1 :

Améliorer la base de données statistiques internationales de l'UNESCO

290. Les résultats de l'enquête annuelle sur l'éducation sont maintenant dépouillés dans l'année civile qui suit la fin de l'année scolaire considérée. Un ensemble initial de données pour 2001-2002 concernant les pays n'appartenant pas à l'OCDE a ainsi été diffusé auprès des organismes internationaux à la fin de 2003. Le taux de réponse des pays n'a pas fléchi en dépit de ce resserrement du calendrier. La situation des réponses des pays de l'OCDE retarde la diffusion des données mondiales. Des taux d'inscription nets peuvent maintenant être calculés pour 91 % des pays pour lesquels on dispose de données sur les inscriptions. Afin de laisser aux ministères nationaux de l'éducation davantage de temps pour répondre à l'enquête et d'améliorer encore l'actualité des données, les formulaires d'enquête pour l'année scolaire 2002-2003 ont été distribués en novembre 2003, soit trois mois plus tôt qu'auparavant.

291. Un contrôle de qualité approfondi de la base de données statistiques de l'ISU sur la science a été entrepris. Des données ont été fournies à des partenaires clés, notamment la Banque mondiale (en vue de l'établissement des indicateurs du développement dans le monde) et la Division de statistique de l'ONU (pour l'élaboration de l'Annuaire statistique des Nations Unies). Le questionnaire de l'ISU sur les statistiques de la science et de la technologie et les manuels d'instructions l'accompagnant ont été refondus en vue du lancement d'une nouvelle collecte de données au printemps 2004. L'Institut a réexaminé son programme de statistiques sur la culture, cette mesure constituant le premier pas vers l'élaboration d'un nouveau cadre pour la collecte des données pertinentes. Il a prêté son concours au PNUD pour l'élaboration du Rapport sur le développement humain 2004, qui est centré sur la culture. A cet égard, il s'est joint au Groupe consultatif sur les statistiques pour le Rapport mondial et a fourni des données en vue de l'établissement de cet ouvrage.

06005 Axe d'action 2 :

Mettre au point de nouveaux concepts, méthodes et normes statistiques

292. L'ISU a lancé un Programme d'évaluation et de suivi de l'alphabétisation (LAMP) dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation. Un certain nombre de réunions d'experts ont été organisées pour commencer à en concevoir et définir la méthodologie. La Mongolie est le premier pays à avoir entamé, en octobre 2003, les travaux de la phase pilote du

LAMP. Un atelier y a été organisé pour faire mieux connaître le LAMP à l'équipe nationale chargée du projet et aux futurs utilisateurs probables des données.

293. Dans le cadre du projet sur les indicateurs mondiaux de l'éducation, une enquête auprès des écoles primaires est actuellement mise au point qui sera centrée sur la qualité de l'éducation et l'équité des prestations éducatives du point de vue des enseignants et des chefs d'établissement. Quatre questionnaires, dont l'un s'adressera aux directeurs nationaux du projet, un autre aux directeurs d'école, et deux aux enseignants, ainsi qu'un guide des opérations et un guide de l'échantillonnage destiné aux écoles ont été établis et examinés lors d'une réunion à Brasilia en décembre 2003.

294. L'ISU a apporté sa contribution au Sommet mondial sur la société de l'information de Genève en décembre 2003 en établissant le document "Mesurer l'état et l'évolution de la société de l'information et du savoir : un défi pour les statistiques", rapport statistique sur les TIC au regard des domaines de compétence de l'UNESCO. Ce rapport, lancé lors du Sommet dans le cadre d'une série de huit publications de l'UNESCO, portait essentiellement sur les problèmes de mesure relatifs aux TIC. Il présentait une vue d'ensemble des données existant sur les TIC et en indiquait les lacunes. Il appuyait le Plan d'action du SMSI - où la nécessité d'indicateurs et de critères de référence relatifs aux TIC est expressément mentionnée - et plaidait pour la mise en place d'un cadre pour la mesure et l'analyse de l'état de la société de l'information. Préalablement au Sommet, l'Institut, conjointement avec l'UIT, l'UNECE, la CNUCED, l'OCDE et EUROSTAT, a parrainé un atelier de deux jours sur le thème "Mesurer l'état de la société de l'information : mesure et méthodes". Les recommandations en découlant seront examinées par la Commission de statistique de l'ONU et la Conférence des statisticiens européens.

06006 **Axe d'action 3 :** **Renforcer les capacités statistiques**

295. Afin de renforcer les capacités statistiques, l'Institut reçoit des fonds extrabudgétaires d'un certain nombre de ses partenaires, dont l'UE, l'ACDI, la Banque mondiale et le Japon. Il coordonne depuis Montréal le programme dans ce domaine, qui est mis en oeuvre par un réseau de personnel réparti dans les bureaux de l'UNESCO à Harare, Dakar, Bangkok et Santiago. Il est également chargé de la coordination des activités du Groupe de travail de l'ADEA sur les statistiques de l'éducation, dont le financement est assuré principalement par la Suède, les Pays-Bas et l'Irlande.

296. Le projet de renforcement des capacités statistiques financé par l'UE est en bonne voie. Deux pays pilotes, la Guinée et le Niger, reçoivent une assistance pour améliorer leurs capacités de production de statistiques sur les plans de l'actualité des données et de leur utilité pour l'analyse des politiques. Des partenariats ont été établis avec les communautés locales de donateurs qui prennent en charge les coûts associés de formation et d'équipement dans ces pays.

297. Des comités techniques nationaux ont été mis en place dans plusieurs pays et bénéficient d'une aide pour améliorer la soumission de données au niveau international. Le cadre d'assurance qualité des données, mis au point conjointement avec la Banque mondiale, se révèle un instrument utile pour évaluer les points forts et les faiblesses des statistiques nationales sur l'éducation. Des réseaux regroupant les experts et institutions nationaux et régionaux se mettent en place dans les pays participants.

06007 **Axe d'action 4 :**
Développer l'analyse statistique et la diffusion de données utiles
pour la formulation de politiques

298. Le Rapport mondial de suivi de l'EPT a été lancé à la réunion du Groupe de haut niveau de New Delhi en novembre 2003. L'ISU a fourni les statistiques nécessaires à l'établissement du rapport ainsi que des analyses tirées de l'étude des différences de performance des garçons et des filles dans l'acquisition des compétences de base, réalisée par le Programme international de l'OCDE pour le suivi des acquis des élèves (PISA). Le Recueil de données mondiales sur l'éducation, publié pour la Conférence générale en septembre 2003, est le premier numéro d'une série annuelle de rapports destinée à présenter les indicateurs clés les plus récents sur l'éducation à tous les niveaux. Il inclut un CD contenant les statistiques pertinentes depuis 1998. Ce Recueil, qui a été distribué à plus de 3.500 correspondants à travers le monde, a recueilli un large écho positif et suscité de nombreuses demandes d'exemplaires supplémentaires. "Le financement de l'éducation - investissements et rendements", rapport publié en 2003 conjointement avec l'OCDE sur les pays participant au Programme sur les indicateurs de l'éducation dans le monde (IEM), fournit de nouvelles données sur l'impact du capital humain sur la croissance économique. Il compare les dépenses et les stratégies d'investissement dans les secteurs tant public que privé. La Banque interaméricaine de développement a commandé à l'ISU un document développant les résultats présentés pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

299. Le rapport "Literacy Skills for the World of Tomorrow - Further Results from PISA" (Compétences pour le monde de demain - Résultats supplémentaires à l'enquête PISA 2000), également publié conjointement avec l'OCDE, étudie les performances - compréhension de l'écrit et culture mathématique et scientifique - des élèves de 15 ans dans les 43 pays participant au Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA). Il donne un aperçu des facteurs familiaux et scolaires qui influent sur le développement de compétences de base, ainsi que de leurs interactions. Le rôle de l'ISU a consisté, en exploitant les constatations faites pour les pays de l'OCDE, à étendre l'analyse à 14 pays n'appartenant pas à cette organisation. Le service de presse de l'UNESCO a recueilli plus de 300 pages de coupures de presse sur le rapport du PISA. A l'UNESCO, seul le Rapport de suivi de l'EPT a trouvé un écho supérieur dans la presse. Une formation à l'analyse des données en vue de l'établissement des rapports nationaux a été dispensée, à la demande de pays n'appartenant pas à l'OCDE qui participent au projet PISA. Des équipes de l'Argentine, du Brésil, du Chili, du Pérou et de l'Uruguay ont participé aux ateliers correspondants.

PROJETS RELATIFS AUX THEMES TRANSVERSAUX

(i) **L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté**

01411 ***Enseignement scientifique, technique et professionnel destiné aux filles : les établissements scolaires, catalyseurs locaux de l'autonomisation des filles et de la réduction de la pauvreté***

300. La première phase du projet "Enseignement scientifique, technique et professionnel destiné aux filles : les établissements scolaires, catalyseurs locaux de l'autonomisation des filles et de la réduction de la pauvreté" a été menée à bien pendant la période considérée. Des cours de formation pilote organisés au Cambodge, en Indonésie et au Népal ont permis à l'UNESCO et à ses partenaires de tirer des leçons et de formuler une série de recommandations sur la manière de promouvoir la formation professionnelle des filles dans les pays en développement pour leur permettre d'acquérir les connaissances et compétences techniques appropriées. Un rapport sur la première phase des activités pilotes, qui contient des exemples d'approches novatrices, a été établi et sera publié au début de 2004 en vue d'une large diffusion.

01412 *Rompre le cercle vicieux de la pauvreté des femmes : autonomiser les adolescentes pour qu'elles soient des agents de transformation sociale en Asie du Sud*

301. Dans un cadre commun arrêté de concert par l'équipe du projet et les partenaires locaux et nationaux, les activités visant à renforcer les capacités des adolescentes vivant dans des zones rurales marginalisées du Bangladesh, de l'Inde, du Pakistan et du Népal se sont poursuivies et encore intensifiées au cours du dernier semestre de l'exercice 2002-2003. Au total, 4.500 adolescentes vivant dans 176 villages ont suivi le vaste programme de renforcement des capacités. A la fin du programme d'éducation de base de 18 mois, toutes les adolescentes avaient acquis les aptitudes fondamentales à la lecture, à l'écriture et au calcul ainsi qu'une connaissance de la santé génésique, des soins de santé de base et de leurs droits juridiques. Un certain nombre d'entre elles ont entrepris une formation professionnelle, dans l'entreprise ou à des activités rémunératrices et quelques-unes ont trouvé un emploi ou créé leur propre microentreprise.

302. En outre, 12 centres de sciences et de communication (Gyan Bigyan Kendra) ont été créés dans les zones rurales retenues. Ils visent à donner une éducation scientifique aux adolescentes qui bénéficient du projet ainsi qu'à sensibiliser les membres de la collectivité à l'impact de la science sur leur vie quotidienne. En associant les mécanismes de communication traditionnels et les TIC afin de retenir l'attention des membres de la collectivité, on estime qu'ils ont permis de sensibiliser plus de 15.000 habitants de ces zones. Un rapport de synthèse sur les activités a été publié en novembre 2003. Dans chacun des pays concernés, un certain nombre d'ONG de jeunes se chargent à titre indépendant d'assurer un suivi et une évaluation des activités du projet. Au Népal et au Pakistan, les ONG partenaires ont achevé le travail d'évaluation et présenté un projet de rapport final à l'équipe de projet de l'UNESCO.

303. De plus, pendant sa visite sur place au Bangladesh en novembre 2003, l'Ambassadeur de bonne volonté de l'UNESCO, Maria Teresa, Grande duchesse du Luxembourg, a fait campagne en faveur de l'éducation des filles et des femmes en Asie du Sud. Cette visite a eu un large écho dans les médias nationaux et retenu l'attention de l'opinion publique internationale ; elle a accru la visibilité des efforts déployés par l'UNESCO pour donner une plus grande autonomie aux filles et aux femmes grâce à l'accès à l'enseignement scientifique et technologique et y a sensibilisé.

02411 *Les savoirs locaux et autochtones (LINKS) dans une société mondialisée*

304. En promouvant et en mobilisant les connaissances, la pratique et les visions du monde locales, le projet LINKS aide les collectivités rurales et autochtones à résister à la marginalisation et à l'appauvrissement, tout en renforçant la sécurité des ressources. On a intensifié les efforts visant à mettre le savoir traditionnel au coeur des processus de gestion des ressources et de développement durable et à défendre la vitalité de ce savoir au sein des collectivités locales au moyen d'un réseau de plus en plus vaste de projets sur le terrain. Un projet récent entrepris avec les Mayangna de la Réserve de biosphère de Bosawas au Nicaragua, en coopération avec l'Université du Missouri (Etats-Unis d'Amérique), vise à recenser les noms que les autochtones donnent à des centaines d'animaux de la forêt tropicale et les catégories dans lesquelles ils les classent pour établir un recueil communautaire du savoir local à des fins pédagogiques et de gestion des ressources.

305. Dans le but de renforcer la sensibilisation aux enjeux de pouvoir dans le domaine de la biodiversité, les actes du séminaire international organisé avec le CNRS (France) sur le thème "Les ONG, les populations indigènes et les savoirs locaux" ont été publiés en tant que numéro 178 de la Revue internationale des sciences sociales. Les Etats membres ont été informés des progrès du projet dans le cadre d'une manifestation qui s'est tenue parallèlement à la 32^e session de la Conférence générale, sous les auspices conjoints des Directeurs généraux adjoints pour les Secteurs

des sciences exactes et naturelles et des sciences sociales et humaines, du membre australien du Conseil exécutif et du délégué permanent du Bangladesh.

306. Le PNUE/FEM a fourni un soutien extrabudgétaire au titre de l'élaboration d'un projet de moyenne ampleur sur le savoir autochtone et la biodiversité marine dans le Pacifique avec les Palaos, les Iles Salomon et Vanuatu. Le Conseil des écoles Cree (Canada) a contribué au financement d'un CD-ROM sur le savoir, les pratiques et les rituels Cree dans le domaine de l'environnement naturel. Des bourses du Gouvernement canadien ont permis à deux jeunes autochtones de travailler au projet LINKS au Siège de l'UNESCO. Enfin, l'Université de Wageningen (Pays-Bas) a fourni un financement aux fins de la publication des contributions des peuples autochtones au troisième Forum mondial de l'eau qui s'est tenu à Kyoto, notamment de la "Déclaration de Kyoto des peuples autochtones" sur laquelle l'Instance permanente pour les questions autochtones a appelé l'attention à sa deuxième session.

02412 *La lutte contre les catastrophes naturelles en Asie et dans les Caraïbes*

307. Dans le cadre du projet "Lutte contre les catastrophes naturelles en Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes", l'UNESCO a continué à contribuer à la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (SIPC) avec les partenaires locaux dans les villes de Tijuana (Mexique), Antofagasta (Chili), Katmandou (Népal) et Dehradun (Inde). Les autorités de ces villes ont évalué le risque de tremblement de terre et mis au point des stratégies de réduction des risques. Des principes directeurs relatifs à la prévention des catastrophes et des outils visant à éduquer les populations pauvres à risque au moyen de programmes de promotion et de sensibilisation ont été élaborés. En outre, on a commencé à travailler à la préparation de jeux d'outils et à l'analyse de scénarios de catastrophe, ainsi qu'à une meilleure planification de l'occupation des sols. La création de capacités en matière de sensibilisation et de préparation des populations a fait partie intégrante des activités.

308. Pour renforcer l'impact du projet, il a été décidé de tirer parti des résultats d'initiatives antérieures, à savoir des Outils pour l'évaluation et le diagnostic des risques sismiques en zones urbaines (RADIUS), projet mené de 1997 à 2000 sous l'égide des Nations Unies dans le cadre de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles (DIPCN). En outre, une assistance a été fournie pour déterminer les risques dans la région du bassin du fleuve Quiroz au Pérou, et une stratégie de communication médiatique sur les catastrophes a été lancée aux Caraïbes.

309. Une réunion d'examen à mi-parcours a eu lieu au Siège de l'UNESCO en septembre 2003 pour évaluer les rapports initiaux sur le projet et préparer la phase finale des activités. Elle a débouché sur un colloque final qui eu lieu à Tijuana et San José (Californie) en janvier 2004. En prévision du colloque, des élèves de collèges des villes associées au projet ont mis en oeuvre avec leurs professeurs des activités concrètes qui les ont aidés à comprendre qu'il importait de construire des bâtiments dans les règles pour limiter le nombre de morts et de blessés ainsi que les dégâts matériels en cas de tremblement de terre. Les activités du projet se sont poursuivies en collaboration avec deux secteurs de programme au Siège et dans cinq bureaux hors Siège : Kingston, Lima, Santiago du Chili, Mexico, New Delhi et Katmandou.

02413 *Renforcer les capacités de la collectivité pour assurer la durabilité du développement local*

310. L'axe géographique du projet s'est déplacé vers l'Afrique de l'Ouest, ce qui a permis de compléter les travaux menés au titre du paragraphe 03415. Trois réunions de réflexion ont eu lieu : l'une avec des experts et des organismes des Nations Unies et les deux autres avec des avocats, des responsables gouvernementaux et des professeurs d'universités au Mali et au Niger. La première a débouché essentiellement sur l'élaboration d'une méthodologie pratique permettant de préciser la

notion de pauvreté perçue comme une violation des droits de l'homme. Les deux autres ont sensibilisé à la nécessité d'intégrer l'approche fondée sur les droits de l'homme dans les stratégies nationales, et l'UNESCO a été invitée à contribuer à l'élaboration de stratégies nationales d'élimination de la pauvreté tenant compte de cette approche ; au Niger, un comité national officiel a été créé sous les auspices du Premier Ministre pour réfléchir à la manière de rendre le concept opérationnel ; au Mali, un Comité national spécial a été mis en place.

311. La recherche entreprise a débouché sur plusieurs études générales sur la pauvreté en tant que concept - cadre théorique et possibilités d'action - ainsi que sur des documents concernant spécifiquement le Mali et le Niger : le cadre législatif existant, l'historique du processus d'élimination de la pauvreté, l'évaluation des stratégies nationales de lutte dans le cadre de l'approche fondée sur les droits de l'homme, la perception de la pauvreté. Sur le plan de la sensibilisation, une pièce de théâtre a été créée et un film produit sur la pauvreté en tant que violation des droits de l'homme.

312. Des partenariats ont été noués avec des organismes des Nations Unies (FAO, PNUD, UNICEF, OIT, UNRSID, HCR, FNUAP), différents ministères (Cabinet du Premier Ministre, Ministère de la réforme institutionnelle, Ministère de la justice, Ministère des affaires étrangères), des universités et certains donateurs. Les programmes et projets locaux de lutte contre la pauvreté étaient également partenaires. Des possibilités de financement ont été identifiées, et l'on attend les résultats finaux du projet. Les projets présentés en commun avec la FAO ont été examinés et seront mis en oeuvre.

02414 Extraction minière et développement durable en Amérique latine

313. En Amérique latine, les activités minières artisanales et à petite échelle se situent généralement dans des écosystèmes fragiles qui se caractérisent souvent par une économie déprimée, primaire et sous-développée, une structure sociale de classes et de "caste", et par la diversité culturelle et biologique. Ce projet contribue efficacement à l'atténuation de la pauvreté par le biais d'activités pilotes conduites dans certains pays andins et au Brésil pour résoudre les difficultés environnementales, technologiques, économiques et sociales liées au développement durable local en développant des activités minières artisanales et à petite échelle. Le premier séminaire international sur l'extraction minière et les zones protégées dans la région s'est tenu en octobre 2003, en coopération avec d'autres organisations.

314. Les principaux *partenaires* du projet sont le Bureau de l'UNESCO à Montevideo, l'Initiative de recherche sur les politiques minières (programme du Centre canadien de recherches pour le développement international) et le Sous-programme XIII "Technologie des minéraux" du Programme ibéroaméricain sur la science et la technologie au service du développement (CYTED-XIII). Les activités qui ont été conçues et mises en oeuvre dans le cadre du projet doivent être financées conjointement par les différents participants.

315. Le réseau de personnes et d'institutions associées au projet comprend des représentants des principaux pays participants (Bolivie, Brésil, Colombie, Equateur, Pérou, Venezuela) ainsi que de l'Argentine, du Chili, de Cuba, de la République dominicaine, du Guatemala, de la Jamaïque, du Panama, de l'Uruguay et de pays extérieurs à la région (Autriche, Canada, Espagne, Etats-Unis d'Amérique). Ont aussi collaboré au projet des représentants d'associations de mineurs et de chefs d'entreprise d'extraction minière à petite échelle, d'organismes publics nationaux et locaux, d'ONG, d'universités et d'organisations internationales ayant des points de vue différents et des domaines d'expertise particuliers. Les principaux résultats et enseignements tirés de ce projet sont en cours d'analyse et seront largement diffusés à tous les acteurs dans la région.

02415 *Alliance UNISOL-TAPE contre la pauvreté*

316. L'alliance UNISOL (Solidarité des universités avec les défavorisés) - TAPE (Technologie et élimination de la pauvreté) a continué de mobiliser les principaux partenaires de l'UNESCO tels que les universités, les organisations de développement et les organisations non gouvernementales pour mener à bien des activités de formation à l'élaboration de politiques publiques et d'autres opérations communes visant à réduire la pauvreté.

317. L'amélioration des programmes de santé publique compte tenu de la complexité sociale et la diffusion des résultats des recherches en sciences sociales aux responsables sont au coeur de la composante UNISOL. A cet égard, l'Institut tropical de santé publique (TICH, Nairobi et Kisumu, Kenya) a assuré l'élaboration et la promotion du stage "Santé et droits de l'homme : repères en matière d'équité et d'éthique" qui a porté essentiellement sur les communautés défavorisées telles que les orphelins, d'autres enfants vulnérables et les réfugiés. Le TICH et la chaire UNESCO sur les femmes et la santé publique (Université de Nairobi, Kenya) ont été encouragés à s'associer pour préparer le deuxième congrès d'UNISOL sur le thème "Lutter contre la pauvreté en intégrant santé et droits de l'homme".

318. La composante TAPE (Technologie et élimination de la pauvreté) de l'alliance a mis l'accent sur les besoins humains essentiels qui peuvent être satisfaits par l'ingénierie et la technologie dans des domaines tels que l'approvisionnement en eau et l'assainissement, la production et le traitement alimentaires, le logement, l'énergie, les transports, la communication, la création de revenus et d'emplois et, plus largement, la situation sociale, économique, éducative ainsi que l'accès au savoir des pauvres.

319. Parmi les principaux résultats obtenus pendant cette période, la composante TAPE a contribué à mieux faire connaître et comprendre par l'opinion publique le lien entre technologie et réduction de la pauvreté en produisant un film vidéo et une brochure sur le thème : "C'est petit mais ça marche : la technologie au service de la pauvreté". Parmi d'autres activités spécifiques, il convient de signaler l'atelier régional sur "La technologie, les petites entreprises et l'élimination de la pauvreté" tenu en septembre 2003, à Arusha, Tanzanie, et la préparation de la réunion "Cap sur l'ingénierie et la technologie au service de l'élimination de la pauvreté" qui doit avoir lieu en mars 2004 à Washington, D.C. Les principaux partenaires de ces activités sont le Groupe pour le développement de la technologie intermédiaire, Television Fund for the Environment, la Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs, l'Association américaine pour le progrès de la science et Ingénieurs sans frontières. Les ressources extrabudgétaires consacrées aux activités de TAPE sont principalement des contributions en nature et sont évaluées à 50.000 dollars environ.

03411 *Éliminer la pauvreté par l'insertion sociale des jeunes marginalisés sans abri en milieu urbain dans la Communauté d'Etats indépendants*

320. Pour faire avancer la recherche sur les causes économiques, sociales, culturelles et autres de l'augmentation du nombre d'enfants et de jeunes pauvres et sans abri, l'UNESCO a financé une étude sur "Les problèmes des enfants des rues dans les villes du Kirghizistan" réalisée par le Centre d'études de l'opinion publique de Bichkek. Cette étude a été publiée en russe et ses conclusions ont été examinées à la réunion d'experts à laquelle ont assisté des spécialistes de haut niveau, nationaux et internationaux, ainsi que des représentants d'institutions publiques, de l'UNESCO, de l'UNICEF, du PNUD et de la Banque mondiale ; cette réunion a été organisée en coopération avec la Commission nationale de la République kirghize pour l'UNESCO. Afin d'aider les spécialistes à travailler avec les enfants des rues, l'ONG kirghize spécialisée dans la jeunesse (<http://deti.to.kg>) a créé un site Web et une base de données sur les organisations, institutions et spécialistes qui s'occupent de cette question. Pour faire connaître leurs droits aux enfants des rues, une série de

manuels intitulée "Vous n'êtes pas seuls" a été publiée en kirghiz et en russe par l'Association des spécialistes de l'enseignement professionnel et technique. Conformément à la recommandation du Groupe de travail du projet, l'UNESCO a financé la création d'un centre de réinsertion et d'un programme éducatif complet visant à faire acquérir des compétences commerciales aux enfants des rues et à leur réserver des places à l'école professionnelle rurale. Les résultats de ce projet pilote ont été évalués favorablement par le Ministère du travail et des affaires sociales du Kirghizistan. Le rapport final et le documentaire sur les résultats du projet ont été produits par la Commission nationale de la République kirghize pour l'UNESCO.

321. L'ONG russe "Le Fonds pour la réforme" a créé le Groupe de travail sur la pauvreté considérée comme une violation des droits de l'homme ; ce dernier a organisé des tables rondes sur l'élimination de la pauvreté dont les recommandations ont été diffusées sur le portail d'information sur l'intégration sociale des enfants des rues et des jeunes à risque dans les zones urbaines de la CEI, puis reprises par l'Organisation russe "Société civile - Au service des enfants de Russie". Des matériels de formation et de méthodologie permettant de développer les capacités des enfants dans les situations de postconflit ont été produits par le Ministère du travail et du développement social de la République d'Ossétie du Nord-Alania (Fédération de Russie).

03412 *Campagne de mobilisation pour l'élimination de la pauvreté*

322. Le Programme de recherche comparée sur la pauvreté (CROP) a accueilli, en juin 2003, la consultation de l'UNESCO sur "L'élimination de la pauvreté dans le cadre international des droits de l'homme : Stratégie du Secteur des sciences sociales et humaines". Les débats ont porté sur l'orientation générale de la stratégie et ses principales composantes : l'élaboration théorique, la recherche internationale, la diffusion et le renforcement des capacités, le programme de publications universitaires et le programme de sensibilisation. D'une façon générale, les participants ont préconisé l'établissement d'un lien entre droits de l'homme et pauvreté et ils se sont félicités du caractère novateur de la stratégie.

323. Au cours d'un séminaire tenu le 7 septembre 2003, des philosophes se sont efforcés de définir précisément la notion de pauvreté en analysant les concepts liés à la pauvreté considérée comme une violation des droits de l'homme. Des participants d'Afrique, d'Asie et d'Europe ont présenté des documents mettant en évidence différentes approches de la question. Des économistes et des philosophes réunis lors d'un séminaire les 8 et 9 septembre 2003 ont étudié la pauvreté, l'économie et les droits de l'homme. Une Conférence nationale tenue le 10 septembre 2003 a donné l'occasion à des responsables de politiques, à l'échelon national et international d'échanger des points de vue sur la pauvreté et les droits de l'homme, avec la contribution d'universitaires et de représentants d'ONG.

03413 *Briser le cercle de la pauvreté chez les jeunes marginalisés*

324. C'est au niveau du "renforcement des capacités pour les jeunes" que ce projet a donné des résultats : environ 90 jeunes défavorisés de la Dominique, de la Grenade, de Saint-Kitts-et-Nevis et de Saint-Vincent-et-les Grenadines ont reçu une formation dans un domaine particulier en rapport avec leur environnement local et une formation à l'esprit d'entreprise et à la responsabilité civique ainsi qu'une initiation à l'informatique et à l'Internet. Ce projet a également renforcé les capacités institutionnelles : un "Comité de mise en oeuvre des projets" (PIC), constitué de membres bénévoles et faisant fonction de conseil d'administration, a été créé dans chaque pays pour suivre la mise en oeuvre du projet ; de même, des "instances de soutien du projet" (PSA), composées des principaux acteurs nationaux (ministères concernés, départements de la jeunesse, ONG de jeunes, banques de développement, établissements de formation), ont été chargées de travailler avec l'IICA et les commissions nationales afin d'assurer la durabilité et le suivi du projet, de fournir une assistance à ses bénéficiaires, y compris quand le projet aura officiellement pris fin.

325. Les principaux partenaires sont les suivants : l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), Kairi Consultants et les commissions nationales pour l'UNESCO dans les quatre pays participants. L'Université des Indes occidentales, à Mona, a procédé à une évaluation de l'impact et des résultats du projet. Grâce à des ressources extrabudgétaires fournies par l'IICA, il a été possible d'étendre le projet à quatre pays (pour un montant estimatif de 42.000 dollars des Etats-Unis). D'autres ressources encore non calculées ont été mises à la disposition du projet grâce à la coopération d'institutions et d'ONG membres des PIC et des PSA. Une réunion de synthèse avec les principaux partenaires, les gouvernements et d'autres parties prenantes est prévue en 2004 pour étudier les enseignements tirés du projet et la suite à donner.

03415 *Contribution à l'éradication de la pauvreté et au renforcement de la sécurité humaine au Burkina Faso, au Mali, et au Niger*

326. Le projet a pour objectif de contribuer à l'intégration des plans nationaux d'éducation pour tous dans la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, en assurant les synergies avec les projets en cours d'éducation et de formation en matière de culture de la paix et de sécurité humaine ; et de renforcer la sécurité humaine en assurant l'accès des populations les plus vulnérables, dans les zones rurales en particulier, aux services sociaux de base, en appuyant par des approches pluridisciplinaires des projets pilotes réalisés à l'échelle locale.

327. Dans les trois villages et communes des trois pays concernés, les comités de gestion ont suivi la mise en oeuvre des activités selon les documents de projet validés par les populations locales à travers une approche participative. Au Burkina Faso, à la suite de l'étude sur la situation socio-économique du village de Villy, un rapport a été effectué sur les méthodes locales de prévention, de résolution et de gestion des conflits ; 60 personnes ont été alphabétisées ; un projet de construction par la population d'une Maison de la Femme est en cours. Au Mali, les activités menées ont eu pour résultat : le renforcement des capacités institutionnelles des structures d'appui (ONG Vie Bonne et Municipalité de la commune rurale de Tienfala) ; la dotation en plates-formes multifonctionnelles des villages de Semba et Diogo ; la constitution et l'équipement de centres d'alphabétisation. Des actions de promotion des droits humains ont été menées dans l'ensemble des 16 villages de la commune. Plusieurs initiatives et activités génératrices de revenu ont été lancées.

328. Au Niger, l'étude sur le village de référence de Kahe a été achevée. Des comités de gestion ont été mis en place pour les différents volets du projet (alphabétisation et formation des femmes ; santé ; aménagement du territoire ; gestion de l'eau ; suivi des projets de micro-finance, etc.). Un appui a été apporté à 60 femmes pour activités génératrices de revenus. Ces activités ont été menées en partenariat avec le PNUD, le HCDH, les Ministères de l'éducation de base et de l'alphabétisation, le Ministère de la jeunesse (Niger), le Ministère de la défense nationale, l'Ambassade du Canada au Niger, et l'ONG Aide et Action.

03416 *Réduction de la pauvreté en milieu urbain chez les jeunes migrants en Asie de l'Est : Chine, République démocratique populaire lao, Cambodge*

329. Plusieurs activités ont été réalisées afin de mettre en évidence les liens entre développement et migration, en particulier chez les jeunes migrants socialement exclus. En Chine, trois sites pilotes du projet ont fait l'objet de missions de suivi : un atelier réunissant des partenaires venus de sept sites pilotes s'est tenu à Shanghai en présence du Vice-Ministre chinois du travail et une visite de suivi sur le terrain a été organisée dans les sites pilotes de Kunming et de Chengdu.

330. En novembre 2003, une exposition intitulée "Solidarité avec les migrants" a été organisée à la Galerie d'art contemporain de Beijing en collaboration avec l'Institut de sociologie de l'Académie des sciences sociales de Chine. En témoignage de soutien aux travailleurs migrants en Chine, la

manifestation présentait le projet UNESCO au grand public ainsi que des oeuvres de 15 artistes chinois sur le thème de la migration. Elle cherchait, par le biais de l'art, à appeler l'attention des décideurs et du grand public sur les droits des travailleurs migrants chinois et à mettre l'accent sur leur contribution à l'économie, à la société et à la culture chinoises. La cérémonie d'ouverture a rassemblé un public nombreux et a été largement couverte par les médias. Au Laos et au Cambodge, le deuxième atelier stratégique sous-régional et la deuxième mission de suivi ont été organisés à Phnom Penh avec des partenaires venus de sites pilotes situés dans trois pays, la Chine, le Laos et le Cambodge.

03417 *Renforcer les capacités d'action contre la pauvreté*

331. L'objectif général de ce projet était de renforcer les capacités du personnel de l'UNESCO au Siège et sur le terrain à concevoir des politiques, propositions de projet et programmes de réduction de la pauvreté qui sortent novateurs, de haute qualité et pertinents.

332. Tout d'abord, l'examen des projets avec leurs responsables et leurs équipes (en mars et octobre 2002) a permis de cibler avec davantage de cohérence et de définir de manière plus homogène les grandes lignes des diverses séries de projets de réduction de la pauvreté au sein de l'UNESCO. Pour améliorer encore les composantes de ces projets pilotes relatives à l'élimination de la pauvreté et le programme dans son ensemble, un partenariat a été établi avec le Comparative Research Programme on Poverty (CROP - Programme de recherche comparative sur la pauvreté). Il s'agissait à la fois d'une évaluation exhaustive des projets pilotes et d'une conférence consultative destinée à améliorer la stratégie et l'approche de l'action entreprise par l'UNESCO pour éliminer la pauvreté. Un rapport final et des recommandations ont été présentés à l'automne 2003. Une conférence organisée à Bergen, Norvège, en juin 2003 a débouché sur un projet intitulé "Abolishing Poverty Through the International Human Rights Framework": Towards an Integrated Strategy for the Social and Human Sciences" (Abolir la pauvreté dans le système international des droits de l'homme : vers une stratégie intégrée pour les sciences sociales et humaines). De plus, une conférence dont l'invitée vedette était Mme Anne-Marie Lizin, sénateur de la ville belge de Huy et rapporteur spécial sur l'extrême pauvreté du Comité des droits sociaux, économiques et culturels, a été organisée à l'UNESCO pour des équipes s'occupant de projets pilotes. Enfin, l'Active Learning Centre de l'Université de Glasgow a conçu et organisé pour les chefs de projets sur la pauvreté et leurs équipes un atelier de formation de six jours. Cet atelier, intitulé "Apprendre aux formateurs à se mobiliser et à faire campagne contre la pauvreté en tant que déni des droits de la personne humaine", a eu lieu à Paris en novembre 2003. Sur la base de cette expérience, de nouveaux ateliers et programmes de formation seront, au cours du prochain exercice, présentés aux participants aux projets pilotes.

04411 *Développement de l'écotourisme culturel dans des régions montagneuses de certains pays en développement*

333. Ce projet tend à promouvoir un tourisme écologiquement et culturellement durable, axé sur les communautés de régions montagneuses isolées d'Asie centrale et du Sud et mettant l'accent sur la réduction de la pauvreté, la diminution des migrations rurales-urbaines et la préservation du patrimoine culturel et naturel.

334. Les activités entreprises au titre du projet par des ONG locales et internationales travaillant dans huit pays - Bhoutan, Inde (Ladakh), Iran, Kazakhstan, Kirghizistan, Népal (Humla), Pakistan (Chitral et les vallées du Kalash) et le Tadjikistan - comprenaient la formation de guides touristiques locaux, et en particulier de jeunes et de femmes, le développement de l'hébergement chez l'habitant sur une base communautaire et la formation à la production et à la vente de produits artisanaux de grande qualité dans le cadre d'une stratégie de renforcement des compétences et de la

création d'emplois durables. En fournissant des emplois aux jeunes, le projet a un impact mesurable sur l'atténuation de la pauvreté et la diminution des migrations rurales-urbaines, et canalise vers des communautés locales des zones montagneuses rurales qui sont parmi les plus pauvres et les plus isolées de toute la région des ressources dont elles ont grandement besoin.

335. En 2003, le projet a profité de la première tranche d'un important financement extrabudgétaire, d'un montant de 745.800 dollars des Etats-Unis pour 2003-2004, accordé par le Gouvernement norvégien, et d'une donation de 15.000 euros pour 2003 du Gouvernement de la Principauté d'Andorre dans le cadre de l'objectif du projet d'établir des synergies avec des partenaires extérieurs et d'adopter une approche ciblée de la mobilisation des ressources extrabudgétaires. Un projet de site Web contenant la description de chaque activité nationale et les liens y afférents, ainsi que la liste complète des partenaires des projets est en ligne à l'adresse suivante : www.unesco.org/culture/ecotourism.

04412 *Stratégie pour un développement durable du tourisme au Sahara*

336. Le projet intersectoriel vise à mettre en oeuvre une stratégie de coopération entre les Etats ayant le Sahara en commun, dans une perspective de lutte contre la pauvreté. Deux ateliers internationaux ont eu lieu dans ce cadre, à Tunis - avril 2002 ; et à Ghardaïa, Algérie - avril 2003. Un réseau international a été constitué qui regroupe des Etats membres, des Agences des Nations Unies, l'*Observatoire du Sahara et du Sahel*, la Fondation *Déserts du monde*, des OIG et ONG, des Tours opérateurs, des Offices du tourisme, des associations, et ONG locales, etc. Trois publications ont été élaborées et un film réalisé rendant compte de l'atelier de Ghardaïa. En novembre 2003, le projet pilote "La route des Ksour" a fait l'objet d'un financement extrabudgétaire du PNUD/Algérie à hauteur de 40.000 dollars. Ce projet consiste à identifier et réhabiliter des Ksour en hébergements touristiques labellisés, à valoriser les circuits thématiques, en travaillant en étroite coopération avec les populations qui sont informées et formées.

337. Une présentation du projet a eu lieu en décembre 2003 à Timimoun lors du premier festival des *Déserts du monde* qui a réuni de nombreux participants et a permis de renforcer les coopérations entre les différentes agences des Nations Unies (notamment PNUD et UNEP). Le document de projet sera soumis à la réunion des bailleurs de fonds en février 2004 à Alger. Le PNUD ainsi que plusieurs bailleurs qui ont déjà manifesté leur soutien à ce projet, envisagent d'en financer la deuxième phase.

04413 *Gestion durable des sites du patrimoine mondial en vue de la réduction de la pauvreté : conduite d'activités pilotes sur trois sites*

338. Le projet devrait s'achever d'ici à la fin 2004 par la publication du rapport final qui s'appuie sur les résultats de l'atelier intitulé "Le patrimoine, un moyen de faire reculer la pauvreté" organisé à Luang Prabang, Laos, en février en guise de réunion régionale finale de restitution pour ce projet. Il convient de rappeler que l'objectif de ce dernier était de recommander de nouveaux modèles d'aide publique au développement (APD) associant la réduction de la pauvreté à la protection et à la mise en valeur du patrimoine.

339. Le projet a donné lieu à la rédaction de rapports sur l'étude juridique de la propriété du patrimoine et à des enquêtes par sondage auprès de la population locale dans les cinq sites faisant l'objet d'études de cas - Saint Louis (Sénégal) ; Porto Novo (Bénin) ; Tongi et Xitang parmi les Six villes canaux du cours inférieur de la rivière Yangtze (Chine), Luang Prabang (Laos) et Georgetown (Guyana). Les phénomènes suivants en ressortent : de forts mouvements migratoires des zones rurales vers les zones urbaines chez des populations à la recherche de travail, l'émergence d'un habitat de fortune qui nuit à la valeur patrimoniale des villes concernées, et l'absolue nécessité d'une

stratégie en faveur des pauvres dans les projets d'APD. L'évaluation réalisée dans certains des sites faisant l'objet d'une étude de cas, qui englobait aussi les villes de Chingetti en Mauritanie, Zabid au Yémen et Istanbul en Turquie, montre les aspects nuisibles de certains grands projets nationaux ou internationaux de développement des infrastructures au titre de l'APD conçus dans les capitales. Les autorités locales des sites faisant l'objet des études de cas ont souligné la nécessité de mettre en place de nouveaux mécanismes d'aide faisant appel aux communautés voisines locales.

340. Afin de donner suite à ce projet, et de continuer d'élaborer de nouvelles stratégies visant à réduire la pauvreté par le biais du développement culturel, le Secteur de la culture de l'UNESCO aide les autorités locales de certains PMA membres de l'Organisation à concevoir de nouveaux projets en coopération avec la Caisse des dépôts et consignations (CDC - Banque française), l'Agence française de développement (AFD), la Banque mondiale, la Commission européenne et le Fonds social pour le développement du Yémen, en étroite collaboration avec des autorités locales européennes dans le cadre de la coopération décentralisée. Ce projet financé au titre des thèmes transversaux est mené de concert avec des projets bilatéraux et multilatéraux, en cours et nouveaux, d'un montant supérieur à 10 millions de dollars.

04414 *L'artisanat traditionnel, promesse d'emploi pour les jeunes les plus pauvres*

341. Les Bureaux de l'UNESCO au Cambodge, au Congo, à Haïti, au Kazakhstan, en Papouasie-Nouvelle-Guinée et au Zimbabwe ont participé à la réalisation du premier objectif du projet, à savoir le développement des compétences de base, la formation des jeunes marginalisés dans le cadre d'ateliers d'artisanat et de stages d'éducation non formelle (dont ont bénéficié 175 jeunes gens et jeunes filles), l'organisation d'expositions-ventes de produits nouveaux et le développement des débouchés sur le marché local. Du fait de la situation intérieure des pays, les activités au titre du projet se poursuivent encore au Congo, à Haïti et au Zimbabwe. On notera cependant que le Congo a bénéficié d'une aide extrabudgétaire sous forme d'une contribution matérielle de la mairie de Brazzaville et qu'Haïti a obtenu du Japon et du Canada un financement supplémentaire à hauteur de 40.500 dollars.

342. Quatre Bureaux hors Siège (Bangladesh, Egypte, Mozambique et Viet Nam) ont contribué à la réalisation du second objectif du projet : initiation en ateliers d'artisanat d'élèves en fin d'études primaires. Dans chacun de ces pays, des élèves de trois écoles ont bénéficié d'une formation de base dans des centres d'artisanat locaux en collaboration avec la commission nationale pour l'UNESCO et le Ministère de l'éducation. Ce projet a une double portée : (a) conception novatrice du développement des compétences de jeunes en échec scolaire pour qu'ils fassent d'artisanats traditionnels leur métier, (b) sensibilisation des enseignants, élèves et parents à la valeur socioculturelle et au rôle potentiel des artisanats traditionnels dans la lutte contre la pauvreté.

04415 *Formation des jeunes et réduction de la pauvreté dans le cadre d'un développement touristique local durable*

343. Le projet "YouthPATH" a été pleinement opérationnel pendant la période considérée. Lancé dans cinq pays (Barbade, Bahamas, Jamaïque, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les Grenadines), il vise à former des jeunes de zones rurales à la mise en valeur et à la gestion de sites du patrimoine touristique. Il se concentre sur le renforcement des capacités dans des domaines comme les technologies de l'information, la commercialisation et la promotion, la comptabilité, l'artisanat et les techniques de direction d'excursions touristiques.

344. Un atelier de formation régional organisé à la Barbade a permis aux participants de mettre en commun pour la première fois leurs expériences et de créer des possibilités de coopération. Des ateliers de formation ont été organisés dans des domaines comme la conception et la gestion de

projets, l'exploitation de sites, l'artisanat, la création de petites entreprises, les relations publiques et l'informatique. De la sorte, les jeunes sont désormais mieux préparés aux rôles de gestion et de direction d'entreprise qui seront les leurs lorsqu'ils auront ouvert leurs sites au public dans la phase II du projet. Des téléconférences mensuelles ont permis aux divers responsables de projets de discuter de ce qu'ils ont fait et d'échanger des informations sur les meilleures pratiques. Des partenariats ont été mis en place avec les administrations chargées de la jeunesse et de l'environnement. Ces partenaires ont soutenu les projets tant sur le plan financier que sur celui de la promotion.

05411 *Autonomiser les défavorisés grâce aux technologies de l'information et de la communication*

345. A cette phase, le projet a surtout consisté à discuter des résultats de recherches sur le réseau des centres multimédias communautaires et réseaux locaux de TIC. Un guide de l'utilisateur sur la recherche-action ethnographique a été publié en septembre. Les conclusions préliminaires des recherches ont été au point de départ d'une réunion consultative organisée à New Delhi, au cours de laquelle des enquêteurs sur le terrain ont présenté leurs constatations sur les nouveaux thèmes à 50 représentants des pouvoirs publics, d'universités et de groupes actifs dans le domaine des TIC, des médias, de l'éducation, de l'agriculture et de la lutte contre la pauvreté. Deux des partenaires sur les thèmes transversaux sont intervenus au Sommet mondial sur la société de l'information sur le thème de la recherche et des initiatives innovatrices à l'UNESCO : le projet Nabanna au Bengale occidental (lauréat du Prix APC/GKP dans le domaine des femmes et des TIC) et le Centre multimédia communautaire Namma Dhawani (Inde du Sud). Deux publications importantes sont prévues en mars : études de cas sur l'innovation en matière de TIC et grands thèmes de l'application des TIC à la lutte contre la pauvreté. La planification de l'exercice biennal prochain, en particulier les partenariats et les nouvelles stratégies, fait partie des autres activités entreprises.

06411 *Observatoire de l'Education pour tous : aider les Etats membres à suivre et mener à bien la mise en oeuvre des objectifs d'EPT*

346. Ce projet a eu pour objectif global de s'interroger sur le fondement statistique du lien entre la pauvreté et l'éducation pour déterminer un ensemble d'indicateurs qui puisse refléter la relation qu'elles entretiennent.

347. Un certain nombre de résultats ont été obtenus, notamment une étude sur les langues d'Afrique, qui reprend les données rassemblées par l'ISU au cours de sa série d'ateliers régionaux de 2003. Le Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2003-2004 s'est concentré sur le genre et l'Education pour tous. Il ressort des recommandations des experts que l'ISU devrait présenter des données ventilées par sexe sur les finances publiques, les mesures compensatoires adoptées par les pouvoirs publics (par exemple la gratuité des repas scolaires), les domaines d'étude et l'emploi. Une étude récente sur le VIH/sida a fait ressortir la nécessité pour l'UNESCO de se concentrer sur le suivi de l'impact de la maladie plutôt que sur son incidence et sa propagation. L'ISU se penche actuellement sur un rapport qui vient d'être achevé sur la relation entre les Documents stratégiques pour la réduction de la pauvreté et les Plans d'action pour l'Education pour tous, qui vise à définir des indicateurs statistiques communs ainsi qu'à recenser les lacunes du suivi des politiques. L'Institut a également mené à bien une étude sur les indicateurs dans l'éducation rurale, qui a porté sur le rôle de celle-ci compte tenu des données sur les groupes isolés et les populations aux niveaux infranationaux.

348. Deux grandes études ont été entreprises, l'une sur les compétences fonctionnelles et l'autre sur la pauvreté et la dynamique de la famille, de la communauté et de la scolarisation. L'ISU a mené à bien une grande enquête sur les programmes actuels en matière de compétences fonctionnelles en Asie du Sud et de l'Est, avec la collaboration des ministères de l'éducation de ces pays et du Bureau

de l'UNESCO à Bangkok. Cette étude a nécessité l'envoi de plusieurs missions dans des pays de la région et l'organisation de séminaires régionaux en Thaïlande, en Indonésie et en République de Corée. Le second projet - sur la pauvreté et la dynamique de la famille, de la communauté et de la scolarisation - aborde la question des modes de participation scolaire du point de vue du foyer, de l'établissement scolaire et des ressources de la communauté. Il évalue l'utilisation qui est faite des indicateurs existants et recommande un ensemble d'indicateurs comparatifs pour étudier ces phénomènes.

349. Dans le cadre du travail de préparation du projet, on a examiné les travaux de recherche disponibles sur la relation entre la pauvreté et la scolarisation en compilant les dernières études en date, qui portent sur plusieurs pays en développement. Une base de données primaires a été constituée, qui reprend un nombre considérable de données d'enquêtes sur les ménages et de données internationales d'évaluation des effectifs scolaires. Plusieurs experts de renom international se sont engagés à participer à leur analyse, l'un en préparant une étude qui portera sur un large éventail de pays et traitera de la relation entre la scolarisation, les ressources des communautés et les résultats de l'apprentissage, et un autre en préparant une synthèse des politiques appliquées pour renforcer la participation des plus pauvres.

(ii) La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir

01421 *Application de la télédétection à la gestion intégrée des écosystèmes et des ressources en eau en Afrique*

350. Les principaux objectifs du projet étaient de renforcer et de développer les capacités africaines de recherche, d'éducation et de formation dans le domaine de la télédétection appliquée aux écosystèmes et aux ressources en eau. Un soutien a été fourni aux 11 pays participants (Afrique du Sud, Bénin, Botswana, Côte d'Ivoire, Guinée, Guinée équatoriale, Mozambique, Niger, Nigéria, Sénégal et Zimbabwe) pour réaliser des projets de développement nationaux.

351. Dans tous les pays, les capacités et les besoins ont été évalués et des réseaux nationaux rassemblant les parties prenantes intéressées ont été mis en place pour appuyer le développement de la télédétection en vue de la gestion intégrée des écosystèmes et des ressources en eau. Un certain nombre de projets nationaux ont été menés dans des domaines très variés comme la gestion des forêts tropicales, les ressources en eau, les écosystèmes vulnérables, l'élaboration de programmes d'études de préparation à un diplôme de troisième cycle en système d'information géographique et applications satellites, la gestion des nappes phréatiques et des aquifères de montagne ainsi que le traitement et l'analyse des données satellitaires. Enfin, des sites Web nationaux ont été créés pour mettre en avant et diffuser les résultats des projets nationaux ; le site Web mondial est progressivement remanié pour devenir le premier Portail UNESCO-Afrique sur l'utilisation de la télédétection et des satellites au service du développement durable.

352. Un réseau d'organismes régionaux de formation et de recherche a été créé, rassemblant notamment le Bureau régional d'éducation pour l'Afrique (BREDA) à Dakar, le Bureau régional de science et de technologie pour l'Afrique (ROSTA) à Nairobi, des centres africains spécialisés en sciences spatiales, cartographie et levés tels que l'Association africaine de télédétection pour l'environnement (AARSE) ; le Centre régional pour la cartographie de ressources pour le développement (RCMRD) en Afrique de l'Est au Kenya ; le West Africa Regional Centre for Training in Aerospace Surveys (RECTAS) (Centre régional de formation aux techniques des levés aérospatiaux pour l'Afrique de l'Ouest) de Ilé-Ifé (Nigéria) ; le Centre africain des applications météorologiques au service du développement (ACMAD) à Niamey (Niger) ; le Centre de suivi de

la sécheresse pour l'Afrique de l'Est à Nairobi (Kenya) ; le Réseau pour l'environnement et le développement durable en Afrique (NESDA), ainsi que l'Université fédérale de technologie de Minna au Nigéria.

353. La coopération internationale a été développée à travers : (i) le renforcement de la coopération interinstitutions au sein du système des Nations Unies avec le Bureau des Nations Unies pour les affaires spatiales, le Centre de collaboration du PNUE sur l'eau et l'environnement et l'Organisation météorologique mondiale ; (ii) le renforcement de la coopération Nord-Sud par le développement de partenariats avec l'Agence spatiale européenne, la Commission européenne, EUMETSAT, l'Institut allemand für Umwelt und Zukunftsforschung e.V. Blankensteiner, le Réseau méditerranéen UNITWIN/chaires UNESCO sur les ressources en eau et le Centre français d'études spatiales (CNES) ; (iii) le renforcement de la coopération Sud-Sud par l'établissement de partenariats avec l'Agence spatiale brésilienne et l'Agence indienne de recherche spatiale ; et (iv) la mise en oeuvre d'une stratégie de renforcement des capacités dans le prolongement du SMDD, en collaboration avec le Comité sur les satellites d'observation de la terre (CEOS).

01423 *Base de connaissances destinées aux décideurs concernant l'enseignement supérieur ouvert et à distance*

354. Le projet s'est attaché à mettre en place une base de connaissances destinées aux décideurs concernant l'enseignement supérieur à distance à vocation régionale pour la CEI et les Etats baltes. En novembre 2003, l'Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE) a organisé, dans le cadre du 13e Congrès international des conférences consacrées au thème "Les technologies de l'information dans l'éducation" (ITE-2003), une table ronde sur "Le développement de la base de connaissances concernant l'enseignement supérieur ouvert et à distance". Plus de 50 participants, qui étaient des spécialistes des TIC venant de 9 pays (Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Fédération de Russie, Kirghizistan, Lituanie, République de Moldova, Tadjikistan et Ukraine) ont assisté à cette manifestation. Ils ont examiné les mécanismes permettant d'étoffer la base de connaissances à l'aide de ressources nationales, ont adopté à cette fin un dispositif de coordination et ont convenu des activités pour le prochain exercice biennal. Une enquête analytique intitulée *Base de connaissances sur l'enseignement ouvert et à distance à l'intention des décideurs : l'expérience du Kirghizistan* a été préparée et publiée dans le cadre du projet.

01424 *L'utilisation des TIC pour la formation de prestataires de services d'éducation de base en vue du développement social*

355. Le projet a mis au point des kits de formation utilisant les TIC pour renforcer les capacités des prestataires de services d'éducation de base : 100 exemplaires d'un kit sur l'éducation de base en vue du développement social ont été produits. Ce kit (qui existe en version papier, sur CD-ROM et en ligne) se compose de l'avant-projet des modules de formation et de matériels voisins traitant de la gouvernance éducative au niveau local ; l'autonomisation des agricultrices ; l'introduction des questions de parité dans l'éducation familiale ; et la lecture pour tous. Un atelier de formation à la conception de programmes d'apprentissage électronique interactif a été organisé au Siège de l'UNESCO (novembre 2003) à l'intention de représentants des pays participants. Cet atelier a permis de dispenser une formation pratique à l'utilisation du logiciel EasyGenerator pour la création de programmes d'apprentissage interactif basés sur certains des avant-projets de modules de formation. La publication de l'UNESCO, *Gender Sensivity*, qui a servi de support pour la formation dans les deux volets du projet, a été révisée, traduite en français et en russe et réimprimée en vue de sa distribution au niveau international.

356. Plusieurs ateliers de formation à l'utilisation des avant-projets de modules de formation ont été organisés, notamment deux ateliers consacrés aux méthodes d'élaboration de matériels d'apprentissage tenant compte des sexospécificités tenus en Chine et au Zimbabwe. Parmi les participants à l'atelier organisé en Chine on comptait des agricultrices, des spécialistes de l'élevage, des chercheurs, des travailleurs sanitaires et des agents de vulgarisation et d'alphabétisation des provinces du Gansu, du Guangxi et du Yunnan ; ils ont rédigé 23 brochures où sont abordées selon une approche sexospécifique des questions intéressant différents aspects de la vie dans les communautés rurales qui ont été imprimées et distribuées dans toutes les provinces chinoises. L'atelier du Zimbabwe a rassemblé des agricultrices actives dans les ONG locales et des experts agricoles dans divers domaines qui ont produit 23 manuels illustrés de postalphabétisation consacrés à diverses techniques de culture biologique ; la fertilisation des sols, la commercialisation des cultures ; la production d'huile de cuisson ; la conservation de l'eau et le VIH/sida. Ont aussi été organisés (i) un atelier au Pakistan pour adapter l'avant-projet de module de formation à la gouvernance éducative au niveau local et former la population à son utilisation ; (ii) des stages pilotes de formation en Tanzanie et en Ouganda, ayant pour support les avant-projets de modules de formation sur la lecture pour tous ; (iii) un atelier national sur l'introduction des questions de parité dans l'économie familiale au Cambodge ; et (iv) un stage de formation au Kirghizistan consacré à l'utilisation d'une version des modules de formation sur CD-ROM.

357. Un manuel de formation sur le VIH/sida (qui existe sur CD-ROM en anglais) a été produit en Ethiopie et il sera traduit en amharique en vue de sa distribution en 2004 ; en outre, quatre vidéos sur le VIH/sida ont été produites en amharique et distribuées aux étudiants de l'Université d'Addis-Abeba. De même, quatre clips télévisés, un demi-million de calendriers et un jeu de petites cartes ont été produits au Cambodge et utilisés dans la campagne de sensibilisation au VIH/sida visant les jeunes ; au Viet Nam, un programme radiophonique de prévention du VIH/sida a été conçu et diffusé pendant deux mois dans le cadre d'un programme radiophonique populaire traitant de la santé et des affaires sociales ; par ailleurs, 5.000 exemplaires d'un agenda 2004 ayant pour thème le VIH/sida ont été produits en vue d'être distribués.

358. Un certain nombre de partenaires internationaux et nationaux dans les pays participants ont été associés à la mise en oeuvre de toutes ces activités, par exemple : la FAO, l'ONUSIDA, l'UNICEF, l'OMS, l'USAID, l'Université de technologie du Queensland, l'African Development Education Network ; les ministres de l'éducation de la Chine, du Cambodge, de l'Ethiopie, du Kirghizistan, du Pakistan et de la Tanzanie, l'Académie de planification et de gestion de l'éducation du Pakistan, l'Université d'Addis-Abeba, l'Organisation pour l'éducation des adultes du Zimbabwe, Radio Zimbabwe, l'Institut d'études pour le développement social du Viet Nam, l'Université Kyambogo d'Ouganda, l'Université nationale kirghize, l'Autorité nationale en charge du sida au Cambodge, l'Institut de recherche en éducation de l'Université normale du Yunnan en Chine et la Fédération nationale des femmes de Chine.

02421 *La Voix des petites îles (2004)*

359. L'un des principaux objectifs du projet "La Voix des petites îles" consiste à optimiser l'utilisation des TIC pour faire entendre la voix de la population et faire en sorte que cette voix soit l'un des moteurs du développement des îles. Ce projet facilite la participation de la société civile et de la population à la préparation et au suivi de la réunion d'examen du Programme d'action pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement, qui doit se tenir à Maurice en 2004.

360. Pour faire davantage connaître et comprendre les problèmes d'environnement et de développement des petites îles, l'UNESCO a continué d'encourager l'instauration d'un dialogue ouvert et transparent par le jeu de divers mécanismes : (i) publication et distribution, en juillet 2003,

de 5.000 exemplaires du rapport *Small Islands Voice: Laying the Foundation* aux commissions nationales, gouvernements, ONG et organes de la société civile de petites îles et d'autres pays membres intéressés ; ce rapport a également été publié sur le Web (www.unesco.org/csi/pub/papers2/siv.htm) ; (ii) lors de la Conférence mondiale sur les océans, les côtes et les îles, tenue en novembre 2003, trois représentants de la Voix des petites îles (originaires des Caraïbes, de l'océan Indien et du Pacifique) ont présenté des exposés au nom de la population, de la société civile et des jeunes ; (iii) discussion consacrée, sur le forum Internet mondial de la Voix des petites îles (www.sivglobal.org), à la rupture du cycle de la criminalité et de la violence et à la question de savoir si les petites îles profitent de l'exportation de leurs ressources en eau ; (iv) débat consacré, sur le forum Internet des jeunes de la Voix des petites îles (www.sivyouth.org), à la qualité de l'eau de boisson à Raki Raki (Fidji) ; aux problèmes sanitaires qui prévalent à Maurice ; à l'absence de perspectives d'emploi des jeunes qui achèvent leur scolarité aux Maldives ; à la violence des bandes de jeunes à la Dominique ; et à de nouveaux usages du poisson dans l'archipel de San Andres. A la fin de décembre 2003, 37 écoles de 11 petites îles réparties sur trois régions avaient participé au forum Internet des jeunes de la Voix des petites îles, tandis que le forum Internet destiné à la population générale touchait, lui, plus de 13.000 personnes.

361. En juillet 2003, la Voix des petites îles a encouragé la collaboration interrégionale en invitant des représentants de groupes de jeunes de l'océan Indien et du Pacifique à participer au programme "Sandwatch" de surveillance des plages des Caraïbes, qui vise à donner aux jeunes gens des moyens d'agir. Les liens interrégionaux se sont encore renforcés lorsque, en novembre 2003, un ambassadeur des jeunes de Saint-Kitts-et-Nevis s'est rendu aux Seychelles pour y promouvoir, auprès de représentants des jeunes, de fonctionnaires et d'autres interlocuteurs, les objectifs de la Voix des petites îles. Cette activité s'est déroulée dans le cadre d'une collaboration des commissions nationales de Saint-Kitts-et-Nevis, de la Dominique et des Seychelles.

02422 *Laboratoire virtuel sur les lacs en voie d'assèchement en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie centrale*

362. Ce projet avait pour objectif d'instituer un réseau d'établissements de recherche dans les trois régions et d'encourager la coopération scientifique et l'échange de données d'expérience sur la gestion des lacs en voie d'assèchement. Les spécifications techniques du laboratoire virtuel et de ses équipements ont été élaborées par la chaire UNESCO de l'Université de Jordanie (Amman) en collaboration avec le Bureau de l'UNESCO à Almaty, puis communiquées aux partenaires du projet au niveau régional.

363. Ont été retenus et mis en réseau les établissements suivants : pour le lac Tchad - l'Université de Maiduguri et l'Institut de recherche sur le lac Tchad (Nigéria) ; l'Université de Ngaoundéré (Cameroun) ; et la Commission du bassin du lac Tchad (Tchad) ; pour la mer Morte - l'Université de Jordanie, l'Université de Philadelphie, le Ministère de l'eau et de l'irrigation et Autorité de la vallée du Jourdain et la Société arabe de potasse (Jordanie) ; pour la mer d'Aral - l'Institut d'hydrogéologie et d'hydrophysique du Ministère de la science et de l'éducation du Kazakhstan, l'Université d'Etat et le Centre de recherche-développement d'Ourgentsh (Ouzbékistan) ; et ZEF Bonn (Allemagne). Les centres sélectionnés ont été dotés, au besoin, de matériel, de moyens de connexion Internet et de logiciels. Les personnels ont été formés à l'utilisation du matériel et des programmes des laboratoires virtuels. Le groupe scientifique chargé du projet s'est réuni lors des sessions de formation et a tenu, grâce au matériel et aux programmes conçus par l'UNESCO, plusieurs téléconférences d'échange d'informations et de données sur le thème de recherche commun ("le bilan hydrique").

03421 *Les technologies de l'information et de la communication comme moyen d'améliorer la gestion des affaires publiques au niveau local*

364. Ce projet a principalement pour objectif de renforcer l'aptitude des administrations locales à utiliser les TIC comme moyen d'améliorer la gestion des affaires publiques au niveau local en proposant une formation destinée à améliorer l'organisation interne des administrations, notamment l'information et la prestation de services, et à y promouvoir la transparence et les pratiques démocratiques. Il a, à cette fin, été conçu et mis en oeuvre un stage de formation. Le projet a été mis en oeuvre en Amérique latine et en Afrique au cours du second semestre de 2003, avec les résultats suivants :

365. En Amérique latine, il a été mis au point, en espagnol, un stage de formation à l'administration en ligne et dispensé une formation dans le cadre d'un programme de maîtrise sur la gestion des affaires publiques au niveau local destiné aux municipalités. Cette formation a pour but de renforcer l'aptitude des autorités locales à utiliser les TIC pour gérer les affaires publiques de façon plus transparente et efficace et accroître la participation des citoyens. Elle aborde les thèmes de l'administration en ligne et de la démocratie en ligne et s'adresse aux décideurs, aux élus locaux, aux consultants et aux responsables de l'information municipale. Le premier stage de formation de cinq mois a débuté en octobre 2003 avec quelque 70 participants de municipalités et d'universités d'Amérique latine, dont 25 s'étaient vu proposer une bourse d'étude. Les principaux partenaires sont l'Union des cadres municipaux ibéro-américains et l'Ecole virtuelle de gouvernance (EVG) de l'Université ouverte de Catalogne. Grâce à l'expérience acquise en Amérique latine, on met actuellement au point, pour la région africaine, un nouveau stage de formation qui sera proposé par le jeu de plates-formes universitaires électroniques en étroite collaboration avec des universitaires africains. A cette fin, six universitaires ont été formés à la conception et la dispensation de ce stage de formation à l'administration en ligne ; le stage intégral débutera en 2004.

366. Une demande de bourses d'étude a été présentée à des bailleurs de fonds, dont le Fonds espagnol de coopération pour la promotion des TIC dans l'administration. En 2004, on compte obtenir quelque 200.000 euros au titre de bourses devant aider des étudiants d'Afrique et d'Amérique latine à suivre le stage de formation à l'administration en ligne conçu dans le cadre du projet. En 2004-2005, ce projet sera étendu à la région des Caraïbes.

03422 *Rapport mondial de l'UNESCO sur "la construction de sociétés du savoir"*

367. Au cours de la période considérée, l'élaboration du premier Rapport mondial de l'UNESCO sur le thème "Construire des sociétés du savoir" est entrée dans sa phase finale, la publication du rapport lui-même étant prévue pour l'année 2004. Ce Rapport, qui est l'un des principaux instruments du renforcement de la fonction de veille intellectuelle, stratégique et éthique de l'UNESCO, contribuera à nourrir la réflexion et les travaux menés par l'Organisation dans le cadre de la préparation de la deuxième phase du Sommet mondial de la société de l'information (SMSI), prévue à Tunis en 2005.

05421 *Initiative B@bel*

368. Le projet vise à contribuer à la stratégie de l'UNESCO en matière de promotion d'un accès équitable à l'information et de diversité linguistique dans le cyberspace. Pour cela, plusieurs types d'action ont été engagés sur trois axes : (i) appuyer l'élaboration de politiques et renforcer la compréhension entre décideurs sur des questions d'accès équitable et de multilinguisme, (ii) diffuser des informations et matériels linguistiques et mener des enquêtes, (iii) appuyer les travaux de recherche et projets pilotes visant à faciliter l'interopérabilité et l'accès aux langues sur le Net et à préserver les langues en péril.

369. Dans le cadre des activités de l'UNESCO lors du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) de décembre 2003, une table ronde sur le thème "langue, alphabétisation et technologies nouvelles : comment disposer de contenus culturellement adaptés en vue du développement" a été coorganisée avec la plate-forme ICT4D. Cet événement a rassemblé des représentants des pouvoirs publics, d'instituts de recherche et des personnes chargées de la réalisation de projets, qui ont discuté de leur expérience, constitué des partenariats et présenté des technologies et logiciels qui aident à répondre aux défis du développement en utilisant des langues locales. Ce projet était notamment cofinancé par la Swiss Development Corporation, l'Institut international de l'alphabétisation et l'Académie africaine des langues. L'UNESCO a aussi établi et diffusé des rapports qui visent à sensibiliser les décideurs et planificateurs, en particulier ceux des pays en développement, et à les orienter face aux principaux problèmes que pose la mise en place d'auxiliaires informatiques pour les écritures et langues locales, aux considérations de droit de propriété intellectuelle en matière d'échange de ressources électroniques et au problème des structures institutionnelles nécessaires pour appuyer ces évolutions nouvelles.

370. Une enquête analytique en ligne consacrée à l'influence du développement des contacts transfrontières sur l'utilisation des langues sur l'Internet chez 3.000 lycéens et étudiants de plusieurs pays d'Asie, d'Afrique, d'Europe de l'Ouest et de l'Est a été menée à bien et a permis de disposer de données et d'aperçus nouveaux et intéressants pour le débat sur le multilinguisme dans le cyberspace. Les résultats de cette enquête, intitulée "Langue et Internet", seront publiés sous forme électronique dans un numéro thématique spécial du *Most Journal*. L'avant-projet d'un rapport statistique sur le multilinguisme sur l'Internet a également été mené à bien. Ce rapport, qui porte sur les tendances et modalités de l'accès des utilisateurs et le développement des contenus en ligne en diverses langues et qui évalue les technologies existantes pour mesurer la diversité linguistique en ligne, sera achevé et publié en 2004. La première phase d'expéditions sur le terrain chargées d'enregistrer et de préserver numériquement des contenus qui serviront à créer une bibliothèque en ligne d'enregistrements sonores de langues menacées du Caucase Sud a également été lancée. Il s'agit d'enregistrer des locuteurs des langues abkhaze, batsbi et laze et de transcrire et traduire ces enregistrements en anglais et en géorgien. Parallèlement à cela, 1.000 exemplaires d'un dictionnaire bilingue abkhaze-géorgien en deux volumes ont été publiés sur papier et en version électronique.

371. Ce projet a également renforcé le soutien aux écritures en caractères non latins à l'aide d'un logiciel libre de navigation (Mozilla) avec un moteur de rendu (Graphite), et encouragé l'adaptation de caractères de typographie pour le birman et les langues d'Afrique de l'Ouest, ainsi que divers instruments d'édition multilingues. Les versions bêta de ces logiciels, qui avaient été présentées à la Conférence générale de l'UNESCO à sa 32e session, ont été améliorées et seront disponibles en 2004. Les Bureaux de l'UNESCO à Addis-Abeba et New Delhi, l'Institut de statistique de l'UNESCO de Montréal (Canada) et la Commission nationale géorgienne pour l'UNESCO ont participé à la réalisation d'activités dans le cadre de ce projet. En tout, 32.500 euros de ressources extrabudgétaires ont été reçues au cours de l'exercice.

05422***Préserver notre patrimoine numérique***

372. Pour promouvoir le système de protection du patrimoine numérique, le projet s'est concentré sur les activités suivantes : (i) processus de consultation élargi avec les pouvoirs publics, décideurs, producteurs d'information, organismes de protection du patrimoine et experts ainsi qu'avec l'industrie du logiciel ; (ii) diffusion de principes directeurs sur la préservation du patrimoine numérique et le renforcement des capacités (dans ce contexte, un premier atelier régional de formation a été organisé à Rio de Janeiro (Brésil) en décembre 2003 pour une cinquantaine d'experts venus de toute l'Amérique latine, et des ateliers de formation semblables sont prévus dans les autres régions) ; (iii) réalisation de projets pilotes ; (iv) adoption par la Conférence générale à sa 32e session (octobre 2003) de la Charte sur la conservation du patrimoine numérique. Les Principes

directeurs qui accompagnent la Charte constituent un élément essentiel de la campagne d'amélioration de l'accès au patrimoine numérique pour tous les peuples du monde et des efforts pour faire en sorte que chaque communauté dispose des moyens de préserver son patrimoine numérique.

05423 *Universités virtuelles : essais et principes directeurs relatifs à leur mise en place*

373. Le projet regroupe les trois activités suivantes : évaluation des besoins en matière de téléenseignement, création de matériels de téléenseignement et d'un campus électronique, et diffusion, évaluation et développement. Une étude panafricaine sur le développement des campus électroniques a été menée à bien en collaboration avec l'Université d'Afrique du Sud (UNISA). Le matériel qui servira pour les essais d'université virtuelle est en cours d'élaboration et il a été présenté lors d'une réunion de l'Institut asiatique de technologie en octobre 2003 en Thaïlande. Un atelier sur l'assurance qualité des matériels de téléenseignement et des services de campus électronique a été organisé à Moscou (décembre 2003) pour homologuer et diffuser des méthodes d'assurance qualité en matière de mise au point de campus électroniques.

05424 *Programme Mémoires et thèses électroniques*

374. Ce projet vise à promouvoir la production, la consultation et l'archivage d'informations scientifiques, en particulier de mémoires et de thèses, en utilisant les possibilités qu'offrent les TIC. Il repose sur les principes, directives, séquences types et bonnes pratiques décrites dans le "Guide UNESCO des mémoires et thèses électroniques" (Paris, UNESCO 2002). En matière de développement des réseaux, de formation et de sensibilisation, les principaux résultats obtenus au cours des six derniers mois de l'exercice 2002-2003 ont été les suivants :

375. Depuis août 2003, les universités du Witwatersrand (Afrique du Sud) et d'Addis-Abeba (Ethiopie), avec le soutien de l'Association des universités africaines, abritent un projet pilote de mémoires et thèses électroniques qui vise à donner aux deux universités la possibilité de mettre en place des programmes durables dans ce domaine et à sensibiliser d'autres universités de la région à l'importance de programmes de ce type. A plus long terme, l'objectif est d'améliorer les études universitaires en permettant aux étudiants de produire des documents électroniques, d'utiliser des bibliothèques numériques et de se familiariser avec les problèmes de publication. Un projet similaire d'amélioration de la gestion des thèses et dissertations des universités des pays baltes et de l'accès à ces thèses a été lancé en décembre 2003 sous la direction de l'Université de Kaunas (Lituanie).

376. Les personnels administratifs des universités, notamment les bibliothécaires, qui participent au lancement de projets de mémoires et thèses électroniques ont commencé à appliquer les nouvelles compétences en matière de gestion de projets qu'ils ont acquises au cours de séminaires organisés dans le cadre d'une conférence qui s'est tenue à Berlin (Allemagne) en mai 2003. Les responsables de projets de mémoires et thèses électroniques en Amérique latine ont été formés lors d'un atelier que l'UNESCO a organisé en juin 2003 à l'Université fédérale de Ceará (Brésil), sous les auspices de l'Associação de Universidades del Grupo Montevideo (AUGM) et du Programa Iberoamericano de Ciencia y Tecnología para el Desarrollo (CYTED) de Fortaleza (Brésil). Enfin, une assistance a été apportée à la mise en place d'un bureau de centralisation des informations sur les mémoires et thèses électroniques à l'Université du Cap (Afrique du Sud) dans le cadre de la Bibliothèque numérique en réseau de thèses et de mémoires (NDLTD). Ce projet contribuera à sensibiliser l'opinion à l'importance que revêtent les projets de mémoires et thèses électroniques et aux possibilités qu'ils offrent, ainsi qu'aux méthodes et infrastructures techniques qui conviennent pour leur mise en place.

05425 *Portail UNESCO de la connaissance*

377. Le Portail UNESCO de la connaissance rassemble plusieurs sous-portails thématiques et sectoriels interactifs, notamment un portail éducatif (enseignement supérieur et petite enfance), les sous-portails océanographiques régionaux UNESCO-COI (pour l'Afrique, l'Amérique latine-Caraïbes et l'Asie du Sud-Est), le sous-portail Digi-Arts et le sous-portail WebWorld sur la communication et l'information (portail archives, portail bibliothèques, observatoire, portail des logiciels libres). L'infrastructure technique a été renforcée pour pouvoir disposer d'un moteur de recherche UNESCO. Un système d'information géographique a également été mis en place pour intégrer les dimensions géographiques des données UNESCO. Dans un premier temps, la collecte d'informations géographiques porte sur les programmes Mémoire du monde et L'homme et la biosphère. Les sous-portails servent de point d'accès aux programmes de l'UNESCO et offrent des ressources pour renforcer les capacités locales et nationales en matière de recensement, protection, utilisation durable et interprétation du patrimoine documentaire, servant par là même d'instruments de renforcement des capacités. Les bureaux hors Siège, partenaires nationaux et ONG internationales sont activement associés à la mise en oeuvre du projet en apportant des informations et services ainsi qu'en assurant le multilinguisme et la diversité sur le portail. Une évaluation du Portail UNESCO de la connaissance a été lancée, l'objectif étant de faire des recommandations pour l'améliorer encore en 2004-2005.

Coordination de l'action en faveur de l'Afrique

**10002-
10008**

378. Les efforts ont été consacrés à la poursuite des activités entamées au cours du premier semestre 2003, visant à renforcer la **coopération avec les Etats membres de la région** et à rendre plus visible la priorité accordée à ce continent. C'est ainsi que ce dernier semestre de 2003 a été marqué par une participation, au plus haut niveau, des autorités et décideurs africains aux initiatives prises par l'Organisation. Plusieurs chefs d'Etat, ministres et autres officiels ont pris une part active aux rencontres internationales et régionales convoquées par l'UNESCO et y ont fait valoir les points de vue et priorités du continent africain. C'est dans ce cadre qu'il convient de situer la visite que le Président Mbéki a effectuée au Siège de l'Organisation, le 19 novembre dernier, où il a tenu une conférence sur le thème "*NEPAD new era for Africa in a globalizing world*".

379. Parallèlement à ces initiatives, le Directeur général a eu des consultations régulières, bilatérales et multilatérales, avec les délégués permanents. Lors des **visites officielles** qu'il a par ailleurs effectuées dans plusieurs pays de la région, dont la République démocratique du Congo, Djibouti, l'Erythrée, le Gabon, le Congo, et le Soudan, le Directeur général a signé, avec les plus hautes autorités, des aides-mémoires et/ou communiqués conjoints identifiant les priorités et les principaux axes de la coopération future dans des domaines jugés prioritaires, tels que : le renforcement des capacités, la formation des enseignants ; l'éducation préventive contre le VIH/sida ; la protection et la revitalisation du patrimoine naturel et du patrimoine culturel immatériel, le tout dans une approche transversale visant à l'éradication de la pauvreté.

380. Une attention particulière a été accordée aux **pays en situation de postconflit**. Au cours de l'exercice 2003-2004, un montant total de 525.000 dollars a été accordé à l'Afrique au titre de l'aide d'urgence, dont 237.000 dollars au cours du dernier semestre de 2003. A ce montant il convient d'ajouter un appui global de 5.667.950 dollars au titre du Programme de participation, dont 3.955.750 dollars alloués aux pays les moins avancés, ainsi que d'importants financements extrabudgétaires. L'adoption par la 32e session de la Conférence générale de **résolutions générales** portant sur le renforcement de la coopération avec l'Angola, la Côte d'Ivoire et la République démocratique du Congo, participe de ce souci d'appuyer les efforts de reconstruction en oeuvre dans ces pays. Le rapport de la mission intersectorielle qui vient de séjourner en République

démocratique du Congo, et dont les conclusions font présentement l'objet de consultations avec les sources de financement, entre dans cette perspective.

381. S'agissant des **relations avec les OIG, les ONG et les partenaires internationaux du développement**, les modalités de coopération avec ces institutions font l'objet d'une réflexion continue afin de les adapter à la nouvelle configuration créée par l'adoption du NEPAD, la création de l'Union africaine et la mise en place des bureaux multipays. A cet égard, le Département encourage les bureaux hors Siège et les secrétariats de l'Union africaine, du NEPAD et des organisations sous-régionales à mettre davantage l'accent sur des projets et activités potentiellement intégrateurs. C'est dans ce cadre qu'il convient en particulier de situer la participation de l'UNESCO au Sommet de l'Union africaine, à Maputo, en juillet 2003 ainsi qu'au conseil des ministres de la CPLP ; la signature de l'accord de coopération avec la CEN-SAD ; ainsi que la consultation intersectorielle sur le programme PEER. Le lancement par le Directeur général, depuis Cape Coast (Ghana), de l'Année internationale de la commémoration de la lutte contre l'esclavage et de son abolition a constitué une étape importante de sa visite dans ce pays.

382. D'autres événements marquants sont survenus au cours de la période : c'est le cas de la visite effectuée au Siège de l'UNESCO par le Président de l'Union africaine, M. Konaré. D'autres rencontres importantes sont prévues au cours du présent biennium, à savoir la tenue de la première réunion du Forum des organisations régionales et sous-régionales créé par le Directeur général, ainsi que la réunion des ministres africains chargés des finances et du plan autour des programmes prioritaires de l'UNESCO.

383. En matière de **réflexion et d'analyse prospective**, l'accent a été mis, au cours du dernier semestre, sur la promotion et la diffusion de diverses publications réalisées au cours de l'exercice : le bulletin semestriel *"A l'écoute de l'Afrique"* ; la Stratégie à moyen terme pour l'Afrique (en relation avec BSP) ; *"L'UNESCO en Afrique : bilan des réalisations de l'Organisation en Afrique 2002- 2003"* ; les recommandations du Séminaire de Ouagadougou "l'UNESCO et le NEPAD : de la vision à l'action" ; et *"La société civile africaine : définition et rôle dans le processus du NEPAD"* ; ainsi que sur des actions de communication telle la tenue d'un stand d'information à l'intention des délégués de la 32e session de la Conférence générale.

384. Au titre du renforcement de la **coordination intersectorielle** les efforts ont porté sur la mobilisation des responsables africains et des partenaires internationaux en faveur de projets majeurs prioritaires pour le continent. La participation, dans le cadre du Sommet mondial sur la société de l'information, des Présidents Wade du Sénégal, Touré du Mali et Chissano du Mozambique au lancement de l'initiative sur les centres multimédias communautaires (CMC) dans ces trois pays, traduit leur engagement à promouvoir l'accès à l'information et au savoir et la participation sociale. Les Présidents Obasanjo du Nigéria et Chissano du Mozambique - ce dernier étant par ailleurs Président en exercice de la Conférence de l'Union africaine - ont également, à l'invitation du Directeur général, pris part au Colloque de haut niveau sur les sociétés du savoir convoqué par l'UNESCO en marge du Sommet. Au cours de la période considérée, l'UNESCO a en outre organisé des conférences ministérielles sur l'éducation dans les trois espaces de coopération que sont la CEDEAO, la CEMAC et le PALOP.

385. L'Organisation a poursuivi son **soutien au processus du NEPAD** en resserrant les liens avec le secrétariat de ce programme et en assurant la mise en oeuvre de mesures concrètes d'accompagnement. Les actions entamées au cours du premier semestre de 2003 en vue de l'élaboration d'un plan d'action opérationnel en matière de ressources humaines et d'une "composante culturelle" du programme sont en cours de finalisation. Au cours du second semestre, ces actions se sont vu renforcées par de nouvelles initiatives, principalement dans le domaine des sciences et de l'environnement. Elles ont donné lieu, sous l'impulsion de l'UNESCO, à : (i) la

première réunion des ministres chargés des sciences et de la technologie du NEPAD en novembre 2003, précédée d'une réunion préparatoire d'experts ; (ii) la conférence pour un partenariat global sur l'initiative environnementale du NEPAD en décembre dernier à Alger ; (iii) la table ronde sur "l'innovation technologique et la propriété intellectuelle dans le contexte du NEPAD : Quelle stratégie pour l'Afrique" (Rabat, octobre 2003) ; et (iv) la table ronde ministérielle sur "le rôle des réserves de biosphère comme laboratoires de développement durable du NEPAD".

386. Parallèlement à ces activités, des consultations ont été menées avec le Comité UNESCO pour le NEPAD pour assurer le cadre du suivi des recommandations de sa première réunion, tenue en 2003, à Ouagadougou. Le Président du Comité a effectué trois visites de travail au Siège de l'Organisation à l'occasion desquelles un état des lieux a été effectué avec l'ensemble des secteurs de programme et le Département Afrique. Le comité tiendra sa seconde réunion les 5 et 6 avril 2004 au Siège de l'Organisation.

Information du public

387. Au titre de la nouvelle stratégie d'information du public et de la communication, approuvée par la Conférence générale en 2001, le Bureau de l'information du public (BPI) a continué à mettre l'accent sur les relations avec la presse et les médias électroniques. Par contre, il a eu moins recours que par le passé à la production de magazines, films de long métrage et vidéos, qui absorbaient l'essentiel des ressources humaines et financières consacrées à l'information du public.

388. Au cours des six derniers mois de l'exercice biennal 2002-2003, le Bureau a publié au total 69 communiqués de presse, 60 avis aux médias et 3 articles de fond. Tous les communiqués de presse et articles de fond ont été produits et distribués en anglais, français et espagnol. Certains communiqués de presse, avis aux médias et articles de fond ont aussi été distribués en arabe et en russe. Au total, 36 communiqués de presse et avis aux médias concernaient des activités dans le secteur culturel, 16 l'éducation, 15 les sciences exactes et naturelles, 15 les sciences sociales et humaines et 19 la communication. En termes de retombées dans la presse, le retour des Etats-Unis et la venue de Laura Bush (septembre 2003) rassemblent le plus grand nombre d'articles. La Conférence générale a fait l'objet d'efforts de médiatisation tout particuliers. Au total, 436 journalistes de 44 pays ont été accrédités. Les retombées dans la presse ont été importantes. Les lancements de trois rapports Education (EFA Global Monitoring Report, Rapport OCDE/UNESCO, Rapport PISA) ont eu un réel succès médiatique. Le Sommet mondial sur la société de l'information et le thème de la liberté d'expression (décembre 2003, Genève) ont été bien repris dans la presse internationale.

389. Parmi les événements au Siège ayant été particulièrement médiatisés, on peut citer les réunions pour la sauvegarde et le développement d'Angkor (novembre 2003), pour sauver les grands singes (novembre 2003) ainsi que celle sur l'Alliance globale pour la diversité culturelle (novembre 2003). La nomination de Patricia Velasquez en qualité d'artiste pour la paix (juin 2003) et celle de la Princesse de Hanovre en tant qu'ambassadrice de bonne volonté de l'UNESCO (novembre 2003) ont également suscité l'intérêt des journalistes. D'autres grands sujets de l'UNESCO ont été très bien accueillis dans la presse : l'annonce des nouveaux sites du patrimoine mondial (juillet 2003), des nouvelles réserves de biosphère (juillet 2003) et celle des nouveaux chefs-d'oeuvre du patrimoine oral et immatériel (novembre 2003) demeurent chaque année les événements phares. Le calendrier mensuel des événements publié par UNESCO PRESSE permet aux journalistes basés à Paris de sélectionner les activités qu'ils souhaitent couvrir au Siège et hors Siège.

390. Outre la presse écrite, les événements cités ci-dessus ont également fait l'objet d'une large couverture par la presse audiovisuelle. Au total, 11 B-rolls ont été produits et distribués. La

cérémonie organisée à l'occasion de la venue de Laura Bush, enregistrée et retransmise en direct par la Section de l'audiovisuel, a donné lieu à 300 reprises dans la presse américaine et dans plus de 40 chaînes de télévision. Un reportage vidéo produit par BPI a été diffusé par CNN. Le même dispositif (transmission vidéo en direct) ainsi qu'un partenariat avec Radio France ont été mis en place lors de la visite du Président de la République française. Les séquences vidéos produites lors de l'annonce des nouveaux sites du patrimoine mondial et la proclamation des nouveaux chefs-d'oeuvre du patrimoine immatériel ont été très largement diffusées auprès des agences de presse mondiales (EBU, Reuters TV, Associated Press TV...) ainsi que les chaînes de télévisions des pays concernés. Des reportages dans les journaux télévisés sur la réunion pour sauver les grands singes ont été diffusés par de nombreuses chaînes de télévisions (20 h 00 TF1, 20 h 00 France 2, BBC, Reuters TV, RFO/AITV ...). La production de séquences hebdomadaires pour CNN a été poursuivie (au total, 24 sujets produits et diffusés). Différentes versions linguistiques du film "Le faste de Saint-Petersbourg" ont par ailleurs été réalisées (en français, anglais, espagnol et russe). A l'occasion de la Journée de l'alphabétisation, la Section de l'audiovisuel a coproduit un PSA (message de service public) en espagnol, diffusé sur le réseau Discovery Amérique latine. Les coproductions de programmes courts sur le patrimoine immatériel se sont poursuivies : 10 nouvelles séquences ont été diffusées.

391. Le Bureau a assuré les relations publiques de 13 événements, dont 5 événements spéciaux, en coopération avec les secteurs et les délégations permanentes, conformément à la stratégie axée sur les priorités de programme de l'Organisation. Pour assurer le succès médiatique de ces événements et en accroître la visibilité, BPI/PR a instauré des partenariats institutionnels et privés et impliqué des personnalités de premier plan. Parmi les événements les plus marquants on notera : l'avant-première de "Paris selon Moussa", film de Cheik Doukouré primé au FESPACO, la remise de la médaille Fellini au réalisateur afghan Sedigh Barmak pour son film "Osama", présenté en avant-première, et le Forum "Sida année 24 : mobilisation sur tous les fronts", réalisé en partenariat avec les éditions internationales de Paris Match. Le Bureau a par ailleurs encouragé des initiatives de mécénat et participé à des opérations de mobilisation de fonds menées par Cristina Owen-Jones et Marisa Berenson, en soutien à l'éducation d'enfants en détresse.

392. En octobre 2003, le numéro 3 du *Nouveau Courrier* - avec un dossier central sur l'eau, pour marquer l'Année internationale de l'eau douce - a été publié en anglais et français, puis en espagnol et arabe. Les versions chinoise et russe sont en cours. Un numéro supplémentaire consacré au dialogue entre les civilisations (publié suite à la résolution 31 C/39 de la Conférence générale) est paru en anglais et en français en janvier 2004. Distribué par l'intermédiaire des commissions nationales et de différents partenaires de l'UNESCO, le *Nouveau Courrier de l'UNESCO* s'adresse avant tout aux membres des réseaux de l'Organisation.

393. Au cours du dernier semestre 2003, la phase de renouvellement du Web est devenue beaucoup plus visible et la cohérence de l'ensemble des efforts est apparue plus nettement avec la mise en ligne, à l'ouverture de la Conférence générale, de la nouvelle page d'accueil et la (re)création de larges sections thématiques (approximativement 70.000 nouvelles pages en deux ans). A la fin 2003, on peut estimer que 80 % du site général a adopté une structure et un graphisme communs. Le nombre de visiteurs n'a cessé d'augmenter. La nouvelle page d'accueil qui est devenue un véritable espace éditorial avec des actualités et des messages a généré un accroissement de visites de l'ordre de 25 %. Au sein du Secrétariat, le Web est de plus en plus reconnu et adopté comme premier outil de communication avec le public. Le développement d'une approche thématique commune, ainsi que l'adoption progressive d'une structure fractale commune à toutes les parties a commencé à préfigurer l'"approche portail" qui constitue la ligne d'évolution du Web de l'UNESCO.

394. Durant le deuxième semestre 2003, 83 contrats de coédition et de cession de droits ont été signés pour des ouvrages en différentes langues, dont 19 en anglais, 14 en français, 14 en espagnol,

2 en russe, 3 en arabe, 4 en chinois et 27 dans d'autres langues. Des contrats ont été signés pour achever *l'Histoire de l'humanité* (deux volumes), *l'Histoire générale de l'Amérique latine* (quatre volumes), de même que l'un des deux volumes restants de *l'Histoire générale des Caraïbes*. Par ailleurs, les Editions UNESCO ont publié 48 titres ou articles imprimés (y compris les ouvrages publiés sous la marque des Editions UNESCO, les coéditions, le *Nouveau Courrier* et les dépliants promotionnels).

395. La promotion des publications destinées à la vente s'est poursuivie avec, notamment, la production, la distribution à des groupes ciblés, de dépliants promotionnels tels que *la Lettre des Editions UNESCO* et le *Club des lecteurs*. Pour la première fois, une campagne de promotion en ligne concernant *l'Agenda UNESCO du patrimoine mondial* a été entreprise. La promotion se fait également par une participation aux grandes foires et conférences internationales : le Forum mondial sur l'eau au Japon, la Foire du livre de Francfort, le Sommet mondial sur la société de l'information à Genève (2003), entre autres.

396. Pour le Forum mondial sur l'eau, les publications de l'UNESCO relatives au thème de la réunion ainsi que les ouvrages s'y rapportant ont fait l'objet d'un CD-ROM incluant les publications produites sur le sujet par les différentes agences spécialisées du système des Nations Unies. Ce CD-ROM, distribué à 8.000 délégués ainsi qu'à des libraires et des agents de ventes, a eu un grand impact sur la vente du Rapport mondial sur l'eau. Les ouvrages de l'UNESCO ont bénéficié d'articles dans les publications partenaires et particulièrement sur les sites Web proches du point de vue éditorial. Ceux-ci ont promu un grand nombre de titres pertinents sur leurs propres pages ou par l'intermédiaire de liens hypertextes vers le site Web des Editions UNESCO. Ce dernier s'enrichira, très prochainement, avec la mise en ligne du *Club des lecteurs* en anglais, français et espagnol.

Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme

12005

397. Le Bureau de planification stratégique (BSP) a, par l'intermédiaire de la Division de la planification du programme, du suivi et des rapports (BSP/PMR), coordonné **l'établissement des plans de travail relatifs au Programme et budget pour 2004-2005 (32 C/5)**, en étroite collaboration avec tous les secteurs du programme, le réseau des bureaux hors Siège et le Bureau du budget (BB). Un effort particulier a été fait pour tenir des délais extrêmement serrés afin de permettre au Directeur général de viser tous les plans de travail au début du nouvel exercice biennal ainsi que pour améliorer la cohérence de l'information budgétaire et l'information qualitative intéressant la stratégie, les antécédents et les résultats escomptés et développer la programmation basée sur les résultats en général.

398. En ce qui concerne **l'outil de gestion de la programmation SISTER**, un effort important a été fait pour assurer le stockage, le traitement et le suivi électroniques des plans de travail : 634 actions et 4.000 activités ont été définies pendant la période de programmation. Les activités ont été transférées sur le logiciel financier avant le 1er janvier 2004 de façon que leur exécution financière puisse commencer dès le premier jour de l'exercice biennal. Sur ces plans de travail, 257 ont été saisis par l'équipe de SISTER pour le compte des 18 bureaux hors Siège qui éprouvaient des difficultés à accéder à cet outil. Les 1.688 projets extrabudgétaires que le Bureau du budget a proposé d'intégrer dans la version 31 C/5 de SISTER l'ont été entièrement au début de janvier 2004.

399. En juillet 2003, BSP a mis en route une formation spécialisée pour les responsables du programme au Siège et hors Siège afin d'améliorer la formulation des résultats escomptés dans le cadre de l'approche RBM. A cet effet, une petite équipe a été constituée au sein de BSP, qui a depuis :

- (a) aidé plusieurs bureaux au Siège et hors Siège à préparer - et à améliorer - la composante résultats des plans de travail ;
- (b) conçu et mis en oeuvre un programme pilote de formation à la RBM articulé autour d'un module intitulé "Conception et formulation des interventions", comprenant des ateliers régionaux de trois jours organisés à Bangkok, Dakar, Quito, Addis-Abeba et Nairobi (auxquels ont participé au total 165 membres du personnel) ;
- (c) élaboré un plan d'action pour 2004-2005 axé sur l'élaboration des composantes résultats.

400. Le Bureau a assuré la participation de l'UNESCO et apporté une contribution aux activités liées au programme du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) et du **Comité de haut niveau chargé des programmes (HLCP)** du **Conseil des chefs de secrétariat (CCS)** et il a apporté son concours au Directeur général lors des réunions du CCS. Dans ce contexte, l'UNESCO a contribué à la définition de nouveaux principes directeurs, outils et procédures du système des Nations Unies visant à simplifier et à harmoniser les méthodes de programmation et à accroître la coopération et l'impact sur le terrain, incluant le Bilan commun de pays (BCP) révisé et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) ainsi que diverses notes d'orientation et exposés de position, tels que les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et ceux relatifs aux questions de transition. Le Bureau a continué de collaborer activement aux travaux du HLCP sur des questions essentielles de programme ainsi qu'à la définition d'approches communes pour le suivi de divers sommets et conférences. Il s'est ainsi attaché à promouvoir le rôle de l'UNESCO dans les arrangements interinstitutions visant à assurer le suivi du Sommet mondial pour le développement durable (SMDD), notamment en ce qui concerne les questions relatives à l'eau, à l'océan et à l'énergie à l'échelle des Nations Unies. BSP a également continué d'oeuvrer pour renforcer l'accent mis sur les MDG dans les programmes, en particulier dans le cadre de la préparation du 32 C/5.

401. En ce qui concerne le **dialogue entre les civilisations**, le Bureau a continué de renforcer les activités de l'Organisation aux niveaux régional, sous-régional et international. Grâce à un soutien financier et logistique, provenant également de sources extrabudgétaires, plusieurs conférences et forums régionaux importants ont été organisés, conjointement ou non, parmi lesquels :

- la "Conférence ministérielle internationale sur le dialogue entre les civilisations - en quête de nouvelles perspectives", qui s'est tenue les 9 et 10 juillet 2003 à New Delhi (Inde). Cette conférence a abouti à l'adoption de la Déclaration de New Delhi sur le dialogue entre les civilisations, qui identifie de nouvelles pistes pour les futures activités et orientations de l'UNESCO dans ce domaine ;
- la Conférence conjointe UNESCO/ONU sur le thème "Mondialisation à visage humain - pour le bénéfice de tous", tenue au Siège de l'ONU à Tokyo les 30 et 31 juillet 2003 ;
- le Forum régional sur le dialogue entre les civilisations tenu à Ohrid (ex-République yougoslave de Macédoine), du 28 au 30 août 2003. Le Forum a adopté un message intitulé "Message d'Ohrid" ;
- le Colloque international d'experts sur le thème "La culture de l'innovation et l'édification de sociétés du savoir", tenu à Moscou (Fédération de Russie), du 3 au 5 novembre 2003 ;
- la Conférence internationale sur le dialogue interculturel et une culture de la paix en Afrique centrale et dans la région des Grands Lacs, tenue à Libreville (Gabon), du 17 au 21 novembre 2003 ;

- le Colloque sur le dialogue entre les civilisations, tenu à Sanaa (Yémen), les 10 et 11 février 2004.

A sa 32e session, la Conférence générale a approuvé les recommandations de la Conférence de New Delhi et du Forum régional d'Ohrid dans la résolution 47 "Nouvelles perspectives pour les activités de l'UNESCO relatives au dialogue entre les civilisations, en particulier au titre du suivi de la Conférence ministérielle de New Delhi" (pour de plus amples informations sur les divers aspects relatifs au dialogue entre les civilisations, voir <http://www.unesco.org/dialogue>).

402. BSP a également collaboré et apporté un soutien à l'organisation du Forum Euro Méditerranée Science, développement et paix : "Le choc des civilisations n'aura pas lieu", tenu au Siège de l'UNESCO du 17 au 19 janvier 2004. Les préparatifs d'une conférence au sommet sur le dialogue entre les civilisations en Eurasie, organisée conjointement avec le Kirghizistan, qui doit se tenir à Bishkek les 12 et 13 juin 2004, ont commencé. Les consultations engagées avec l'ISESCO et l'ALECSO pour identifier des projets concrets permettant de promouvoir effectivement le dialogue entre les civilisations, ont également progressé.

403. Le réseau mondial (électronique, utilisant l'Internet), qui relie des organisations et institutions de recherche compétentes ainsi que des chercheurs, philosophes et intellectuels de toutes les régions du monde, est très actif. Enfin, à la série des publications de l'UNESCO consacrées au dialogue sont venus s'ajouter les actes de la "Conférence ministérielle internationale de New Delhi sur le dialogue entre les civilisations - en quête de nouvelles perspectives", qui doivent paraître sous peu, de la Conférence UNESCO/ONU sur la "Mondialisation à visage humain - pour le bénéfice de tous" et du "Forum régional d'Ohrid sur le dialogue entre les civilisations". Toutes les publications parues dans la série Dialogue sont disponibles en ligne (<http://www.unesco.org/dialogue/en/publications.html>).

404. **La mise en oeuvre du partenariat UNESCO - Daimler-Chrysler** intitulé "Mondialogo", qui a été conclu en juin 2003 pour promouvoir le dialogue interculturel de manière concrète en associant les jeunes, a connu un début extrêmement satisfaisant. Pour le concours international des écoles, près de 1.500 équipes se sont inscrites, représentant plus de 21.000 élèves originaires de 120 pays ; 97 % des écoles participantes appartiennent au RéSEAU. Un jury international est en train d'être constitué pour évaluer les propositions soumises. La mise en oeuvre des deux autres volets de Mondialogo se déroule bien également. A l'heure actuelle, le Prix des sciences de l'ingénieur de Mondialogo a fait l'objet d'une annonce dans 6.000 écoles et institutions concernées et le portail Internet de Mondialogo (www.mondialogo.org) est pleinement opérationnel et attire de nombreux participants à un dialogue en ligne permanent. Le portail a lancé récemment une revue ("Mondialogo magazine") qui aborde chaque mois un thème particulier relatif au dialogue.

405. A titre de contribution à la préparation du Sommet mondial des Nations Unies sur la société de l'information (SMSI), le Bureau a organisé le **colloque UNESCO de haut niveau** intitulé "**Construire les sociétés du savoir : de la vision à l'action**", accueilli par le Directeur général, en coordination avec tous les secteurs concernés. Organisée à la veille du Sommet mondial, cette manifestation a rassemblé pendant deux jours d'éminents représentants du monde politique et intellectuel, dont quatre chefs d'Etat (Lettonie, Mozambique, Nigéria, ex-République yougoslave de Macédoine), pour débattre des grands enjeux et des principales implications de la construction de sociétés du savoir. Les conclusions ont été communiquées au Sommet sous forme de résumé des débats par le Directeur général de l'UNESCO. Le résumé, les discours et d'autres informations sont disponibles en anglais et en français sur le site <http://www.unesco.org/wsis/symposium/>. On trouvera de plus amples informations sur les conclusions du SMSI et les activités y relatives de l'UNESCO dans le document 169 EX/5.

406. En ce qui concerne l'**intégration des questions de genre**, la Section pour **les femmes et l'égalité des sexes** au sein du Bureau de la planification stratégique (BSP/WGE) a consolidé son réseau de points focaux pour ces questions au Siège, dans les bureaux hors Siège ainsi que dans les commissions nationales pour l'UNESCO. Entre autres documents, le rapport d'activité *Fizi Women's Voice for Peace and Development (Lavoepade)* du Mouvement international de la réconciliation (MIR) a été transmis à tous les points focaux des secteurs du programme. Les préparatifs du premier atelier de formation sur les questions de genre, organisé du 19 au 22 janvier 2004 à l'intention des points focaux du Siège et des bureaux hors Siège, ont été entrepris.

407. Grâce à une contribution financière du Ministère des affaires étrangères de la Finlande, le *Cadre de mise en oeuvre de la stratégie de l'UNESCO en matière de généralisation de l'analyse selon le genre pour 2002-2007*, qui dote l'Organisation d'une feuille de route lui permettant d'intégrer effectivement les questions de genre dans les activités de planification des politiques, de programmation, de mise en oeuvre et d'évaluation dans tous ses domaines de compétence, est paru en anglais, français et espagnol et a été largement diffusé notamment lors de la 32e session de la Conférence générale. La quatrième version du *Passeport pour l'égalité*, qui contient la **Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes**, a été traduit en arabe. L'UNESCO a codirigé avec l'UIT et la FAO le groupe de travail sur les TIC du Réseau interinstitutions pour les femmes et la parité des sexes et la Section a élaboré à titre de contribution au Sommet mondial sur la société de l'information un document sur les questions de *genre et la société de l'information*.

408. On s'est attaché à promouvoir les partenariats avec le secteur privé et la collaboration intersectorielle grâce à l'organisation du Forum VIH/sida à l'occasion de la Journée mondiale du sida le 1er décembre 2003. Ce Forum avait pour objectif de montrer combien il est important de tenir compte des questions de genre dans les plans de prévention du sida et de promouvoir le souci d'égalité entre les sexes dans toutes les activités de l'UNESCO relatives au sida. Enfin, M. Titouan Lamazou, artiste de l'UNESCO pour la paix, s'est rendu en Afghanistan et dans les Emirats Arabes Unis afin de poursuivre son projet *Portraits de femmes* qui rassemble des informations sur la situation des femmes dans le monde entier et s'efforce de mieux faire percevoir la nécessité de leur autonomisation.

409. L'activité principale de l'Unité "Jeunesse", dans le cadre de la prise en compte des besoins et des préoccupations des jeunes, a été la préparation du troisième **Forum des jeunes de l'UNESCO**, qui a eu lieu au Siège du 26 au 28 septembre 2003, juste avant la 32e session de la Conférence générale. Le nombre sans précédent de délégués de jeunes (187, y compris des représentants de 22 ONG de jeunes), originaires d'un nombre record d'Etats membres (104, plus un Etat observateur), a assuré le très grand succès de ce Forum dont les trois grands thèmes étaient les suivants : (1) *L'éducation pour le développement durable : la gestion de l'eau douce* ; (2) *Les jeunes et le sida : éducation préventive* ; (3) *L'UNESCO et les jeunes : formes et modalités de communication et de coopération*. Le rapport final du Forum a été présenté par le Président et le Rapporteur à la séance plénière d'ouverture de la Conférence générale. Dans ce document, les jeunes délégués ont présenté leurs points de vue sur le rôle essentiel que l'UNESCO doit jouer pour sensibiliser l'opinion et promouvoir la compréhension mutuelle, et proposer des mesures visant à renforcer la collaboration entre les jeunes et l'UNESCO. La résolution 82, qui institutionnalise le Forum des jeunes pour les prochaines sessions de la Conférence générale, a été adoptée à l'unanimité par la Conférence générale à sa 32e session. Le rapport du Forum des jeunes est disponible à l'adresse suivante : <http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001318/131814e.pdf>. La résolution de la Conférence générale est disponible à l'adresse suivante : <http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001320/132038e.pdf>.

410. L'UNESCO, en collaboration avec la Banque mondiale, a produit un CD-ROM sur la stigmatisation, la discrimination et les problèmes connexes de droits de l'homme relatifs au VIH/sida, et ce à partir d'extraits du débat des jeunes organisé en vidéoconférence du 1er au 5 décembre 2002 pour la Journée mondiale du sida. Ce CD-ROM a pour objet d'aider les organisations de jeunes dans leur lutte contre ce fléau. Il contient aussi des liens vers des sites Web, des documents et des comptes rendus d'expériences établis par les secteurs et les bureaux hors Siège. Le CD-ROM a officiellement été présenté à l'occasion du troisième Forum des jeunes de l'UNESCO. Il y aura aussi des présentations dans chaque région afin de mettre en commun les opinions et les expériences des **jeunes concernant le VIH/sida**. La première présentation régionale a eu lieu dans les Caraïbes (22 octobre 2003, Kingston, Jamaïque) avec l'aide du Bureau de Kingston, et la deuxième le 2 décembre 2003 à Bakou (Azerbaïdjan), en coopération avec le Bureau de Moscou. D'autres présentations régionales seront organisées en 2004 au Mozambique, au Brésil, en Colombie, au Maroc, en Bosnie-Herzégovine, au Viet Nam, en Inde, au Kenya et au Cameroun. On trouvera d'autres informations sur ces présentations et sur les débats des jeunes à l'adresse suivante : www.unesco.org/youth&aids.

411. En ce qui concerne **la collaboration de l'UNESCO avec des ONG dirigées par des jeunes et au service des jeunes**, les activités ci-après ont été exécutées. Depuis la signature du mémorandum d'accord entre l'UNESCO et la Fédération internationale des auberges de jeunesse (FIAJ) le 1er avril 2003, un projet pilote a été lancé dans le cadre de la Campagne pour la paix et la compréhension internationale afin de mettre en place des centres d'apprentissage pour la paix dans 11 auberges de jeunesse du monde entier. Au milieu de l'année 2003, au titre de la Décennie internationale pour une culture de la paix et de la non-violence (2001-2010), l'UNESCO et la FIAJ ont rassemblé 11 jeunes volontaires (des pays suivants : Allemagne, Canada, Chili, Corée, Croatie, Etats-Unis, France, Hongrie, Japon, Portugal et Thaïlande) pour suivre une formation à Verdun (France) avant de les envoyer individuellement dans les centres d'apprentissage pour la paix où ils mettront en place des programmes et des activités en faveur du dialogue interculturel et des échanges entre les membres des auberges de jeunesse. L'UNESCO a participé à une manifestation internationale "Le scoutisme, un chemin vers la paix" (Yamoussoukro, Côte d'Ivoire, 20-24 décembre 2003), organisée par l'Association des scouts catholiques de Côte d'Ivoire (ASCCI) en partenariat avec *Les Scouts de France*, afin d'approfondir les concepts de paix, de réconciliation et de non-violence dans l'éducation non formelle des jeunes.

412. A l'occasion du **Forum des jeunes sur l'éthique de la science et de la technologie** (Rio de Janeiro, Brésil, 3 décembre 2003) qui a eu lieu lors de la troisième session de la COMEST, l'Unité "Jeunesse" a assuré la participation de la Fédération internationale des associations d'étudiants en médecine (FIAEM), de l'Association internationale des étudiants en agriculture (IAAS), de la Fédération internationale des étudiants en pharmacie (IPSF) et de l'Association internationale des étudiants en foresterie (IFSA), ce qui a permis de présenter comment les jeunes perçoivent l'éthique de la science et de la technologie.

413. En collaboration avec le Comité de coordination du service volontaire international (CCSVI), l'UNESCO a organisé, du 3 au 11 décembre 2003 au Siège de l'UNESCO, à l'occasion de la **Journée internationale du service volontaire** (5 décembre), une exposition de photos sur le service volontaire centrée sur le développement local et la citoyenneté active. Lors de la **Conférence internationale des ONG** ayant des relations officielles avec l'UNESCO (Paris, France, 17-19 décembre), l'Unité "Jeunesse" a pris part à l'atelier "Bien public et générations futures - quel rôle pour les jeunes ?" qui cherchait à cerner les rôles des jeunes dans le contexte des "biens publics mondiaux".

414. Une version adaptée aux jeunes de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle a été préparée en collaboration avec le Secteur de la culture et le Parlement international

de la jeunesse (IYP) et sera largement distribuée en 2004 lors de nombreuses manifestations régionales de jeunes lancées, organisées ou soutenues par l'UNESCO. La Section a aussi préparé la publication de "*Empowering youth through national policies: UNESCO's agenda*" [*Autonomisation des jeunes et politiques nationales : programme de l'UNESCO*], document sur les **politiques en faveur de la jeunesse** destiné à soutenir les initiatives des Etats membres dans ce domaine et à servir de guide pour répondre aux questions que se posent les gouvernements lorsqu'ils envisagent d'adopter une politique crédible à l'intention des jeunes. Ce document contient des recommandations sur les indicateurs de suivi et d'évaluation permettant aux gouvernements de suivre les progrès de leurs politiques.

415. Durant les six derniers mois de l'exercice 2002-2003, les activités de la **Coordination Culture de la paix** ont consisté à renforcer les réseaux existants et à initier de nouvelles collaborations. Ainsi les membres du HLCP ont été invités à désigner des points focaux afin de participer à l'élaboration du rapport à mi-parcours de la **Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (2001-2010)** que le Secrétaire général des Nations Unies présentera en 2005 à l'Assemblée générale des Nations Unies.

416. A l'occasion des célébrations de la **Journée internationale de la paix**, une table ronde a été organisée, le 8 septembre 2003, intitulée "la culture de la paix et les fondements de la réconciliation" sous la présidence du Directeur général, dont les invités d'honneur étaient M. Emile Shoufani et Mme Yolande Mukagasana qui ont reçu respectivement le **Prix UNESCO d'éducation à la paix** et la mention d'honneur du prix ce même jour. Par ailleurs, au mois d'octobre 2003 un questionnaire a été adressé à l'ensemble des membres du réseau culture de la paix ayant publié un projet sur le site Web de la Décennie internationale afin de connaître les avancées de leurs différents projets et de renouer un contact avec ces différents acteurs. Il a également permis d'obtenir un retour d'informations concernant l'utilisation du site Web et des différents besoins de ces organisations.

Gestion et coordination des unités hors Siège

417. Un rapport sur la décentralisation sera présenté au Conseil exécutif à sa 169^e session sous la cote 169 EX/6 (rapport du Directeur général sur le processus de réforme) partie III.

Relations extérieures et coopération

418. Au cours de la période visée, **les relations avec les Etats membres** ont été consolidées à divers niveaux et ont abouti à des résultats tangibles, y compris en particulier le renforcement de la coopération, la conclusion d'accords et la signature de mémorandums d'accord dans tous les domaines de compétence de l'UNESCO, et le développement de la coopération régionale et sous-régionale.

419. **Dans la région Asie et Pacifique**, le Directeur général a effectué plusieurs visites officielles : Indonésie (du 2 au 6 juillet 2003) à l'occasion de la quatrième réunion internationale d'experts sur Borobudur (4-8 juillet 2003) qui marquait le vingtième anniversaire de la clôture de la Campagne internationale pour la sauvegarde de Borobudur ; Timor-Leste (6-7 juillet 2003), 189^e et plus récent Etat membre de l'Organisation, un peu plus d'un an après son accession à l'indépendance (20 mai 2002) ; Inde, d'abord du 9 au 11 juillet 2003, pour la Conférence ministérielle internationale "Le dialogue entre les civilisations : Quête de nouvelles perspectives" et du 9 au 13 novembre 2003, pour la troisième réunion du Groupe de haut niveau sur l'Education pour tous à New Delhi ; Bangladesh (13-17 novembre 2003) où le Directeur général a signé le plan des opérations pour un projet de formation technique et professionnelle ; Bhoutan (17-20 novembre 2003) - c'était la première visite d'un Directeur général depuis que le pays est devenu membre de l'Organisation en

1982. Au cours de la période considérée, le Directeur général a également reçu les lettres de créance de six nouveaux ambassadeurs permanents.

420. Les visites suivantes ont été effectuées par le Directeur général dans la **région des Etats arabes** : au Qatar (11-12 octobre 2003), où il a procédé, avec la Présidente de la Qatar Foundation for Education, Science and Community Development à la signature d'un accord établissant le Fonds international pour l'enseignement supérieur en Iraq ; en Egypte du 19 au 22 décembre 2003 où il a participé à la Conférence des ministres de l'éducation des 9 pays les plus peuplés (E-9), puis pour la conclusion d'une coopération avec la Bibliothèque d'Alexandrie du 25 au 28 décembre ; au Soudan (22-24 décembre) où il a procédé à la signature d'un communiqué conjoint de coopération. Le 17 octobre 2003 un Accord a été conclu entre les Emirats Arabes Unis et l'UNESCO en vue de l'établissement du Centre régional pour la planification de l'éducation aux Emirats Arabes Unis. Deux nouveaux ambassadeurs ont présenté leurs lettres de créance au cours de la période considérée.

421. Cette période a été marquée par une participation accrue des Etats de la région arabe aux activités de l'Organisation, qui s'est traduite, notamment, par des contributions financières plus importantes aux programmes de l'UNESCO ainsi qu'un recours de plus en plus fréquent à son expertise. Par ailleurs, des sessions d'information et de sensibilisation à la situation en Iraq et au Proche-Orient et à l'action de l'UNESCO dans cette région ont été menées en direction des délégués permanents.

422. Dans la **région Europe et Amérique du Nord**, le Directeur général s'est rendu en visite officielle : en Bulgarie (26-28 août 2003) où il a notamment procédé à la signature d'un Plan d'opérations concernant le projet de "Conservation des monuments de la réserve de la vieille ville de Plovdiv, Bulgarie" ; en ex-République yougoslave de Macédoine (28-30 août 2003) où il a coprésidé, à Ohrid, avec le Président Trajkovski, le Forum régional sur le dialogue entre les civilisations (29-30 août 2003). En marge du Forum, le Directeur général a eu des entretiens bilatéraux avec cinq chefs d'Etat de pays de la région (Serbie-et-Monténégro, Slovénie, Bosnie-Herzégovine, Croatie et Albanie). Au cours de son séjour à Struga, il a inauguré le Festival poétique international et a signé un Communiqué conjoint concernant l'établissement de la coopération entre l'UNESCO et le Festival international "Les soirées poétiques de Struga". A l'invitation du Président Poutine, le Directeur général s'est rendu en Fédération de Russie (24-26 novembre 2003), où il a participé, le 25 novembre, à Moscou, à la réunion du Conseil présidentiel pour la culture et les arts. Au cours de cette période, des lettres de créance ont été présentées par trois nouveaux ambassadeurs et des réunions d'information ont été organisées avec les délégués permanents des Etats membres du Sud-Est européen.

423. Des visites officielles du Directeur général sont prévues dans trois Etats membres de la **région de l'Amérique latine et des Caraïbes**, au mois de mars 2004 : en République dominicaine, au Panama et au Guatemala. Six nouveaux ambassadeurs ont présenté leurs lettres de créance au cours du deuxième semestre 2003.

424. Depuis septembre 2003, les efforts se sont poursuivis concernant le renforcement du mandat initial des **commissions nationales** tel qu'il est défini dans la Charte de 1978, à savoir l'ouverture sur la société civile et sa participation à la mission de l'UNESCO. Cela nécessite des initiatives pour susciter de nouvelles alliances novatrices entre les commissions nationales et ces partenaires, qui peuvent aussi avoir des projets complémentaires avec le Secrétariat de l'UNESCO. Au cours des six derniers mois de l'exercice biennal, ces objectifs ont été maintenus grâce à diverses actions et activités, notamment une campagne de sensibilisation en direction des Etats membres, la publication et la mise à jour de documents clés et de matériels d'information, la fourniture de divers services de communication et d'information, l'organisation de séminaires de formation et la fourniture aux commissions nationales de matériel de bureau moderne et de connexions Internet, etc.

425. En juillet 2003, le Directeur général a envoyé une lettre circulaire (CL/3679) à tous les Etats membres, résumant les principaux résultats liés au renforcement des capacités des commissions nationales et demandant davantage d'initiatives dans ce domaine. Les lettres circulaires, ainsi que tous les textes adoptés jusqu'à maintenant dans ce domaine, ont constitué un rappel et une référence claire pour toutes les formes d'action que l'Organisation entreprend afin de renforcer les capacités opérationnelles des commissions nationales, comme l'ont souhaité les organes directeurs. Ces lettres ont eu beaucoup de retentissement sur les efforts des Etats membres dans ce domaine.

426. A l'initiative de plusieurs président(e)s des commissions nationales, une deuxième réunion de ce groupe a eu lieu en marge de la 32e session de la Conférence générale. Celle-ci visait à encourager les président(e)s, qui sont souvent des ministres ou des personnalités éminentes dans leur pays, à contribuer davantage à renforcer le statut et les capacités des commissions nationales. Dans le cadre d'un effort de promotion des partenariats de l'UNESCO et des commissions nationales avec la société civile, des réunions ont eu lieu pendant la Conférence générale avec l'Union interparlementaire (UIP) et des représentants du secteur privé. A cette occasion, le Directeur général et le Président de l'UIP ont annoncé la mise en place d'un mécanisme de coordination conjoint UIP-UNESCO.

427. **Les documents et matériels de communication** suivants ont été publiés et largement diffusés : un recueil des meilleures pratiques des commissions nationales pour l'UNESCO ; un CD-ROM sur les commissions nationales pour l'UNESCO et leurs partenaires clés ; l'annuaire mis à jour des commissions nationales pour l'UNESCO ; un prospectus sur les relations avec les commissions nationales ; les relations avec les médias : manuel pour les commissions nationales et les partenaires de l'UNESCO (en coopération avec BPI). De plus, la planification d'un nouveau Guide pratique pour les commissions nationales pour l'UNESCO (publié pour la première fois en 1995), a commencé en automne 2003 avec l'aide de certaines commissions nationales expérimentées. Il sera achevé au cours de l'exercice actuel. En attendant, des progrès ont été réalisés pour la mise au point finale de directives pour l'instauration de relations fonctionnelles entre les bureaux hors Siège et les commissions nationales. A cet égard, une réunion a eu lieu fin janvier au Siège, avec la participation d'un groupe de secrétaires généraux de commissions nationales et de directeurs de bureaux hors Siège, pour examiner le premier projet de texte. Il a été convenu que la version révisée de ces directives serait distribuée à toutes les commissions nationales et bureaux hors Siège afin de poursuivre ces consultations.

428. Depuis la fin 2003, les unités et services responsables travaillent à la préparation des **consultations du Directeur général avec les commissions nationales sur le projet de document 33 C/5 et les conférences quadriennales** pour trois des cinq régions, qui seront associées aux précédentes. Ces réunions seront organisées en mai-juin 2004 selon le calendrier ci-après :

- région Amérique latine et Caraïbes - Consultation et 13e Conférence quadriennale à Oranjestad, Aruba (3-7 mai 2004) ;
- région Afrique - Consultation et débat thématique, Maputo, Mozambique (14-18 mai 2004) ;
- région Asie et Pacifique - Consultation et 14e Conférence quadriennale à Wellington, Nouvelle-Zélande (22-27 juillet 2004) ;
- région Europe - Consultation et 13e Conférence quadriennale, Zurich, Suisse (19-23 juin 2004) ;

- région des Etats arabes - Consultation et débat thématique, Sanaa, Yémen (28 juin - 1er juillet 2004).

429. **Les séminaires de formation et ateliers** suivants pour les nouveaux secrétaires généraux et autres responsables des commissions nationales ont eu lieu depuis l'été 2003 : (i) réunion de formation nationale à Beijing (Chine) ; (ii) ateliers de formation de groupes de pays à Gaborone (Botswana), Téhéran (Iran), Yaoundé (Cameroun) , Moscou (Fédération de Russie), Riga (Lettonie) et aux Seychelles pour le Bureau multipays de Dar es-Salaam ; (iii) séminaires régionaux de formation aux Emirats Arabes Unis, à Bamako (Mali) et à Bangkok (Thaïlande) ; (iv) séminaire de formation interrégional au Siège.

430. Au total, 160 représentants venus de plus d'une centaine de commissions nationales ont bénéficié de cette formation. Grâce à ces pratiques d'apprentissage et de formation, ils ont une meilleure connaissance des questions clés telles que la réforme de l'UNESCO, la Stratégie à moyen terme et la décentralisation du programme, la fonction des commissions nationales, les partenariats avec la société civile, les relations avec les médias, et ils ont accru leurs capacités et qualifications dans les domaines de la communication, de la gestion des projets, des contacts avec les partenaires et de la mobilisation de fonds. Des visites d'étude et des programmes d'internat/de bourse de courte durée pour le personnel des commissions nationales ont continué à être organisés dans le cadre du Programme de participation (Algérie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bhoutan, Burkina Faso, République démocratique du Congo, Equateur, Gambie, Géorgie, Guinée-Bissau, Iran, Koweït, Liban, Malawi, Mali, Pakistan, Qatar, République de Corée, etc.).

431. Afin de soutenir les efforts des Etats membres en vue de **renforcer les infrastructures de leurs commissions nationales**, l'UNESCO a alloué 660.000 dollars des Etats-Unis pour des ordinateurs, d'autres équipements de bureau, et des connexions Internet au titre du Programme de participation 2002-2003 et sur les économies budgétaires de l'exercice biennal. Plus de 62 des 190 commissions nationales (soit 33 %) dans le monde ont bénéficié de ces crédits. En décembre 2003, environ 170 commissions nationales (soit 89 %) étaient reliées à l'Internet, et plus de 60 (32 %) avaient créé un site Web.

432. Le renforcement de la **capacité de communication** s'est poursuivi avec l'expansion du Sous-Portail Communauté UNESCO, lancé au cours de l'été 2003. Entre autres initiatives, on a continué de développer les bases de données afin d'élargir la gamme des services offerts aux commissions nationales et à leurs partenaires, des questions en rapport avec la communication ont été incluses dans des séminaires de formation (organisés à Bangkok et Riga et par le Bureau multipays de Dar es-Salaam), un CD-ROM a été distribué aux commissions nationales, une nouvelle brochure intitulée "Skills for Handling the TV Media" a été publiée, un modèle de site Web a été créé pour les commissions nationales, et les quatrième et cinquième éditions du bulletin *Synergie NCP* sont parues.

433. Il est encourageant de constater que les activités de communication menées par les commissions nationales en direction de leurs partenaires continuent d'être de mieux en mieux comprises et que la demande de formation à des aspects clés de la communication s'accroît à l'évidence à un rythme accéléré. En outre, au sein du Secrétariat de l'UNESCO, les efforts visant à associer les commissions nationales et leurs partenaires à l'exécution des programmes s'intensifient. Les commissions nationales continuent d'expérimenter des matériels novateurs afin de renforcer leurs capacités. Il importe désormais d'évaluer la coopération entre les bureaux multipays et les commissions nationales dans la mise en oeuvre des activités de programme, en appliquant les principes directeurs en cours d'élaboration. A noter également que grâce aux efforts du Groupe de travail informel des présidents de commissions nationales, on a entrepris d'évaluer le statut des

commissions nationales et les ressources qui leur sont allouées par les gouvernements, de manière à leur permettre d'agir avec autorité et créativité.

434. Les outils et services en matière de technologies de l'information (TI) continuent de jouer un rôle croissant s'agissant de donner aux commissions nationales les moyens de remplir plus aisément leurs fonctions de communication et de les encourager à collaborer aux activités multipays dans le cadre du réseau des bureaux hors Siège. Toutefois, il faudrait promouvoir plus activement la culture du travail au moyen des TI en vue d'une gestion plus interactive et participative si l'on veut que des projets locaux complètent efficacement les activités internationales et interrégionales. En outre, compte tenu des initiatives lancées par l'ONU en direction de la société civile, il faudrait prendre en compte les buts et les modalités de la coopération avec un éventail plus large de partenaires appartenant à cette catégorie et les intégrer aux méthodes de travail des commissions nationales comme du Secrétariat de l'UNESCO.

435. Les relations avec le **Mouvement des clubs UNESCO** se sont poursuivies pendant toute la période considérée. Conformément aux objectifs de la Stratégie à moyen terme de l'Organisation pour 2002-2007, un soutien a été apporté à diverses activités internationales des clubs UNESCO énumérées ci-après : un camp international organisé par les clubs UNESCO de France et du Sénégal (août 2003, Sénégal), une Université d'été internationale des clubs (10-16 août, Bélarus), une "Réunion sur le dialogue interculturel dans la région des Grands Lacs" (novembre 2003, Gabon), la première rencontre sur le thème "Les jeunes construisent la paix" (9-16 novembre 2003, Manresa), et la "Journée des droits de l'homme" de la Fédération française des clubs UNESCO (6-7 décembre 2003, Paris). On a continué de s'efforcer de relier le Mouvement des clubs UNESCO à d'autres réseaux voisins comme celui du Système des écoles associées - notamment à travers la participation des clubs UNESCO au Congrès international marquant le cinquantième anniversaire du RéSEAU (2-3 août 2003, Auckland) - et aussi le réseau UNITWIN/chaires UNESCO, par le biais des activités de formation s'adressant aux commissions nationales. Un nouveau Répertoire des associations, centres et clubs UNESCO a été publié.

436. Les efforts de mise en oeuvre d'une nouvelle approche de la coopération avec la Fédération mondiale des associations, centres et clubs UNESCO (FMACU) se sont également poursuivis, le but étant de dynamiser le Mouvement des clubs UNESCO conformément à la décision 164 EX/7.3 du Conseil exécutif ordonnant de renouveler les relations officielles avec cette ONG pour deux ans et de réexaminer ensuite les modalités de sa gestion. Afin de faire progresser l'action entreprise par l'UNESCO pour aider la FMACU à renforcer ses capacités de gestion et consolider par là le Mouvement des clubs UNESCO dans son ensemble, le Directeur général a nommé un chargé de mission, et 17 dirigeants du Mouvement des clubs UNESCO ont réfléchi à la situation et à l'avenir de celui-ci lors d'une réunion organisée à Paris les 15 et 16 décembre 2003. Ils sont convenus de la nécessité de revigorer la FMACU dans son rôle d'ONG internationale coordonnant le Mouvement des clubs UNESCO à l'échelon mondial et ont suggéré de créer un comité ad hoc qui prendrait l'initiative de la refondation de la FMACU et notamment élaborerait des statuts révisés. Le document 169 EX/31 présente un rapport complet sur cette question.

437. La **coopération avec les parlementaires** a été renforcée à plusieurs niveaux. La Déclaration d'Ottawa adoptée lors de la Conférence sur les relations entre l'UNESCO et les parlementaires organisée en juin 2003, par l'UNESCO et les autorités canadiennes, a été largement diffusée. Cette réunion était destinée à préparer le lancement du réseau de coopération entre l'UNESCO et l'**Union interparlementaire (UIP)** au niveau national. Depuis lors, l'UIP a demandé à tous ses parlements membres de désigner un parlementaire point focal pour l'UNESCO chargé d'assurer la liaison avec la commission nationale. Ces points focaux joueront essentiellement un rôle de relais d'information et d'orientation entre les parlements, les bureaux hors Siège, les commissions nationales et l'UIP sur les initiatives parlementaires nationales et internationales se rapportant aux activités et programmes

de l'UNESCO ainsi que sur les incidences nationales de la mise en oeuvre de la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO.

438. La 32e session de la Conférence générale a été l'occasion du lancement officiel de ce réseau institutionnel de coopération UNESCO/UIP au cours d'une réunion conjointe qui a rassemblé 350 parlementaires et représentants des commissions nationales et des délégations permanentes. A la fin de l'année 2003, une cinquantaine de points focaux avaient déjà été désignés. Enfin, un guide de la pratique parlementaire, élaboré par l'UIP à l'intention des commissions nationales pour l'UNESCO a été publié.

439. L'Organisation a participé à la XXIXe session de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie APF (Niger, juillet 2003) au cours de laquelle une résolution pour une collaboration accrue entre l'UNESCO et les associations de parlementaires a été adoptée. Le Directeur général a répondu à cette demande de l'APF en proposant d'étudier la signature d'un accord de coopération entre les deux organisations. L'UNESCO était également représentée à la 49e session de la Conférence de l'Association parlementaire du Commonwealth (CPA) (Bangladesh, octobre 2003). Un soutien a continué d'être apporté au Forum africain des parlementaires pour l'éducation (FAPED) et, sur une proposition de l'Inde, l'UNESCO apportera son soutien à la constitution d'un Forum asiatique des parlementaires pour l'éducation. Enfin, des modules de formation à l'intention des commissions nationales ont été organisés pour l'établissement de partenariats avec les clubs UNESCO, les parlementaires et le secteur privé. De nouveaux documents de communication présentant la coopération de l'UNESCO avec les clubs UNESCO, les parlementaires et le secteur privé ont été publiés.

440. En coopération étroite avec les secteurs de programme, les liens de **partenariat avec le secteur privé** ont été encore développés comme suit : avec la société Hewlett-Packard (avec CI : fourniture de matériel TI pour l'exposition sur les sociétés du savoir lors de la 32e session de la Conférence générale et pour le SMSI ; avec le Secteur de l'éducation : démarrage des activités visant à réduire l'exode des compétences en Europe du Sud-Est et préparation d'un nouveau projet dans ce domaine pour l'Afrique ; avec le Centre du patrimoine mondial : préparation d'un nouveau projet en matière de technologies d'impression à la demande) ; avec le Secteur des sciences : lancement dans plus de 10 pays de programmes nationaux de bourses pour les femmes scientifiques avec la participation de succursales de la société L'Oréal et des commissions nationales pour l'UNESCO ; pourparlers en vue du renouvellement de la Convention de partenariat et de nouveaux projets conjoints ; organisation avec la société Suez d'une table ronde sur des questions intéressant les sciences ; et poursuite des activités entreprises avec la société J. Walter Thompson afin d'assurer la faisabilité de campagnes mondiales visant à accroître la sensibilisation au développement durable.

441. Une réunion très largement suivie a été organisée au cours de la 32e session de la Conférence générale afin de présenter aux représentants des commissions nationales quatre initiatives de partenariat aux dimensions à la fois mondiales et nationales : le partenariat avec la société L'Oréal pour les femmes et la science ; le partenariat Mondialogo avec Daimler-Chrysler et les partenariats avec l'Association mondiale des petites et moyennes entreprises (WASME) et Rotary International. Un soutien actif et un concours financier ont été fournis à la réunion organisée par le Secteur de la communication et de l'information à l'intention du secteur privé, à laquelle ont participé, entre autres partenaires, Hewlett-Packard, IBM, Microsoft et le Forum économique mondial. Une action menée de concert avec le Secteur de l'éducation vise à élaborer une stratégie de partenariat pour la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable.

442. Un Mémoire d'accord a été conclu avec le Président de la société japonaise de radiotélédiffusion publique, NHK, dans le but de constituer des archives numériques sur le patrimoine tant immatériel que matériel naturel et culturel. Des pourparlers et des négociations ont

été entamés avec un certain nombre de nouveaux partenaires éventuels telles les sociétés des Etats-Unis Edelman, McGraw-Hill, Scholastics et Merck et les sociétés françaises Total et Essilor. Des consultations ont été menées régulièrement avec le Bureau du Pacte mondial des Nations Unies, qui s'est déclaré disposé à apporter sa contribution à une réunion multipartite qui serait accueillie par l'UNESCO. Ces consultations ont visé à définir les principes de base de l'établissement des partenariats de l'UNESCO avec la société civile, en particulier avec le secteur privé.

443. Dans le cadre des **relations avec les organisations internationales**, l'UNESCO a participé au débat général du Conseil économique et social relatif aux affaires humanitaires (Genève, 11-15 juillet 2003), consacré à l'assistance économique spéciale, à l'aide humanitaire et au secours en cas de catastrophe ainsi qu'au renforcement de la coordination de l'assistance humanitaire fournie par l'Organisation des Nations Unies. A la fin du débat général, l'ECOSOC a adopté une résolution relative au renforcement de la coordination et de l'aide humanitaire d'urgence. L'UNESCO a également été représentée à la deuxième session ordinaire de 2003 du Conseil de coordination des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies (CCS), tenue à New York les 31 octobre et 1er novembre 2003.

444. L'Organisation a participé à la session de fond du Conseil économique et social pour 2003 qui s'est tenue à Genève du 30 juin au 25 juillet 2003. Cette session a comporté comme à l'accoutumée cinq débats au cours desquels de nombreuses résolutions et décisions ont été adoptées, y compris une Déclaration ministérielle sur le thème du Débat de haut niveau "Promotion d'une approche intégrée du développement rural dans les pays en développement en faveur de l'élimination de la pauvreté et du développement durable", qui énonce des orientations et des recommandations en matière d'action publique. Le Sous-Directeur général pour le Département Afrique a présidé une table ronde sur "La culture et le développement rural" à l'occasion d'un petit déjeuner ministériel et a représenté le Directeur général dans le Débat de haut niveau. L'Organisation a fait un certain nombre d'interventions sur les thèmes de la bioéthique, du développement social et des technologies de l'information et de la communication ainsi que sur les résultats et le suivi des grands sommets et conférences des Nations Unies.

Décisions et activités récentes des organisations du système des Nations Unies intéressant l'action de l'UNESCO (décisions 124 EX/6.1 et 167 EX/4.2)

445. L'Organisation a également participé à la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies (16 septembre - 23 décembre 2003). Les tragiques événements mondiaux de l'année écoulée et l'attaque terroriste qui a dévasté le Siège des Nations Unies à Bagdad le 19 août 2003 ont déterminé les conditions dans lesquelles s'est déroulée cette session et ont posé un sérieux défi à l'ONU et à ses organes directeurs. Dans leurs déclarations, la plupart des Etats membres ont souligné la nécessité de revitaliser l'ONU pour lui permettre de s'attaquer efficacement à des problématiques cruciales telles celles du développement durable, de la réduction de la pauvreté, des droits de l'homme, du terrorisme mais aussi de sa propre réforme, du VIH/sida, de la paix et de la sécurité, des armes de destruction massive et de la prolifération nucléaire. En réponse à cet appel, le Secrétaire général a annoncé la création d'un groupe de personnalités éminentes, le "Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement", qui se penchera surtout sur les menaces contre la paix et la sécurité mais examinera aussi d'autres défis mondiaux. Le Secrétaire général a nommé à la tête de ce Groupe M. Anand Pnyarachum, ancien premier ministre de la Thaïlande.

446. Pour l'UNESCO, l'un des événements d'importance majeure a été l'allocution que le Directeur général a prononcée en séance plénière de l'Assemblée générale le 31 octobre 2003, à l'occasion de la présentation du suivi de l'Année des Nations Unies pour le patrimoine culturel. L'Assemblée générale avait 173 points à l'ordre du jour de cette session ordinaire et a adopté 280 résolutions,

dont 28 présentent un intérêt et une importance directs pour les priorités et programmes de l'UNESCO. Il convient de noter que l'Assemblée générale a chargé l'UNESCO d'entreprendre des actions précises par les 12 résolutions suivantes : Rés. 58/5 - Le sport en tant que moyen de promouvoir l'éducation, la santé, le développement et la paix : Année internationale du sport et de l'éducation physique ; Rés. 58/6 - Pour l'édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique ; Rés. 58/11 - Culture de la paix ; Rés. 58/12 - Université pour la paix ; Rés. 58/17 - Retour ou restitution de biens culturels à leur pays d'origine ; Rés. 58/124 - 2002, Année des Nations Unies pour le patrimoine culturel ; Rés. 58/128 - Promotion de la compréhension, de l'harmonie et de la coopération culturelles et religieuses ; Rés. 58/167 - Droits de l'homme et diversité culturelle ; Rés. 58/181 - Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme, 1995-2004 ; Rés. 58/156 - Les petites filles ; Rés. 58/210 - Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, y compris l'application du Programme solaire mondial 1996-2005 ; Rés. 58/219 - Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable. Les textes des résolutions susmentionnées peuvent être consultés sur le site Web de l'ONU <http://www.un.org> ou obtenus sur demande adressée à la Division des relations avec les organisations internationales. Un recueil des résolutions présentant un intérêt et une importance pour l'UNESCO est en cours de transmission aux secteurs de programme pour qu'ils leur donnent la suite qui convient.

447. L'année 2004 est l'Année internationale du riz (A/RES/57/162, du 16 décembre 2002) en même temps que l'Année internationale de commémoration de la lutte contre l'esclavage et de son abolition (A/RES/57/195, du 18 décembre 2002). Le système des Nations Unies a décidé de célébrer une nouvelle **Journée internationale**, deux années internationales et une décennie internationale : le 7 avril 2004 sera la Journée internationale de réflexion sur le génocide de 1994 au Rwanda (A/RES/58/234, du 23 décembre 2003) ; 2005 sera l'Année internationale du sport et de l'éducation physique (A/RES/58/5, du 3 novembre 2003) et 2006 l'Année internationale des déserts et de la désertification (A/RES/58/211, du 23 décembre 2003), et les années 2005 à 2015 seront la Décennie internationale d'action, "L'eau, source de vie" (A/RES/58/217, du 23 décembre 2003).

448. Les **grandes conférences, réunions au sommet et sessions extraordinaires de l'Assemblée générale ci-après** devraient avoir lieu en 2004 et pendant les années suivantes. Le Sommet mondial sur la société de l'information - deuxième phase - se tiendra à Tunis, à l'invitation du Gouvernement tunisien, du 16 au 18 novembre 2005. Pendant sa première phase (Genève, 10-12 décembre 2003), il a traité d'une vaste gamme de questions concernant la société de l'information et adopté une Déclaration de principes et un Plan d'action (voir aussi le document 169 EX/5). La Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes aura lieu à Kobe, préfecture de Hyogo, à l'invitation du Gouvernement japonais du 18 au 22 janvier 2005. Elle achèvera l'examen de la Stratégie de Yokohama et de son Plan d'action en vue de mettre à jour le cadre directeur pour la prévention des catastrophes au XXI^e siècle. La sixième Conférence internationale sur les démocraties nouvelles ou rétablies aura lieu du 13 au 15 novembre à Doha (Qatar).

449. Pour ce qui est de la **coopération avec les organisations intergouvernementales**, le 3 juillet 2003, le Directeur général adjoint pour les relations extérieures et la coopération s'est entretenu avec M. Mohamed Bennouna, président du Groupe des 77 (Section de New York) en présence de la Présidente du Conseil exécutif à l'époque, Mme Aziza Bennani. L'entretien a porté essentiellement sur les préparatifs de la Conférence de haut niveau sur la coopération Sud-Sud (Marrakech, 15-19 décembre 2003) et sur la contribution de l'UNESCO à cette manifestation. Un soutien a été apporté à l'ISESCO en prévision de la cinquième Réunion de coordination des ministres de l'éducation de l'Organisation des Etats membres de la Conférence islamique, qui s'est tenue au Siège de l'UNESCO le 2 octobre 2003. Dans le cadre de l'accord que l'UNESCO et l'ISESCO ont signé en 1984, la huitième Réunion du Comité mixte UNESCO-ISESCO a eu lieu au Siège de l'UNESCO du 9 au 12 décembre 2003. Elle avait pour but d'examiner des moyens de renforcer le partenariat

entre les deux organisations et d'élaborer un nouveau programme de coopération pour 2004-2005. L'UNESCO a été représentée à la huitième session de la Conférence générale de l'ISESCO, qui s'est tenue à Téhéran, République islamique d'Iran, du 22 au 29 décembre 2003. Elle a également participé à la dixième réunion au sommet de la Conférence islamique à Putrajaya (Malaisie, 16-18 octobre 2003).

450. En matière de coopération avec les **organisations non gouvernementales, les fondations et les autres institutions similaires**, les efforts ont porté sur la mise à jour du document relatif aux stratégies sectorielles de coopération en fonction des priorités énoncées dans la Stratégie à moyen terme pour 2002-2007 (31 C/4) et dans le Programme et budget pour 2004-2005 (32 C/5), conformément aux Directives concernant les relations de l'UNESCO avec les organisations non gouvernementales et en application de la décision 166 EX/9.2. Une liste des ONG (autres que celles qui entretiennent des relations formelles avec l'Organisation) et des fondations ayant demandé à envoyer des observateurs à la 32e session de la Conférence générale, a été préparée à l'intention du Conseil exécutif à sa 167e session (167 EX/27 et Add.).

451. Un rapport a été élaboré sur les changements intervenus dans le classement des ONG, suite aux décisions du Conseil exécutif au cours des deux dernières années. En coopération avec le Comité de liaison ONG-UNESCO, une réunion d'information a été organisée pour les ONG présentes à la Conférence générale, le 29 septembre 2003.

452. Dans le cadre du renforcement du partenariat entre les ONG et les commissions nationales, une contribution a été apportée au séminaire de formation UNESCO-ISESCO à l'intention des nouveaux membres des commissions nationales (Abu-Dhabi, 5-7 juillet 2003). Un appui a été apporté à l'organisation de l'atelier sous-régional pour l'élaboration des outils initiaux pour le renforcement des capacités des ONG en éducation de base (Kati, Mali, 5-9 août 2003). L'Organisation a également apporté un appui au lancement et à la coordination d'un programme pilote de renforcement des capacités des ONG en éducation de base dans six pays d'Afrique (Burkina Faso, Guinée, Mali, Niger, Tchad, Sénégal). Ces activités ont contribué au renforcement de la coopération de l'UNESCO avec les ONG de terrain, en apportant un appui technique et financier à la mise en place de coalitions nationales notamment en Afrique.

453. Les modalités de coopération entre l'UNESCO et les ONG ont été présentées à l'atelier de travail organisé dans le cadre de la cinquante-sixième session de la Conférence annuelle des Nations Unies sur "Human Security and Dignity: Fulfilling the Promise of the United Nations" (Nations Unies, New York, 8-10 septembre 2003) et une exposition sur l'UNESCO a été organisée à l'occasion de cette même conférence. L'Organisation a par ailleurs pris part à la réunion des points focaux ONG des organisations du système des Nations Unies dirigée par M. F. Cardoso, président du Groupe d'éminentes personnalités mis en place par le Secrétaire général des Nations Unies pour examiner les liens entre les Nations Unies et les composantes de la société civile (Genève, 15 décembre 2003) ; une réunion avec deux représentants de ce même Groupe s'est tenue à Paris, le 17 décembre 2003. Un soutien financier a également été apporté au Non-Governmental Liaison Service des Nations Unies (NGLS).

454. Outre sa participation aux réunions du Comité de liaison ONG-UNESCO - notamment celles consacrées à la préparation de la 32e session de la Conférence générale et de la Conférence internationale des ONG (17-19 décembre 2003) - ainsi qu'aux réunions des commissions programmatiques mixtes, le Secrétariat a continué à répondre aux demandes d'information de plus en plus nombreuses des ONG, surtout les ONG nationales et locales. La collecte et l'analyse des données pertinentes ont par ailleurs été poursuivies en vue de la mise à jour de la base de données informatisée sur les ONG.

455. La Conférence internationale des ONG en relations officielles avec l'UNESCO a été l'occasion pour les ONG partenaires de l'Organisation de manifester leur intention d'apporter une contribution au cours du présent exercice biennal aux programmes et domaines d'action suivants : l'éducation aux droits de l'homme ; science et éthique ; l'éducation pour le développement durable en milieu urbain ; le dialogue entre les cultures pour la paix ; l'élimination de la pauvreté et particulièrement de l'extrême pauvreté, la communication et les TIC ; la Décennie internationale pour la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (2001-2010), l'éducation pour tous et l'alphabétisation ; le Groupe de suivi "Jeunes". S'agissant de la diversité culturelle, les ONG ont exprimé le souhait d'être associées aux travaux de préparation de l'avant-projet de Convention internationale demandé par la Conférence générale à sa 32^e session.

456. Parmi les difficultés rencontrées, il est à noter que certaines ONG désireuses d'établir des relations officielles avec l'UNESCO considèrent que les Directives régissant ces relations devraient être plus souples. Une attention accrue devrait par ailleurs être accordée aux nombreuses demandes de la part des ONG nationales qui souhaiteraient collaborer de façon plus active avec l'UNESCO en renforçant leurs liens avec les commissions nationales et les branches nationales des ONG internationales en relations officielles avec l'Organisation. La pertinence d'une coopération étroite entre les organisations du système des Nations Unies et les ONG locales sur le terrain est d'ailleurs reconnue par le Groupe d'éminentes personnalités chargé par le Secrétaire général de l'ONU d'examiner les liens avec la société civile.

457. Les progrès se sont poursuivis pendant le dernier semestre de l'exercice 2002-2003 pour renforcer **les activités extrabudgétaires de l'UNESCO**. Les événements récents montrent que le financement extrabudgétaire reçu par l'Organisation reste fort heureusement à un niveau élevé. Il convient également de noter qu'une coopération s'est établie avec un certain nombre de nouvelles sources de financement, des secteurs tant public que privé, conformément à l'engagement pris par l'Organisation de diversifier ses sources de financement extrabudgétaires.

458. Les efforts ont été intensifiés pour renforcer la cohérence entre les activités menées au titre du budget ordinaire et celles financées à l'aide de ressources extrabudgétaires. Si dans l'ensemble le niveau de cette cohérence doit être considéré comme satisfaisant, il est vrai que les activités extrabudgétaires restent influencées par les priorités géographiques et de fond fixées par les diverses sources de financement. L'UNESCO poursuit donc les consultations, tant au sein du Secrétariat qu'avec les principales sources de financement, sur des modalités qui, d'une part, amélioreraient encore la compatibilité d'ensemble entre les activités financées au titre du Programme ordinaire et les activités extrabudgétaires et, d'autre part, tiendraient dûment compte, et des priorités des sources de financement, et de l'évolution des besoins des bénéficiaires potentiels.

459. Un nouveau stage de formation sur les activités extrabudgétaires a été organisé en décembre 2003 à l'intention du personnel des bureaux hors Siège de l'UNESCO dans les pays francophones d'Afrique. Dans le cadre des cinq stages menés pendant l'exercice dans le monde entier, ainsi que du grand nombre d'autres activités se rapportant à la formation et à la création de capacités, on s'est efforcé d'adapter encore davantage le matériel de formation et d'assurer une formation plus interactive. Un "Guide des activités extrabudgétaires de l'UNESCO" détaillé a également été élaboré et diffusé dans toute l'Organisation au cours du dernier trimestre de 2003 en anglais, arabe, espagnol et français. La version sur papier devrait paraître dans les quatre langues au cours des premiers mois de 2004 et sera également mise à la disposition des commissions nationales et des délégations permanentes intéressées. D'autres stages de formation, tant pour le personnel de l'UNESCO que pour les commissions nationales intéressées, seront organisés en 2004 et 2005 dans le cadre du programme général de formation de l'UNESCO.

460. Beaucoup de temps et d'efforts ont été consacrés à des discussions avec les vérificateurs externes dans le cadre du grand examen des politiques et procédures concernant les activités extrabudgétaires de l'UNESCO auquel ils ont procédé. Ces discussions ont aidé à identifier plusieurs problèmes, ainsi que les moyens de les surmonter. Des mesures sont en cours pour y remédier qui devraient améliorer encore davantage la qualité et la quantité des activités extrabudgétaires de l'Organisation. En outre, on envisage un certain nombre de mesures propres à accroître la synergie entre les diverses sources de financement et à renforcer les activités opérationnelles de l'UNESCO au niveau national. L'accent a été mis en particulier sur la promotion de partenariats public/privé dans les domaines de compétence de l'Organisation.

461. Des discussions approfondies se sont poursuivies pendant tout l'exercice avec les principales sources de financement de l'UNESCO en vue d'affiner les stratégies de coopération et d'améliorer la synergie. L'UNESCO continuera de tirer l'essentiel de ses moyens extrabudgétaires de la coopération bilatérale avec les Etats membres, mais elle intensifie ses efforts pour arriver à un équilibre entre ces contributions et les contributions multilatérales, qui provenaient essentiellement des fonds et programmes des Nations Unies, des banques multilatérales de développement et de la Commission européenne. Dans ce cadre, elle met l'accent en particulier sur une redéfinition de sa coopération avec les principales banques multilatérales de développement et la Commission européenne. Un accord de coopération révisé entre l'Organisation et la Commission sera signé en février 2004.

Programme de Participation

462. Au cours du biennium 2002-2003 et conformément aux objectifs de la résolution 31 C/36, le Programme de participation a connu des développements importants qui peuvent se résumer comme suit : l'enveloppe budgétaire affectée aux Etats membres, Membres associés et organisations internationales non gouvernementales (OING) s'élevait à 22.000.000 dollars. Au total, deux mille soixante-huit (2.068) demandes représentant un montant total de 77.576.022 dollars ont été reçues. Mille trois cent douze (1.312) demandes, au total, ont été approuvées par le Directeur général (y compris celles relevant de l'aide d'urgence) pour les 176 Etats membres, Membres associés et autres territoires qui avaient soumis des requêtes au titre de ce programme, de même que 65 organisations internationales non gouvernementales. A cela, s'ajoutent 44 Etats membres qui avaient sollicité des aides d'urgence.

463. La répartition des requêtes et des fonds est présentée dans le tableau ci-après :

	Programme de participation		
Provenance	Nombre de requêtes		Montant des requêtes approuvées (en dollars des Etats-Unis)
	approuvées	non approuvées	
Etats membres, Membres associés et territoires (176)	1.187	96	19.656.832
Organisations internationales non gouvernementales (65)	65	7	988.000
<u>Aide d'urgence</u>			
Etats membres, Membres associés et territoires (44)	60	6	1.469.000

464. L'activité globale du Programme de participation au cours de l'exercice biennal 2002-2003 a permis d'assurer une meilleure visibilité de l'UNESCO et de son action dans les Etats membres, les Membres associés, et les territoires ainsi qu'auprès d'un certain nombre de partenaires de l'Organisation.

465. De même, la transparence dans la mise en oeuvre des activités s'est accrue. Les demandes sont désormais mieux articulées avec les priorités définies par les organes directeurs, grâce à l'évaluation effectuée par les secteurs de programme et les services concernés de l'UNESCO. Les sessions de formation ou d'information à l'intention des nouveaux secrétaires généraux et des différents partenaires, ont en outre permis de renforcer les capacités locales et nationales dans la formulation, la planification et la mise en oeuvre des requêtes.

Programme de bourses

466. L'UNESCO a poursuivi son action au titre du Programme de bourses qui vise essentiellement à répondre aux besoins exprimés par les Etats membres - renforcer et appuyer les programmes de création de capacités de l'Organisation, comme indiqué dans le Programme et budget approuvés (31 C/5). On compte que la gestion et l'administration des bourses permettront de stimuler le partage de l'information, des connaissances et de l'expérience entre les pays, permettant ainsi aux Etats membres de renforcer leurs compétences et leurs capacités dans un certain nombre de domaines et programmes prioritaires.

467. Au cours de la période considérée, 121 bourses au total (Afrique : 46 ; Etats arabes : 13 ; Asie et Pacifique : 32 ; Europe : 12 ; et Amérique latine et Caraïbes : 18) ont été accordées à des bénéficiaires, dûment approuvés par les commissions nationales de leur pays d'origine, dans des domaines prioritaires des programmes de l'UNESCO (conformément à la décision 161 EX/3.6.3) ; 49 % des bourses ont été accordées à des hommes et 51 % à des femmes (la moyenne en faveur des femmes à l'ONU et dans les organismes des Nations Unies s'établit à 26 %). La valeur totale des

121 bourses financées par le budget ordinaire et les projets extrabudgétaires (y compris les contributions en nature au titre du Programme de cofinancement de bourses) est estimée à plus de 1.833.728 dollars dont :

- (i) l'essentiel, soit 72 %, est allé aux sciences naturelles : la création de capacités a été renforcée dans les domaines de la biologie et de la biotechnologie ainsi que des technologies liées au développement durable et à une bonne gestion de l'environnement (en particulier pour les programmes relatifs aux ressources en eau et aux écosystèmes qui y sont associés). La Banque africaine de développement, les bourses cofinancées par l'UNESCO et L'Oréal en faveur des jeunes femmes spécialisées dans les sciences de la vie, le Programme de bourses UNESCO/Israël pour les sciences et la technologie (et les sciences hydrologiques) financé par la Commission de planification et de budgétisation de l'enseignement supérieur du Conseil israélien, le Programme de bourses de recherche UNESCO/Keizo Obuchi financé par le Japon et le Programme de bourses cofinancé par l'UNESCO et la Chine (La Grande Muraille) ont contribué à renforcer les capacités dans ces domaines prioritaires ;
- (ii) les 28 % restants sont allés aux grands programmes ci-après : 9 % pour l'éducation ; 8 % pour les sciences sociales et humaines ; 8 % pour la culture et 3 % pour la communication et l'information. Les capacités ont donc été renforcées dans les domaines ci-après : politique, planification et gestion de l'éducation ; sciences sociales et humaines, pour ce qui est des questions relatives à l'"Éthique des sciences et des technologies", à la société du savoir et aux moyens de participer au processus démocratique ; réunion et conservation du patrimoine culturel en vue de protéger la diversité culturelle et de promouvoir le pluralisme culturel et le dialogue interculturel ; formation de bibliothécaires, d'archivistes, de spécialistes de l'informatique et des médias pour leur permettre d'utiliser pleinement les TIC. Les fonds provenant du Programme et budget ordinaire de l'UNESCO et des programmes de bourses cofinancés et gérés en commun par la République tchèque et le Japon ont contribué à renforcer les capacités dans ces domaines de programme prioritaires.

468. Pour assurer la transparence des résultats du Programme de bourses, un "*Répertoire des boursiers UNESCO : 2002-2003*" (portant sur la période allant du 1er janvier 2002 au 31 juillet 2003) a été distribué à toutes les délégations à la 32e session de la Conférence générale. Une version à jour de ce répertoire pour la totalité de l'exercice est en cours d'établissement et sera distribuée à toutes les commissions nationales et délégations pendant la première moitié de 2004. Le travail se poursuit en vue de créer de nouvelles pages Web concernant les bourses de l'UNESCO (<http://www.unesco.org/fellowships>).

Gestion des ressources humaines

469. Pendant les six derniers mois de l'exercice, le Bureau de la gestion des ressources humaines (HRM) a achevé la mise au point du cadre directeur en matière de ressources humaines pour appuyer le processus de réforme de l'Organisation et mené notamment les activités suivantes :

- achèvement des consultations avec la Commission consultative pour les questions générales de personnel (ACPP) sur les politiques suivantes : appréciation du comportement professionnel, formation et perfectionnement et lutte contre le harcèlement ;
- mise au point de matériels et d'outils d'information, dont un outil TI (PerfoWeb) avec l'aide de DIT, dans l'optique de l'application de la politique d'appréciation du comportement professionnel ;

- préparatifs de la mise en oeuvre de la politique de formation et de perfectionnement, notamment la création du "Centre de formation et de perfectionnement" ;
- application de la politique intégrée de recrutement, de rotation et de promotion dont les diverses étapes ont été une série de séances d'information du personnel, la diffusion d'un questionnaire sur la rotation auquel le taux de réponse a été encourageant et l'identification des besoins en effectifs des secteurs/bureaux, en prévision de la préparation des avis de vacance de poste.

470. Pendant cette période, la nouvelle structure à sept niveaux pour les postes du cadre de service et de bureau au Siège a été mise en place et tout le personnel concerné au Siège a été informé des résultats de cet exercice. On trouvera des informations plus détaillées sur l'application de la réforme de la politique relative aux ressources humaines dans le document 169 EX/6, Partie I.

Administration et rénovation des locaux du Siège

471. Le **Plan de restauration et de revalorisation des bâtiments du site Fontenoy**, établi par l'architecte honoraire de France M. J. Belmont et approuvé par la Conférence générale à sa 30^e session (résolution 30 C/76), est constitué de trois phases de travaux indépendantes et réalisables selon les fonds disponibles : la première phase concernait des travaux urgents de mise en conformité avec les normes de sécurité incendie ; la deuxième phase porte sur la modernisation des bureaux et des installations techniques et la troisième propose des solutions de valorisation architecturale du palais de l'UNESCO dans le cadre d'un réaménagement de la place de Fontenoy. Par sa résolution 32 C/74, et après avoir pris note avec satisfaction des progrès enregistrés dans l'exécution de la phase 1 du Plan Belmont, la Conférence générale a autorisé un emprunt sans intérêt auprès de l'Etat hôte afin de mettre en oeuvre les travaux prévus au titre de la phase 2 du Plan Belmont d'un coût de 79,9 millions d'euros (valeur de janvier 2004). A cet égard, l'accord de prêt à l'UNESCO a été signé par le Directeur général à la fin du mois de février 2004.

472. Commencés en 2001, les **travaux de la première phase**, d'un montant de 24,4 millions de dollars, doivent être terminés en mars 2004. Ils avaient pour objectif la mise en conformité avec les normes en matière de sécurité et de lutte contre l'incendie sur le **site Fontenoy** (détection incendie, compartimentage, électricité, etc.). Ils ont également permis de réaliser une série de prestations telles que la restauration des brise-soleil des façades, la réfection de l'étanchéité des espaces les plus dégradés, la climatisation des petites salles, la mise en conformité des cuisines du restaurant du 7^e étage. Finalement, cette première phase a intégré dans son programme de travaux le début de réalisation d'un **plan de sécurisation du Siège**, conformément aux décisions 164 EX/6.6, 165 EX/8.8 et 166 EX/8.6 du Conseil exécutif (coût 1,5 million de dollars). L'un des points forts de ce Plan est la construction à l'entrée du **site Miollis-Bonvin** d'un nouveau poste de contrôle centralisé, extérieur et équipé de dispositifs de surveillance et d'anti-intrusion.

473. La **phase 2 du Plan Belmont** prévoit la restauration des bâtiments et l'amélioration des conditions de travail de leurs occupants. Elle concerne principalement l'achèvement de la mise en conformité avec les normes de sécurité, la réfection des façades vitrées, l'installation de la climatisation et la modernisation des bureaux (comprenant la réfection générale des réseaux techniques et des finitions intérieures ainsi que l'amélioration de l'isolation acoustique) et l'aménagement des espaces d'accueil. Ces travaux devront être effectués sur une période de cinq ans (de 2004 à 2008) selon un calendrier général des travaux en deux volets : la mise en place de bureaux provisoires (opérationnelle fin 2004) pour reloger le personnel pendant les travaux et les travaux proprement dits. La partie des travaux prévue entre 2005 et 2007 impliquera la modernisation aile par aile du bâtiment principal à raison d'une aile par an et celle, en 2008, du bâtiment IV (bâtiment souterrain).

474. Suite à la résolution 31 C/62 de la Conférence générale, un rapport technique et financier a été établi sur les bâtiments du **site Miollis-Bonvin**. Les travaux pour ce site sont estimés à 63,2 millions d'euros dont 5,7 millions d'euros (valeur de septembre 2002) pour des travaux devant être réalisés en priorité absolue. En attendant une solution qui permette de financer l'ensemble des travaux de rénovation de ce site, un financement partiel va être assuré pour l'exécution d'autres travaux prioritaires identifiés par M. J. Belmont dans son rapport. Lors de sa 32^e session, la Conférence générale a invité le Directeur général à explorer les voies et moyens appropriés pour les financer dans le cadre de la rénovation de ce site et à soumettre des propositions dans ce sens au Conseil exécutif à sa 170^e session. Ces propositions sont en voie d'élaboration en coopération avec le Comité du Siège.

475. S'agissant de la sécurité des personnes et des biens, des fonds ont été déjà mobilisés en 2003, de concert avec le Comité du Siège (ressources extrabudgétaires) pour financer l'exécution de travaux prioritaires tels que la sécurisation des bâtiments par le réaménagement des entrées, la pose de nouvelles serrures de haute sûreté aux portes des bureaux de toutes les délégations permanentes, la réfection de tous les blocs sanitaires dans le bâtiment V, etc.

Cent soixante-neuvième session

169 EX/4
Partie I Add.
PARIS, le 9 avril 2004
Original anglais

Point 3.1 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL SUR L'EXECUTION
DU PROGRAMME ADOPTE PAR LA CONFERENCE GENERALE**

PARTIE I

ADDENDUM

RESUME

Le présent Addendum contient (i) l'état de l'exécution du budget par sous-programmes pour le Titre II.A du 31 C/5 approuvé ainsi que (ii) le chapitre Questions budgétaires et financières ; il complète le document intitulé "Rapport sur les principaux résultats obtenus au cours des 6 derniers mois de l'exercice 2002-2003" (169 EX/4 Partie I).

(31 C/5 approuvé)

1. Les chiffres qui apparaissent dans le présent document reflètent les montants finals à la clôture des comptes le 31 décembre 2003. Les informations ci-après, qui figurent généralement dans le document EX/4 Partie I telles qu'établies sur la base d'estimations préliminaires, ont été compilées et présentées séparément afin de refléter les données définitives, qui n'ont été disponibles qu'après la clôture officielle des comptes de 2002-2003 le 31 mars 2004. En attendant la vérification des comptes finale, le présent Addendum présente l'état de l'exécution du programme conformément aux comptes clos au 31 décembre 2003 :

- (i) Etat au 31 décembre 2003 de l'exécution budgétaire par sous-programmes pour le Titre II.A du 31 C/5 approuvé ;
- (ii) chapitre "Questions budgétaires et financières" du 31 C/5 approuvé au 31 décembre 2003.

ETAT DE L'EXECUTION BUDGETAIRE PAR SOUS-PROGRAMMES
(Coûts des activités au 31 décembre 2003)

Partie II.A	Programme/Sous-programme	Crédits alloués	Dépenses	Dépenses par
		Plan de travail		rapport aux
		2002-2003	au 31.12.2003	au 31.12.2003
		\$	\$	%
I	EDUCATION			
I.1	Education de base pour tous : tenir les engagements du Forum mondial de Dakar sur l'éducation			
I.1.1	Coordonner le suivi du Cadre d'action de Dakar	9 875 479	9 580 079	97,0
I.1.2	Renforcer les approches intégratrices et diversifier les modalités éducatives	11 466 016	11 092 099	96,7
	Total I.1	21 341 495	20 672 178	96,9
I.2	Edifier des sociétés du savoir par une éducation de qualité et la rénovation des systèmes éducatifs			
I.2.1	Vers une nouvelle approche de l'éducation de qualité	5 427 564	5 242 328	96,6
I.2.2	Rénovation des systèmes éducatifs	4 704 162	4 557 497	96,9
	Total I.2	10 131 726	9 799 825	96,7
II	SCIENCES EXACTES ET NATURELLES			
II.1	Science et technologie : renforcement des capacités et gestion			
II.1.1	Suivi de la Conférence mondiale sur la science : Formulation de politiques et enseignement scientifique	1 914 237	1 882 542	98,3
II.1.2	Renforcement des capacités dans les domaines de la science et de la technologie	4 550 927	4 390 672	96,5
	Total II.1	6 465 164	6 273 214	97,0
II.2	Sciences, environnement et développement durable			
II.2.1	L'eau - phénomènes d'interaction : Systèmes menacés et défis sociaux	4 574 019	4 508 535	98,6
II.2.2	Les sciences de l'environnement	2 629 043	2 545 573	96,8
II.2.3	Coopération en sciences de la terre et atténuation des risques naturels	1 178 086	1 177 349	99,9
II.2.4	Vers des conditions d'existence viables dans les régions côtières et les petites îles	1 025 382	956 274	93,3
II.2.5	Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO	2 861 100	2 883 580	100,8
	Total II.2	12 267 630	12 071 310	98,4
III	SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES			
III.1	Ethique des sciences et des technologies	2 212 600	2 221 205	100,4
III.2	Promotion des droits de l'homme, de la paix et des principes démocratiques	2 860 649	2 771 245	96,9
III.3	Amélioration des politiques relatives aux transformations sociales et promotion de l'anticipation et des études prospectives	3 801 720	3 762 402	99,0
IV	CULTURE			
IV.1	Renforcer l'action normative dans le domaine de la culture			
IV.1.1	Promotion de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel	1 068 900	1 078 035	100,9
IV.1.2	Réponses aux exigences nouvelles dans le domaine normatif	1 309 706	1 243 032	94,9
	Total IV.1	2 378 606	2 321 067	97,6
IV.2	Protéger la diversité culturelle et promouvoir le pluralisme culturel et le dialogue interculturel			
IV.2.1	Sauvegarde et revitalisation du patrimoine culturel matériel et immatériel	3 313 510	3 341 811	100,9
IV.2.2	Promotion du pluralisme culturel et du dialogue interculturel	3 241 511	3 194 468	98,5
	Total IV.2	6 555 021	6 536 279	99,7
IV.3	Renforcer les liens entre culture et développement	2 343 513	2 295 660	98,0
V	COMMUNICATION ET INFORMATION			
V.1	Promouvoir un accès équitable à l'information et au savoir, en particulier dans les domaines publics			
V.1.1	Formuler des principes, des politiques et des stratégies propres à élargir l'accès à l'information et au savoir	1 580 257	1 544 451	97,7
V.1.2	Développement de l'infrastructure et renforcement des capacités en vue d'une participation accrue à la société du savoir	3 378 143	3 286 440	97,3
	Total V.1	4 958 400	4 830 891	97,4
V.2	Promouvoir la liberté d'expression et renforcer les capacités de communication			
V.2.1	Liberté d'expression, démocratie et paix	1 644 850	1 625 337	98,8
V.2.2	Renforcer les capacités de communication	3 064 098	2 996 876	97,8
	Total V.2	4 708 948	4 622 212	98,2
	Projets relatifs aux thèmes transversaux			
o	L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté	5 934 582	5 698 504	96,0
o	La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir	5 660 262	5 539 986	97,9
	Total, projets relatifs aux thèmes transversaux	11 594 844	11 238 490	96,9

QUESTIONS BUDGETAIRES ET FINANCIERES

2. Le **budget ordinaire** pour 2002-2003 approuvé par la Conférence générale à sa 31e session s'élevait à **544.367.250 dollars**. Au 31 décembre 2003, ce montant a fait l'objet d'un relèvement dû :

- (i) au report de 8.005.346 dollars correspondant au solde non dépensé des crédits du Budget ordinaire approuvé pour 2001-2002, en application de la décision prise par le Conseil exécutif à sa 164e session (décision 164 EX/6.2), et
- (ii) à des dons et contributions spéciales d'un montant de 3.769.082 dollars, conformément à la Résolution portant ouverture de crédits (résolution 31 C/73, paragraphe A (b)),

qui a porté le montant des crédits ajusté à **556.141.678 dollars**. Le Directeur général exprime sa gratitude aux gouvernements, institutions et particuliers pour la générosité de leurs dons et contributions.

3. Au 31 décembre 2003, le montant total des dépenses était de 554.031.752 dollars, soit 99,6 % du montant des crédits ajusté (556.141.678 dollars), ce qui a donné un solde non dépensé de 2.109.926 dollars.

4. En ce qui concerne les **dépenses de personnel**, les crédits alloués s'élevaient au 31 décembre 2003 à 330.727.700 dollars, y compris la réserve pour les reclassements de postes. Le montant effectif des dépenses de personnel au 31 décembre 2003 était de 318.411.707 dollars, soit 12,3 millions de moins que les crédits alloués à ce titre. Ces chiffres montrent que l'objectif consistant à absorber 10,4 millions de dollars dans le budget des dépenses de personnel a été atteint.

5. Au titre du **Programme de participation**, 2.002 demandes représentant un montant total de 77.576.022 dollars ont été reçues pour l'exercice 2002-2003 à l'expiration du délai de soumission (28 février 2002), dont 1.311 représentant un montant de 21.993.312 dollars étaient approuvées au 31 décembre 2003. Sur ce total, 59 demandes relevaient du programme d'aide d'urgence (1.144.000 dollars).

6. S'agissant des ressources extrabudgétaires pour l'exercice 2002-2003, le total des dépenses pour l'exécution des activités a été de 517,7 millions de dollars, montant dont on trouvera la ventilation dans le tableau ci-après.

Sources de financement	Dépenses d'exécution 2002-2003		Augmentation/ (diminution) en 2002-2003 par rapport à 2000-2001
	2000-2001 M. \$	2002-2003 M. \$	
Sources Nations Unies			
PNUD	16,5	11,9	(4,6)
FNUAP	5,8	2,3	(3,5)
UNOIP (Iraq)	38,7	110,5	71,8
Autres sources Nations Unies	13,7	23,8	10,1
Autres sources			
Banque mondiale	1,5	4,6	3,1
Banques et fonds régionaux	5,0	8,0	3,0
Brésil	161,4	182,3	20,9
Fonds-en-dépôt constitués au profit des donateurs	6,7	9,0	2,3
Fonds-en-dépôt constitués par voie de dons	68,2	99,1	30,9
Experts associés, comptes spéciaux et contributions volontaires	49,0	66,2	17,2
Total général	366,5	517,7	151,2

Il convient de noter que pour 56 % les dépenses sont imputables à deux principaux programmes : la coopération de l'UNESCO avec le Brésil (182,3 millions de dollars, soit 35 % des dépenses totales) au titre de fonds-en-dépôt constitués au profit du donateur et le programme iraquien "Pétrole contre nourriture" (110,5 millions de dollars, soit 21 % des dépenses totales).

Cent soixante-neuvième session

169 EX/4
Partie II
PARIS, le 16 avril 2004
Original anglais/français

Point 3.1 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL SUR L'EXECUTION DU PROGRAMME
ADOPTÉ PAR LA CONFERENCE GENERALE**

PARTIE II

Tableau de bord de l'exécution du programme en 2002-2003

(31 C/5 approuvé)

N° 33

Etat au 31 décembre 2003

(non vérifié)

TABLE DES MATIERES

I. INTRODUCTION

II. PRESENTATION DU PROGRAMME ET BUDGET POUR 2002-2003

- Figure 1 Evolution du budget ordinaire de l'UNESCO de 1981 à 2003
(Croissance nominale et croissance réelle)
- Figure 2 Répartition des crédits du budget ordinaire pour 2002-2003
- Figure 3 Répartition du budget total pour 2002-2003 (Budget ordinaire et fonds
extrabudgétaires) entre les dépenses de personnel et les activités
et entre le programme, le soutien de l'exécution du programme
et la direction/administration
- Figure 4 Répartition du budget ordinaire pour 2002-2003 entre les dépenses de personnel
et les activités et entre le programme, le soutien de l'exécution du programme
et la direction/administration

III. EXECUTION DU PROGRAMME ORDINAIRE

- Tableau 1 Exécution du Programme ordinaire par article budgétaire principal
(Dépenses, y compris les dépenses de personnel et le Programme de participation)
- Tableau 2 Exécution du programme par poste de dépense
Voyages
- Tableau 3A Exécution du programme par article budgétaire principal
(Dépenses à l'exclusion des dépenses de personnel et du Programme de participation)
- Tableau 3B Utilisation des fonds reportés de l'exercice 2000-2001
- Tableau 4 Utilisation des fonds décentralisés
- Tableau 5 Programme de participation
- A. Exécution par région
- B. Exécution par nature des dépenses
- Tableau 6 Etat des effectifs et dépenses de personnel

IV. PRESENTATION DES PROGRAMMES OPERATIONNELS EXTRABUDGETAIRES

- Figure 5 Programmes opérationnels extrabudgétaires pour 2002-2003
par source de fonds et par grand programme
- Figure 6 Programmes opérationnels extrabudgétaires pour 2002-2003
Allocations et dépenses

V. EXECUTION DES PROGRAMMES OPERATIONNELS EXTRABUDGETAIRES

Tableau 7 Exécution des programmes extrabudgétaires par source de fonds

Tableau 8 Exécution des programmes extrabudgétaires par région

Tableau 9 Exécution des programmes extrabudgétaires par secteur

ANNEXE I Tableau détaillé de la situation du budget ordinaire au 31 décembre 2003

ANNEXE II Rapport sur les coûts de fonctionnement, par poste de dépense, de la 32e session de la Conférence générale et des sessions du Conseil exécutif pour l'année 2003

ANNEXE III Etat des contributions et situation de trésorerie au 29 février 2004 et au 31 décembre 2003

I. INTRODUCTION

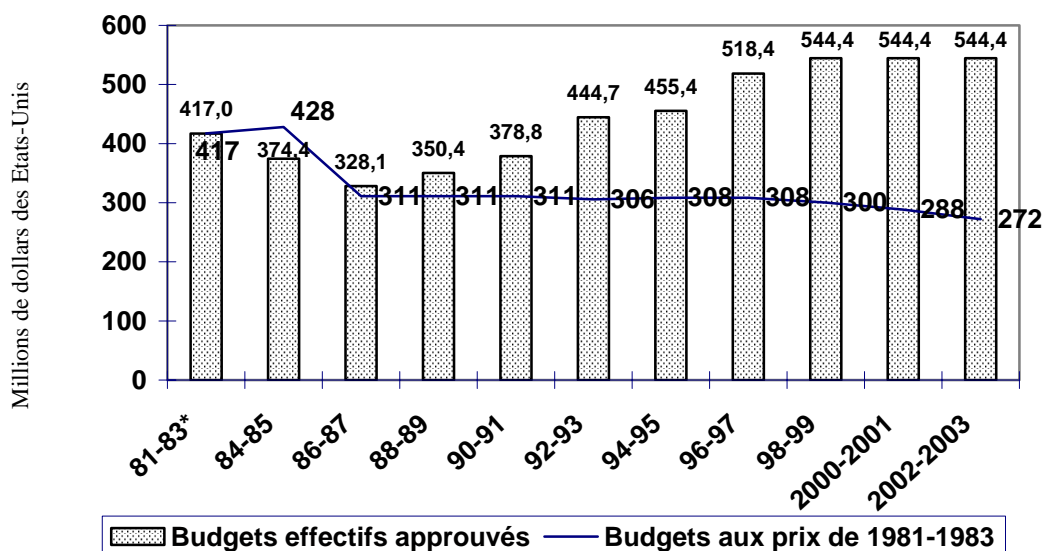
1. Le "Tableau de bord de l'exécution du programme" est un document technique qui vise à faciliter l'examen et l'évaluation par le Conseil exécutif des aspects budgétaires de l'exécution des programmes approuvés au titre du budget ordinaire et des fonds extrabudgétaires. Depuis la 165e session du Conseil exécutif, la présentation du document a été progressivement remaniée afin de faciliter l'interprétation des figures et des tableaux, accompagnés le cas échéant d'explications et d'observations.
2. Le présent Tableau de bord correspond au budget approuvé dans le document 31 C/5, y compris les crédits reportés de l'exercice 2000-2001 compte tenu des ajustements qui y ont été apportés avec l'accord du Conseil exécutif. Il inclut toutefois un tableau distinct (tableau 4 (B)) qui présente l'utilisation des fonds reportés de l'exercice 2000-2001, d'un montant de 8.005.346 dollars.
3. Le présent Tableau de bord, qui concerne l'exécution du programme pour l'ensemble de l'exercice 2002-2003, repose sur les données résultant de la clôture officielle des comptes, qui a été achevée le 31 mars 2004. Il convient toutefois de noter que les chiffres n'ont pas encore été examinés par le Commissaire aux comptes.
4. Le système FABS ne permet actuellement pas de procéder à une analyse de l'exécution du programme par poste de dépense sans recourir à une opération fastidieuse et à des ajustements manuels. En raison du peu de temps disponible entre la clôture officielle des comptes et la présente session du Conseil exécutif, il n'a pas été possible de fournir une analyse d'ensemble de l'exécution du programme par poste de dépense. Toutefois, compte tenu de l'intérêt exprimé par les Etats membres lors des sessions précédentes pour les dépenses au titre des voyages officiels, ce poste a fait l'objet d'un examen plus approfondi, et les résultats en sont donnés dans le tableau 2.
5. Comme suite à la décision du Conseil exécutif relative aux méthodes de travail des organes directeurs (166 EX/5.2, par .12), un rapport sur les dépenses encourues en 2003 au titre des frais de fonctionnement pour la 32e session de la Conférence générale et les sessions de Conseil exécutif figure à l'annexe II.
6. Enfin, comme il est d'usage pour leur première session de l'exercice, les membres du Conseil trouveront à l'annexe III un état des contributions et de la situation de trésorerie au 29 février 2004 et au 31 décembre 2003.

II. PRESENTATION DU PROGRAMME ET BUDGET POUR 2002-2003

FIGURE 1

EVOLUTION DU BUDGET ORDINAIRE DE L'UNESCO DE 1981 A 2003

(Croissance nominale et croissance réelle)



* Chiffre correspondant aux deux tiers du budget triennal.

La figure 1 permet de comparer l'évolution du budget sur plus de dix exercices biennaux en **valeur nominale** (soit le plafond budgétaire approuvé) et en **valeur réelle** correspondant au volume de ressources réellement disponibles pour mener à bien le programme de travail compte tenu de la perte de pouvoir d'achat liée à l'inflation.

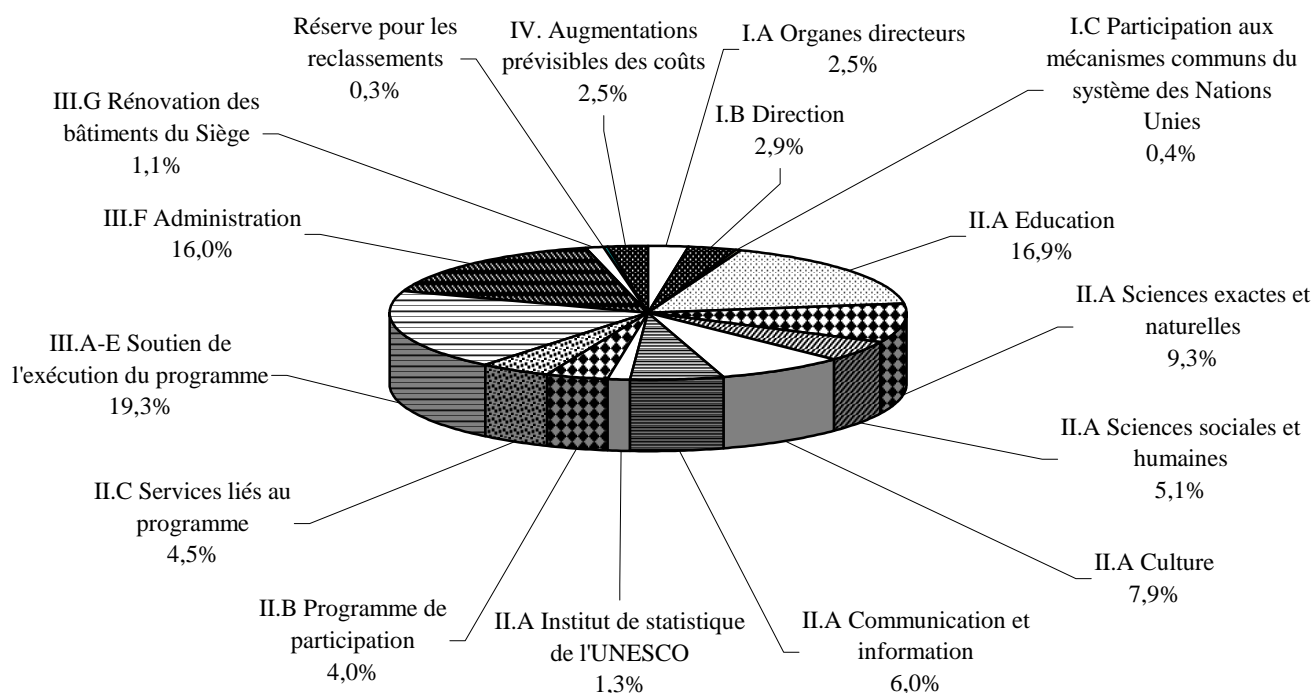
Alors que dans la présentation statistique précédente, l'année 2000 était choisie comme base, la période 1981-1983 constitue ici la base indicielle comparative (c'est-à-dire le point de départ théorique). Ce choix de la base indicielle ne modifie aucunement la tendance à la réduction du pouvoir d'achat du budget que l'on constate d'une année à l'autre depuis déjà 1981-1983. Mais cette présentation est plus logique et d'une interprétation visuelle plus aisée.

Observations

Malgré une tendance à l'augmentation du budget en **valeur nominale**, c'est-à-dire en dollars (cf. la suite croissante de "panneaux"), les ressources subissent en réalité une détérioration significative en **valeur réelle**, c'est-à-dire en volume d'activités. L'Organisation voit en fait les ressources réellement disponibles pour mettre en oeuvre son programme de travail diminuer (cf. la courbe décroissante).

FIGURE 2

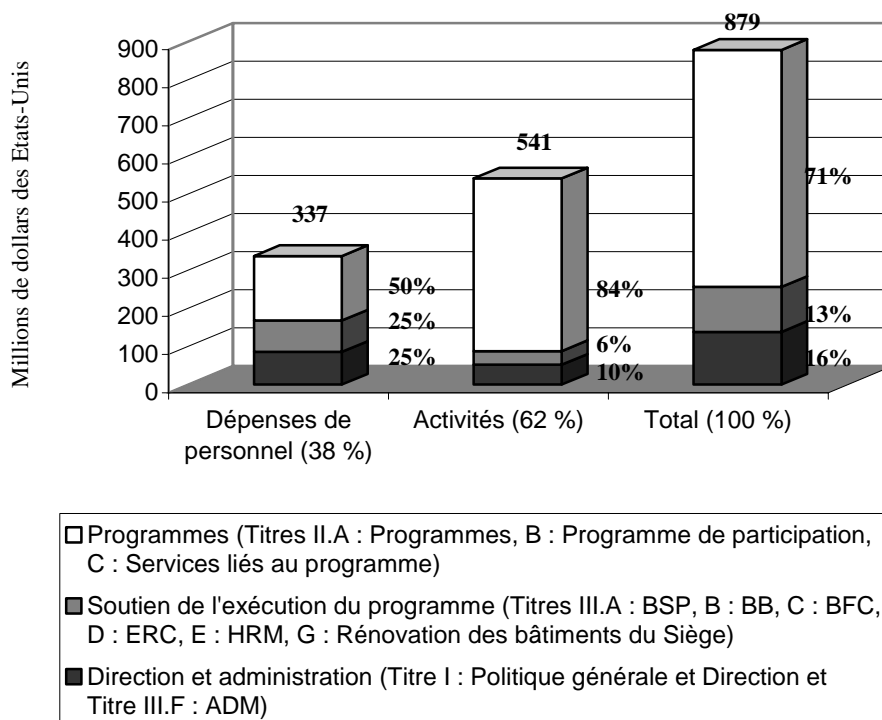
REPARTITION DES CREDITS DU BUDGET ORDINAIRE POUR 2002-2003



La figure 2 indique la répartition du budget ordinaire en fonction des Titres budgétaires figurant dans le document 31 C/5 approuvé (page XXIII).

FIGURE 3

**REPARTITION DU BUDGET TOTAL POUR 2002-2003
(BUDGET ORDINAIRE ET FONDS EXTRABUDGETAIRES)
ENTRE LES DEPENSES DE PERSONNEL ET LES ACTIVITES
ET ENTRE LE PROGRAMME, LE SOUTIEN DE L'EXECUTION DU PROGRAMME
ET LA DIRECTION/ADMINISTRATION**



Le budget total (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) se subdivise en dépenses de personnel et dépenses au titre des activités, représentées respectivement par les deux premières colonnes. Chacune des trois colonnes se décompose en "programme", "soutien de l'exécution du programme" et "direction et administration".

Cette analyse inclut le Titre IV du budget et tient compte de l'ajustement de 11 millions de dollars apporté au budget ordinaire (544,4 millions de dollars) conformément à la décision de la Conférence générale (résolution 31 C/73). En ce qui concerne les fonds extrabudgétaires, l'analyse se fonde sur le niveau des ressources anticipé dans le document 31 C/5 approuvé (334,2 millions de dollars). Pour les deux types de fonds, les coûts de personnel incluent exclusivement les coûts des postes établis.

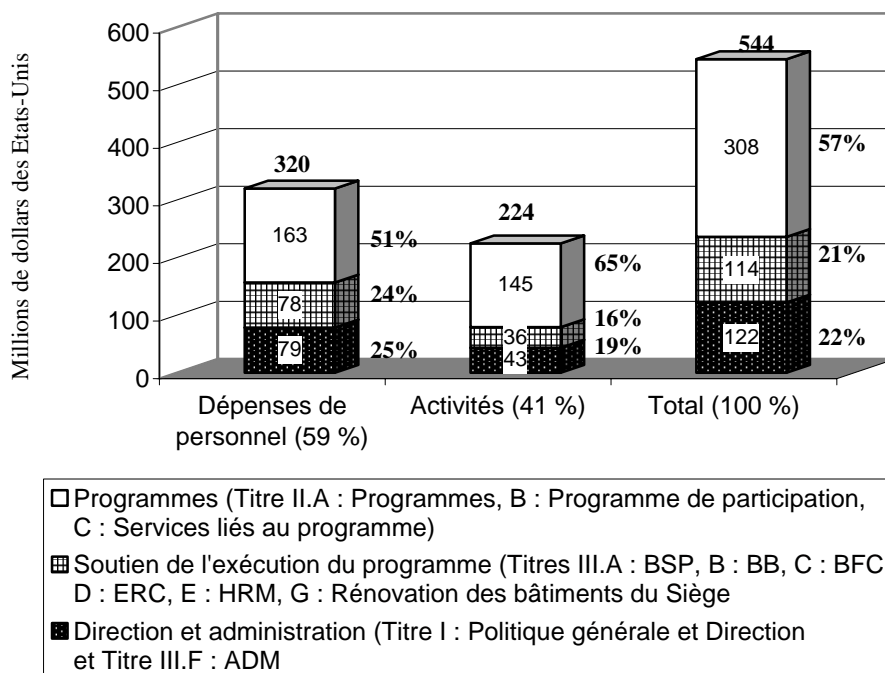
Observations

L'intérêt de ce graphique est de montrer que le poids relatif des postes établis au sein du budget total (budget ordinaire plus fonds extrabudgétaires) est de 38 %, contre 62 % pour les activités.

On relèvera également que le poids relatif de la "direction et administration" et du "soutien de l'exécution du programme" dans le budget total s'établit à 29 %, tandis que le poids relatif de la "direction et administration" *stricto sensu* représente 16 % du budget total.

FIGURE 4

**REPARTITION DU BUDGET ORDINAIRE POUR 2002-2003
ENTRE LES DEPENSES DE PERSONNEL ET LES ACTIVITES
ET ENTRE LE PROGRAMME, LE SOUTIEN DE L'EXECUTION DU PROGRAMME
ET LA DIRECTION/ADMINISTRATION**



La figure 4 concerne uniquement le budget ordinaire. Celui-ci se subdivise en dépenses de personnel et dépenses au titre des activités, représentées respectivement par les deux premières colonnes. Chacune des trois colonnes se décompose en "programme", "soutien de l'exécution du programme" et "direction/administration".

Cette analyse inclut le Titre IV du budget ordinaire et tient compte de l'ajustement de 11 millions de dollars apporté au budget ordinaire (544,4 millions de dollars) conformément à la décision de la Conférence générale (résolution 31 C/73). Les coûts de personnel incluent exclusivement les coûts des postes établis.

Observations

La "direction/administration" et le "soutien de l'exécution du programme" pèsent relativement plus lourd dans le budget ordinaire, où ils représentent 43 % (figure 4), contre 29 % dans le budget total (figure 3). Ceci tient au fait que les services administratifs sont financés par le budget ordinaire, mais soutiennent les activités du Programme ordinaire aussi bien que les projets extrabudgétaires. Néanmoins, les ressources extrabudgétaires participent également au financement des frais de soutien du programme et des frais administratifs par le biais des fonds collectés au titre des dépenses d'appui.

III. EXECUTION DU PROGRAMME ORDINAIRE

TABLEAU 1

EXECUTION DU PROGRAMME ORDINAIRE PAR ARTICLE BUDGETAIRE PRINCIPAL

(Dépenses, y compris les dépenses de personnel et le Programme de participation au 31 décembre 2003)

Le **tableau 1** présente l'exécution du Programme ordinaire par article budgétaire principal.

Ce tableau inclut le Titre IV (Augmentations prévisibles des coûts) et tient compte des virements de crédits aux autres titres du budget qui ont déjà été approuvés par le Conseil exécutif.

La différence entre les colonnes "31 C/5 approuvé" et "Crédits ouverts pour le plan de travail" tient aux montants transférés du Titre IV et à l'affectation des dons supplémentaires reçus jusqu'au 31 décembre 2003.

Observations

Le taux d'exécution global au 31 décembre 2003 s'élève à 99,6. Il tient compte de l'absorption des 11 millions de dollars décidée par la Conférence générale (résolution 31 C/73). Toutefois, comme l'absorption des 11 millions de dollars apparaît séparément et n'est pas déduite de chaque article budgétaire, le taux d'exécution indiqué pour chaque article est donc légèrement sous-estimé. A la même date de l'exercice précédent, le taux d'exécution global correspondant était de 98,6 %.

TABLEAU 1

EXECUTION DU PROGRAMME ORDINAIRE
PAR ARTICLE BUDGETAIRE PRINCIPAL

(Dépenses, y compris les dépenses de personnel et le Programme de participation)

au 31 décembre 2003

Article budgétaire	31 C/5 approuvé	Crédits ouverts pour le plan de travail*	Dépenses (effectives/ engagées) au 31 décembre 2003	Taux d'exécution
	\$	\$	\$	%
TITRE I POLITIQUE ET DIRECTION GENERALE				
A. Organes directeurs				
1. Conférence générale	6 292 400	6 412 500	5 912 551	92,2
2. Conseil exécutif	7 839 400	7 903 100	7 367 055	93,2
Total, Titre I.A	14 131 800	14 315 600	13 279 606	92,8
B. Direction				
3. Direction générale	2 282 100	2 329 000	2 040 184	87,6
4. Cabinet du Directeur général	6 437 700	6 680 800	7 161 681	107,2
5. Contrôle interne (Evaluation et audit)	4 671 600	4 772 700	3 771 122	79,0
6. Normes internationales et affaires juridiques	2 795 000	2 901 400	2 640 466	91,0
Total, Titre I.B	16 186 400	16 683 900	15 613 453	93,6
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	2 153 000	2 489 300	2 502 657	100,5
TOTAL, TITRE I	32 471 200	33 488 800	31 395 716	93,7
TITRE II PROGRAMMES ET SERVICES LIES AU PROGRAMME				
A. Programmes				
I Education	94 091 700	99 321 471	94 948 217	95,6
II Sciences exactes et naturelles	51 867 600	53 812 083	50 933 932	94,7
III Sciences sociales et humaines	28 582 200	29 755 869	28 274 136	95,0
IV Culture	43 849 900	46 522 378	44 737 769	96,2
V Communication et information	33 064 600	34 570 654	32 639 907	94,4
Institut de statistique de l'UNESCO	7 320 000	7 320 000	7 317 753	100,0
Total, Titre II.A	258 776 000	271 302 455	258 851 714	95,4
B. Programme de participation	22 000 000	22 000 000	21 934 789	99,7
C. Services liés au programme				
1. Coordination de l'action en faveur de l'Afrique	2 647 700	2 755 400	2 688 825	97,6
2. Programme de bourses	1 962 400	2 002 700	1 913 106	95,5
3. Information du public	20 354 400	21 045 400	18 289 068	86,9
Total, Titre II.C	24 964 500	25 803 500	22 890 999	88,7
TOTAL, TITRE II	305 740 500	319 105 955	303 677 503	95,2
TITRE III SOUTIEN DE L'EXECUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION				
A. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme	6 128 000	6 723 142	5 974 041	88,9
B. Elabotation du budget et suivi de son exécution	4 244 900	4 360 700	3 650 939	83,7
C. Gestion et coordination des unités hors Siège	48 954 500	52 309 331	51 062 124	97,6
D. Relations extérieures et coopération	22 008 800	22 626 100	24 394 597	107,8
E. Gestion des ressources humaines	25 684 800	26 361 000	25 956 028	98,5
F. Administration	88 685 500	93 394 900	99 476 773	106,5
G. Rénovation des bâtiments du Siège	6 292 500	8 182 500	8 342 500	102,0
TOTAL, TITRE III	201 999 000	213 957 673	218 857 000	102,3
TOTAL, TITRES I-III	540 210 700	566 552 428	553 930 220	97,8
Réserve pour les reclassements	1 500 000	1 300	-	-
Absorption de dépenses relatives à l'exercice biennal précédent	-	-	101 532	-
TITRE IV AUGMENTATIONS PREVISIBLES DES COUTS	13 690 850	-	-	-
TOTAL, TITRES I-IV	555 401 550	566 553 728	554 031 752	97,8
**MOINS : Montant à absorber, au cours de l'exécution du Programme et budget, dans les limites du budget total approuvé	(11 034 300)	(10 412 050)	-	-
TOTAL	544 367 250	556 141 678	554 031 752	99,6

* La colonne "Crédits ouverts pour le plan de travail" inclut le solde reporté de 2000-2001, l'affectation des dons reçus et les virements du Titre IV aux Titres I-III déjà approuvés par le Conseil exécutif.

** Le montant à absorber initialement (11.034.300 dollars) a été ramené à 10.412.050 dollars après que le Conseil exécutif eut décidé à sa 167e session d'utiliser à cet effet le solde de 622.250 dollars du Titre IV du budget.

TABLEAU 2
EXECUTION DU PROGRAMME PAR POSTE DE DEPENSE
VOYAGES

au 31 décembre 2003

Comme expliqué dans l'Introduction au sujet de l'exécution du programme par poste de dépense, l'utilisation de FABS exige actuellement une vérification et une analyse approfondies et fastidieuses. En raison du peu de temps disponible entre l'achèvement de la clôture des comptes et la présente session du Conseil exécutif, il n'a pas été possible de fournir une analyse d'ensemble de l'exécution du programme pour tous les postes de dépense. Toutefois, des données détaillées figure au tableau 2 pour les dépenses au titre des voyages officiels.

Le **tableau 2** montre les dépenses effectives afférentes aux voyages officiels par article budgétaire principal et permet de comparer ces dépenses avec le budget approuvé dans le document 31 C/5 et les crédits actualisés correspondant au plan de travail. Il fournit en outre des détails sur les trois catégories de voyage : participants, membres du Conseil exécutif et membres du personnel, et montre le poids relatif des dépenses pour chaque article budgétaire principal dans l'enveloppe globale du 31 C/5 affectée aux activités.

TABLEAU 2
DEPENSES RELATIVES AUX VOYAGES OFFICIELS, PAR SECTEUR
au 31 décembre 2003

Budget ordinaire 2002-2003						
Article budgétaire principal	Participants	Membres du Conseil exécutif	Personnel	Total	Budget total Plan de travail	% des dépenses de voyages vis-à-vis du budget total
	\$	\$	\$	\$	\$	
TITRE I						
POLITIQUE GENERALE ET DIRECTION						
A. Organes directeurs						
31 C/5 approuvé	-	2 181 700	-	2 181 700	14 131 800	
Crédits ouverts/Plans de travail	-	2 181 700	12 700	2 194 400	14 315 600	
Dépenses au 31 décembre 2003	-	1 600 426	2 433	1 602 859	13 279 606	12,07%
B. Direction						
31 C/5 approuvé	-	-	655 000	655 000	16 186 400	
Crédits ouverts/Plans de travail	-	-	467 000	467 000	16 683 900	
Dépenses au 31 décembre 2003	59 640	-	484 182	543 822	15 613 453	3,48%
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies						
31 C/5 approuvé	-	-	-	-	2 153 000	
Crédits ouverts/Plans de travail	-	-	-	-	2 489 300	
Dépenses au 31 décembre 2003	-	-	-	-	2 502 657	-
TOTAL, Titre I, 31 C/5 approuvé		2 181 700	655 000	2 836 700	32 471 200	
TOTAL, Titre I, Crédits ouverts/Plans de travail		2 181 700	479 700	2 661 400	33 488 800	
Dépenses au 31 décembre 2003	59 640	1 600 426	486 615	2 146 681	31 395 716	6,84%
TITRE II						
PROGRAMMES ET SERVICES LIES AU PROGRAMME						
A. Programmes						
I Education						
31 C/5 approuvé	1 750 000	-	1 320 000	3 070 000	94 091 700	
Crédits ouverts/Plans de travail	3 000 000	-	2 500 000	5 500 000	99 321 471	
Dépenses au 31 décembre 2003	3 841 969	-	3 056 710	6 898 679	94 948 217	7,27%
II Sciences exactes et naturelles						
31 C/5 approuvé	1 220 100	-	1 196 900	2 417 000	51 867 600	
Crédits ouverts/Plans de travail	2 686 928	-	1 683 248	4 370 176	53 812 083	
Dépenses au 31 décembre 2003	2 482 906	-	1 905 012	4 387 917	50 933 932	8,61%
III Sciences sociales et humaines						
31 C/5 approuvé	898 400	-	393 300	1 291 700	28 582 200	
Crédits ouverts/Plans de travail	1 900 000	-	800 000	2 700 000	29 755 869	
Dépenses au 31 décembre 2003	1 430 536	-	847 213	2 277 749	28 274 136	8,06%
IV Culture						
31 C/5 approuvé	800 000	-	675 000	1 475 000	43 849 900	
Crédits ouverts/Plans de travail	956 700	-	800 000	1 756 700	46 522 378	
Dépenses au 31 décembre 2003	1 100 833	-	862 405	1 963 237	44 737 769	4,39%
V Communication et information						
31 C/5 approuvé	465 800	-	1 296 100	1 761 900	33 064 600	
Crédits ouverts/Plans de travail	1 510 000	-	1 270 000	2 780 000	34 570 654	
Dépenses au 31 décembre 2003	1 192 039	-	1 145 743	2 337 782	32 639 907	7,16%
Institut de statistique de l'UNESCO						
31 C/5 approuvé	100 000	-	25 000	125 000	7 320 000	
Crédits ouverts/Plans de travail	35 000	-	21 000	56 000	7 320 000	
Dépenses au 31 décembre 2003	27 327	-	38 104	65 431	7 317 753	0,89%
Total, Titre II.A, tel qu'approuvé	5 234 300	-	4 906 300	10 140 600	258 776 000	
Total, Titre II.A, sur la base des plans de travail	10 088 628	-	7 074 248	17 162 876	271 302 455	
Dépenses au 31 décembre 2003	10 075 610	-	7 855 187	17 930 796	258 851 714	6,93%
B. Programme de participation						
31 C/5 approuvé	-	-	-	-	22 000 000	
Crédits ouverts/Plans de travail	-	-	-	-	22 000 000	
Dépenses au 31 décembre 2003	-	-	-	-	21 934 789	-
C. Services liés au programme						
1. Coordination de l'action en faveur de l'Afrique						
31 C/5 approuvé	-	-	134 600	134 600	2 647 700	
Crédits ouverts/Plans de travail	700	-	123 580	124 280	2 755 400	
Dépenses au 31 décembre 2003	663	-	81 316	81 979	2 688 825	3,05%
2. Programme de bourses						
31 C/5 approuvé	-	-	5 000	5 000	1 962 400	
Crédits ouverts/Plans de travail	-	-	1 373	1 373	2 002 700	
Dépenses au 31 décembre 2003	2 133	-	1 318	3 451	1 913 106	0,18%
3. Information du public						
31 C/5 approuvé	66 900	-	318 300	385 200	20 354 400	
Crédits ouverts/Plans de travail	31 400	-	207 100	238 500	21 045 400	
Dépenses au 31 décembre 2003	27 338	-	183 787	211 125	18 289 068	1,15%
Total, Titre II.C, tel qu'approuvé	66 900	-	457 900	524 800	24 964 500	
Total, Titre II.C, sur la base des plans de travail	32 100	-	332 053	364 153	25 803 500	
Dépenses au 31 décembre 2003	30 134	-	266 421	296 555	22 890 999	1,30%
TOTAL, TITRE II, 31 C/5 APPROUVE	5 301 200	-	5 364 200	10 665 400	305 740 500	
TOTAL, TITRE II, Crédits ouverts/Plans de travail	10 120 728	-	7 406 301	17 527 029	319 105 955	
Dépenses au 31 décembre 2003	10 105 744	-	8 121 608	18 227 351	303 677 503	6,00%

Budget ordinaire 2002-2003

Article budgétaire principal	Participants	Membres du Conseil exécutif	Personnel	Total	Budget total Plan de travail	% des dépenses de voyages vis-a-vis du budget total
	\$	\$	\$	\$	\$	
TITRE III SOUTIEN DE L'EXECUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION						
A. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme						
31 C/5 approuvé	-	-	300 000	300 000	6 128 000	
Crédits ouverts/Plans de travail	18 000	-	241 358	259 358	6 723 142	
Dépenses au 31 décembre 2003	72 902	-	178 189	251 092	5 974 041	4,20%
B. Elaboration du budget et suivi de son exécution						
31 C/5 approuvé	-	-	5 300	5 300	4 244 900	
Crédits ouverts/Plans de travail	-	-	6 600	6 600	4 360 700	
Dépenses au 31 décembre 2003			8 230	8 230	3 650 939	0,23%
C. Gestion et coordination des unités hors Siège						
31 C/5 approuvé	120 000	-	48 000	168 000	48 954 500	
Crédits ouverts/Plans de travail	7 900	-	219 000	226 900	52 309 331	
Dépenses au 31 décembre 2003	349 670	-	1 164 915	1 514 585	51 062 124	2,97%
D. Relations extérieures et coopération						
31 C/5 approuvé	650 000	-	620 400	1 270 400	22 008 800	
Crédits ouverts/Plans de travail	1 106 571	-	665 065	1 771 636	22 626 100	
Dépenses au 31 décembre 2003	910 845	-	571 468	1 482 312	24 394 597	6,08%
E. Gestion des ressources humaines						
31 C/5 approuvé	-	-	101 800	101 800	25 684 800	
Crédits ouverts/Plans de travail	6 890	-	535 064	541 954	26 361 000	
Dépenses au 31 décembre 2003	202 821	-	674 724	877 544	25 956 028	3,38%
F. Administration						
31 C/5 approuvé	-	-	134 100	134 100	88 685 500	
Crédits ouverts/Plans de travail	-	-	80 000	80 000	93 394 900	
Dépenses au 31 décembre 2003	14 651	-	71 121	85 773	99 476 773	0,09%
G. Rénovation des bâtiments du Siège						
31 C/5 approuvé	-	-	-	-	6 292 500	
Crédits ouverts/Plans de travail	-	-	-	-	8 182 500	
Dépenses au 31 décembre 2003	-	-	-	-	8 342 500	-
TOTAL, TITRE III APPROUVE	770 000	-	1 209 600	1 979 600	201 999 000	
TOTAL, TITRE III, sur la base des plans de travail	1 139 361	-	1 747 087	2 886 448	213 957 673	
Dépenses au 31 décembre 2003	1 550 889	-	2 668 647	4 219 536	218 857 000	1,93%
TOTAL, TITRES I-III APPROUVES	8 252 900	-	7 228 800	15 481 700	540 210 700	
TOTAL, TITRES I-III, sur la base des plans de travail	3 321 061	-	2 226 787	5 547 848	566 552 428	
Pertes et profits de l'exercice précédent	3 603	-	2 210	5 813	101 532	-
Dépenses au 31 décembre 2003	11 719 876	1 600 426	11 279 080	24 599 382	554 031 752	4,44%

TABLEAU 3A

EXECUTION DU PROGRAMME PAR ARTICLE BUDGETAIRE PRINCIPAL

**(Dépenses à l'exclusion des dépenses de personnel
et du Programme de participation)**

au 31 décembre 2003

Le **tableau 3A** fait apparaître l'état d'avancement des **activités de programme** par article budgétaire principal (à l'exclusion des dépenses de personnel et du Programme de participation).

Le tableau inclut le Titre IV (Augmentations prévisibles des coûts) et prend en compte les virements de ce titre aux autres titres du budget qui ont déjà été approuvés par le Conseil exécutif à ses 164e, 166e et 167e sessions.

Observations

Le taux d'exécution global, qui s'établit à 99,9 %, est supérieur à celui de l'exercice biennal précédent (97,3 %).

TABLEAU 3A

EXECUTION DU PROGRAMME PAR ARTICLE BUDGETAIRE PRINCIPAL

**(Dépenses à l'exclusion des dépenses de personnel
et du Programme de participation)**

au 31 décembre 2003

Article budgétaire	31 C/5 approuvé	Crédits ouverts pour le plan de travail*	Dépenses (effectives/ engagées) au 31 décembre 2003	Taux d'exécution
	\$	\$	\$	%
TITRE I POLITIQUE GENERALE ET DIRECTION				
A. Organes directeurs				
1. Conférence générale	5 491 200	5 594 700	5 139 188	91,9
2. Conseil exécutif	6 531 800	6 531 800	5 976 586	91,5
Total, Titre I.A	12 023 000	12 126 500	11 115 774	91,7
B. Direction				
3. Direction générale	458 500	458 500	462 613	100,9
4. Cabinet du Directeur général	399 500	399 500	397 662	99,5
5. Contrôle interne (Evaluation et audit)	567 600	567 600	559 281	98,5
6. Normes internationales et affaires juridiques	203 100	203 100	201 533	99,2
Total, Titre I.B	1 628 700	1 628 700	1 621 089	99,5
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	2 153 000	2 489 300	2 502 657	100,5
TOTAL, TITRE I	15 804 700	16 244 500	15 239 520	93,8
TITRE II PROGRAMMES ET SERVICES LIES AU PROGRAMME				
A. Programmes				
I Education	47 382 700	51 142 871	50 167 851	98,1
II Sciences exactes et naturelles	21 829 900	22 781 083	22 367 937	98,2
III Sciences sociales et humaines	11 426 600	12 060 769	11 969 837	99,2
IV Culture	12 312 900	13 924 978	13 666 551	98,1
V Communication et information	14 278 000	15 201 654	14 956 946	98,4
Institut de statistique de l'UNESCO	7 320 000	7 320 000	7 317 753	100,0
Total, Titre II.A	114 550 100	122 431 355	120 446 876	98,4
C. Services liés au programme				
1. Coordination de l'action en faveur de l'Afrique	419 600	419 600	425 763	101,5
2. Programme de bourses	1 018 600	1 018 600	957 633	94,0
3. Information du public	4 868 000	5 008 000	4 989 112	99,6
Total, Titre II.C	6 306 200	6 446 200	6 372 507	98,9
TOTAL, TITRE II	120 856 300	128 877 555	126 819 383	98,4
TITRE III SOUTIEN DE L'EXECUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION				
A. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme	984 100	1 399 442	1 373 737	98,2
B. Elaboration du budget et suivi de son exécution	70 000	70 000	65 818	94,0
C. Gestion et coordination des unités hors Siège	12 638 700	15 103 631	15 617 107	103,4
D. Relations extérieures et coopération	4 396 500	4 406 500	4 291 023	97,4
E. Gestion des ressources humaines	10 702 100	10 718 600	10 663 678	99,5
F. Administration	26 925 100	28 823 300	31 170 959	108,1
G. Rénovation des bâtiments du Siège	6 292 500	8 182 500	8 342 500	102,0
TOTAL, TITRE III	62 009 000	68 703 973	71 524 821	104,1
TOTAL, TITRES I-III	198 670 000	213 826 028	213 583 723	99,9
TITRE IV AUGMENTATIONS PREVISIBLES DES COUTS	3 827 450	-	-	-
Absorption des dépenses relatives à l'exercice biennal précédent	-	-	101 532	-
TOTAL, TITRES I-IV	202 497 450	213 826 028	213 685 255	99,9
TOTAL	202 497 450	213 826 028	213 685 255	99,9

* La colonne "Crédits ouverts pour le plan de travail" inclut le solde reporté de 2000-2001, l'affectation des dons reçus et les virements du Titre IV aux Titres I-III dont le Conseil exécutif a déjà été informé.

TABLEAU 3B

UTILISATION DES FONDS REPORTES DE L'EXERCICE 2000-2001

(Dépenses consacrées aux activités hors Siège au 31 décembre 2003)

Comme indiqué dans l'introduction, ce tableau distinct, **le tableau 3B**, présente l'utilisation des fonds reportés provenant du solde non dépensé des crédits de l'exercice 2000-2001, soit 8.005.346 dollars.

Observations

Le taux d'exécution global correspondant à l'utilisation des fonds reportés est de 96,5 %.

TABLEAU 3B
UTILISATION DES FONDS REPORTES DE L'EXERCICE 2000-2001
au 31 décembre 2003

Article budgétaire principal	Crédits ouverts pour le plan de travail	Dépenses (effectives/ engagées) au 31 décembre 2003	Taux d'exécution
	\$	\$	%
TITRE I POLITIQUE GENERALE ET DIRECTION			
A. Organes directeurs			
1. Conférence générale	-	-	-
2. Conseil exécutif	-	-	-
Total, Titre I.A	-	-	-
B. Direction			
3. Direction générale	-	-	-
4. Cabinet du Directeur général	-	-	-
5. Contrôle interne (Evaluation et audit)	-	-	-
6. Normes internationales et affaires juridiques	-	-	-
Total, Titre I.B	-	-	-
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies			
	-	-	-
TOTAL, TITRE I	-	-	-
TITRE II PROGRAMMES ET SERVICES LIES AU PROGRAMME			
A. Programmes			
I Education	2 414 306	2 317 232	96,0
II Sciences exactes et naturelles	326 150	318 149	97,5
III Sciences sociales et humaines	535 000	528 314	98,8
IV Culture	1 224 142	1 155 631	94,4
V Communication et information	695 000	694 390	99,9
Institut de statistique de l'UNESCO	-	-	-
Total, Titre II.A	5 194 598	5 013 717	96,5
C. Services liés au programme			
1. Coordination de l'action en faveur de l'Afrique	-	-	-
2. Programme de bourses	-	-	-
3. Information du public	140 000	139 998	100,0
Total, Titre II.C	140 000	139 998	100,0
TOTAL, TITRE II	5 334 598	5 153 715	96,6
TITRE III SOUTIEN DE L'EXECUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION			
A. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme	400 000	392 332	98,1
B. Elaboration du budget et suivi de son exécution	-	-	-
C. Gestion et coordination des unités hors Siège	1 170 748	1 096 509	93,7
D. Relations extérieures et coopération	-	-	-
E. Gestion des ressources humaines	-	-	-
F. Administration	1 100 000	1 083 205	98,5
G. Rénovation des bâtiments du Siège	-	-	-
TOTAL, TITRE III	2 670 748	2 572 046	96,3
TOTAL	8 005 346	7 725 761	96,5

TABLEAU 4

UTILISATION DES FONDS DÉCENTRALISÉS

**(Dépenses de personnel et dépenses consacrées aux activités hors Siège
au 31 décembre 2003)**

Le **tableau 4** fait apparaître l'utilisation des ressources des unités hors Siège au 31 décembre 2003 pour le Titre II (Programmes et services liés au programme) et le Titre III (Soutien de l'exécution du programme et administration).

Observations

Le taux d'utilisation global des fonds décentralisés s'établit à 96,5 % contre 96,2 % lors de l'exercice biennal précédent.

TABLEAU 4
UTILISATION DES FONDS DECENTRALISES
au 31 décembre 2003)

Article budgétaire principal	Crédits alloués pour toutes les unités hors Siège	Dépenses (effectives/ engagées) au 31 décembre 2003	Taux d'exécution
	\$	\$	%
TITRE I POLITIQUE GENERALE ET DIRECTION			
A. Organes directeurs			
1. Conférence générale	-	-	-
2. Conseil exécutif	-	-	-
Total, Titre IA	-	-	-
B. Direction			
3. Direction générale	-	-	-
4. Cabinet du Directeur général	-	-	-
5. Contrôle interne (Evaluation et audit)	-	-	-
6. Normes internationales et affaires juridiques	-	-	-
Total, Titre IB	-	-	-
C. Participation aux mécanismes communs du systèmes des Nations Unies	-	-	-
TOTAL, TITRE I	-	-	-
TITRE II PROGRAMMES ET SERVICES LIES AU PROGRAMME			
A. Programmes			
I Education*	53 571 528	50 777 492	94,8
II Sciences exactes et naturelles	17 110 919	14 920 443	87,2
III Sciences sociales et humaines	6 317 940	5 722 944	90,6
IV Culture	10 751 113	10 394 427	96,7
V Communication et information	11 271 524	10 436 358	92,6
Institut de statistique de l'UNESCO	7 315 600	7 313 353	100,0
Total, Titre IIA	106 338 624	99 565 018	93,6
B. Programme de participation	22 000 000	21 934 789	99,7
C. Services liés au programme			
1. Coordination de l'action en faveur de l'Afrique	-	-	-
2. Programme de bourses	-	-	-
3. Information du public	276 900	446 077	161,1
Total, Titre IIC	276 900	446 077	161,1
TOTAL, TITRE II	128 615 524	121 945 885	94,8
TITRE III SOUTIEN DE L'EXECUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION			
A. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme	38 205	38 205	100,0
B. Elaboration du budget et suivi de son exécution	-	6 903	-
C. Gestion et coordination des unités hors Siège	47 653 366	46 852 082	98,3
D. Relations extérieures et coopération	2 625 780	3 745 025	142,6
E. Gestion des ressources humaines	-	-	-
F. Administration	-	-	-
G. Rénovation des bâtiments du Siège	-	-	-
TOTAL, TITRE III	50 317 351	50 642 215	100,6
TOTAL	178 932 875	172 588 100	96,5

* Les chiffres donnés pour l'éducation comprennent les instituts de l'UNESCO en tant qu'éléments de la décentralisation. Le taux d'exécution, à l'exclusion de ces instituts, s'établit à 94,9 %.

TABLEAU 5A
PROGRAMME DE PARTICIPATION
au 31 décembre 2003

5A EXECUTION PAR REGION

Le **tableau 5A** fait apparaître le taux d'exécution du Programme de participation par région au 31 décembre 2003, ainsi que la situation concernant les demandes approuvées pour des ONG internationales et au titre de l'aide d'urgence.

Observations

Le taux d'exécution global est de 99,7 %. Un rapport détaillé du Directeur général sur la mise en oeuvre du Programme de participation et de l'aide d'urgence figure dans le document 169 EX/26. Au titre du Programme de participation, 2.002 demandes représentant au total un montant de 77.576.022 dollars ont été reçues pour l'exercice 2002-2003 à la date limite de présentation (le 28 février 2002), dont 1.311 avaient été approuvées au 31 décembre 2003 pour un montant de 21.993.312 dollars. Ce chiffre inclut 59 demandes approuvées au titre du Programme d'aide d'urgence (1.444.000 dollars).

TABLEAU 5A
PROGRAMME DE PARTICIPATION
EXECUTION PAR REGION
au 31 décembre 2003

Région	Crédits alloués	Dépenses (effectives/ engagées) au 31 décembre 2003	Taux d'exécution
	\$	\$	%
AFRIQUE	5 658 950	5 656 032	99,9
ASIE ET PACIFIQUE	4 383 250	4 371 250	99,7
ETATS ARABES	2 092 950	2 050 900	98,0
EUROPE 1 (Europe occidentale, Etats-Unis d'Amérique, Canada)	920 150	918 852	99,9
EUROPE 2 (Europe orientale et centrale)	2 414 250	2 414 250	100,0
AMERIQUE LATINE ET CARAIBES	4 160 582	4 160 327	100,0
ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES	919 180	919 178	100,0
PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE	1 444 000	1 444 000	100,0
SOLDE NON ALLOUE	6 688	-	-
TOTAL	22 000 000	21 934 789	99,7

TABLEAU 5B
PROGRAMME DE PARTICIPATION
au 31 décembre 2003

5B EXECUTION PAR NATURE DES DEPENSES

Le **tableau 5B** présente l'exécution du Programme de participation ventilée entre les "contributions financières" et "l'assistance matérielle et technique fournie par l'UNESCO".

Observations

Les dépenses au titre des "contributions financières" représentent 88 % des dépenses totales du Programme de participation. L'essentiel des crédits étaient destinés à financer des conférences et des réunions, le deuxième poste étant l'acquisition de fournitures et de matériel.

Un rapport détaillé du Directeur général sur l'exécution du Programme de participation et du Programme d'aide d'urgence est présenté dans le document 169 EX/26.

TABLEAU 5B
PROGRAMME DE PARTICIPATION
EXECUTION PAR NATURE DES DEPENSES
au 31 décembre 2003

Nature des dépenses	Crédits alloués	Dépenses (effectives/engagées) au 31 décembre 2003	Taux d'exécution
	\$	\$	%
A. CONTRIBUTIONS FINANCIERES			
Conférences, réunions	6 079 080	5 954 028	97,9
Consultants	2 409 991	2 410 691	100,0
Bourses, allocations d'études	503 046	555 046	110,3
Publications, traductions, reproduction	2 057 983	2 085 933	101,4
Fournitures et matériel	5 669 438	5 496 738	97,0
Séminaires ou cours de formation	2 601 624	2 804 024	107,8
Sous-total	19 321 162	19 306 460	99,9
B. ASSISTANCE MATERIELLE ET/OU TECHNIQUE FOURNIE DIRECTEMENT PAR L'UNESCO			
Conférences, réunions	500 100	565 650	113,1
Consultants	435 400	365 184	83,9
Bourses, allocations d'études	212 450	272 242	128,1
Publications, traductions, reproduction	153 715	137 215	89,3
Fournitures et matériel	582 485	684 214	117,5
Séminaires ou cours de formation	788 000	603 824	76,6
Sous-total	2 672 150	2 628 329	98,4
SOLDE NON ALLOUE	6 688	-	-
TOTAL	22 000 000	21 934 789	99,7

TABLEAU 6
ETAT DES EFFECTIFS ET DEPENSES DE PERSONNEL
au 31 décembre 2003

Le **tableau 6A** indique l'évolution mois par mois des économies nettes de postes de janvier 2002 à décembre 2003. Les postes figurant dans ce tableau correspondent aux postes qui sont budgétairement vacants et qui génèrent par conséquent des économies, déduction faite de ceux qui sont employés pour financer une assistance temporaire. Ce tableau n'est donc pas directement comparable aux données qui peuvent être publiées par HRM et qui comptabilisent les postes vacants ouverts au recrutement.

Le **tableau 6B** présente une récapitulation des dépenses totales de personnel au 31 décembre 2003 au Siège et hors Siège.

Observations

Le budget est établi sur la base d'un délai de recrutement ("lapse factor") de 3 %. La situation des dépenses de personnel en 2002-2003 a été étroitement suivie par le Bureau du budget afin de procéder à l'absorption requise de 11 millions de dollars à l'intérieur du budget global alloué aux dépenses de personnel. Du 1er janvier 2002 au 31 décembre 2003, le nombre moyen de postes budgétairement vacants a été de 140. Les dépenses réelles de personnel au 31 décembre 2003 se sont élevées à 318.411.707 dollars. Par rapport au budget total alloué aux dépenses de personnel, à savoir 330.727.700 dollars, ces dépenses représentent une économie de 12,3 millions de dollars. Cette économie a permis de couvrir l'absorption requise de 10,4 millions de dollars¹ ce qui se traduit par un excédent final de 1,9 million de dollars au titre des dépenses de personnel.

¹ Le montant de l'absorption requise a été ramené à 10.412.050 dollars en application de la décision prise par le Conseil exécutif à sa 167e session (décision 167 EX/7.1) d'utiliser à cet effet le solde de 622.250 dollars du Titre IV.

TABLEAU 6

ETAT DES EFFECTIFS ET DEPENSES DE PERSONNEL

A. Ventilation mensuelle des postes budgétairement vacants pendant la période janvier 2002 - décembre 2003

ANNEE/ MOIS	Nombre total de postes indiqués dans le document 31 C/5 approuvé	Postes pourvus			Postes vacants					Ecart par rapport aux exigences de l'ajustement pour mouvements de personnel et délais de recrutement ("lapse factor") (3 % = 60 postes)
		Siège	Hors Siège	TOTAL	Siège		Hors Siège		TOTAL	
					P	G	P	L		
2002										
Janvier	1 983	1 303	471	1 774	57	57	71	24	209	149
Février	1 983	1 307	473	1 780	56	54	50	43	203	143
Mars	1 983	1 308	481	1 789	56	53	47	38	194	134
Avril	1 983	1 308	479	1 787	56	53	49	38	196	136
Mai	1 983	1 321	472	1 793	52	44	50	44	190	130
Juin	1 983	1 331	478	1 809	40	46	45	43	174	114
Juillet	1 983	1 327	478	1 805	54	36	45	43	178	118
Août	1 983	1 337	486	1 823	44	36	40	40	160	100
Septembre	1 983	1 349	483	1 832	39	29	42	41	151	91
Octobre	1 983	1 353	475	1 828	41	23	49	42	155	95
Novembre	1 983	1 358	508	1 866	31	28	28	30	117	57
Décembre	1 983	1 350	490	1 840	31	36	39	37	143	83
2003										
Janvier	1 983	1 348	487	1 835	36	33	40	39	148	88
Février	1 983	1 355	494	1 849	25	37	33	39	134	74
Mars	1 983	1 359	499	1 858	21	37	31	36	125	65
Avril	1 983	1 360	495	1 855	22	35	35	36	128	68
Mai	1 983	1 374	495	1 869	8	35	35	36	114	54
Juin	1 983	1 379	529	1 908	11	27	17	20	75	15
Juillet	1 983	1 357	515	1 872	22	38	26	25	111	51
Août	1 983	1 365	503	1 868	11	41	34	29	115	55
Septembre	1 983	1 352	516	1 868	20	45	46	4	115	55
Octobre	1 983	1 366	533	1 899	14	37	30	3	84	24
Novembre	1 983	1 373	545	1 918	14	30	21	0	65	5
Décembre	1 983	1 365	549	1 914	16	36	17	0	69	9
Moyenne	1 983	1 346	497	1 843	32	39	39	30	140	80

B. Etat cumulé des dépenses de personnel au 31 décembre 2003

	Crédits \$	Dépenses \$	%
SIEGE	253 282 300	248 460 276	98,1%
HORS SIEGE	77 444 100	69 951 432	90,3%
Réserve pour les reclassements	1 300	-	-
TOTAL	330 727 700 *	318 411 707	96,3%

* Le montant total des crédits comprend les virements du Titre IV déjà approuvés par le Conseil exécutif.

IV. PRESENTATION DES PROGRAMMES OPERATIONNELS EXTRABUDGETAIRES

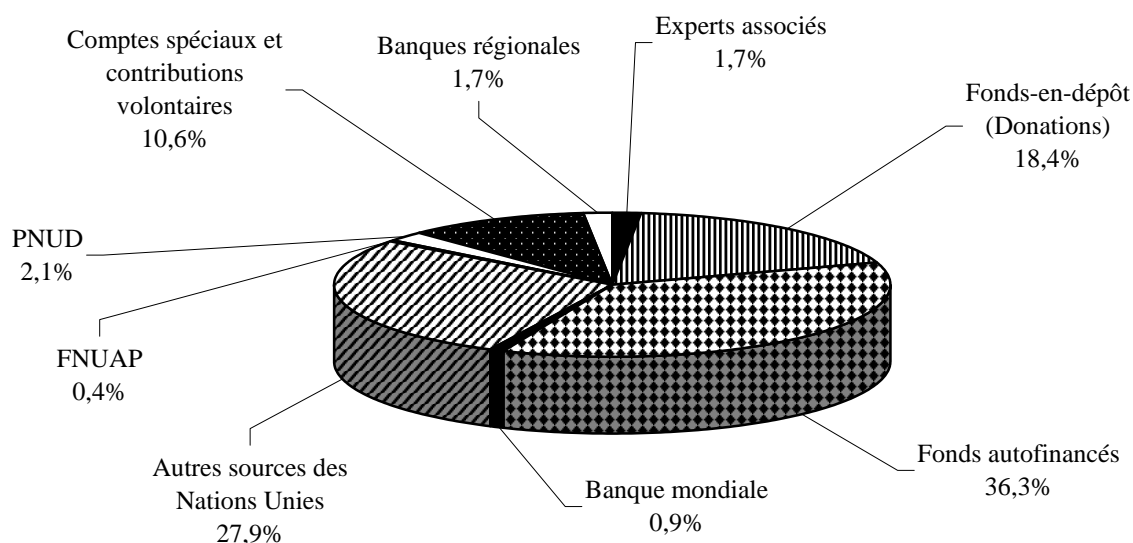
PROGRAMMES OPERATIONNELS EXTRABUDGETAIRES

FIGURE 5

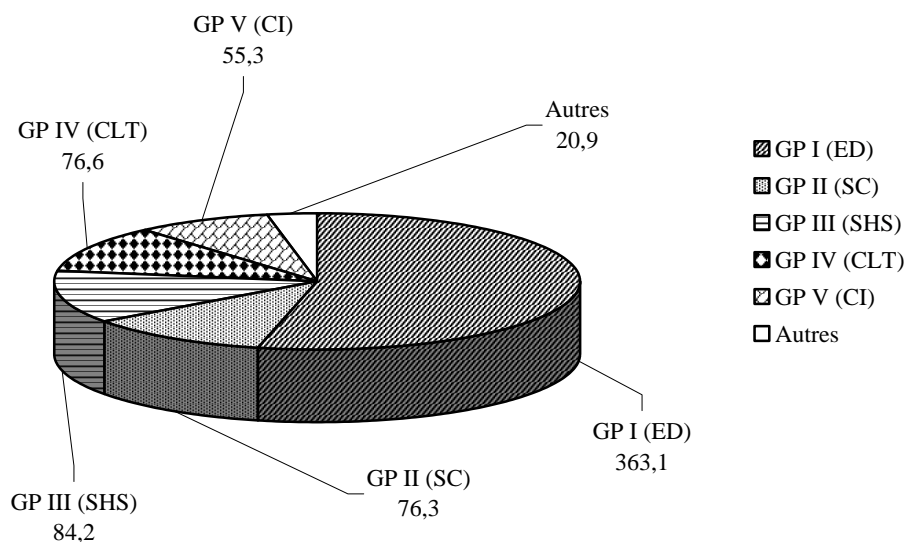
PROGRAMMES OPERATIONNELS EXTRABUDGETAIRES POUR 2002-2003 PAR SOURCE DE FONDS ET PAR GRAND PROGRAMME

ALLOCATIONS AU 31 DECEMBRE 2003

TOTAL : 676,4 MILLIONS DE DOLLARS DES ETATS-UNIS



Montants en millions de dollars des Etats-Unis

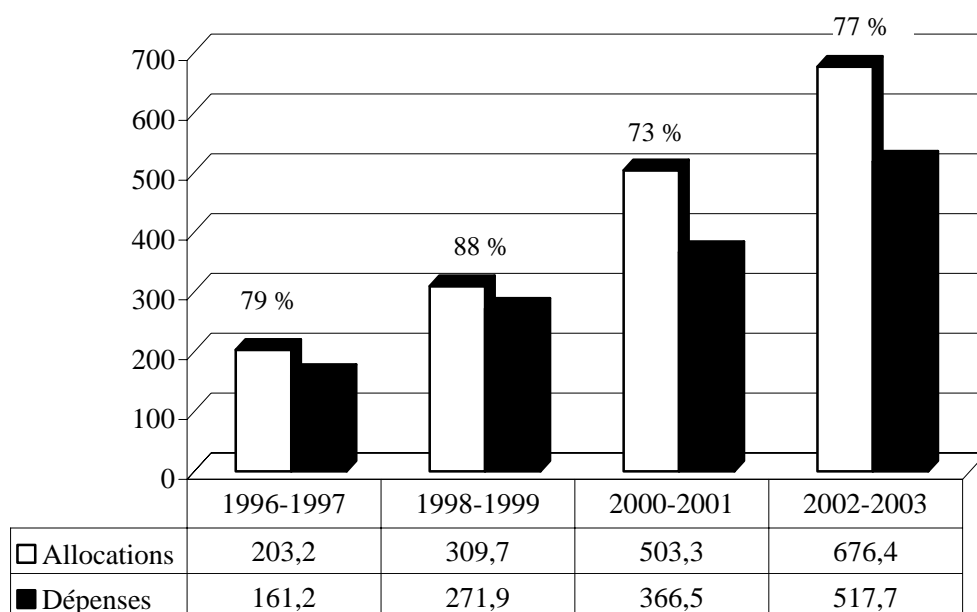


La **figure 5** donne les allocations pour les programmes extrabudgétaires au 31 décembre 2003, par **source de fonds** et par **grand programme**.

On notera la prépondérance des autres sources des Nations Unies (27,9 % des allocations) et des fonds autofinancés (36,3 % des allocations) du fait de l'ampleur du programme "Pétrole contre nourriture" en faveur de l'Iraq et des projets exécutés au Brésil respectivement. Le Secteur de l'éducation détient l'essentiel des ressources avec **363,1 millions de dollars** d'allocation, soit **53,7 %** de l'allocation totale de **676,4 millions de dollars**. Il convient toutefois de mentionner que sur ces 363,1 millions de dollars, **223,6 millions de dollars** proviennent respectivement du Programme "Pétrole contre nourriture" (**160,3 millions de dollars**) et du Programme de coopération avec le Brésil (**63,3 millions de dollars**).

FIGURE 6

**PROGRAMMES OPERATIONNELS EXTRABUDGETAIRES POUR 2002-2003
ALLOCATIONS ET DEPENSES
AU 31 DECEMBRE 2003**



La **figure 6** représente l'évolution des allocations et des dépenses au cours des 4 derniers biennia. Il faut souligner la forte progression des fonds extrabudgétaires sur la période 1996-2003. Toutefois, il faut se rappeler que le Programme "Pétrole contre nourriture" s'est terminé en 2003 et, par conséquent, cette source de fonds ne sera plus disponible.

V. EXECUTION DES PROGRAMMES OPERATIONNELS EXTRABUDGETAIRES

Les **tableaux 7, 8 et 9** donnent une analyse plus détaillée selon les **sources de fonds**, les **secteurs** mettant en œuvre les programmes extrabudgétaires et les **régions** bénéficiant de ces ressources.

Le Japon, l'Italie, les Pays-Bas et la Norvège constituent des donateurs majeurs avec **80,8 millions de dollars** de contributions aux programmes de l'UNESCO sous la forme de fonds-en-dépôt.

TABLEAU 7

EXECUTION DES PROGRAMMES EXTRABUDGETAIRES PAR SOURCE DE FONDS

1er janvier 2002 - 30 juin 2003

(en millions de dollars des Etats-Unis)

Sources de fonds	2002-2003			2000-2001		
	Allocations	Dépenses	Taux d'exécution %	Allocations	Dépenses	Taux d'exécution %
SOURCES DES NATIONS UNIES						
PNUD	14,0	11,9	85	26,1	16,5	63
FNUAP	3,0	2,3	77	6,6	5,8	88
Autres sources des Nations Unies						
UNOIP	160,3	110,5	69	71,2	38,7	54
FNUPI	9,5	7,6	80	6,6	3,6	55
OMS/ONUSIDA	9,5	8,2	86	4,1	3,5	85
PNUE	4,9	4,7	96	0,8	0,5	63
UNICEF	0,7	0,5	71	0,4	0,2	50
HCR	0,5	0,4	80	0,8	0,8	100
PAM	0,6	0,6	100	0,9	0,7	78
Autres	2,4	1,8	75	4,7	4,4	94
Sous-total, Sources des Nations Unies	205,4	148,5	72	122,2	74,7	61
AUTRES PROGRAMMES						
Banque mondiale	6,1	4,6	75	2,0	1,5	75
Banques régionales de développement et fonds régionaux	11,7	8,0	68	12,3	5,0	41
Fonds-en-dépôt sous forme de donations*						
Japon	46,8	37,6	80	10,1	6,4	63
Italie	18,8	13,4	71	6,2	5,1	82
Pays-Bas	8,0	7,1	89	7,4	6,2	84
Norvège	7,2	6,0	83	9,1	8,9	98
Danemark	4,1	4,0	98	1,9	1,4	74
Flandres (Belgique)	3,4	3,1	91	2,2	2,0	91
Allemagne	3,8	2,4	63	2,4	1,4	58
Arabie saoudite	0,6	0,4	67	3,5	3,0	86
Commission européenne	6,1	5,1	84	5,4	4,4	81
Fonds privés	5,4	3,7	69	9,7	6,0	62
Autres	20,2	16,3	81	30,4	23,4	77
Fonds-en-dépôt au profit des donateurs						
Brésil	232,5	182,3	78	208,8	161,4	77
Autres	13,2	9,0	68	9,6	6,7	70
Experts associés, comptes spéciaux et contributions volontaires	83,1	66,2	80	60,1	49,0	82
Sous-total, Autres programmes	471,0	369,2	78	381,1	291,8	77
Total	676,4	517,7	77	503,3	366,5	73

* Le montant des fonds alloués sous la rubrique "Fonds-en-dépôt sous forme de donations" n'inclut pas la contribution de certains donateurs aux Instituts (non traitée dans ce rapport) ainsi qu'à d'autres programmes de l'UNESCO qui peut être traitée sous d'autres rubriques. A titre d'exemple, l'Italie a contribué au Centre international de physique théorique (CIPT) pour 42,5 millions de dollars et à l'Académie des sciences pour du tiers monde (TWAS) pour 1,3 million de dollars, ce dernier montant étant pris en compte sous la rubrique "Experts associés, comptes spéciaux et contributions volontaires" du même tableau. La contribution versée par l'Italie en 2002-2003 au titre des fonds extrabudgétaires s'élève à 65 millions de dollars.

TABLEAU 8

EXECUTION DES PROGRAMMES EXTRABUDGETAIRES PAR REGION
1er janvier 2002 - 30 juin 2003

(en millions de dollars des Etats-Unis)

SOURCE DE FONDS	TOTAL	AFRIQUE	ETATS ARABES	ASIE ET PACIFIQUE	EUROPE ET AMERIQUE DU NORD	AMERIQUE LATINE ET CARAIBES	PROJETS INTERREGIONAUX ET MONDIAUX
SOURCES DES NATIONS UNIES							
PNUD	11,9	7,0	2,7	0,5	0,3	1,4	
FNUAP	2,3	0,1		0,4			1,8
Autres sources des Nations Unies							
UNOIP (IRAQ)	110,5		110,5				
FNUPI	7,6	2,4		0,8		1,9	2,5
ONUSIDA	8,2	0,5	0,1	0,8	0,1	0,5	6,2
PNUE	4,7	0,5					4,2
UNICEF	0,5	0,3		0,2			
HCR	0,4	0,4					
PAM	0,6						0,6
Autres	1,8	0,5		0,7			0,6
Sous-total, Sources des Nations Unies	148,5	11,7	113,3	3,4	0,4	3,8	15,9
AUTRES PROGRAMMES							
Banque mondiale	4,6	0,2	2,5	0,3		1,3	0,3
Banques régionales de développement et fonds régionaux	8,0	5,3	0,4	1,2		1,1	
Fonds-en-dépôt sous forme de donations							
Japon	37,6	3,0	1,4	16,4	0,5	1,8	14,5
Italie	13,4	2,8	0,5	1,3	5,7	1,3	1,8
Pays-Bas	7,1	1,3				3,4	2,4
Norvège	6,0	0,3	0,2	1,6			3,9
Danemark	4,0	1,2	0,1	0,6		0,1	2,0
Flandres (Belgique)	3,1	1,8	0,7		0,1	0,2	0,3
Allemagne	2,4	0,4		0,8	0,2		1,0
Arabie saoudite	0,4		0,3		0,1		
Commission européenne	5,1	2,2	0,3	0,1	0,6	0,4	1,5
Fonds privés	3,7	0,2	0,1	0,5	0,4	1,2	1,3
Autres	16,3	2,6	7,3	1,9	0,3	0,8	3,4
Fonds-en-dépôt au profit des donateurs							
Brésil	182,3					182,3	
Autres	9,0		6,0			2,7	0,3
Experts associés, comptes spéciaux et contributions volontaires	66,2	3,6	3,4	3,5	10,7	1,0	44,0
Sous-total, Autres programmes	369,2	24,9	23,2	28,2	18,6	197,6	76,7
Total	517,7	36,6	136,5	31,6	19,0	201,4	92,6

TABLEAU 9

EXECUTION DES PROGRAMMES EXTRABUDGETAIRES PAR SECTEUR
1er janvier 2002 - 31 décembre 2003

(en millions de dollars des Etats-Unis)

Secteur	2002-2003			2000-2001		
	Allocations	Dépenses	Taux d'exécution %	Allocations	Dépenses	Taux d'exécution %
ED	363,1	271,8	75	227,8	152,2	67
SC	76,3	61,8	81	53,1	42,3	80
SHS	84,2	68,5	81	117,7	97,5	83
CLT	76,6	62,0	81	57,5	43,4	75
CI	55,3	38,2	69	34,8	21,6	62
Autres	20,9	15,4	74	12,4	9,5	77
Total	676,4	517,7	77	503,3	366,5	73

ANNEXE I

TABLEAU DETAILLE DE LA SITUATION DU BUDGET ORDINAIRE AU 31 DECEMBRE 2003 (PROVISOIRE)

L'**annexe** fait apparaître le taux d'exécution du Programme ordinaire par axes d'action tels qu'ils figurent à l'annexe au document 31 C/5 approuvé.

A l'issue des débats des dernières sessions du Conseil exécutif consacrés à la question de savoir s'il est rationnel d'analyser les dépenses de personnel par axe d'action, la méthode de présentation des données a été améliorée. En conséquence, depuis la 166e session du Conseil, les allocations et les dépenses relatives au personnel sont indiquées au niveau de l'article budgétaire principal, tandis que celles relatives aux coûts des activités sont indiquées au niveau des axes d'action. Le tableau inclut le Titre IV (Augmentations prévisibles des coûts) et prend en compte les virements de ce titre aux autres titres du budget qui ont déjà été approuvés par le Conseil exécutif.

ANNEXE I
TABLEAU DETAILLEE DE LA SITUATION DU BUDGET ORDINAIRE
au 31 décembre 2003

Article budgétaire	Coût de l'activité			Dépenses de personnel		
	Crédits ouverts pour le plan de travail	Dépenses (effectives/ engagées)	Taux d'exécution	Crédits ouverts	Dépenses (effectives/ engagées)	Taux d'exécution
	\$	\$	%	\$	\$	%
TITRE I	POLITIQUE GENERALE ET DIRECTION					
A. Organes directeurs						
1. Conférence générale	5 594 700	5 139 188	91,9	817 800	773 363	94,6
2. Conseil exécutif	6 531 800	5 976 586	91,5	1 371 300	1 390 469	101,4
Total, IA	12 126 500	11 115 774	91,7	2 189 100	2 163 832	98,8
B. Direction						
3. Direction générale	458 500	462 613	100,9	1 870 500	1 577 571	84,3
4. Cabinet du Directeur général	399 500	397 662	99,5	6 281 300	6 764 019	107,7
5. Contrôle interne (Evaluation et audit)	567 600	559 281	98,5	4 205 100	3 211 842	76,4
6. Normes internationales et affaires juridiques	203 100	201 533	99,2	2 698 300	2 438 933	90,4
Total, IB	1 628 700	1 621 089	99,5	15 055 200	13 992 364	92,9
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	2 489 300	2 502 657	100,5			
TOTAL, TITRE I	16 244 500	15 239 520	93,8	17 244 300	16 156 197	93,7
TITRE II	PROGRAMMES ET SERVICES LIES AU PROGRAMME					
A. Programmes						
I	EDUCATION					
I.1	L'éducation de base pour tous : tenir les engagements du Forum mondial de Dakar sur l'éducation					
I.1.1	Coordonner le suivi du Cadre d'action de Dakar					
1 Recherches, actions de suivi et diffusion de l'information concernant l'éducation pour tous	1 916 750	1 876 935	97,9			
2 Stratégies nationales et régionales en matière d'éducation et plans d'action pour l'EPT	6 054 699	5 856 895	96,7			
3 Activités en faveur de l'éducation pour tous dans les pays de l'E-9	1 106 760	1 073 541	97,0			
4 Constitution de partenariats pour l'EPT et coordination de l'Initiative mondiale en faveur de l'EPT	797 270	772 709	96,9			
I.1.2	Renforcer les approches intégratrices et diversifier les modalités éducatives					
1 Renforcer l'éducation formelle par des approches intégratrices et novatrices	5 737 227	5 573 174	97,1			
2 Promouvoir l'alphabétisation et l'éducation non formelle par la diversification des modalités éducatives	5 728 789	5 518 925	96,3			
Total, I.1	21 341 495	20 672 178	96,9			
I.2	Edifier des sociétés du savoir par une éducation de qualité et la rénovation des systèmes éducatifs					
I.2.1	Vers une nouvelle approche de l'éducation de qualité					
1 Education pour une culture de la paix et les droits de l'homme	2 137 460	2 069 954	96,8			
2 Education pour un avenir viable	928 767	892 528	96,1			
3 Promotion de l'enseignement scientifique et technologique	596 200	585 088	98,1			
4 Education préventive face à la pandémie de VIH/sida	865 887	834 986	96,4			
5 Promotion de l'application des technologies de l'information et de la communication dans l'éducation	899 250	859 771	95,6			
I.2.2	Rénovation des systèmes éducatifs					
1 Réorientation de l'enseignement secondaire général	296 400	283 800	95,7			
2 Enseignement et formation techniques et professionnels comme préparation à la citoyenneté et au monde du travail	1 121 687	1 093 451	97,5			
3 Réforme, innovation et internationalisation dans l'enseignement supérieur	1 746 775	1 664 848	95,3			
4 Amélioration de la formation et de la condition des enseignants	1 267 140	1 248 454	98,5			
5 Elaboration de règles et de normes nouvelles	272 160	266 945	98,1			
Total, I.2	10 131 726	9 799 825	96,7			
Instituts de l'UNESCO pour l'éducation						
Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE)	4 591 000	4 590 500	100,0			
Institut international de planification de l'éducation de l'UNESCO (IPIE)	5 100 000	5 100 000	100,0			
Institut de l'UNESCO pour l'éducation (IUE)	1 900 000	1 900 000	100,0			
Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE)	1 100 000	1 099 999	100,0			
Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC)	2 200 000	2 199 999	100,0			
Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA)	1 500 000	1 457 233	97,1			
Total, Instituts de l'UNESCO pour l'éducation	16 391 000	16 347 731	99,7			
Projets relatifs aux thèmes transversaux						
o L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté	595 000	600 333	100,9			
o La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir	1 281 776	1 265 566	98,7			
Total, Projets relatifs aux thèmes transversaux	1 876 776	1 865 899	99,4			
Dépenses générales de fonctionnement						
A. Coûts indirects relevant de l'ADG	636 600	634 346	99,6			
B. Dépenses d'appui du programme	134 474	132 664	98,7			
C. Charges communes	630 800	715 210	113,4			
Total, Dépenses générales de fonctionnement	1 401 874	1 482 219	105,7			
Dépenses de personnel						
Total, Grand programme I	51 142 871	50 167 852	98,1	48 178 600	44 780 366	92,9

Article budgétaire	Coût de l'activité			Dépenses de personnel		
	Crédits ouverts pour le plan de travail	Dépenses (effectives/ engagées)	Taux d'exécution	Crédits ouverts	Dépenses (effectives/ engagées)	Taux d'exécution
	\$	\$	%	\$	\$	%
II SCIENCES EXACTES ET NATURELLES						
II.1 Science et technologie : renforcement des capacités et gestion						
II.1.1 Suivi de la Conférence mondiale sur la science : formulation de politiques et enseignement scientifique	1 914 237	1 882 542	98,3			
II.1.2 Renforcement des capacités dans le domaine de la science et de la technologie						
1 Renforcement des capacités en mathématiques, physique et chimie	2 409 150	2 364 573	98,1			
2 Renforcement des capacités dans le domaine des sciences biologiques et des biotechnologies	1 128 250	1 087 341	96,4			
3 Renforcement des capacités de recherche en sciences de l'ingénieur et en technologie et application de celles-ci aux questions de développement	1 013 527	938 758	92,6			
Total, II.1	6 465 164	6 273 214	97,0			
II.2 Sciences, environnement et développement durable						
II.2.1 L'eau - phénomènes d'interaction : systèmes menacés et défis sociaux						
1 Ressources en eau et écosystèmes : évaluation et gestion durable à différentes échelles	2 705 238	2 667 745	98,6			
2 L'eau - interactions et sécurité	955 383	948 940	99,3			
3 Pour une gestion durable des interactions terre-eau	841 098	819 590	97,4			
4 Evaluation de la cinquième phase du PHI (1996-2001)	72 300	72 260	99,9			
II.2.2 Les sciences de l'environnement						
1 Réserves de biosphère : l'approche écosystémique en pratique	1 455 089	1 408 058	96,8			
2 Renforcement des capacités en matière de science et de gestion des écosystèmes	1 173 954	1 137 515	96,9			
II.2.3 Coopération en sciences de la terre et atténuation des risques naturels						
1 Coopération internationale en sciences de la terre	927 669	927 536	100,0			
2 Prévention des catastrophes naturelles et capacité d'y faire face	250 417	249 812	99,8			
II.2.4 Vers des conditions d'existence viables dans les régions côtières et les petites îles						
1 Vers des conditions d'existence viables dans les régions côtières et les petites îles : associer approches intégrées et coopération intersectorielle	846 632	778 323	91,9			
2 Promouvoir l'action dans les domaines prioritaires des petits Etats insulaires en développement et contribuer efficacement à la mise en oeuvre de Barbade + 5 et d'autres accords et plans d'action multilatéraux	178 750	177 951	99,6			
II.2.5 Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO						
1 Réduire les incertitudes scientifiques ayant trait aux processus océaniques dans les zones côtières et à l'échelle mondiale dans le contexte des écosystèmes marins	1 012 000	1 009 916	99,8			
2 Poursuivre, dans le cadre des systèmes mondiaux d'observation des océans et du climat (GOOS et SMOC), le développement des capacités de surveillance continue et de prévision nécessaires à la gestion et à la mise en valeur durable de la haute mer et des mers bordières	1 062 000	1 086 727	102,3			
3 Continuer à développer et à renforcer le système de l'IODE (Echange international des données et de l'information océanographiques), mécanisme mondial permettant à tous d'accéder librement à des données océanographiques et de gérer l'information correspondante	787 100	786 937	100,0			
Total, II.2	12 267 630	12 071 310	98,4			
Projets relatifs aux thèmes transversaux						
o L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté	1 682 189	1 617 566	96,2			
o La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir	670 000	632 330	94,4			
Total, Projets relatifs aux thèmes transversaux	2 352 189	2 249 896	95,7			
Dépenses générales de fonctionnement						
A. Coûts indirects relevant de l'ADG	251 500	251 275	99,9			
B. Dépenses d'appui du programme	600 500	600 500	100,0			
C. Charges communes	844 100	921 742	109,2			
Total, Dépenses générales de fonctionnement	1 696 100	1 773 517	104,6			
Dépenses de personnel				31 031 000	28 565 995	92,1
Total, Grand programme II	22 781 083	22 367 937	98,2	31 031 000	28 565 995	92,1
III SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES						
III.1 Ethique des sciences et des technologies						
1 Ethique des sciences et des technologies et bioéthique	2 212 600	2 221 205	100,4			
2 Sciences humaines et philosophie						
Total, III.1	2 212 600	2 221 205	100,4			
III.2 Promotion des droits de l'homme, de la paix et des principes démocratiques						
1 Promotion des droits de l'homme et lutte contre la discrimination	2 860 649	2 771 245	96,9			
2 Promotion de la paix et des principes démocratiques						
Total, III.2	2 860 649	2 771 245	96,9			
III.3 Amélioration des politiques relatives aux transformations sociales et promotion de l'anticipation et des études prospectives						
1 Transformations sociales et développement	3 801 720	3 762 402	99,0			
2 Recherche, formation et partage des connaissances en sciences sociales						
3 Promotion de la fonction de forum d'anticipation et du débat prospectif						
Total, III.3	3 801 720	3 762 402	99,0			
Projets relatifs aux thèmes transversaux						
o L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté	1 785 000	1 770 745	99,2			
o La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir	795 000	794 941	100,0			
Total, Projets relatifs aux thèmes transversaux	2 580 000	2 565 686	99,4			
Dépenses générales de fonctionnement						
A. Coûts indirects relevant de l'ADG	145 100	145 057	100,0			
B. Dépenses d'appui du programme	22 000	22 000	100,0			
C. Charges communes	438 700	482 242	109,9			
Total, Dépenses générales de fonctionnement	605 800	649 299	107,2			
Dépenses de personnel				17 695 100	16 304 299	92,1
Total, Grand programme III	12 060 769	11 969 838	99,2	17 695 100	16 304 299	92,1

Article budgétaire	Coût de l'activité			Dépenses de personnel		
	Crédits ouverts pour le plan de travail	Dépenses (effectives/ engagées)	Taux d'exécution	Crédits ouverts	Dépenses (effectives/ engagées)	Taux d'exécution
	\$	\$	%	\$	\$	%
IV CULTURE						
IV.1 Renforcer l'action normative dans le domaine de la culture						
IV.1.1 Promotion de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel	1 068 900	1 078 035	100,9			
IV.1.2 Réponses aux exigences nouvelles dans le domaine normatif						
1 Projet de Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique	162 600	158 306	97,4			
2 Travaux préparatoires pour l'application du deuxième Protocole de la Convention de La Haye et suivi de l'application des Conventions UNESCO et UNIDROIT (1970 et 1954)	703 896	654 287	93,0			
3 Etablissement d'un cadre conceptuel et juridique en vue d'un instrument normatif pour le patrimoine immatériel	158 860	156 379	98,4			
4 Conventions et recommandations UNESCO dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins, suivi de l'application de l'Accord de Florence et adaptation de la notion d'"usage loyal" à l'environnement numérique	284 350	274 061	96,4			
Total, IV.1	2 378 606	2 321 067	97,6			
IV.2 Protéger la diversité culturelle et promouvoir le pluralisme culturel et le dialogue interculturel						
IV.2.1 Sauvegarde et revitalisation du patrimoine culturel matériel et immatériel						
1 Sauvegarde du patrimoine culturel matériel	2 162 142	2 223 633	102,8			
2 Sauvegarde et revitalisation du patrimoine culturel immatériel	1 151 368	1 118 178	97,1			
IV.2.2 Promotion du pluralisme culturel et du dialogue interculturel						
1 Construction du pluralisme culturel et renforcement de l'action en faveur des populations autochtones	669 486	661 818	98,9			
2 Encouragement au dialogue interculturel pour la promotion de valeurs universelle	1 896 825	1 857 501	97,9			
3 Promotion de la diversité culturelle dans les biens et services culturels et appui aux industries culturelles	675 200	675 149	100,0			
Total, IV.2	6 555 021	6 536 279	99,7			
IV.3 Renforcer les liens entre culture et développement						
1 Assistance aux Etats membres dans l'élaboration de leurs politiques culturelles	997 635	973 084	97,5			
2 Promotion des arts et de l'artisanat	1 251 378	1 217 951	97,3			
3 Contribution de la culture à la mise en oeuvre de Plan d'action de Dakar : promotion de la lecture et de l'éducation artistique	94 500	104 625	110,7			
Total, IV.3	2 343 513	2 295 660	98,0			
Projets relatifs aux thèmes transversaux						
o L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté	1 472 393	1 309 206	88,9			
o La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir	-	-	-			
Total, Projets relatifs aux thèmes transversaux	1 472 393	1 309 206	88,9			
Dépenses générales de fonctionnement						
A. Coûts indirects relevant de l'ADG	215 700	209 273	97,0			
B. Dépenses d'appui du programme	507 545	543 198	107,0			
C. Charges communes	452 200	451 867	99,9			
Total, Dépenses générales de fonctionnement	1 175 445	1 204 338	102,5			
Dépenses de personnel				32 597 400	31 071 218	95,3
Total, Grand programme IV	13 924 978	13 666 550	98,1	32 597 400	31 071 218	95,3
V COMMUNICATION ET INFORMATION						
V.1 Promouvoir un accès équitable à l'information et au savoir, en particulier dans le domaine public						
V.1.1 Formuler des principes, des politiques et des stratégies propres à élargir l'accès à l'information et au savoir						
1 Etablissement d'un cadre international propre à réduire la fracture numérique par le biais du programme "Information pour tous"	214 993	214 132	99,6			
2 Relever les défis éthiques et sociétaux de la société de l'information	623 235	612 117	98,2			
3 Portails et outils mondiaux	742 029	718 203	96,8			
V.1.2 Développement de l'infrastructure et renforcement des capacités en vue d'une participation accrue à la société du savoir						
1 Elargir l'accès à l'information du domaine public et Mémoire du monde	1 245 632	1 211 785	97,3			
2 Renforcement de la radiotélévision publique	238 837	237 061	99,3			
3 Renforcer le rôle des bibliothèques et archives, des services et réseaux d'information et des centres communautaires multimédias	831 285	799 365	96,2			
4 Mise en valeur des ressources humaines et développement des capacités	1 062 389	1 038 229	97,7			
Total, V.1	4 958 400	4 830 891	97,4			
V.2 Promouvoir la liberté d'expression et renforcer les capacités de communication						
V.2.1 Liberté d'expression, démocratie et paix						
1 Liberté d'expression, médias et démocratie	1 258 093	1 247 581	99,2			
2 Médias pour la paix et la tolérance	386 757	377 756	97,7			
V.2.2 Renforcer les capacités de communication						
1 Stratégies et projets de développement de la communication et de l'information et promotion d'une production endogène	2 253 293	2 211 363	98,1			
2 Améliorer la formation professionnelle dans le domaine de la communication et des technologies de l'information	810 805	785 513	96,9			
Total, V.2	4 708 948	4 622 212	98,2			
Projets relatifs aux thèmes transversaux						
o L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté	400 000	400 654	100,2			
o La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir	2 913 486	2 847 149	97,7			
Total, Projets relatifs aux thèmes transversaux	3 313 486	3 247 803	98,0			
Fonds affectés à d'autres fins directement liées à l'exécution du programme*						
Mobilisation de ressources extrabudgétaires	323 364	313 506	97,0			
Total	323 364	313 506	97,0			
Dépenses générales de fonctionnement						
A. Coûts indirects relevant de l'ADG	209 200	208 615	99,7			
B. Dépenses d'appui du programme	1 103 056	1 148 728	104,1			
C. Charges communes	585 200	585 191	100,0			
Total, Dépenses générales de fonctionnement	1 897 456	1 942 534	102,4			
Dépenses de personnel				19 369 000	17 682 960	91,3
Total, Grand programme V	15 201 654	14 956 946	98,4	19 369 000	17 682 960	91,3

Article budgétaire	Coût de l'activité			Dépenses de personnel		
	Crédits ouverts pour le plan de travail	Dépenses (effectives/ engagées)	Taux d'exécution	Crédits ouverts	Dépenses (effectives/ engagées)	Taux d'exécution
	\$	\$	%	\$	\$	%
Institut de statistique de l'UNESCO	6 820 000	6 820 000	100,0			
Projet relatif à un thème transversal	500 000	497 753	99,6			
Total, Institut de statistique de l'UNESCO	7 320 000	7 317 753	100,0			
Total, IIA	122 431 355	120 446 876	98,4	148 871 100	138 404 839	93,0
B. Programme de participation	22 000 000	21 934 789	99,7			
C. Services liés au programme						
1. Coordination de l'action en faveur de l'Afrique	419 600	425 763	101,5	2 335 800	2 263 062	96,9
2. Programme de bourses	1 018 600	957 633	94,0	984 100	955 474	97,1
3. Information du public	5 008 000	4 989 112	99,6	16 037 400	13 299 956	82,9
Total, IIC	6 446 200	6 372 507	98,9	19 357 300	16 518 492	
TOTAL, TITRE II	150 877 555	148 754 172	98,6	168 228 400	154 923 331	92,1
TITRE III SOUTIEN DE L'EXECUTION DU PROGRAMME ET						
A. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme	1 399 442	1 373 737	98,2	5 323 700	4 600 304	86,4
B. Elaboration du budget et suivi de son exécution	70 000	65 818	94,0	4 290 700	3 585 121	83,6
C. Gestion et coordination des unités hors Siège	15 103 631	15 617 107	103,4	37 205 700	35 445 016	95,3
D. Relations extérieures et coopération	4 406 500	4 291 023	97,4	18 219 600	20 103 575	110,3
E. Gestion des ressources humaines	10 718 600	10 663 678	99,5	15 642 400	15 292 350	97,8
F. Administration						
1. Coordination et soutien administratifs	7 211 300	7 243 236	100,4	3 181 018	2 741 144	86,2
2. Comptabilité et contrôle financier	1 712 200	1 711 854	100,0	7 852 162	9 763 067	124,3
3. Systèmes informatiques et télécommunications	3 741 300	3 753 408	100,3	8 862 770	9 269 351	104,6
4. Achats	72 500	69 576	96,0	2 802 850	2 398 266	85,6
5. Conférences, langues et documents	3 686 000	3 836 544	104,1	25 563 600	25 900 510	101,3
6. Services communs, entretien et sécurité	12 400 000	14 556 347	117,4	16 309 200	18 233 478	111,8
Total, IIIF	28 823 300	31 170 959	108,1	64 571 600	68 305 814	105,8
G. Rénovation des bâtiments du Siège	8 182 500	8 342 500	102,0			
TOTAL, TITRE III	68 703 973	71 524 821	104,1	145 253 700	147 332 180	101,4
TOTAL, TITRES I-III	235 826 028	235 518 513	99,9	330 726 400	318 411 707	96,3
Réserve pour les reclassements	-	-	-	1 300	-	-
Absorption des dépenses concernant l'exercice biennal précédent	-	101 532	-	-	-	-
TITRE IV AUGMENTATIONS PREVISIBLES DES COUTS	-	-	-	-	-	-
TOTAL, TITRES I-IV	235 826 028	235 620 045	99,9	330 727 700	318 411 707	96,3
MOINS :						
Montant à absorber, au cours de l'exécution du Programme et budget, dans les limites du budget total approuvé*	-	-	-	(10 412 050)	-	-
TOTAL	235 826 028	235 620 045	99,9	320 315 650	318 411 707	99,4

* La totalité du montant révisé à absorber, soit 10.412.050 dollars (11.034.300 dollars - virement de 622.250 dollars du Titre IV approuvé par le Conseil exécutif à sa 167e session) est indiquée ici dans la colonne Dépenses de personnel.

ANNEXE II

**RAPPORT SUR LES COÛTS DE FONCTIONNEMENT,
PAR POSTE DE DEPENSE, DE LA 32e SESSION
DE LA CONFERENCE GENERALE ET DES SESSIONS DU CONSEIL EXECUTIF
POUR L'ANNEE 2003**

Les données ci-dessous ont été établies conformément au paragraphe 12 de la décision 166 EX/5.2, par laquelle le Directeur général a été invité :

- "(a) à faire rapport au Conseil exécutif, lors de sa première session de l'année suivant celle de la tenue de la Conférence générale, sur les coûts de fonctionnement de la Conférence, ventilés par poste de dépense ;
- (b) à faire rapport au Conseil exécutif à sa première session de chaque année sur les coûts de fonctionnement du Conseil de l'année précédente, ventilés par poste de dépense."

**COÛTS DE FONCTIONNEMENT DE LA 32e SESSION
DE LA CONFERENCE GENERALE**

Budget

Au cours du biennium 2002-2003, un montant total de 5.594.700 dollars a été alloué au titre des coûts de fonctionnement de la Conférence générale.

Poste de dépense	31 C/5 approuvé, après ajustements	
	\$	%
Honoraires du Commissaire aux comptes	653.500	11,7
Services d'interprétation, de traduction et de documentation	4.822,200	86,2
Autres dépenses afférentes au fonctionnement de la Conférence	119.000	2,1
Total	5.594.700	100,00

Dépenses engagées en 2002-2003

Poste de dépense	Montant \$
A. Honoraires du Commissaire aux comptes	653.500
B. Conférences, langues et documents et autres services	
Assistance temporaire (y compris traitements, frais de voyage et indemnité journalière de subsistance du personnel temporaire, en session et hors session)	2.832.849
Heures supplémentaires	447.920
Services contractuels (impression de la documentation officielle)	210.783
Fournitures, location et entretien de matériel	727.976
Communications et fret	40.667
Dépenses de représentation	73.756
Achat de véhicule officiel pour le Président de la Conférence générale	43.853
Total B	4.377.804

Poste de dépense	Montant \$
C. Président de la Conférence générale	
Missions officielles	22.888
Services contractuels	690
Heures supplémentaires	14.770
Frais généraux de fonctionnement	30.764
Total C	69.112
D. Secrétariat de la Conférence générale	
Frais généraux de fonctionnement	11.341
Assistance temporaire	9.736
Heures supplémentaires	4.252
Services contractuels	53
Missions	2.433
Matériel et fournitures	10.957
Total D	38.772
Total dépenses 2002-2003 (A + B + C + D)	5.139.188

COUTS DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL EXECUTIF POUR 2003

Budget

A sa 31e session, la Conférence générale a approuvé un crédit de 6.531.800 dollars au titre des coûts de fonctionnement du Conseil exécutif en 2002-2003. Par poste de dépense, ce montant se répartit comme suit :

Poste de dépense	31 C/5 approuvé	
	\$	%
Frais de voyage et indemnité de subsistance des représentants	2.181.700	33,4
Dépenses de fonctionnement	660.000	10,1
Services linguistiques et documentation	3.690.100	56,5
Total	6.531.800	100,00

Le tableau ci-dessus porte sur les crédits de l'ensemble du biennium tandis que la ventilation ci-dessous, conformément à la décision 166 EX/5.2, correspond à la répartition des dépenses engagées en 2003 seulement. Il convient de garder à l'esprit que les dépenses de la seconde année du biennium sont généralement légèrement supérieures à celles de la première année, dans la mesure où elles ont trait à trois sessions du Conseil exécutif sur les cinq que compte le biennium.

Dépenses engagées en 2003

Poste de dépense	Montant \$
A. Frais de voyage et indemnité de subsistance des représentants	
<i>36 représentants ne résidant pas à Paris - 22 représentants résidant à Paris</i>	
Frais de voyage des représentants ne résidant pas à Paris (36 représentants)	211.500
Indemnité de subsistance accordée pour la durée des sessions aux représentants ne résidant pas à Paris (36 représentants)	332.600
Indemnité de subsistance accordée durant la session de la Conférence générale aux représentants ne résidant pas à Paris (36 représentants)	180.000
Frais de voyage, pour consultations, des représentants résidant à Paris	35.500
Indemnité de subsistance accordée pendant les sessions aux représentants résidant à Paris (<i>sur la base de 22 représentants, dont 11 en moyenne font don de leur indemnité de subsistance au(x) programme(s) de leur choix</i>)	119.400
Missions d'information de représentants dans des bureaux de l'UNESCO	0
Autres voyages officiels pour le compte du Conseil exécutif	5.500
Frais de voyage et indemnité de subsistance au titre des réunions du Groupe d'experts des questions financières et administratives (décision 140 EX/7.1, par. 6)	38.500
Total A	923.000
B. Autres frais de fonctionnement	
Indemnité de représentation du Président (<i>Article 63 du Règlement intérieur du Conseil exécutif</i>)	22.500
Assurances des représentants (<i>Paragraphe 4 de l'annexe au Règlement intérieur du Conseil exécutif</i>)	13.331
Frais de bureau de 58 représentants (<i>Article 62 du Règlement intérieur du Conseil exécutif</i>)	5.664
Frais de représentation (<i>eau, thé, café et pâtisseries pendant les sessions</i>)	34.968
Fleurs durant les sessions (<i>comptoir de réception de la salle X et standard, salon</i>)	1.800
Assistance temporaire (<i>personnel recruté par le Secrétariat du Conseil pour les sessions (commis de salle de conférence, techniciens du son et déménageurs de mobilier)</i>)	96.613
Heures supplémentaires (<i>heures supplémentaires effectuées par le personnel du Secrétariat du Conseil, le chauffeur du Président, les techniciens du son, les électriciens, les chauffagistes et le personnel médical</i>)	111.489
Communications téléphoniques et télécopies	2.160
Courrier (<i>DHL, valise diplomatique et frais postaux</i>)	3.279
Photocopies (<i>location de photocopieuses</i>)	15.493

Poste de dépense	Montant \$
Matériel et fournitures de bureau	8.631
Matériel informatique	7.720
Achat d'un marteau pour le Président, de médailles, de publications, etc.	4.057
Autres dépenses	2.063
Achat d'un véhicule officiel pour le Président du Conseil exécutif	8.746
Total B	338.514
C. Services linguistiques et documentation	
Interprétation	661.322
Traduction	650.789
Documentation	348.364
Autres services contractuels	2.244
Heures supplémentaires	141.452
Fournitures, location de matériel	280.165
Formation	3.107
Autres dépenses	947
Microfilms	14.250
Total C	2.102.640
Total dépenses 2003 (A + B + C)	3.364.154

ANNEXE III

ETAT DES CONTRIBUTIONS ET SITUATION DE TRESORERIE

(au 29 février 2004 et au 31 décembre 2003)

L'annexe III présente l'Etat des contributions au 29 février 2004 (Etat I) ; l'Etat détaillé des contributions au 31 décembre 2003 (Etat II) ; et la Situation de trésorerie mensuelle de l'Organisation de janvier 2002 à février 2004 (Etat III).

Observations

Après la 164^e session du Conseil exécutif, le Directeur général a continué de s'employer à recouvrer les contributions des Etats membres. Beaucoup d'entre eux ont fait de gros efforts pour régler leurs arriérés de contribution afin d'éviter d'avoir à demander le droit de vote à la Conférence générale. Néanmoins, 24 Etats membres ont envoyé à cette dernière des communications invoquant les dispositions de l'article IV.C, paragraphe 8(c) de l'Acte constitutif, afin d'obtenir l'autorisation de participer au vote lors de la 32^e session. Tous l'ont obtenue et 18 nouveaux plans de paiement ont été approuvés. Le montant des contributions dont le versement a été différé à des années ultérieures au titre des plans de paiement a plus que triplé, passant de 8.887.031 dollars au 31 décembre 2003 à 30.491.438 dollars au 29 février 2004.

La situation de trésorerie s'est améliorée dans la mesure où il n'a pas été nécessaire d'avoir recours à des emprunts extérieurs depuis janvier 2000 et ne devrait pas l'être non plus au cours du présent exercice biennal si les Etats membres versent leurs contributions comme lors du précédent exercice. Le montant des contributions non recouvrées s'élevait toutefois à 92,2 millions de dollars au 31 décembre 2003, ce qui représente plus de trois fois le montant du Fonds de roulement. Sur cette somme, 8,5 millions de dollars concernent des annuités dues au titre de plans de paiement pour 2004 et les années antérieures, et 15,8 millions de dollars sont dus par de nouveaux Etats membres. Des lettres spéciales ont été envoyées en février 2004 à tous les Etats membres ayant des plans de paiement en vertu de la résolution 30 C/82 pour leur rappeler les engagements qu'ils ont pris en demandant à la Conférence générale d'accepter ces plans et les conséquences possibles du non-respect de ces engagements.

ETAT I

ETAT DES CONTRIBUTIONS AU 29 FEVRIER 2004

Comparé à ceux des 28 février 2002 et 29 février 2000

	Contributions dues (voir notes (a), (b) et (c))	Total dû en pourcentage des contributions mises en recouvrement pour la première année de l'exercice
	\$	
Etat au 29 février 2004 (a)		
Contributions pour 2004 (b)	220 253 644	72,21
Contributions pour les années antérieures	50 014 806	16,40
Annuités pour 2004 et des années antérieures à payer au titre de plans de paiement	8 350 516	2,74
Versements annuels différés à des années ultérieures	30 491 438	10,00
Total dû au 29 février 2004 (b)	309 110 404	101,35
Etat au 28 février 2002 (a)		
Contributions pour 2002	214 474 166	78,80
Contributions pour les années antérieures	44 194 118	16,24
Annuités pour 2002 et des années antérieures à payer au titre de plans de paiement	9 115 096	3,35
Versements annuels différés à des années ultérieures	14 249 051	5,24
Total dû au 28 février 2002 (b)	282 032 431	103,63
Etat au 29 février 2000 (a)		
Contributions pour 2000	200 689 366	73,73
Contributions pour les années antérieures	46 528 175	17,09
Annuités pour 2000 et des années antérieures à payer au titre de plans de paiement	8 213 149	3,02
Versements annuels différés à des années ultérieures	26 788 838	9,84
Total dû au 29 février 2000 (b)	282 219 528	103,68

Notes :

(a) Les contributions dues en euros sont converties en dollars au taux de change constant de 0,869 euro pour un dollar des Etats-Unis.

(b) Y compris les Membres associés.

NOTE : POUR DES RAISONS TECHNIQUES, L'ETAT II A ETE REPRODUIT EN ANGLAIS SEULEMENT.

SCHEDULE II
STATUS OF CONTRIBUTIONS AS AT 31 DECEMBER 2003

Member States	Rate for 2003 %	Contributions due as at 31.12.01 plus			Payments & misc. credits received between 1 Jan.02 and 31 December 03	UNPAID CONTRIBUTIONS				Date of last payment
		2002-2003 instalments on payments plans \$	Contributions assessed for 2002/2003 \$			Prior financial periods \$	Annual instalments for 2003 and prior years \$	2002 assessment \$	2003 Assessment \$	
Afghanistan	0,01183	314 684	56 695	3 489	141 569	169 626	24 496	32 199	367 890	September 2003
Albania	0,00394	206	21 611	21 817				0	0	July 2003
Algeria	0,09205		506 398	506 398			0	0	0	February 2003
Andorra	0,00526		27 926	27 926				0	0	April 2003
Angola	0,00263		15 324	15 324			0	0	0	April 2003
Antigua and Barbuda	0,00263	401 979	15 325	93	248 869	153 017	8 166	7 159	417 211	October 1987
Argentina	1,51089	8 206 335	8 271 361	3 028	8 203 307		4 158 965	4 112 396	16 474 668	September 2001
Armenia	0,00263	1 097 604	15 325	75 823	562 469	459 312	8 166	7 159	1 037 106	December 2002
Australia	2,13945		11 707 869	11 707 869			0		0	January 2003
Austria	1,24527		6 813 517	6 813 517				0	0	November 2003
Azerbaijan	0,00526	2 467 666	27 926	656 435	347 260	1 463 971	13 609	14 316	1 839 156	August 2003
Bahamas	0,01578		86 500	86 500				0	0	July 2003
Bahrain	0,02367		129 750	129 750					0	March 2003
Bangladesh	0,01315	29 769	71 176	100 945				0	0	July 2003
Barbados	0,01183		64 861	64 861				0	0	May 2003
Belarus	0,02498	277 627	136 037	376 035				37 629	37 629	October 2003
Belgium	1,48459		8 123 565	8 118 051				5 514	5 514	June 2003
Belize	0,00100	2 677	5 444	8 121					0	August 2003
Benin	0,00263		15 324	15 163			0	162	162	October 2003
Bhutan	0,00100	77	5 444	5 521			0	0	0	July 2003
Bolivia	0,01052	30 697	58 574	58 359			2 278	28 634	30 912	August 2003
Bosnia and Herzegovina	0,00526	108 143	27 926	136 069					0	June 2003
Botswana	0,01315		71 176	33 114			2 269	35 793	38 062	January 2003
Brazil	3,14276	13 415 930	16 063 624	13 415 930			7 509 545	8 554 079	16 063 624	October 2003
Bulgaria	0,01709		92 787	92 787					0	June 2003

Member States	Contributions due as at 31.12.01 plus				UNPAID CONTRIBUTIONS					Date of last payment
	Rate for 2003 %	2002-2003 instalments on payments plans \$	Contributions assessed for 2002/2003 \$	Payments & misc. credits received between 1 Jan.02 and 31 December 03 \$	Prior financial periods \$	Annual instalments for 2003 and prior years \$	2002 assessment \$	2003 Assessment \$	TOTAL DUE \$	
Eritrea	0,00100		5 444	5 444					0	May 2003
Estonia	0,01315	236 642	71 176	307 819					0	January 2003
Ethiopia	0,00526		27 926	27 926					0	January 2003
Fiji	0,00526		27 926	27 926					0	May 2003
Finland	0,68641		3 754 529	3 754 529			0		0	January 2003
France	8,50255		46 525 870	46 525 870				0	0	October 2003
Gabon	0,01841	171 623	99 102	135 314	36 309		48 993	50 109	135 411	September 2003
Gambia	0,00100	75 814	5 444	10 975		64 839	2 723	2 722	70 284	August 2003
Georgia	0,00657	2 028 374	36 935	85 906	43 550	1 898 918	19 053	17 882	1 979 403	September 2003
Germany	12,84588		70 291 121	70 291 121			0		0	June 2003
Ghana	0,00657	31 677	36 935	68 612					0	August 2003
Greece	0,70877		3 877 991	3 877 991			0		0	June 2003
Grenada	0,00100	43 681	5 444	45 929			475	2 723	3 198	September 2003
Guatemala	0,03550	102 507	194 611	102 507	0		97 986	96 626	194 612	September 2003
Guinea	0,00394	84 357	21 611	15	43 464	40 878	10 887	10 725	105 954	August 2001
Guinea-Bissau	0,00100	238 965	5 445		5 445	233 520	2 723	2 722	244 410	February 1996
Guyana	0,00100		5 445	5 445			0		0	June 2001
Haiti	0,00263	6 884	15 324	15 150			0	7 059	7 059	June 2002
Honduras	0,00657		31 491	31 491					0	May 2003
Hungary	0,15780		865 000	865 000			0	0	0	February 2003
Iceland	0,04339		237 861	237 861			0		0	January 2003
India	0,44840	20 162	2 456 185	2 251 406				224 941	224 941	December 2003
Indonesia	0,26299	946 982	1 437 103	1 668 812				715 273	715 273	November 2002
Iran, Islamic Republic of	0,35767	1 407 490	1 820 010	3 227 500					0	December 2003
Iraq	0,17884	4 615 472	851 499		4 615 472		364 725	486 774	5 466 971	March 1993
Ireland	0,38660		2 119 222	2 119 223			0	0	0	March 2003
Israel	0,54571		2 985 065	2 985 065			0	0	0	July 2003
Italy	6,65996		36 442 557	36 442 556				0	0	April 2003
Jamaica	0,00526		27 926	27 925				0	0	March 2003
Japan	22,00000		119 760 796	119 760 796			0	0	0	May 2003

Member States	Rate for 2003 %	Contributions due as at 31.12.01 plus		Payments & misc. credits received between 1 Jan.02 and 31 December 03	UNPAID CONTRIBUTIONS				Date of last payment	
		2002-2003 instalments on payments plans \$	Contributions assessed for 2002/2003 \$		Prior financial periods \$	Annual instalments for 2003 and prior years \$	2002 assessment \$	2003 Assessment \$		TOTAL DUE \$
Jordan	0,01052		58 574	58 573					0	August 2003
Kazakhstan	0,03682	612 799	203 648	612 799			103 430	100 218	203 648	February 2003
Kenya	0,01052		58 574	56 758				1 816	1 816	October 2003
Kiribati	0,00100		5 445	5 445					0	September 2003
Kuwait	0,19330	596	1 056 889	1 057 486			0	0	0	March 2003
Kyrgyzstan	0,00100	593 690	5 445	81 525	24 498	487 667	2 722	2 723	517 610	August 2003
Lao People's Democratic Rep.	0,00100		5 444	5 445			0	0	0	February 2003
Latvia	0,01315		71 176	71 176			0	0	0	July 2003
Lebanon	0,01578		86 500	85 382				1 118	1 118	October 2003
Lesotho	0,00100		5 445	5 445			0		0	September 1997
Liberia	0,00100	104 703	5 445		2 723	101 980	2 723	2 722	110 148	October 2001
Libyan Arab Jamahiriya	0,08810	420 879	479 316	586 468			73 933	239 794	313 727	May 2002
Lithuania	0,02235		120 713	120 713					0	June 2003
Luxembourg	0,10520	135 770	572 130	707 900					0	December 2003
Madagascar	0,00394		21 611	21 611					0	August 2003
Malawi	0,00263	463	15 324	15 788					0	December 2003
Malaysia	0,30902	90 668	1 690 315	1 780 983			0	0	0	December 2003
Maldives	0,00100		5 444	5 444			0		0	February 1997
Mali	0,00263		15 324	15 324				0	0	November 2003
Malta	0,01972		108 112	108 112			0	0	0	August 2003
Marshall Islands	0,00100	3 009	5 444	5 413			318	2 723	3 041	October 2003
Mauritania	0,00100	3 340	5 444	8 785					0	June 2003
Mauritius	0,01446		80 186	80 186			0		0	January 2003
Mexico	1,42805	6 787	7 817 250	7 824 037				0	0	December 2003
Micronesia	0,00100	2 058	5 444	4 532			247	2 723	2 970	September 2003
Monaco	0,00526		27 926	27 926			0	0	0	January 2003
Mongolia	0,00100		5 445	2 722				2 723	2 723	August 2003
Morocco	0,05786		318 073	318 074				0	0	October 2003
Mozambique	0,00100		5 444	5 444			0	0	0	September 2003
Myanmar	0,01315	29 941	71 176	47 506			17 818	35 793	53 611	September 2003

Member States	Contributions due as at 31.12.01 plus				UNPAID CONTRIBUTIONS					Date of last payment
	Rate for 2003 %	2002-2003 instalments on payments plans \$	Contributions assessed for 2002/2003 \$	Payments & misc. credits received between 1 Jan.02 and 31 December 03 \$	Prior financial periods \$	Annual instalments for 2003 and prior years \$	2002 assessment \$	2003 Assessment \$	TOTAL DUE \$	
Namibia	0,00920		49 538	49 538			0	0	0	July 2003
Nauru	0,00100	3 622	5 445			3 622	2 722	2 723	9 067	October 1999
Nepal	0,00526		27 926	11 215			2 395	14 316	16 711	May 2003
Netherlands	2,28541		12 502 536	12 502 536			0		0	January 2003
New Zealand	0,31691		1 733 565	1 733 565			0	0	0	July 2003
Nicaragua	0,00100		5 445	5 445				0	0	December 2002
Niger	0,00100	179 723	5 445	83 965	10 887	84 871	2 723	2 722	101 203	February 2002
Nigeria	0,08942		444 803	444 803			0	0	0	September 2003
Niue	0,00100	2 723	5 445	8 168					0	October 2003
Norway	0,84947		4 650 175	4 650 175			0		0	January 2003
Oman	0,08021		441 509	441 509			0	0	0	March 2003
Pakistan	0,08021	34 240	436 067	226 678			25 309	218 320	243 629	June 2003
Palau	0,00100	1 942	5 444	6 371				1 015	1 015	October 2002
Panama	0,02367	68 408	129 750	190 058				8 099	8 099	October 2003
Papua New Guinea	0,00789		43 250	12 029			9 745	21 475	31 220	September 2003
Paraguay	0,02104	140 000	114 427			140 000	57 159	57 268	254 427	March 2001
Peru	0,15517	930 681	849 675	930 681			427 327	422 348	849 675	September 2003
Philippines	0,13150	275 133	719 925	367 760			269 376	357 922	627 298	May 2003
Poland	0,49706	1 265 653	2 498 809	2 121 015			290 531	1 352 916	1 643 447	December 2003
Portugal	0,60751		3 324 750	3 324 750				0	0	May 2003
Qatar	0,04471		244 176	244 176				0	0	August 2003
Republic of Korea	2,43400	6 197 621	13 317 944	19 515 565				0	0	July 2003
Republic of Moldova	0,00263	1 428 329	15 325	93	46 270	1 381 966	8 166	7 159	1 443 561	October 2001
Romania	0,07627		419 897	212 995				206 903	206 903	October 2002
Russian Federation	1,57796		8 598 198	8 598 198			0		0	January 2003
Rwanda	0,00100		5 445	5 445			0	0	0	July 2003
Saint Kitts and Nevis	0,00100		5 444	5 444			0		0	March 1997
Saint Lucia	0,00263	8 165	15 324	23 490			0	0	0	September 2003
St Vincent and the Grenadines	0,00100	2 686	5 445	6 186			0	1 945	1 945	February 2003
Samoa	0,00100	60	5 445	5 504			0	0	0	February 2003

Member States	Rate for 2003 %	Contributions due as at 31.12.01 plus		Payments & misc. credits received between 1 Jan.02 and 31 December 03	UNPAID CONTRIBUTIONS				Date of last payment	
		2002-2003 instalments on payments plans \$	Contributions assessed for 2002/2003 \$		Prior financial periods \$	Annual instalments for 2003 and prior years \$	2002 assessment \$	2003 Assessment \$		TOTAL DUE \$
San Marino	0,00263		15 325	15 325			0	0	0	May 2003
Sao Tome and Principe	0,00100	226 436	5 445		10 867	215 569	2 722	2 723	231 881	October 1997
Saudi Arabia	0,72849		3 988 823	3 988 823				0	0	March 2003
Senegal	0,00657	1 373	36 935	38 308			0	0	0	October 2003
Serbia and Montenegro	0,02630	87 967	142 353	166 564			0	63 756	63 756	October 2002
Seychelles	0,00263		15 324	15 324			0	0	0	August 2003
Sierra Leone	0,00100	93 663	5 445	16 936	76 727		2 723	2 722	82 172	December 2003
Slovakia	0,05654		309 038	309 038			0	0	0	February 2003
Slovenia	0,10651	352 222	581 139	829 409				103 952	103 952	February 2003
Solomon Islands	0,00100	5 445	5 445		5 445		2 722	2 723	10 890	December 1999
Somalia	0,00100	330 431	5 445		330 431		2 723	2 722	335 876	December 1989
South Africa	0,53651		2 932 805	2 932 805				0	0	February 2003
Spain	3,31206		18 127 619	18 127 619			0	0	0	April 2003
Sri Lanka	0,02104	58 528	114 426	172 955					0	December 2003
Sudan	0,00789	71 551	43 250	101 725				13 076	13 076	September 2003
Suriname	0,00263	21 773	15 325	93	21 680		8 166	7 159	37 005	October 1999
Swaziland	0,00263		15 325	11 500			0	3 825	3 825	March 2003
Sweden	1,35014		7 387 445	7 387 445			0	0	0	January 2003
Switzerland	1,67526		9 132 468	9 132 468			0	0	0	May 2003
Syrian Arab Republic	0,10520		577 573	577 573				0	0	May 2003
Tajikistan	0,00100	462 047	5 445	49 500	412 547		2 722	2 723	417 992	December 2003
Thailand	0,38660		1 964 077	1 964 077				0	0	August 2003
The form. Yug. Rep. of Macedonia	0,00789	16 414	43 250	38 161	0		27	21 475	21 502	September 2003
Togo	0,00100		5 444	5 444			0	0	0	October 1999
Tonga	0,00100		5 444	5 444			0	0	0	July 2003
Trinidad and Tobago	0,02104		114 425	112 011			0	2 414	2 414	September 2003
Tunisia	0,03945	200 976	218 972	208 137			104 434	107 377	211 811	February 2003
Turkey	0,57858	67 699	3 167 074	3 234 774					0	December 2003
Turkmenistan	0,00394	722 557	21 612	53 207	32 662	636 688	10 887	10 725	690 962	September 2003
Tuvalu	0,00100		5 444	5 444			0		0	May 2003

Member States	Rate for 2003 %	Contributions due as at 31.12.01 plus 2002-2003		Payments & misc. credits received between 1 Jan.02 and 31 December 03	UNPAID CONTRIBUTIONS				Date of last payment	
		Contributions assessed for 2002/2003 \$	instalments on payments plans \$		Prior financial periods \$	Annual instalments for 2003 and prior years \$	2002 assessment \$	2003 Assessment \$		TOTAL DUE \$
Uganda	0,00657	677	36 936	36 992				621	621	September 2003
Ukraine	0,06969	985 773	377 492	1 363 264			0	0	0	June 2003
United Arab Emirates	0,26562		1 457 870	1 457 870					0	August 2003
United Kingdom	7,27964		39 835 841	39 835 841				0	0	March 2003
United Republic of Tanzania	0,00526		27 926	27 926				0	0	March 2003
Uruguay	0,10520	446 380	577 574	146 380	300 000		291 236	286 338	877 574	October 2003
Uzbekistan	0,01446	127 450	80 184	127 450			40 827	39 357	80 184	September 2003
Vanuatu	0,00100		5 444	5 444					0	September 2003
Venezuela	0,27351	1 268 427	1 498 399	1 268 427			753 948	744 451	1 498 399	October 2003
Viet Nam	0,02104		103 538	103 538			0	0	0	April 2001
Yemen	0,00789	62 591	45 972	108 563					0	September 2003
Yugoslavia, SFRY		2 766 483			2 766 483				2 766 483	
Yugoslavia, Former FRY		3 669 816			3 669 816				3 669 816	
Zambia	0,00263	8 530	15 324	23 854			0	0	0	August 2003
Zimbabwe	0,01052	29 646	58 574	69 824				18 396	18 396	December 2003
	100,00000	63 736 310	544 367 264	541 682 485	21 999 977	8 520 254	15 274 421	20 626 473	66 421 125	

Member States	Rate for 2003 %	Contributions due as at 31.12.01 plus			Payments & misc. credits received between 1 Jan.02 and 31 December 03	UNPAID CONTRIBUTIONS				Date of last payment
		2002-2003 instalments on payments plans	Contributions assessed for 2002/2003			Prior financial periods	Annual instalments for 2003 and prior years	2002 assessment	2003 Assessment	
		\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Associate Members										
Aruba	.0006		3 268	3 268			0	0	0	November 2002
British Virgin Islands	.0006		3 268	1 645			0	1 623	1 623	October 2002
Cayman Islands	.0006		3 268	3 268			0	0	0	February 2003
Macao	.0006		3 268	3 268			0	0	0	March 2003
Netherlands Antilles	.0006		3 268	3 268			0	0	0	September 2003
Tokelau	.0006	345	3 268	3 613			0	0	0	October 2003
		345	19 608	14 717	0	0	0	1 623	1 623	
New Member States										
Timor-Leste**	0,00100		1 559					1 559	1 559	
United States of America***	22,00000		15 093 141					15 093 141	15 093 141	
			15 094 700					15 094 700	15 094 700	
TOTAL ALL CONTRIBUTORS		63 736 655	559 481 572	541 697 202	21 999 977	8 520 254	15 274 421	35 722 796	81 517 448	
Add:										
Instalments on payments plans deferred to future years									8 887 031	
TOTAL DUE									90 404 479	

*Contributions due in Euros are translated at the constant rate of exchange of US\$ 1= EUR. 0.869

** UNESCO Member State as from 5 June 2003

*** UNESCO Member State as from 1 October 2003

ETAT III

SITUATION DE TRESORERIE DE L'ORGANISATION

(en milliers de dollars des Etats-Unis)

Année	Fin du mois de	Surplus/déficit de trésorerie du budget ordinaire	Solde disponible au Fonds de roulement	Surplus/déficit de trésorerie
		\$	\$	\$
2002	Janvier	503	24 895	25 398
	Février	-4 115	24 894	20 779
	Mars	23 785	24 905	48 690
	Avril	26 727	24 906	51 633
	Mai	4 737	24 906	29 643
	Juin	55 101	24 908	80 009
	Juillet	47 106	24 914	72 020
	Août	60 950	24 917	85 867
	Septembre	47 139	24 918	72 057
	Octobre	33 947	24 918	58 865
	Novembre	13 851	24 918	38 769
	Décembre	5 832	24 918	30 750
2003	Janvier	26 621	24 739	51 360
	Février	26 063	24 740	50 803
	Mars	44 260	24 740	69 000
	Avril	34 284	24 748	59 032
	Mai	95 060	24 757	119 817
	Juin	96 530	24 758	121 288
	Juillet	86 096	24 758	110 854
	Août	77 112	24 780	101 892
	Septembre	63 245	24 786	88 031
	Octobre	49 715	24 956	74 671
	Novembre	35 610	24 956	60 566
	Décembre	34 968	24 966	59 934
2004	Janvier*	37 160	21 514	58 674
	Février*	55 254	21 521	76 775

* Chiffres provisoires